

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

2006

Publié avec le concours des Archives de France

Subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

SOMMAIRE

Actes de la Société.	3
Hommages à Paul Dujardin, <i>par Philippe Rouillac et par Noël Gauthier</i>	5
Hommage à Marianne Leygue <i>in memoriam</i> , <i>par Philippe Rouillac</i>	7
Hommages à Régis Bouis, <i>par Jean-Paul Sauvage et par Paul Couvrat</i>	8
Hommage à Marguerite Nouel-Daurel, <i>par Marie-Françoise Nouel-Souhami</i>	11
Hommage à Maurice Vallas, <i>par Bernard Diry</i>	12
Merci à Robert Lebert, <i>par Serge Dupré</i>	13
Compte d'exploitation, <i>par Pascal Foreau</i>	14
Activités de la Société.	15
Sortie annuelle de printemps, <i>par Paul Couvrat</i>	22
Impressions sur la journée du 14 mai 2005, <i>par Jean-Claude Ferron</i>	25
La découverte de l'œuvre, <i>par Jean-Claude Ferron</i>	25
Bibliothèque de la Société, <i>par Jacques de Saint Salvy</i>	26
Le manège du quartier Rochambeau, <i>par Jean-Lucien Guenoun</i>	31
Les « homes de foy » du comte de Vendôme : un monde entre crises et renouvellements (fin XIV ^e - début XV ^e siècle), <i>par Christophe Marion</i>	33
La résurrection du duché de Vendôme en 1598, <i>par Jean-Jacques Renault</i>	54
Autour du combat d'Authon (18 juin 1840), <i>par Jean-Jacques Loisel</i>	64
Sur l'émergence d'une identité patrimoniale en Vendômois : l'exemple des études sur le château de Lavardin (XIX ^e -XX ^e siècles), <i>par Daniel Schweitz</i>	72
La découverte de l'imprimerie, son évolution et le caractère Vendôme, <i>par Frédéric Tachot</i>	94
Rassemblement familial en Vendômois, <i>par Michel de Sachy</i>	98
Les sablières et la prise d'eau de « La Gaudinerie » à Boursay : des témoins de l'activité des hommes liée à l'histoire géologique du Vendômois, <i>par Jackie Despriée</i>	99
De Fréteval au CD-Rom : 1100 années d'archives départementales, <i>par Anne-Cécile Tizon-Germe</i>	105
Archives sur Cour d'honneur : 500 ans d'histoire locale, <i>par Anne-Marie Benoist</i>	110
Bureau de la Société Archéologique depuis 1862	121



Illustration de la page 1 de couverture

Charles Busson, *Lavardin*, 1902, tableau.

Don de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois au Musée de Vendôme

(Photo Serge Dupré)

Illustration de la page 4 de couverture

Louis Leygue, *Le Stayer*, 1953, sculpture.

© Image de Marc

Avec l'aimable autorisation du Musée de Vendôme

370^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 29 avril 2005, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges comble, le président Philippe Rouillac, entouré d'Emmanuel Durand, informaticien, Monique Bourdin et Paul Couvrat, secrétaires, Pascal Foreau, trésorier, en présence des membres du bureau, a ouvert la séance à 20 h 30. Il a tout d'abord présenté les excuses de diverses personnalités dont MM. Pierre Fauchon, sénateur, Maurice Leroy, président du Conseil général et vice-président de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Mouline, sous-préfet, Jacques de Saint Salvy, bibliothécaire de la Société, et autres.

Monique Bourdin, secrétaire adjointe, a présenté le rapport d'activités de la Société faisant mention, entre autres, des résultats obtenus par notre site Internet, qui reçoit des demandes de renseignements venant de toute la France et de l'étranger, et des diverses manifestations organisées par la Société dont la visite le 11 avril de l'exposition *La France romane au temps des premiers capétiens* au Musée du Louvre. Emmanuel Durand a expliqué les raisons pour lesquelles le nombre de participants avait dû être limité à 20 par l'administration du Musée, sans possibilité de réitération.

Le président, regrettant qu'aucune autre initiative n'ait été prise dans notre ville pour amener des visiteurs voir cette remarquable exposition où des objets vendômois ont été mis en valeur, a invité les personnes qui n'ont pu se joindre à nous à s'y rendre individuellement avant le 6 juin. Le vitrail de l'abbatiale de la Trinité a été présenté à hauteur d'homme ; il est éblouissant de couleurs et on y fait des constatations qui échappent à l'observateur lorsqu'il est dans son environnement habituel : on ne sait si c'est Jésus ou la Vierge qui bénit ; on ne voit pas la main gauche du Christ...

Pascal Foreau, trésorier, a présenté sur écran, à l'aide de diagrammes et graphiques en couleurs, les comptes : recettes et dépenses de l'année 2004, puis il a exposé le budget 2005. Une personne dans la salle a demandé si les recettes permettaient d'atteindre les objectifs. Le trésorier a répondu que les charges courantes – la principale étant le bulletin – étaient couvertes (la sortie Lavoisier à Freschines a été déficitaire, la visite du Musée a été neutre), mais que les recettes ne permettaient pas d'investissements importants. L'objectif serait d'acquérir un second ordinateur pour le mettre en réseau avec le premier et permettre l'utilisation directe par les adhérents et les non-adhérents par l'intermédiaire d'un des informaticiens bénévoles de l'association. Nous pourrions aussi avoir notre propre site. L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport du trésorier.

Le président a fait observer que la cotisation représentait seulement le coût du bulletin et les frais d'envoi en France ; les dépenses augmentent en ce qui concerne Internet, mais il s'agit là d'une valorisation pour le Vendômois. Il remercie pour les dons, notamment les personnes qui majorent spontanément leurs cotisations, et les mécènes : M. Huet, la famille Henriot (cinéma Ronsard), l'Hôtel des

ventes, à l'occasion de la journée Napoléon qui a occasionné de gros frais, en particulier d'assurance.

Il a ensuite présenté le tableau de Charles Busson représentant les ruines du château de Lavardin exposé dans la salle, qui sera offert par la Société au Musée de Vendôme (comme il en avait été précédemment pour une timbale), ce qui a été accepté avec des remerciements de la Ville par une lettre du 23 mars ; Charles Busson, peintre montoirien post-impressionniste, est l'auteur de diverses œuvres, dont trois tableaux qui se trouvent déjà au musée.

Le président a annoncé le programme des prochaines manifestations : le 14 mai, la visite guidée des petites églises rurales restaurées, l'intervention de la Société aux Journées du Patrimoine, dont le thème est l'action collective des associations, la préparation d'une exposition sur *Vendôme à la Belle Époque*, enfin la participation aux « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois, en octobre, sur le thème « Religion et politique ».

Après une brève suspension, Bernard Diry, vice-président, a présenté sur écran une animation : *Vendôme et ses monnaies. Huit siècles d'autonomie monétaire, du VI^e au XIV^e siècle*, telle qu'elle sera placée sur le site Internet de la Société, pour permettre de sensibiliser le public à un témoignage historique de premier ordre.

Ensuite M. Frédéric Tachot, d'une famille d'imprimeurs de père en fils, présenté par M. Ihigo, directeur de Vendôme Impressions, imprimeur de notre bulletin, a entretenu l'assemblée d'une *Histoire de l'imprimerie et du caractère « Vendôme »*.

Enfin, le président Philippe Rouillac, expert à la cour d'appel, a présenté deux tableaux inconnus du Vendômois, mais conservés en Vendômois :

- Un tableau sur cuivre (20 × 15 cm) de Jan Breughel le Jeune (1601-1678) intitulé *Le Repos pendant la fuite en Égypte*, la Vierge et l'enfant figurés en bas et à droite n'étant que le prétexte pour traiter le paysage peint consistant en un arbre monumental sur lequel on peut admirer les dégradés de vert, avec la présence minuscule de petits animaux, caractéristique de Jan Breughel. Ce tableau, d'une identification difficile, a son pendant au Rijks Museum d'Amsterdam. Le Musée de Vendôme possède un Breughel, mais l'auteur est un parent du précédent. Il était le joyau d'un manoir du Vendômois.
- Une esquisse de Paul Cézanne, permettant de comprendre la genèse de l'art moderne ; il s'agit d'une œuvre de 1 × 0,80 m, représentant un homme barbu tenant un livre à la main. Cet homme est Augustin Pellerin, important marchand de tableaux, premier collectionneur de Cézanne. Au cours du travail, Cézanne s'est fâché avec Pellerin, parce que ce dernier avait vendu certains de ses tableaux. Pellerin a gardé cette esquisse jusqu'à sa mort ; après le refus de Cézanne, il a demandé à Picasso de peindre son portrait : ce dernier a refusé, mais Matisse sollicité l'a fait, le représentant en homme d'affaires averse. Le tableau de Matisse a été offert par Pellerin au Musée Pompidou. L'œuvre présentée de Cézanne, abandonnée à la 3^e séance de pose, annonce le cubisme. Il était conservé à Montoire, dans la famille Bignou.

Ces trois interventions qui ont fort intéressé l'assistance ont été vivement applaudies, et c'est peu avant minuit que la séance s'est terminée.

371^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 2 décembre, le président Philippe Rouillac a ouvert la séance à 20 h 30, en présence de MM. Maurice Leroy, député, vice-président de l'Assemblée nationale et président du Conseil général, Paul Martinet, conseiller général, Pascal Brindeau, conseiller municipal, de tous les membres du bureau de la Société et d'une très nombreuse assistance remplissant la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges.

Il a tout d'abord rendu hommage à deux membres éminents de la Société décédés récemment : Paul Dujardin, pour son amour de Vendôme et de la culture, rappelant que, lors des obsèques de celui-ci, il avait demandé que son nom soit donné à une rue menant aux Greniers de l'Abbaye, salle sauvée par son intervention, et Marianne Leygue, grande dame du Vendômois avec son charme, sa gentillesse et son effacement devant l'œuvre de son mari. Pour l'un et l'autre, il a fait observer par l'assistance une minute de silence.

Monique Bourdin, secrétaire adjointe, a donné lecture de son rapport d'activités de la Société depuis l'assemblée générale du 29 avril. À l'évocation de l'important don d'outils préhistoriques fait à la Société par M. Robert Lebert, le président a fait lever ce dernier qui a été vivement applaudi.

Philippe Rouillac a ensuite relaté les prévisions pour la fin de l'année 2005 et pour 2006 :

- Succès du site Internet de la Société qui reçoit des demandes de renseignements même depuis la Russie et le Japon. Un conservateur du Musée de Leningrad, informé par la lecture de notre site, s'est présenté à notre permanence et a été guidé dans ses recherches en Vendômois.
- L'exposition *Vendôme à la Belle Époque* ouverte jusqu'à la fin de l'année est présentée à nos heures de permanence et occasionnellement le samedi par Viviane Lancelin en costume d'époque.
- Sortie au Louvre pour la visite de l'exposition Girodet le 14 décembre.
- Organisation par Philippe Rouillac, avec le concours de Mgr Verrier et de Bernard Diry, d'une crèche artistique à la Trinité.
- La sortie de printemps du 21 mai aura pour thème *Demeures privées et jardins secrets en Vendômois*.
- Un *Salon du livre régional* organisé par la Société aura lieu le dimanche 1^{er} octobre.
- Enfin, sur l'initiative de notre président, se tiendra, le dimanche 14 mai, une réunion générale des sociétés savantes de la région Centre à Valençay, en présence du directeur de la DRAC ; elle comportera des communications le matin, un repas avec tous les membres de bureau des associations et, l'après-midi, une visite privée du château.

Élections : MM. Couvrat, Durand, Dupré et Rouillac étaient rééligibles en raison de leurs fonctions. En remplacement de Mme Simone Doublard du Vigneau, Michaël Fauvinet a été proposé par le bureau sortant. Les personnes ci-dessus ont été élues ou réélues à l'unanimité. Le président a invité les adhérents à participer aux travaux de la Société.

Il a ensuite donné la parole à M. Jacques Gérard, maire de Fontaine-les-Coteaux et président de la Communauté de communes, pour présenter l'association *Horizons vendômois* dont il est le président. Cette association a pour objet la préservation et l'amélioration des paysages vendômois ; elle milite pour le développement harmonieux des énergies renouvelables, mais contre l'implantation anarchique de centrales éoliennes industrielles de 150 m de haut, avec tous les inconvénients qu'elles présentent, en particulier dans les vallées et coteaux du Loir. Un tableau établi par des membres de notre Société et représentant, à l'échelle, une éolienne, le clocher de la Trinité et la tour Eiffel, a été présenté. M. Gérard a sollicité des adhésions à son association, qui s'effectuent sans paiement de cotisation, l'adhésion valant en réalité pétition. Une discussion s'en est suivie au cours de laquelle une personne a demandé des précisions sur la procédure administrative préalable à l'implantation d'une éolienne ; il est rappelé que la Société a adhéré à cette association.

Ensuite avaient lieu les communications de Mme Anne-Marie Benoist, responsable des Archives de la Communauté de communes du pays de Vendôme, intitulée *Archives sur Cour d'honneur, 500 ans d'histoire locale*, et de Mme Anne-Cécile Tizon-Germe, conservateur du Patrimoine, directrice des Archives départementales de Loir-et-Cher : *De Fréteval au cd-Rom, 1 100 années d'Archives départementales*. Il s'agissait en réalité d'une conférence commune « à deux voix », les deux conférencières intervenant tour à tour, à plusieurs reprises pour présenter conjointement l'histoire des archives dont l'origine est bien connue en Vendômois puisqu'il s'agit de la bataille de Fréteval de 1194, leur organisation sous le contrôle technique et scientifique de l'État, le rôle des intervenantes consistant en la gestion, la collecte, le tri, le classement, le traitement incluant la destruction d'éléments dépourvus d'intérêt et la communication des documents, cela valable pour toutes les archives de France traitées de manière uniforme. Ces deux interventions conjointes ont été agrémentées de projections de diapositives et de transparents présentant les divers locaux où ont été successivement installées les Archives départementales et celles de Vendôme, ainsi que la reproduction de documents particulièrement remarquables détenus par ces deux administrations.

Cette conférence conjointe a particulièrement intéressé l'auditoire, parmi lequel se trouvaient plusieurs chercheurs familiers des salles d'archives. De nombreuses questions ont été posées aux conférencières et la séance a été levée sous les applaudissements vers 23 h 30.

Paul COUV RAT.

Hommages à Paul Dujardin

Vendôme pleure l'un de ses fils très chers : le patriote intransigeant, l'inflexible défenseur du patrimoine Paul Dujardin s'est éteint à 90 ans.

Paul, nous ne reverrons plus ta silhouette longiligne, élégante, drapée d'un loden vert, la boutonnrière barrée de rouge, le cou noué dans une écharpe de cachemire jaune, ta houppette blanche à la Tintin scandant tes propos, avec le geste de ta main gantée de veau marron. Paul sourit, arpente Vendôme, disserte avec chacun, scrute de ses yeux bleus son patrimoine, rappelant à tous le passé avec multiples anecdotes et jugements. Paul était devenu un monument de Vendôme parmi les monuments qu'il aimait tant.

Il était né le 14 octobre 1914 à Armentières, en Flandres ; sa mère avait souhaité retrouver son giron familial du Nord en dépit de la guerre : en 1914, les lignes changent en fonction des combats ; ainsi Paul est-il né Allemand et baptisé Anglais, comme il aimait le rappeler – la ligne de front avait évolué.

De retour à Vendôme, où résident ses parents avec ses trois frères et sœurs, Paul est confié à l'Ouvroir Saint-Paul, rue Ferme. Son père, professeur de violon au Ronsard, l'inscrit au lycée dans les petites classes. Paul suit sa scolarité pendant onze ans au lycée Ronsard ; en terminale, avec cinq autres élèves, il apprend le grec. Les matières littéraires ont ses préférences, équilibrant le zéro en math. Enfant polisson, il est très bon camarade. En 1932, à 18 ans, il entre à la banque Gaspard, ancêtre de la BNP. On le retrouve, en 1940, employé municipal, responsable de la voirie.

1940-1945, c'est pour Paul l'épopée de la Résistance. Il est l'un des tout premiers résistants de Vendôme, au nom de guerre Jean Berthet, avec son prolongement naturel de l'engagement citoyen, comme maire adjoint de Vendôme que vous appellera Monsieur le Maire – et les décorations rares reçues, que soulignera Monsieur le Député. C'est Paul qui fit sonner le bourdon de la Trinité pour annoncer la Libération à ses compatriotes.

Il se marie en 1951 avec Yvette. Patrick leur donne deux petites-filles : Aline et Cécile. Rien n'eût été possible sans la présence discrète, fidèle et attentive de son épouse. Merci, Yvette, mais ne dites-vous pas : « Nous, à Résurgence... ? »

De la Libération à sa retraite en 1978, il connaît deux employeurs : les Bruère, de Vendôme, sur le mail pour la concession Renault ; les frères Noulín, de Nourray, pour l'entreprise de matériel agricole. Paul Dujardin y fait merveille. Sens de la relation à l'autre, quelle que soit sa position sociale, sourire malicieux, poignée de main franche, énergie débordante : il aime ses clients qui le lui rendent bien.

C'est ainsi que le Vendômois n'a plus de secrets pour lui : ses manoirs discrets, ses chapelles oubliées, le petit patrimoine délaissé, lavoirs et fontaines comme fours et croix. Il engrange ainsi connaissances et histoires, devenant peu à peu une mémoire vivante.

Puis vient la retraite à 65 ans, en 1978, avec les fabuleuses aventures de « Résurgence » et du *Petit Vendômois*. Il en est l'initiateur, l'âme. Si ces deux institutions vendômoises n'existaient pas, il faudrait les inventer. Ses amis, les présidents François de l'Éprevier et André Fleury, en témoigneront.

Paul veille, se donne sans compter, prolongeant son engagement dans la cité par sa participation active à l'Office du tourisme, à la Croix-Rouge, aux Anciens élèves du lycée Ronsard, comme à bien d'autres associations du Vendômois.

Toujours avec efficacité, générosité et compétence.

Le bénévolat en Vendômois a son maître – et son exemple de désintéressement.

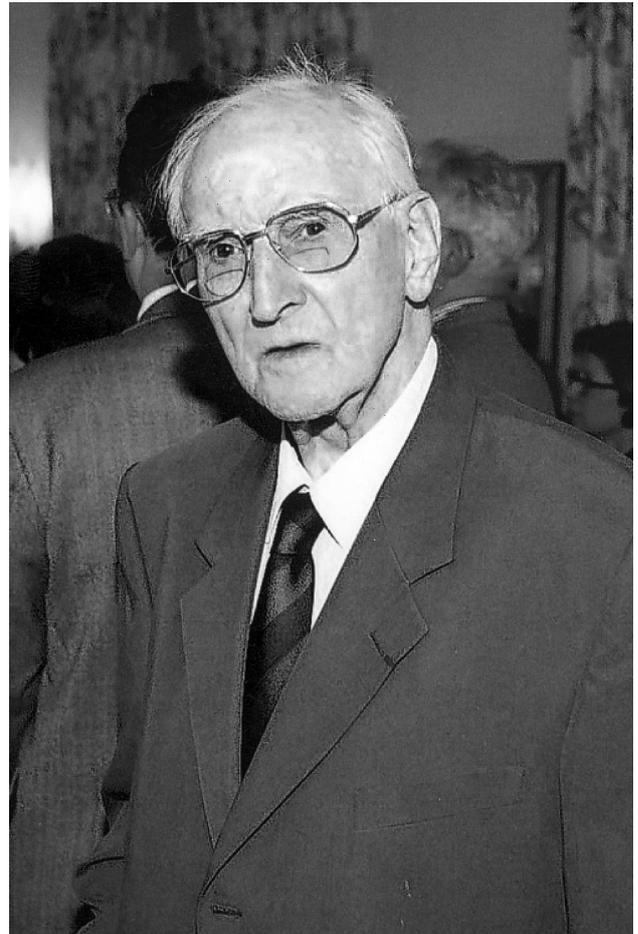
Paul Dujardin est un défenseur inflexible du patrimoine de notre petite patrie :

- par ses écrits, articles dans la presse comme son ouvrage *Vendôme. Côté cour, côté Dujardin*, édité au Cherche-Lune ;
- par ses actes, sachant manier le pic et la truelle, ne craignant pas la poussière ;
- par ses propos, s'émouvant de la longue série des dégradations de nos monuments ;
- par ses engagements, de la Porte Saint-Georges à la Libération, au manège Rochambeau, tout dernièrement.

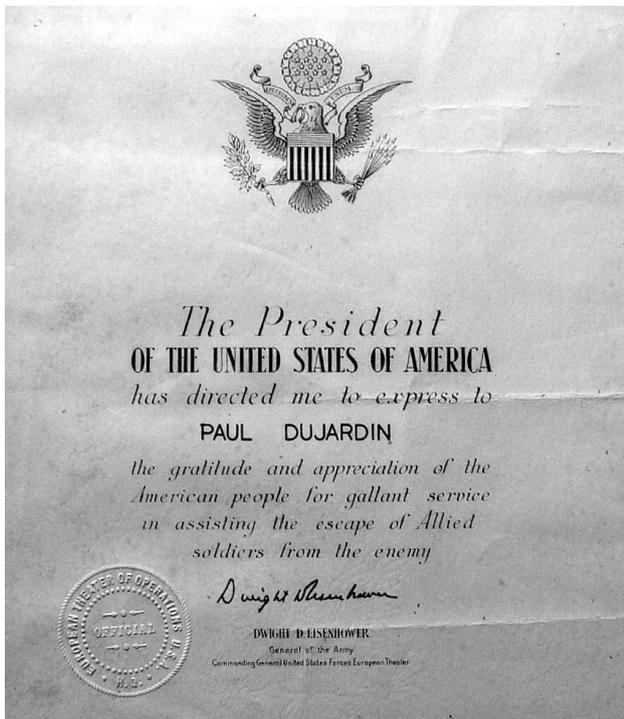
Il était le meilleur avocat de ce qui a fait et fait la fierté du Vendômois, de notre cité ducale : ses monuments et ses hommes.

Ainsi est-il à l'initiative du renouveau au cloître de l'abbaye, du Musée de Vendôme, à la Libération – comme tout dernièrement du projet de retour de la statue de Ronsard devant l'actuelle bibliothèque, ancienne mairie et siège de la Société Archéologique – face à son domicile.

À son côté esthète, hérité de prédispositions familiales musicales, on doit la renaissance du carillon de Vendôme,



(Photo : Serge Dupré)



Félicitations du Président américain D. D. Eisenhower
(coll. Mme P. Dujardin)



Paul Dujardin en compagnie
de M. et Mme Giscard d'Estaing
(coll. Mme P. Dujardin)

comme la fondation du Cercle Bourbon-Vendôme, nos excellentes trompes de chasse. Aux « Greniers de l'Abbaye », pour fêter ses 90 ans, entouré de tous ses amis, une fanfare lui est dédiée : « la Paul-Dujardin » : hommage rarissime ! Avec émotion, elle est rejouée aujourd'hui...

Paul Dujardin, homme de dialogue, est ouvert à tous. Respectueux de l'autre, de ses responsabilités, de sa fonction. Tu restes ferme sur les valeurs, détestant compromis, hypocrisie. Si ta parole est vive, ton cœur est grand.

Puissions-nous méditer et prolonger tes leçons d'être, de faire, de vie !

Puisse la collectivité marquer notre reconnaissance unanime, en donnant le nom de Paul Dujardin à une rue, à un

lieu – telle par exemple la voie qui rejoint, au pied du clocher de la Trinité, la rue de l'Abbaye à tes chers « Greniers ».

Vendôme a beaucoup reçu de Paul Dujardin. Paul a bien mérité de Vendôme.

Merci Paul, avec tous tes amis, nous poursuivrons le chemin.

Philippe ROUILLAC,
en l'église Sainte-Madeleine de Vendôme,
le 29 août 2005.

NB. — Œuvres de Paul Dujardin à la bibliothèque de notre Société :

- « Allocution à l'occasion de la sortie du livre *Vendôme. Côté cour, côté Dujardin* aux Greniers de l'Abbaye, samedi 10 décembre 1994 », *BSAV*, 1995, p. 15.
- « Au souvenir de Charles Portel », *BSAV*, 2001, p. 42.
- « Plus mon Loir gaulois... », *BSAV*, 2003, p. 98-116.
- *Vendôme. Côté cour, côté Dujardin*, préface de Roland Brudieux, Vendôme, Éditions du Cherche-Lune, 1994.

* * *

Au XVI^e siècle, l'homme nouveau de la Renaissance, l'humaniste, se voulait universel par ses connaissances, multiforme dans ses actions et par ses moyens, citoyen dans sa ville, combattant pour son pays, philosophe éclectique et libre dans sa vie. Paul Dujardin aura bien été un homme de la Renaissance à la mesure du XX^e siècle.

Universel, l'historien qui écrit l'histoire de sa ville, l'esthète qui sauve les œuvres de l'art monumental nous entourant aujourd'hui ou quand il crée la formation musicale des trompes de chasse, en même temps qu'il a l'idée originale de magnifier le nom de Vendôme en l'associant à celui des Bourbons.

Il allie sa connaissance des hommes à ses capacités de rassembleur et exerce sa sensibilité de poète quand il conte les histoires qu'il a inventées.

Multiforme, dans ses actions et dans ses moyens :

- partisan dans l'ombre ou combattant à la lumière ;
- gestionnaire dans la cité au sein de l'hôtel de ville ;
- ouvrier quand il faut manier le pic et la truelle ou bien écrivain à l'aise avec la plume ou encore orateur fascinant avec le verbe ;
- acteur de la vie économique par le développement commercial ;
- rassembleur et entraîneur d'hommes, qui crée et dynamise les équipes de bénévoles de Résurgence ;
- leader reconnu par ses multiples présidences.

Homme de tous les espaces, homme de la ville dans ses espaces limités, il connaît aussi bien l'homme des champs, celui des grands espaces de la Beauce et du Perche.

Homme de tous les milieux, déférent avec les humbles, parlant à égalité avec les puissants, il est passé maître en relations publiques, à l'aise dans tous les milieux.

Homme de tous les temps, il relie la connaissance du passé à l'intelligence du présent afin d'ouvrir les portes de l'avenir.

Telle apparaît l'œuvre de cet homme hors du commun, telle aurait pu être sa devise.

Pour accomplir ses ambitions, il n'agit pas seul comme l'artiste ou le philosophe, mais avec les autres pour les autres ; en ce sens, il parachève sa vocation d'universaliste.

En conjuguant la compétence à sa passion d'être et de faire, il a non seulement subjugué ses contemporains, mais il les a aussi entraînés dans son sillage.

Nul doute qu'ils auront à cœur de le suivre pour lui rendre ainsi leur plus fidèle hommage !

Noël GAUTHIER.

*À Marianne,
in memoriam*



Marianne Leygue entre Christine et Philippe Rouillac

Chers amis,

C'est ainsi que je me permets de vous nommer, sans vous connaître tous, parce que, à l'évidence, c'est, unis par le lien de l'amitié portée à Marianne Leygue, que nous sommes ici ensemble, autour d'elle et près de sa famille, dans cette église Notre-Dame-des-Rottes, où son mari Louis a donné et laissé de si importantes traces de son talent, de sa générosité.

Que sa famille, son fils, ses deux belles-filles, ses petits-et arrière-petits-enfants trouvent ici l'expression de notre vive compassion, et de notre fidèle amitié. Ce deuil qui est le vôtre, vous savez aussi qu'il est partagé ici. Dans de telles circonstances, peines et larmes sont la noblesse de l'homme : elles sont la preuve de la qualité des liens qui nous unissaient à celle qui part.

Indissociablement liée à l'œuvre magistrale de Louis, Marianne fut et reste pour nous la digne compagne de votre père et grand-père. Associée à son talent, Marianne est restée toujours discrète, mais présente, pour lui – plus que pour elle, Vestale plus que Muse.

Elle serait rentrée dans sa centième année l'année prochaine, comme Louis aurait fêté ses 100 ans cette année : que de coïncidences !

Est-il besoin de rappeler que l'unique citoyen d'honneur de la ville de Vendôme, Louis Leygue, n'aurait pas été Vendômois, sans Marianne Cochet, sa dame d'honneur ?

Les propres dispositions de Marianne auraient pu lui ouvrir, à elle aussi, les portes d'une brillante carrière artistique : sa formation, ses dessins n'attestent-ils pas non plus un réel talent et une vive sensibilité ? Elle avait choisi de vivre avec et pour Louis, et ensuite, après sa disparition en 1992, de prolonger son œuvre, notamment par des expositions, des publications, tel le remarquable catalogue raisonné.

Marianne n'était heureuse que dans les triomphes de Louis, mettant toute son énergie et son talent à perpétuer son œuvre, comme à la faire découvrir au plus grand

nombre. Rappelons-nous ici même sa présentation aux Journées du Patrimoine en 2003, avec les autres artistes, de la démarche, de l'œuvre de son mari : un enchantement ! Elle savait entretenir la flamme, ce qui l'empêchait de se consumer elle-même. Merci à Marie-Thérèse d'y avoir veillé.

Elle était le meilleur commentateur de l'œuvre de Louis : tant ici, à Notre-Dame-des-Rottes, qu'à Naveil, en son atelier-forge à partir de 1950, comme dans leur charmant presbytère, qu'au Musée de Vendôme, à l'incontournable et généreuse donation de 1986, comme à Paris, à l'atelier rue de l'Assomption, que chez eux, rue du Docteur-Blanche – nous en fûmes souvent les témoins privilégiés – qu'à l'Académie depuis l'élection de Louis en 1969. Marianne racontait avec simplicité et talent l'aventure artistique et humaine qu'elle a vécue auprès de Louis.

Sa voix résonne à nos oreilles, toujours ponctuée de sourires, ne se plaignant jamais, se réjouissant toujours. N'aimait-elle pas souvent dire : « C'est épatant... une pure merveille... » ?

Trois « d » la résument à nos yeux et symbolisent sa vie : discrétion, distinction, délicatesse. Nous ne verrons plus son élégante silhouette drapée dans des ensembles de soie bleue ou de teintes pastel, sa mise impeccable aux beaux cheveux argent, ses boucles d'oreilles et bijoux recherchés, son allure raffinée. Belle, elle le fut, le sut ; coquette, elle le resta. « L'exquise Marianne », comme le titrait si bien la presse, fut assurément aussi une grande dame.

Merci à vous, chère famille, de nous l'avoir un peu « prêtée », car elle était avec l'âge et sa gentillesse devenue peu à peu, à tous et toutes – comme aimait le souligner, votre ami, le Président Maurice Leroy –, notre « Queen Mum », « la Grand-Mère du Vendômois ». Nous ne l'oublierons pas.

Philippe ROUILLAC,
Vendôme, Notre-Dame-des Rottes, 14 octobre 2005.

Hommages à Régis Bouis

Une vie au service de la Révolution française

« Je n'ai pas besoin de dire que ce travail d'histoire critique ne comporte aucun fait, aucune affirmation, aucune citation, aucun chiffre qui ne soit accompagné de sa référence précise. La probité est le premier devoir de l'historien. Je ne crois pas, à aucun moment, y avoir failli, au cours de cette étude. On comprendra enfin que je formule ici le double et légitime désir de pouvoir faire paraître bientôt le résultat de huit années de recherche désintéressées concernant l'histoire blésoise, et de jouir de la quiétude nécessaire à la poursuite de ces travaux qui présentent, je crois, quelque intérêt, non seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'histoire générale. » (1)

Régis Bouis est mort le 25 mai 2005 dans sa 106^e année.

Né le 28 septembre 1899 à Rivarennes (Indre-et-Loire), il commença par des études de médecine, mais une santé difficile et les hasards de la rencontre avec Robert Mathiez et Georges Lefebvre (2) déterminèrent sa vocation d'historien spécialisé sur la Révolution française. Régis Bouis s'était tout particulièrement intéressé au destin singulier de Gracchus Babeuf, l'un des initiateurs de la doctrine communiste, et de ses émules, à l'échec de la Conspiration des Égaux (1795-1796), puis aux conditions du procès de François Noël Babeuf, dit Gracchus Babeuf, à Vendôme, et surtout à la personnalité de son défenseur : Pierre-Nicolas Hésine.

Malgré sa passion dévorante pour l'histoire de la Révolution et son caractère bourru et enflammé, il s'est toujours refusé à des prises de position sectaires : il tenait à ce que son enseignement reste impartial et sans parti pris.

Sa réputation d'intégrité, sa grande rigueur scientifique, son savoir d'historien avaient entraîné des échanges qui s'étaient établis avec des chercheurs russes intéressés par les origines du communisme au temps de l'Union soviétique.

Historien passionné, toujours libre d'esprit et de paroles, Régis Bouis avait investi totalement sa vie, ses engagements politiques ardents et sans compromission du souvenir de Robespierre, qu'il révérait. Se sentant un peu à l'étroit dans le programme scolaire, il insistait longuement et vigoureusement sur l'époque de la Révolution à travers les cahiers de doléances et les résultats de ses recherches personnelles. En revanche, il se séparait radicalement de Robespierre par son amour entier de la liberté et par un respect total du débat démocratique et des valeurs républicaines.

Très attaché à la protection du patrimoine, il s'était, plus tard, engagé pour marquer dans le marbre le souvenir de l'ancien collège Augustin-Thierry, dans lequel, jeune professeur, il avait enseigné. C'est pourquoi il avait inauguré une plaque commémorative sur la place Vaslin-de-la-Vaissière, près de l'emplacement des bâtiments de l'ancienne abbaye de Bourmouyen, devenu établissement d'enseignement en 1808 et brûlés en 1940 (3).

Répétiteur en Auvergne, puis professeur d'histoire-géographie (4) à Béthune, il demanda à rejoindre sa province d'origine, si chère à son cœur, et devint professeur d'histoire-géographie au collège devenu lycée Augustin-Thierry, de 1937 (5) à 1961 (6).

Il est vraiment le dernier des anciens maîtres du vieux collège des bords de Loire à disparaître. Il y fut le collègue de MM. Gassan, Mascart, Gruau, Marand, Lavediau, Marseilhan, Émile Laurens (7), Cornilleau, sous la houlette du principal M. Chardon (8).

Il habita d'abord 48, rue du Foix, de 1941 à 1953 environ, dans la maison occupée autrefois par le peintre Henri Sauvage, puis il s'installa 2 bis, rue des Cornillettes.

Une grande partie de son temps, après sa retraite, s'est passée aux anciennes Archives départementales de Loir-et-Cher (actuelle salle de réunion du Conseil général), où il dépouilla systématiquement et patiemment toute la série L : les dossiers de l'administration révolutionnaire. Il en tirait la matière de ses articles et le sujet de ses conversations, au milieu desquelles surgissaient, tout à fait naturellement, des personnages de chair et de sang, échappés du tourbillon révolutionnaire, qu'il venait de croiser et d'interroger, au détour de la rue (9).

Très attaché à la perfection du fond et de la forme de ses textes, Régis Bouis a fait peu de conférences à Blois et publié surtout pour la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois où il pouvait compter sur de nombreux et fidèles amis. On peut noter en classant, suivant ses thèmes de recherches (10) :

1 / Les « crises de subsistances » (c'est-à-dire la pénurie de produits de première nécessité : le pain, la viande, le sucre et le vin) – autrement dit, suivant l'enseignement de ses maîtres Mathiez et Georges Lefebvre, les causes économiques de la Révolution française :

- Communication à la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher (11), le 21 mars 1957 : « Faux arrêts relatifs à la circulation des blés, 1775 ».
- « Doléances et vie rurale d'après les cahiers de Mondoubleau », Jean Arnould et Régis Bouis, *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois (BSAV)*, 1983, p. 11-15.

(1) R. Bouis, *Les élections à la Convention nationale dans le Département de Loir-et-Cher*, Blois, 1945, p. 4.

(2) Régis Bouis citait volontiers deux thèses qu'il considérait comme totalement exemplaires : celles de Roger Dion sur le Val de Loire et celle du chanoine Gallerand sur les cultes sous la terreur, en Loir-et-Cher.

(3) Il donna à *La Nouvelle République du Centre-Ouest* un long article, en avril 1946, expliquant l'histoire de son collège. Le texte du discours prononcé lors de l'inauguration de la plaque se retrouve dans le *Bulletin de l'Association de l'Amicale des anciens élèves du collège et du lycée Augustin-Thierry*, 1964-1965, p. 23-28.

(4) En 1958, pour un poste récemment créé, il fut nommé professeur-animateur du service éducatif aux Archives départementales de Loir-et-Cher.

(5) Le 13 juillet 1938, il fut chargé du discours d'usage lors de la distribution des prix.

(6) R. Sédillot, « Un siècle ! Quelle histoire ! », *Bulletin des anciens élèves du lycée Augustin-Thierry*, 1998.

(7) Professeur au collège de Blois, dès 1911, Émile Laurens fut maire de Blois, de février à juin 1940.

(8) Émile Laurens, Jean Marseilhan, Yves Jahan, Charles Lavediau, René Greuin, enseignants ou répétiteur du collège, disparurent tragiquement au cours de la guerre 1939-1945.

(9) Il confia un jour à son collègue Pierre Gassan, professeur de philosophie, après avoir dépouillé une liasse d'archives mentionnant le passage du ministre Fouché à Blois : « Devinez qui je viens de rencontrer dans la rue des Trois-Marchands ? J'ai rencontré Fouché... Oui, cette canaille de Fouché » (témoignage du 23 juin 2003 de Marcel Gassan, fils de Pierre Gassan).

(10) Il s'agit d'une bibliographie assez complète, mais non exhaustive, qui privilégie le Vendômois.

(11) R. Bouis est membre de la Société de 1941 à 1978.



Régis Bouis

- « Les troubles relatifs à la circulation des subsistances à la fin de l'hiver 1791-1792 » (résumé de la communication du 30 janvier 1944), *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 32, p. 34-36.

2 / L'évolution politique du département pendant la Révolution :

- Communication à la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, le 18 novembre 1945, sous le titre : « Les élections à la Convention nationale dans le département de Loir-et-Cher », et une plaquette intitulée : *Les élections à la Convention nationale dans le département de Loir-et-Cher d'après des documents inédits, dont une lettre de Bernardin de Saint-Pierre*, Blois, Grande Imprimerie, 1945.

L'explication du choix de la ville de Vendôme, par une constante de l'évolution politique du département de Loir-et-Cher au XIX^e siècle : une grande modération dans le choix des représentants du peuple, ce qui en faisait un département sûr, donc qui bénéficiait de la confiance des différents gouvernements. Ce modérantisme politique ou cette douceur du tempérament politique explique le choix de Vendôme pour la Haute Cour en 1796, de Blois pour le procès des complices de l'équipée de la duchesse de Berry en 1832, enfin des manifestants lors des obsèques de Victor Noir en 1870, sous Napoléon III.

- « L'évolution politique en Loir-et-Cher de l'an II à l'an IV », *BSAV*, 1981, p. 56-63.

3 / Autour de Buonarroti :

- « Quelques lignes de Buonarroti relatives à Julien de Paris », *Annales historiques de la Révolution française*, 1954.

- « F. Buonarroti d'après les souvenirs d'un démocrate français (Movimento operaio, 1955) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1957.
- « Babeuf, Buonarroti, pour le 2^e centenaire de leur naissance », *Société des Études robespierristes*, p. 107-108.

4 / Autour de Babeuf et de sa famille :

- « Une lettre d'Émile Babeuf à Hésine, 10 juillet 1807 », *Annales historiques de la Révolution française*, 1961.
- « À propos du décès d'une petite fille inconnue de Gracchus Babeuf, survenu à Blois, le 27 avril 1878 », *BSAV*, 1975 et sq. Émilie, lingère, fille de Robert Babeuf dit Émile, est née à Blois, avenue de Paris, près du champ de foire.

5 / Le procès de Babeuf, la Haute Cour de Vendôme, procédures et vie carcérale (1796-1797) :

- « À propos du fac-similé d'une lettre interceptée de G. Babeuf à sa femme (4 pluviôse an V, 23 janvier 1797) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1963, p. 84 et sq.
- « Documents relatifs aux condamnés à la déportation par la Haute Cour de Vendôme (Germain et Buonarroti) ainsi qu'à Vadier... », *Annales historiques de la Révolution française*, 1963, p. 90 et sq.
- « À propos d'une lettre de Gracchus Babeuf à Hésine », *Annales historiques de la Révolution française*, 1965.
- « Une lettre inédite de Pillé », *Annales historiques de la Révolution française*, 1965.
- « Un intermédiaire imprévu entre Buonarroti détenu à la prison de la Haute Cour de Vendôme, son épouse et ses amis de l'extérieur », *Annales historiques de la Révolution française*, 1967.

- « Manifestations du tempérament de Babeuf pendant sa détention à Vendôme », *Annales historiques de la Révolution française*, 1967.
- « Exposition du nouveau plan du journal d'Hésine par son propriétaire-rédacteur dans son numéro du 1^{er} frimaire an V », *Annales historiques de la Révolution française*, 1967.
- « Du choix de Vendôme pour siège de la Haute Cour (21 thermidor an IV) », *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 1981, p. 489.
- « À l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française, six articles concernant la Maison de justice ou prison de la Haute Cour de Vendôme d'après des documents inédits », à compte d'auteur, Blois, 1991.

6 / La personnalité d'un ami et défenseur de Babeuf : Pierre-Nicolas Hésine (1762-1821).

Administrateur du département, puis du district de Blois, il fait partie du Comité de surveillance ; organise la Terreur à Blois et en Loir-et-Cher lors du commencement de l'insurrection vendéenne : mars-décembre 1793 ; accusé de complicité dans les 9 exécutions du Château-Gaillard en frimaire an II. Condamné à la déportation.

- « P.-N. Hésine, rédacteur du *Journal de la Haute Cour ou l'Écho des hommes vrais et sensibles* », *Annales historiques de la Révolution française*, 1960, p. 471-487.
- « P.-N. Hésine et le procès de Vendôme (Babeuf, 1760-1797) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1960.
- « Une lettre d'Hésine à Émile Babeuf, 20 mai 1807 », *Annales historiques de la Révolution française*, 1963, p. 94 et sq.
- « Le patriote Pierre-Nicolas Hésine. Ses luttes ardentes en Loir-et-Cher de la veille de la Révolution française à la Restauration (1785-1817), à Pontlevoy, Blois et Vendôme », une série de 4 articles qui se suivent, *BSAV*, 1969, p. 86-101 ; 1970, p. 33-70 ; 1971, p. 45-65 ; 1973, p. 61-74.

7 / Annette Vallon :

Marie-Anne dite Annette : intrépide chouanne blésoise, elle intervient en faveur de nombreux émigrés, tente de délivrer des émigrés incarcérés, sauve ou apporte une aide décisive à J.-B. Delaporte de Meslay, Dufort de Cheverny, Théodore Guyon de Montlivault et le comte de Salaberry. Elle défend la cause royale au péril de sa vie. Elle a une liaison avec le poète anglais William Wordsworth en 1792.

- Communication à la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, le 5 novembre 1944 : « Documents sur Annette Vallon ».
- « À verser au dossier d'Annette Vallon », Blois et le Loir-et-Cher, 1946, et sous forme d'un tiré-à-part.

8 / Articles dont le sujet est lié à l'histoire de la Révolution (hors procès Babeuf, Hésine, etc.) :

- « De l'histoire locale à l'histoire nationale : une lettre de l'abbé Grégoire », *BSAV*, 1971, p. 85-87.
- « Une lettre inédite de Jacques Huger, curé constitutionnel, datée du 26 mai 1791 », *BSAV*, 1972, p. 65-72.
- « Une lettre du 30 floréal an IV », texte imprimé, Abbeville, Lafosse, 1975.
- « Directives données par le préfet Bacot à son sous-préfet de Vendôme pour priver de sa profession l'avocat Ballyer fils (21 janvier 1816) », *BSAV*, 1976, p. 75-77.
- « Pétitions et pétitionnaires blésois dits du 20 juin 1792 d'après des documents inédits », *BSAV*, 1994, p. 109-111.
- « À propos d'une lettre inédite de Grégoire », *BSAV*, 1996, p. 18.

9 / Varia :

— Le pavillon Anne-de-Bretagne, à Blois :

- « À propos de la tour octogone », *Blois et le Loir-et-Cher*, juillet-août-septembre 1943.

— Denis Papin :

- « À propos du tricentenaire de la naissance de Denis Papin », *Le Flambeau du Centre*, avril-juin 1947.
- « Denis Papin et la Royal Society », *ibid.*
- « Quelques glanes », *ibid.*, avril-juin 1947.
- « Une lettre inédite de Louis-Auguste Blanqui », *Le Flambeau du Centre*, octobre-décembre 1947.

— Communication à la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher du 8 février 1963 : « Un acquéreur imprévu de Chambord : Louis XVI » (résumé de communication), t. 34, p. 287.

— « Un chef-d'œuvre de notre langue détruit par décision de justice le 8 juin 1819, à Blois », texte imprimé [S.I.], Blois, 1966, p. 8-21. Il s'agit de la destruction par autorité de justice de l'« Adresse à MM. les juges de la police correctionnelle à Blois », rédigée par Paul-Louis Courier, en 1819, pour soutenir son garde-forestier contre la haine du maire de Véretz.

— Inauguration d'un buste d'Augustin Thierry au lycée (12) et d'une plaque commémorative sur la place Valin-de-la-Vaissière.

- « Les origines du collège Augustin-Thierry » (résumé de la communication du 14 novembre 1964), *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 35, p. 20-21.

— « De l'état de nos archives communales, de la législation qui les concerne », *BSAV*, 1976, p. 13.

— « Lettre », *BSAV*, 1999, p. 18.

— « Saint-Dyé-sur-Loire – Ville d'autrefois », Jean Chavigny, Régis Bouis, texte imprimé, Blois, Alleaume, 1978.

Conformément à la volonté de Mme Bouis (13) et en accord avec C. Poissonnier, son héritière, j'ai déposé tous les papiers manuscrits aux Archives départementales de Loir-et-Cher. Sa précieuse bibliothèque, tout entière consacrée à l'histoire de la Révolution française, a été versée à la Bibliothèque de la Société des Sciences et Lettres sous le nom de « fonds Régis Bouis ».

Jean-Paul SAUVAGE.

* * *

Régis Bouis, bien que n'étant pas Vendômois, a entretenu des rapports particulièrement chaleureux avec notre Société Archéologique. La liste de ses travaux, énoncés ci-dessus, montre que, en dehors des *Annales historiques de la Révolution française*, spécialisées dans la publication d'études relatives à la période dont il était un des spécialistes reconnus aux niveaux national et international, notre bulletin était largement privilégié pour la parution de ses travaux, publications faisant généralement suite à des conférences qu'il avait données à Vendôme, sous les auspices de notre Société.

Sa vue étant devenue défaillante, nous savons qu'il se faisait lire par son épouse des articles de notre bulletin, auquel il a porté intérêt jusqu'à son dernier jour.

Plusieurs de nos membres ont bénéficié de ses conseils et de sa chaleureuse sollicitude, en particulier Jean Arnould qui a collaboré avec lui aux *Cahiers de doléances du canton de Mondoubleau* et même le soussigné qu'il a vivement encouragé pour une étude actuellement en cours.

Son amitié pour notre Société s'est aussi concrétisée par le don qu'il lui a fait, non seulement de ses écrits imprimés à part, mais aussi par la précieuse transcription entièrement écrite de sa main du *Journal de la Haute Cour de justice ou l'Écho des hommes vrais et sensibles* d'Hésine, plusieurs centaines de pages de son écriture fine, témoignage d'une

(12) *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 30 octobre 1964.

(13) Deux jours avant sa mort, Mme Bouis m'a chargé de transmettre tous les documents historiques de son mari.

patience sans fin, et, surtout, par le don des 32 volumes de *La réimpression de l'Ancien Moniteur, seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution française depuis la réunion des États généraux, jusqu'au Concordat (mai 1789 - novembre 1790)* (Plon, 1858-1863), qui constitue un fleuron de notre bibliothèque et une mine de renseignements pour les recherches.

C'est en vertu de mêmes liens qu'il avait accepté la présidence d'honneur de notre *Colloque Babeuf* des 6 et 7 septembre 1997 et avait dicté un texte qui constitue sa dernière parution dans notre bulletin.

Nous conservons le souvenir de son accueil et de celui de son épouse – qui était son soutien et sa vue –, lors de la

(14) « M. Régis Bouis, un alerte centenaire », par Jean Arnould, *BSAV*, 2000.

visite que nous lui avons rendue pour son centenaire, le 27 septembre 1999 (14).

Il est décédé le 25 mai 2005, après une longue existence bien remplie et consacrée à l'histoire. La Société était représentée à ses obsèques par le président Philippe Rouillac, qui a tenu à lui rendre hommage, et les présidents d'honneur Jean Arnould et Claude Leymarios.

Sa mémoire est indissolublement liée à celle de son épouse qui a fait preuve auprès de lui d'un dévouement parfait et l'a malheureusement suivi de près dans l'au-delà.

Merci, M. Bouis, pour tout ce que vous avez fait pour notre Société Archéologique qui continuera à profiter longtemps de votre appui.

Paul COUVROT.

PS. — Une importante donation de M. Bouis à la Société a été faite en décembre 2005 ; une exposition en septembre 2006, lors des Journées du Patrimoine, la révélera au public.

Hommage à Marguerite Nouel-Daurel, dernière petite-fille d'Ernest Nouel

Marguerite Marie Nouel, dite « Guiguitte », toute récente adhérente de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, nous a quittés le 17 janvier 2005, dans sa 93^e année.



(Photo de son fils Bernard Daurel)

« Guiguitte », femme exceptionnelle, née à Troyes (Aube) le 28 juin 1912, fut la dernière d'une famille de treize enfants.

Son père, Paul Nouel, né à Vendôme, fréquenta le lycée de cette ville. Son grand-père, Ernest Nouel, professeur de physique et de sciences naturelles au lycée Ronsard de 1856 à 1894, fut également :

- Conservateur du Musée de Vendôme, de 1862 à 1873 ;
- Président de la Société Archéologique du Vendômois, en 1875 ;
- Bibliothécaire de la Société Archéologique, de 1876 à 1886 ;
- Secrétaire de la Société Archéologique, de 1887 à 1900 ;
- Conseiller municipal de la ville de Vendôme, de 1861 à 1871.

Marguerite Nouel fait ses études à Vidalon-les-Annonay (Ardèche), où son père, ancien imprimeur, est directeur commercial des Papeteries Canson-Montgolfier.

La petite « Guiguitte » passe une enfance heureuse, élevée par une mère très croyante et un père attentif et affectueux.

Sa jeunesse est assombrie par le décès de sa sœur aînée, Madeleine, jeune religieuse de 26 ans, et de son frère Xavier, âgé de 17 ans.

Paul Nouel, son père, meurt en 1927. « Guiguitte », qui n'a pas encore 15 ans, commence à travailler aux Papeteries Canson-Montgolfier, afin d'aider sa mère. Elle ne se départira jamais, tout au long de sa vie, du courage dont elle fait preuve à ce moment-là.

En 1930, inspirée par l'un de ses frères, Étienne Nouel, qui deviendra curé de Glun (Ardèche), elle sera l'une des premières guides de Vidalon-les-Annonay.

En 1932, elle travaille comme infirmière dans un sanatorium pour enfants à Anglet (Basses-Pyrénées).

En 1935, elle épouse, à Carbon-Blanc (Gironde), Yves Daurel.

1940. C'est la guerre. Une fois encore, le courage et la patience de Marguerite Nouel-Daurel vont être mis à

l'épreuve car son époux est fait prisonnier. Seule durant quatre ans, elle doit faire face. Pendant que sa sœur garde ses premiers enfants, elle se forme à Bordeaux, dans une école de commerce, et y devient professeur.

Quelque temps plus tard, afin de s'occuper de ses nombreux enfants, elle cesse ses activités professionnelles – Marguerite et Yves en auront neuf, dont des triplés, tous élevés de façon remarquable. Ils ont eu la douleur de perdre un de leurs fils : Philippe.

Son époux, Yves Daurel, décède le 26 décembre 1999.

Toutes ces souffrances, avec pudeur, Marguerite Nouel-Daurel ne les évoquera que rarement. Très croyante, elle puisait dans sa foi la force de surmonter les épreuves.

Sa forte énergie et ses capacités d'adaptation l'ont beaucoup aidée tout au long de son existence. Vive d'esprit, elle s'intéressait à tout. Ces dernières années, malgré son âge, elle appréciait les discussions sur de nombreux sujets de notre société actuelle. Joyeuse et optimiste, elle jugeait des événements de façon positive, avec bon sens, réalisme et humour.

Sensible, capable d'une écoute attentive, jamais indifférente aux autres, généreuse, elle faisait tout pour ceux qui, dans son entourage, avaient besoin d'aide.

Elle avait un grand esprit de famille et une prodigieuse mémoire. Au soir de sa vie, grand-mère de vingt-deux petits-enfants et vingt-cinq arrière-petits-enfants, elle se souvenait des prénoms et des dates de naissance de chacun d'entre eux.

Son équilibre, sa force morale, elle les attribuait avec humilité, à sa foi, à ses ancêtres et à ses parents qui, disait-elle, l'avaient élevée avec tant d'amour. Elle leur vouait un amour sans faille, soutenu par leur souvenir toujours vivace.

« Guiguite » a toujours conservé avec grand respect les documents familiaux dont elle avait la garde et a rédigé, avec l'une de ses nièces, un premier texte sur son frère Étienne Nouel, curé de Glun, intitulé *Étienne Nouel* (1).

La mémoire de la dernière petite-fille d'Ernest Nouel demeure à jamais dans les cœurs de ceux qui l'ont connue.

Marie-Françoise NOUEL-SOUHAMI,
nièce de Marguerite Nouel-Daurel.

(1) Mme M.-Fr. Nouel-Souhami a fait don de cet ouvrage à la bibliothèque de notre Société, en septembre 2005, et vous pouvez venir l'y consulter.

Hommage à Maurice Vallas

Maurice Vallas, membre de la Société Archéologique, élu vice-président de la Société des Sciences et des Lettres du Loir-et-Cher en 1997, nous a quittés au mois de juillet 2005.

Cet ancien expert-comptable avait deux passions : la numismatique et l'histoire, domaines où il a laissé à la postérité bon nombre d'études et de travaux fort remarquables.

Sans revenir sur ses travaux concernant l'histoire locale du Blésois, ni sur ses engagements associatifs au sein du Groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne ou du Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie, je retiendrai surtout de lui le numismate.

C'est à travers cette discipline que nos chemins se sont croisés en de nombreuses occasions. C'était un homme d'une modestie aussi grande que l'était sa compétence en cette matière. J'ai pu échanger avec lui des informations de grand intérêt, en particulier sur le monnayage féodal, avec un très grand plaisir.

Très ouvert à toute idée nouvelle ou hypothèse de travail, il avait des avis sûrs et un jugement toujours nuancé et fin.

Dans l'Avant-propos du *Catalogue des monnaies d'or et jetons* du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Blois, publié par la Société française de numismatique en 2002, Nicolas Perruchot, maire de Blois, remercie Maurice Vallas pour sa contribution sur les jetons blésois en ces termes : « On ne peut que féliciter son zèle passionné et dévoué. » C'est l'image que nous aimerions conserver de ce Blésois d'adoption et de cœur.

Qu'il me soit permis d'ajouter en guise d'adieu cette formule des anciens Romains à l'égard de ceux qui les avaient quittés : « Opto sit tibi terra levis Mauricio. »

Bernard DIRY.

Œuvres de Maurice Vallas à la bibliothèque de notre Société :

- « La communauté des orfèvres de Blois », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 59, 2004, p. 62-110.
- « La coutume de Blois », Paris, Lanore, 1987.
- « Gens de la terre, gens de métier... et les autres dans la Sologne de 1765 », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 2001, p. 231-276.
- « Les jetons municipaux de Blois de Henri II à Louis XIII », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1995, p. 111-127.
- « Les noms de famille du canton de Bracieux » [texte imprimé], Cercle généalogique de Loir-et-Cher, 1994.
- « La numismatique blésoise », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1983, p. 75-99.
- « Quelques jetons de familles notables blésoises du XVI^e au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1998, p. 61-79.
- « Un royaume méconnu de l'Himalaya : le Bhoutan », *Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres de Loir-et-Cher*, 2001, p. 101-139.
- « Le Suisse de Saint-Honoré », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1998, p. 81-94.
- « Les ventes de biens nationaux immobiliers dans le district de Blois (1790-1797) », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1992, p. 121-146.

Merci à Robert Lebert



Philippe Rouillac remercie Robert Lebert
à l'assemblée générale du 2 décembre

(Photo : Serge Dupré)



M. Lebert présente une partie de sa collection

Le résultat d'une vie dont un être est satisfait a été obtenu par la passion. La passion n'est pas un territoire défini ; elle est guidée par l'émotion, la curiosité, l'amour, qui incitent à approfondir la connaissance des choses. Ainsi est formé le caractère de chacun.

Je vous présente un passionné : M. Robert Lebert. C'est sans doute son métier de prédilection, jardinier, qui a poussé cet homme à collectionner les silex préhistoriques. Bien sûr, il a passé les frontières de ses jardins, en allant à Villersable, Danzé, Pezou et Chicheray principalement.

Bonne récolte, car ses recherches, au long de sa vie, ont

rempli une valise : grattoirs variés, lames de couteaux, tranchets, pointes de flèches, hache en bronze, douille avec boutonnière, lampe de caverne à graisse, bois pétrifié de Châteaurenault, etc.

Cette valise, produit de sa passion, Robert Lebert en a fait don à la Société Archéologique. Le contenu de ses recherches est installé dans une vitrine de la Société, visible aux heures de permanence.

Merci et hommage à M. Robert Lebert, membre de notre Société.

Serge DUPRÉ.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2005

Nous avons appris avec peine, cette année, les décès de :

M. Louis DELGADO, 41370 Marchenoir.
Mme Marguerite DAUREL, 33000 Bordeaux.
M. Gilles SAUDUBRAY, 41100 Vendôme.
Mme Suzanne GUIARD, 41100 Vendôme.
M. André HOUDARD, 41170 Sargé-sur-Braye.
Mme Madeleine BOURDIN, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
M. Guy LEYMARIOS, 41160 Morée.
M. François GUIGNARD, 41100 Vendôme.
M. Régis BOUIS, 41000 Blois.
Mme Jacqueline PAGE-ROCHER, 41000 Blois.
Mme Lucette BOUIS, 41000 Blois.

M. Maurice VALLAS, 41000 Blois.
Mme Arlette BAILLY, 77000 Melun.
M. Paul DUJARDIN, 41100 Vendôme.
M. René LE ROUX, 75016 Paris.
M. Pierre MAZABRAUD, 75016 Paris.
Mme Marianne LEYGUE, 75016 Paris.
M. Armando IRLÈS, 41100 Vendôme.
Mme Lucienne REBEYROTTE, 41100 Vendôme.
Mme Simone MOTHERON, 41800 Montoire-sur-le-Loir.

Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueux souvenir.

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE 2004

I - RECETTES

Crédit au 1 ^{er} janvier 2004	8 118,89
Caisse d'Épargne	322,99
SOUS-TOTAL CRÉDIT	8 441,88
Cotisations	11 914,24
Ventes livres	3 410,63
Manifestations	2 935
Abandon frais	1 348,83
Subvention DRAC	2 300
Dons	117
Produits financiers	6,46
TOTAL RECETTES	22 031,96

II - DÉPENSES

Frais de bureau	1 316,89
Téléphone/Internet	748,09
Adhésions	88
Poste	3 052,33
Achat livres	173,20
Frais de banque	4,50
Manifestations	1 979,33
Entretien locaux	251,28
Bulletin 2004	8 436,94
Abonnements	499
Frais de manifestation	2 049,88
Assurances	334,81
Mécénat	315
TOTAL DÉPENSES	19 249,25
Solde	2 782,71
Crédit au 1 ^{er} janvier 2005	11 224,59
Représenté par :	
CCP	10 895,14
Caisse d'Épargne	329,45
TOTAL	11 224,59

Le Président,
Ph. ROUILLAC.

Le Trésorier,
P. FOREAU.

ADMISSIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE 2005

Mme GALLIER Nathalie, 27, allée Cauvinière, 78112 Fourqueux.
M. RIVEREAU Jean-Pierre, Le Moulin de Vétéuil, 41100 Coulommiers-la-Tour.
M. et Mme DAUMAS Philippe, 16, boulevard Pasteur, 75015 Paris.
Mme ANGINOT Colette, 931, rue des Champlés, 41100 Vendôme.
Mlle PESCHARD Céline, 5A, rue Rabelais, 41100 Vendôme.
D^r ROUBERTIE Françoise, 7, rue de la Perchaie, 41100 Vendôme.
Mme LEGRET Suzanne, 4, rue de Villepoupin, 41100 Naveil.
D^r DORDAIN Éric, 37, rue Marcille, 41100 Vendôme.
Mme BALABAUD Ginette, Beauvoir, 41310 Lancé.
Mme MESLAY Élisabeth, 5, rue des Charmes, 37110 Dame-Marie-les-Bois.
Mme MENUT Claude, 516, boulevard Franklin-Roosevelt, 41100 Vendôme.
Mme RENARD Marie, 11, chemin des Vignoux, 41100 Renay.
M. et Mme de BOISGROLLIER Yves, 56, rue du Maréchal-de-Rochambeau, 41100 Thoré-la-Rochette.
M. BIDAULT François, 5, chemin de Bois-Soleil, 37210 Rochecorbon.
Mlle BUCHER Céline, 9, rue de la Margotterie, 41100 Azé.
Mme JOUANNEAU Danièle, Vieux Château de Freschines, 41330 Villefrancœur.
Mme JAHAN Monique, 38, avenue de l'Île-de-France, 41100 Vendôme.
M. HERVET Guy, 31, rue Saint-Martin, 41310 Lancé.
M. POLICE Daniel, 97, avenue d'Estournelles, 72200 La Flèche.
M. et Mme BRETON Jean-François, 13, rue du Chemin-Vert, 91120 Palaiseau.
M. et Mme SOUDET Henry, 7, route de Pau, 64800 Bourdettes.
Mme DEMEULENAERE Michelle, 37, Le Gros Chêne, 41160 Busloup.
Mme PETIT Jacqueline, 7, Impasse du Docteur-Schweitzer, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
Mme MACREZ Nathalie, 12 *bis*, rue Desaix, 75015 Paris.
M. RAMEL Thierry, 470, rue des Bigotteries, 41100 Vendôme.
Mme DAGUENET Gismonde, 10, rue de la Liberté, 41310 Gombergean.
M. DELORME Christian, 33, rue du Change, 41100 Vendôme.
Mme DELORME Solange, 33, rue du Change, 41100 Vendôme.
Mlle SANCHEZ Véronique, 47, rue Saint-Oustrille, 41800 Montoire-sur-le-Loir.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE POUR L'ANNÉE 2005

Mercredi 26 janvier

Anne-Cécile Tizon-Germe, conservateur des Archives du Loir-et-Cher, a accueilli nos deux bibliothécaires, Jacques de Saint Salvy et Viviane Lancelin, pour une visite des Archives départementales.

Pendant une heure et demie, elle les a guidés dans les dédales des archives, leur dispensant, de-ci, de-là, des conseils, des informations.

Elle leur a présenté aussi le document le plus ancien du site – à savoir, un échange de terrain, datant de 903.

Un dossier, préparé par ses soins et remis à chacun des deux membres de notre bureau, permettra de mieux organiser notre propre classement.

Mardi 1^{er} mars

Notre secrétaire honoraire, Jean-Claude Pasquier, a été invité par le Centre intercommunal d'action sociale (le CIAS) du Pays de Vendôme et le Comité local des retraités et personnes âgées (le COLORPA) à donner une conférence dans la salle de la Porte d'eau du Minotaure.

Sa conférence s'intitulait « Les anecdotes vendômoises ». Illustrées par des diapositives, treize anecdotes typiquement locales, toutes fondées sur d'authentiques faits historiques, furent ainsi contées et commentées par Jean-Claude Pasquier, pour le plus grand plaisir de tous.

Jeudi 7 avril

Deuxième rencontre du Tourisme en Vendômois, accueillie par M. Guillaume Henrion, au château de Sannières. Étaient présents : l'OTSI de Vendôme, représenté par André Fleury et Laure Savard ; Mme Isabelle Maincion, vice-présidente de la Communauté du Pays de Vendôme ; Philippe Sartori, président du Comité départemental du tourisme ; Christian Hallouin, de la Commanderie d'Arville ; Mme Adeline Proux, de Musikenfête à Montoire-sur-le-Loir ; et la Société Archéologique, avec Serge Dupré. De bons contacts pour cette journée.

Lundi 11 avril

Les vingt premiers inscrits (nombre fixé par l'administration du Louvre) – Emmanuel Durand a expliqué les difficultés rencontrées pour cette sortie exceptionnelle – ont visité l'exposition *La France romane. Au temps des premiers Capétiens (987-1152)*. Munis d'écouteurs individuels, ils ont suivi une excellente guide rattachée au musée qui leur a présenté les merveilles exposées. Impossible de ne pas être frappé par le vitrail *La Vierge à l'enfant dans une mandorle* de l'abbatiale de la Trinité de Vendôme, bien mis en valeur.

Vendredi 29 avril

Tenue de la 370^e assemblée générale de notre Société. Philippe Rouillac a salué la naissance de Charles, troisième enfant de notre informaticien, Emmanuel Durand. Après les Actes de la Société, trois communications très intéressantes. Notre vice-président, Bernard Diry, a évoqué l'animation qu'il a réalisée pour notre site Internet, *Vendôme et ses monnaies. Huit siècles d'autonomie monétaire,*

du VI^e au XIV^e siècle ; M. Frédéric Tachot, typographe, président de l'association orléanaise « Format typographique », a parlé de la découverte de l'imprimerie, de son évolution, puis du caractère « Vendôme », qui a eu une influence importante et un grand rayonnement sur le monde entier ; Philippe Rouillac a ensuite analysé deux tableaux inconnus du Vendômois : un tableau sur cuivre de Jan Breughel le jeune (1601-1678) intitulé *Le Repos pendant la fuite en Égypte* et l'esquisse par Paul Cézanne du portrait du marchand de tableaux Auguste Pellerin.

Avril

M. Robert Lebert a fait un très important don à la Société, don qu'il a complété en juin : un ensemble d'outils préhistoriques, datant du paléolithique au néolithique. Ces outils sont bien mis en valeur et exposés à notre permanence. Merci à lui pour ce don généreux. Simone Doublard Du Vigneau a daté et étiqueté les silex, aidée de M. Lebert ; Jackie Despriée les expertisera. Merci à Robert Lebert, l'un de nos plus anciens adhérents, car il est inscrit à la Société depuis 1955.

Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 mai

À la demande de M. Florent Grospar, adjoint au maire, chargé de la démocratie participative, de la citoyenneté et de la vie associative locale, Jean-Claude Pasquier est intervenu trois soirées consécutives pour évoquer, devant un large public, l'évolution progressive de chacun des trois grands secteurs de Vendôme, depuis leurs plus lointaines origines connues jusqu'à leurs histoires quasi contemporaines.

Le lundi 9 mai, salle de la Porte d'eau du Minotaure, il a parlé du quartier centre, regroupant le cœur historique de la ville, les anciens faubourgs sud et nord (y compris entre le coteau et la ligne de chemin de fer), le secteur Ampère. Le mardi 10 mai, salle de Courtiras, ce fut le tour du quartier nord, comprenant les Rottes, les Provinces, Courtiras, la Garde et la Tuilerie. Mercredi 11 mai, salle du Temple, il a terminé avec le quartier sud, la Pierre-Levée, le Temple, la Chappe et Bois-la-Barbe. Ainsi Jean-Claude Pasquier a-t-il rendu très vivantes les réunions de quartier et a-t-il particulièrement intéressé leurs habitants.

Mercredi 11 mai

En présence du D^r André Gibotteau, vice-président du Conseil général, et de M^e Paul Martinet, conseiller général, présentation du *Bulletin 2005* à la sous-préfecture où nous avons été chaleureusement accueillis par M. et Mme Moulène. Philippe Rouillac a déclaré que la Société était extrêmement sensible à cet accueil, fruit d'une sincère amitié, témoin de la complicité amicale entre la Société et la sous-préfecture dans l'organisation de la commémoration du bicentenaire du sacre de Napoléon I^{er} et du couronnement de Joséphine de Beauharnais, dont la famille est originaire de notre région. Il s'est félicité du succès de nos animations et de nos sorties. Lors de nos assemblées générales, également, toutes les places sont occupées et il y a même des personnes debout. Notre site Internet fonctionne très bien ; nous avons des demandes de renseignements de chercheurs

ou de particuliers venues de toute la France et de l'étranger. Notre bibliothèque de près de 14 000 volumes est très consultée. Il a ajouté : « Notre bulletin, c'est la vitrine d'une association (...). Le *Bulletin* 2005 est une invitation au voyage dans le temps et l'espace. Dans ce bulletin, nous essayons de cheminer dans le Patrimoine et dans le rêve (...). Ce rêve, je crois qu'il est nécessaire (...). Pour les générations montantes, ces objets ont une capacité de beauté et de plaisir. C'est cette beauté qui sauvera le monde (...) et c'est pourquoi nous vous offrons le bulletin de cette année. »

Et Philippe Rouillac a fait le présent à Mme Mouline d'une trousse de jardinage provenant du Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire ; elle en a été très touchée.

M. Mouline, sous-préfet de Vendôme, a souligné la coalition de fortes volontés pour la réussite de l'exposition du 2 décembre 2004 et de la séance au cinéma Le Ronsard, exposition qui a donné un autre visage de la sous-préfecture. S'agissant du contenu du bulletin, il s'est fait une réflexion : « Il y a deux temps très distincts : le temps que nous vivons tous les jours, qui ne laisse pas de place à l'analyse, et il y a le temps le plus long, qui est celui de la vérité. Il faut construire, pierre à pierre, un tel travail. »



M. Mouline – Philippe Rouillac

Samedi 14 mai

Comme d'habitude, la sortie annuelle de la Société Archéologique a remporté un vif succès et a rassemblé cent personnes. Le cortège de voitures a emprunté tantôt la Nationale 10, tantôt de petites routes de campagne, serpentant au milieu des arbres et des bosquets fleuris, pour découvrir quelques églises rurales restaurées.

À chaque fois, nous avons été accueillis avec chaleur par les maires des localités, heureux et fiers de recevoir les adhérents de notre Société, à Huisseau-en-Beauce, à Nourray, à Lancé, à Conan, à Rhodon, à Villeromain et à Meslay.

Quatre guides nous ont commenté, soit, comme Joëlle Fallot, membre du CDPA, l'architecture des édifices religieux, soit les peintures murales, comme Simone Doublard Du Vigneau, membre de notre conseil d'administration, soit, comme Philippe Dumont, responsable de l'atelier vitrail de Résurgence, les vitraux que son association a réalisés pour l'église de Villeromain. Quant à l'église de Meslay, c'est l'artiste Jean-Claude Ferron qui a analysé lui-même les fresques qu'il a peintes, dans le style byzantin, pour décorer le chœur, la voûte et les murs de la nef, avec l'esprit d'un Michel-Ange pour la réalisation et les conditions de travail.

Dimanche 22 mai

M. l'abbé Philippe Ferré, président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, accompagnait une trentaine de membres, désireux de découvrir ou de redécouvrir les peintures murales romanes de la vallée du Loir. Ils furent

accueillis par notre Société. Le matin, les peintures murales de Notre-Dame d'Areines furent commentées par Simone Doublard Du Vigneau. Bernard Diry prit le relais pour présenter la salle capitulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Il évoqua les relations de l'abbé Geoffroy avec Yves de Chartres et souligna les liens privilégiés avec le pape Urbain II, notamment après les événements de Latran. L'après-midi, Jean Bernadac, après un court historique du château de Lavardin, expliqua les peintures murales de l'église Saint-Genest de Lavardin, puis à Montoire-sur-le-Loir celles de Saint-Gilles, après quelques mots sur l'architecture extérieure. Dernier site : Saint-Jacques-des-Guérets.

Peu après 17 h 30, les Chartrains quittaient la vallée du Loir, très satisfaits de leur journée.

Lundi 30 mai

Enterrement de M. Régis Bouis, disparu à l'âge de 106 ans. Philippe Rouillac et Jean Arnould étaient présents et notre président a rendu hommage à notre doyen, rappelant son action pour Gracchus Babeuf, tout ce qu'il a donné à la Société, ainsi que leur présence à ses 100 ans. La famille a demandé à Philippe Rouillac et Jean Arnould de les accompagner jusqu'au cimetière.

Mercredi 1^{er} juin

La Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher avait invité notre vice-président Michel de Sacy à sa dernière séance de la saison.

Après un hommage à Régis Bouis fait par Jean-Paul Sauvage, M. Jean-Marc Delecluse a donné la parole à Michel de Sacy, qui a évoqué Anne Racine, petite-fille de Jean Racine, fille de Louis Racine et de Marie Presle de l'Écluse, morte à Blois le 1^{er} novembre 1805, il y a deux cents ans.

Si elle est venue vivre à Blois, c'est parce que son fils s'était installé au château des Radrets. Simone Doublard Du Vigneau, l'actuelle propriétaire des Radrets, avait d'ailleurs accompagné Michel de Sacy, ainsi que deux autres membres de notre bureau : Viviane Lancelin et Monique Bourdin.

Samedi 11 juin

La Société Archéologique de Vendômois a accueilli une quarantaine de membres de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Touraine. La matinée était consacrée à un colloque aux Greniers de l'Abbaye, but principal de la journée.

Les participants furent accueillis par Philippe Rouillac qui a présenté notre Société, a parlé de la numérisation de nos ouvrages, de notre site Internet, puis il a évoqué Résurgence et la restauration des Greniers de l'Abbaye, a présenté ensuite la ville de Vendôme et son patrimoine, soulignant que le très puissant abbé de la Trinité était, de par sa nomination, cardinal (il n'y en avait que sept en France qui participaient à l'élection du pape) ; nous avons accueilli deux papes à Vendôme, ce qui n'est le cas ni de Tours ni de Chartres.

M. Jean-Mary Couderc, président de l'Académie de Touraine, a ensuite présenté sa société, en indiquant que la séance académique de juin était une tradition de l'Académie.

Il a rendu hommage à Jean-Claude Yvard, décédé en 1999, puis le colloque a pu commencer. Se sont succédés les communications de M. Alain Schule, « Les enseignements scientifiques de l'évolution du méandre du Gué-du-Loir » ; de M. Jean-Mary Couderc, « Le "Châtelier" aux Hayes, une enceinte culturelle de la Tène III ? » ; de notre secrétaire honoraire, Jean-Claude Pasquier, « L'enceinte fortifiée de Vendôme ». M. Jean-Mary Couderc a lu la communication de Michel Laurencin, « Honoré de Balzac, élève au collège de Vendôme », qui n'apportait rien de nouveau après la communication de notre colloque sur Balzac, en 1999 (se reporter à notre *Bulletin* 2001 qui

contient les Actes du Colloque de 1999, où une recherche sérieuse a été faite sur la question). La dernière intervention a été celle de M. Jean-Bernard Sandler, « Les artistes du Vendômois (1850-1950) », graveurs, dessinateurs, peintres et sculpteurs.

L'après-midi était consacré à des visites, guidées par les membres de notre bureau. Pour commencer, Paul Couvrat a parlé, *in situ*, de la salle des Actes, située dans l'actuel hôtel de ville ; il y a décrit les peintures, donné quelques dates, depuis la fondation du collège des Oratoriens, devenu, plus tard, lycée Ronsard, jusqu'à sa transformation en hôtel de ville de Vendôme. Monique Bourdin a ensuite promené les visiteurs dans l'ancien collège de Balzac, depuis la chapelle Saint-Jacques, en passant par les deux ailes Louis XVI, détruites en 1978 (à leur emplacement, elle a montré des agrandissements de photos des bâtiments disparus) jusqu'à l'hôtel dit du Saillant, ancien bâtiment des Minimes. Au passage, les Tourangeaux ont admiré *Le Cavalier tombé* de Louis Leygue. M. Couderc a conduit ses adhérents au musée puis Bernard Diry a évoqué l'abbaye de la Trinité, décrit les peintures murales de la salle capitulaire (de 1096, 1098 ou, peut-être, 1100), découvertes en 1970, très importantes, car elles sont la première représentation du geste du Christ de l'élévation du pain, sans compter leur qualité artistique. Il y avait des mariages à la Trinité jusqu'à 17 h 30 ; les nouveaux pèlerins ont donc pénétré dans le clocher et sont vite repartis à 17 h 30 (sans rentrer dans l'église abbatiale) vers l'église d'Areines avec ses remarquables peintures murales. Du Christ en Majesté bénissant, dans le cul-de-four, à l'Agneau adoré par les anges de la voûte du chœur, en passant par l'Annonciation et la Visitation, sur les côtés, et les saints guerriers de la baie centrale, cet important ensemble de fresques, daté du milieu du XII^e siècle, découvert en 1931 par Mlle Trocmé, depuis en partie restauré, fut savamment commenté par Simone Doublard Du Vigneau.

Samedi 18 juin

Jean Noulain, membre de notre Société, a présenté son ouvrage, *Nourray, quelle histoire !*, dans la salle polyvalente de la mairie du village. Après s'être adressé aux élus, en particulier au maire, M. Dominique Dhuy, il a relaté ses nombreuses recherches auprès de ses concitoyens. Il a ensuite évoqué ses rencontres avec les moines de l'abbaye Saint-Georges de Saint-Martin-des-Bois, pour la maquette, et Jean Bernadac, pour l'illustration de couverture. Il nous a dit son désir d'insérer trois textes de son père Pierre qui, selon lui, n'ont pas pris une ride. Il a avoué tout le plaisir éprouvé pour la rédaction de ce livre, à découvrir et redécouvrir ce qui fait l'histoire d'un pays. Il a aussi remercié la Société Archéologique du Vendômois pour ses archives qu'il a abondamment consultées, notamment en ce qui concerne le Polissoir.

Début août

Don d'un lot de bulletins à la médiathèque de Fréteval. Il est prévu de faire de même pour les autres médiathèques.

Lundi 15 août

En ce jour de célébration de la fête de la Vierge, plus de 250 personnes se pressaient à l'intérieur de l'église de la Trinité presque comble. Au bout de deux heures, les touristes s'étaient joints aux Vendômois et il y avait près de 350 personnes, ravies de l'aubaine, profitant de deux guides de qualité.

En effet, Philippe Rouillac, ayant observé que les touristes faisaient le tour de l'édifice, sans bien comprendre le sens de ce qu'ils voyaient, a proposé au chanoine Dominique Dupont une visite de quelques représentations de Marie dans l'église abbatiale de la Sainte-Trinité et ce dernier a accepté cette initiative avec enthousiasme. On compte plus d'une trentaine de représentations dans des matières variées (pierre, bois, chanvre, verre), mais Philippe Rouillac n'en avait choisi que quelques-unes.

Conscientes de la chance exceptionnelle qu'elles avaient, beaucoup de personnes de Vendôme et de tout le Vendômois s'étaient déplacées. Certaines venaient de Blois, par exemple, ou de plus loin encore – des laïcs et des prêtres, dont Mgr Pierre Aubert, curé de la cathédrale de Blois.

Le chanoine Dominique Dupont a accueilli le nombreux public, lui souhaitant la bienvenue et rappelant le vœu de Louis XIII, le 10 février 1638, qui a consacré la France, devenue alors fille aînée de l'Église, à la Vierge Marie, puis il donna la parole à Philippe Rouillac qui a affirmé : « Marie est chez elle ici à la Trinité, Marie, jeune fille, jeune femme, épouse, femme, mère. Marie est chez elle ici à la Trinité, debout, agenouillée, assise. Marie est chez elle ici à la Trinité, joyeuse, triste. Marie est chez elle, couronnée ou toute simple. » Il s'est attaché à la symbolique des statues, tableaux, vitraux ou icône, à l'attitude de Marie, choisissant quelques représentations qui méritent de s'y arrêter. Il a rappelé qu'avant la Révolution, 90 % du peuple étant analphabète, il fallait que l'artiste fit des œuvres parlantes et directement compréhensibles. D'où l'importance de la construction des tableaux ou des vitraux.

Philippe Rouillac a fait remarquer qu'une grande partie du message iconographique s'explique par le vaisseau abbatial lui-même. Par ailleurs, élément très important pour la compréhension : c'est l'architecture qui commande l'art décoratif de l'édifice. Statues, tableaux et vitraux sont, en effet, un prolongement de l'architecture. Il faut donc les replacer dans le contexte de leur époque. En outre, à la Trinité, les influences étrangères sont sensibles.

Philippe Rouillac a souligné qu'il ne rentrerait pas dans les détails des œuvres, mais donnerait simplement quelques clefs pour les comprendre.

Pendant près de deux heures, nous avons effectué le tour de l'édifice avec lui et avons pu apprécier, grâce à lui, ce qui nous paraissait obscur ou les tableaux devant lesquels nous passions, sans nous y arrêter. Ses explications précises, claires et de haute volée étaient entrecoupées de lectures de textes de Pères de l'Église par l'abbé Dominique Dupont ou par le *Stabat Mater* de Pergolèse, le tout s'enchaînant harmonieusement. Parmi les extraits choisis par l'abbé Dupont, citons cette belle phrase de la liturgie byzantine : « Marie est devenue le tabernacle de la Trinité que rien ne peut contenir. »



Vierge et l'Enfant de l'École française du XVII^e siècle ; suiveur de Nicolas Mignard d'Avignon



La Vierge à l'Enfant dans une mandorle

Et, naturellement, Philippe Rouillac a terminé cette visite brillante, qui a ravi les participants, par le joyau roman de l'église, tout juste revenu du Louvre, où il a été exposé au printemps, dans la très belle exposition *La France romane au temps des premiers Capétiens (987-1152)* : le vitrail de *La Vierge à l'Enfant dans une mandorle*, le plus ancien connu du monde, puisqu'il date du tout début du XII^e siècle.

Ce vitrail nettoyé nous permet de voir des détails illisibles auparavant, mais cela accentue un mystère non encore élucidé, celui de la quatrième main, la main muette de Jésus.

Le nettoyage fait, malgré tout, ressortir la qualité du bleu dominant dans ce vitrail, bleu lumineux, clair, fabriqué avec beaucoup de goût. L'irrégularité du verre dans son épaisseur donne à la diffraction de la lumière, surtout le matin, une douceur et un chatolement inégalables, qui mettent en valeur cette phrase de saint Bernard de Clervaux, contemporain de ce vitrail, citée par le chanoine Dominique Dupont : « Ce glaive qui perça l'âme de Marie, c'est l'amour du Christ. Elle, la mère, deviendra ainsi la Mère du bel amour. »

Vendredi 19 août

Dans le cadre des conférences de l'association Pierre de Ronsard, au manoir de la Possonnière, Jean-Claude Pasquier, notre secrétaire honoraire, a donné la dernière conférence de l'été, « Les Bourbon-Vendôme en leur château au temps de Ronsard ». Les trois autres conférences avaient été données par d'éminents adhérents de notre Société : le 15 juillet, Jean Bernadac a parlé des « Enfances de Ronsard » ; le 29 juillet, ce fut le tour du grand spécialiste de Ronsard, Jacques-Henri Rousseau, qui a, encore une fois, fait découvrir des aspects méconnus du poète dans son exposé « Ronsard et le jeu amoureux » ; quant à Jean-Jacques Loisel, le 5 août, avec tout le sérieux de ses recherches historiques, il nous a fait pénétrer dans l'univers tumultueux de « Ronsard et les guerres de Religion ». Autant de conférences présentant les multiples facettes de notre poète vendômois.

Lundi 29 août

Les obsèques de Paul Dujardin ont été célébrées par le chanoine Dominique Dupont dans une église de la Madeleine archicomble. Tous avaient voulu lui rendre un dernier hommage. Le cercueil recouvert d'un drapeau tricolore a été accueilli par le cercle des trompes de chasse Saint-Hubert - Bourbon-Vendôme que Paul Dujardin a créé il y a soixante ans ; elles ont sonné un morceau appelé « la Paul Dujardin ». Le chœur était entouré de vingt drapeaux, dont le drapeau américain porté par un GI de la Seconde Guerre mondiale. Paul Dujardin, héros de la Résistance, s'est vu, en effet, décerner par l'envoyé du général Eisenhower *the medal of freedom* (la médaille de la liberté), très rarement remise à des étrangers, « pour services exceptionnels rendus à la cause alliée pendant la Seconde Guerre mondiale ». Il était d'ailleurs vice-président de l'Association des médaillés de la liberté.

Ce sont les petites-filles de Paul, Aline et Cécile, qui ont allumé les cierges autour du cercueil. L'abbé Dupont a célébré une messe sobre et remplie d'émotion, au cours de laquelle les représentants de quelques-unes des nombreuses associations dont Paul faisait partie ont évoqué sa riche personnalité. Au début de la messe, Philippe Rouillac a présenté Paul Dujardin, en lui rendant un vibrant hommage.

Dans son homélie, l'abbé Dupont a mis l'accent sur l'essentiel de notre vie humaine – « une vie de service », « le service, l'amour de l'autre [étant] le fond même de notre humanité » ; « il n'y a pas de plus grande force dans le monde que ces forces de service et de paix ».

Avant la bénédiction du corps, M. Denis Legrand, au nom des trompes de chasse Saint-Hubert - Bourbon-

Vendôme (qui ont accompagné la cérémonie), a rendu hommage à leur fondateur ; M. François de L'Éprevier, cofondateur de Résurgence, a rappelé le goût du patrimoine de Paul, sa « soif des relations, des contacts et de l'amitié » ; M. André Fleury, président de l'orsl, a cité les trois termes essentiels de ce « formidable ambassadeur de Vendôme et du Vendômois » : « amitié, liberté, bénévolat ». Paul a été au service de l'Office de tourisme pendant trente ans, quotidiennement actif au service des visiteurs et des hôtes ; puis il a prolongé son art de conter par l'écriture d'articles, de chroniques pour *Le Petit Vendômois*, dont il était le directeur de publication, et par un livre publié aux Éditions du Cherche-Lune, *Vendôme. Côté cour, côté Dujardin*.

Au nom de la ville de Vendôme, M. Daniel Chanet a ensuite pris la parole pour affirmer qu'avec la disparition de Paul « notre ville de Vendôme et le Vendômois voient s'éteindre une grande figure de Vendôme ». Il rappelle que Paul a été conseiller municipal de Vendôme, de 1945 à 1947, et troisième adjoint au maire, de 1947 à 1950. En 1996, il a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur des mains de M. Robert Girond, qui a été son compagnon de résistance dans le premier groupe de sept ou huit hommes réuni à Vendôme, le groupe A, dirigé par Louis Gaspard. Pour M. Chanet, Paul Dujardin, « modeste, accessible et d'une grande disponibilité », représente l'engagement.

M. Maurice Leroy, président du Conseil général, étant retenu par ses obligations, c'est le D^r André Gibotteau qui a lu son message, soulignant la sensibilité humaine de Paul et remarquant : « Il aimait les mots autant que la liberté pour laquelle il s'est battu. Il aimait les mots autant que la ville de Vendôme. »

Les personnes nombreuses dans l'église ont rendu témoignage, par leur présence, des qualités humaines de celui qui a tant fait pour nous. Non, Paul, nous ne t'oublierions pas.

Mardi 13 septembre

Mme Delphine Noyon, rédactrice de l'agence de Vendôme de *La Nouvelle République*, a visité en avant-première notre exposition des Journées du Patrimoine, commentée brillamment par Philippe Rouillac.

Ce même jour, dans nos locaux, nous avons accueilli le jury du concours de poésie qui a délibéré pour décerner les deux catégories de prix : celui des 13-15 ans et celui des 16-18 ans, concours organisé par le Cercle des poètes retrouvés, dont les prix ont été remis au Marché couvert, le samedi 24 septembre, à 16 heures, au cours du 2^e Salon de la poésie des 24 et 25 septembre.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

Journées du Patrimoine, dont le thème était : « J'aime mon patrimoine. » À notre permanence, une très intéressante exposition pendant ces deux journées : « La Belle Époque en Vendômois », avec des photos inédites, tirées des plaques photographiques faites autour des années 1900, passionnant témoignage de la vie quotidienne de notre province, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Cette exposition a connu un très vif succès et suscité beaucoup d'intérêt : 300 visiteurs en deux jours ; notre bureau a décidé de la prolonger jusqu'à la fin de l'année, à nos heures de permanence, mercredi et vendredi, de 14 heures à 17 heures, et un samedi après-midi, chaque mois. Nous avons vu 260 visiteurs de plus jusqu'à la fin de l'année. C'était très amusant et émouvant d'en voir certains reconnaître qui une tante, qui un oncle, et parfois se reconnaître eux-mêmes, très jeunes enfants, sur une photo.

Nos autres animations : la visite des stalles par Bernard Diry, du vitrail *La Vierge à l'Enfant*, dans l'entourage de Grüber, de l'église abbatiale de la Trinité par Philippe Rouillac, celle des peintures murales de la salle capitule

Photos exceptionnelles de la Belle Époque vendômoise !

Les collections photographiques de la Société archéologique sont méconnues... Elles sont exposées pour la première fois à la bibliothèque de la place Gracchus-Babeuf. On y fait des découvertes étonnantes...

La bibliothèque de la Société archéologique compte 14.000 livres ou ouvrages relatifs au passé vendômois. Une manne extraordinaire pour qui cherche à en savoir plus sur les origines de ce coin de Loir-et-Cher. Mais ses tiroirs sont aussi remplis d'un fonds privé de plaques de verre centenaires, dont des tirages photographiques ont été réalisés. Ils ornent les panneaux d'exposition du bâtiment à compter de ce week-end, journées du patrimoine oblige. Mais un tel travail méritait d'être vu plus longtemps. Aussi, l'exposition se poursuivra jusqu'à la fin décembre.

Soixante-quatre clichés, très exactement, ont été sélectionnés.

Triés sur le volet, ils sont représentatifs d'une douce période, de la Belle Époque comme on dit, celle des années 1890-1910. L'artiste-photographe-amateur est inconnu mais devait appartenir à la « bonne société ». Ses sujets sont choisis, ses compositions aérées et bien construites. On remarque sa sensibilité toute particulière à la lumière.

On y voit la vie en province à l'aube du second conflit mondial, une impression de temps arrêté sur les bords du Loir et par-fait extraite d'albums de famille.

Deux séries d'images inédites qui méritent d'être vues : le théâtre à l'italienne et la navigation à voile sur le Loir

Point de frivolité, de « cocottes » ou tramways comme on a l'habitude d'en apercevoir sur les images parisiennes. Pas d'automobiles, mais des tricycles ou des chevaux. Plutôt le règne de l'insouciance, des témoignages



Embarcations à voile avec leurs jeunes marins et élégantes passagères aux Prés-aux-Chats ! Une image étonnante.

de vie sereine et paisible, avec ses joies et distractions, ses personnages célèbres... « On a retrouvé le Champalu ! », s'exclame Philippe Rouillac, président de la société archéologique. En effet, le portrait du mendiant, a priori réalisé « en studio », trône entre deux femmes bourgeoises.

Des petits trésors comme celui-là, il y en a d'autres. « Il y a deux séries d'images inédites qui méritent d'être vues. C'est le théâtre (actuel cinéma) avec son grand lustre à 40 lumières, son théâtre à l'italienne avec arabesques et velours, loges et corbeilles... Et les photos de naviga-

tion sur le Loir. On savait que des barques y circulaient à l'époque, mais pas d'embarcations à voile avec leurs jeunes marins et élégantes passagères ! »

D'autres photos permettent d'immortaliser des monuments disparus comme l'hôtel du Gouverneur qui avoisinait le marché

couvert et qui, s'il n'avait pas été perdu dans un incendie, serait certainement l'une des plus grandes maisons de Vendôme aujourd'hui. Elles montrent aussi ceux qui ont résisté, comme la maison Bernat, cette épicerie espagnole de la rue du Change photographiée en 1902 !

« Pour chacun des clichés, nous avons ici des articles ou de la documentation qui permettent au visiteur d'approfondir ses connaissances... Mais si les Vendômois ont des informations complémentaires, qu'ils nous les donnent ! Nous serions heureux de susciter des réactions », ajoute le président, décidément épris de l'histoire de sa ville.

Delphine NOYON

Exposition de 64 photos de la Belle Époque en Vendômois (de nombreux autres clichés sont présentés dans des albums mis à disposition) à la Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois, place Babeuf (au pied du clocher de la Trinité). Visite libre chaque mercredi et vendredi de 14 h à 17 h, jusqu'à la fin de l'année. Et exceptionnellement ce week-end dans le cadre des Journées du Patrimoine. Renseignements au 02.54.77.57.40.

La Nouvelle République, 15 septembre 2005.



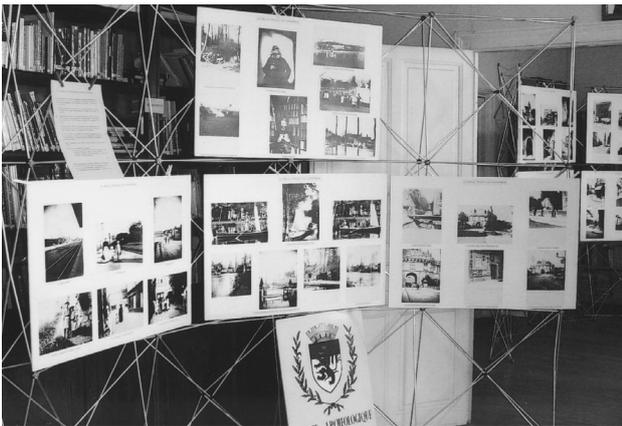
laire par Simone Doublard Du Vigneau, ont été suivies par une centaine de personnes. Les 17 et 18 septembre, le public a pu également découvrir notre fonds ancien de 14 000 ouvrages et a eu droit à une démonstration de notre site Internet.

Dimanche 25 septembre

21^e Salon du livre régional de Beauregard. Notre stand a été bien fréquenté : 160 personnes, très intéressées par nos publications, surtout par notre bulletin et par l'album de *La Grande Bretèche*.

Vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 octobre

« Rendez-vous de l'Histoire ». Comme d'habitude, notre Société a tenu un stand, au Salon du livre, avec les autres sociétés savantes. Après l'initiative de notre président, qui a lancé l'idée d'un partenariat avec les sociétés savantes de la région Centre, pour la deuxième année consécutive un créneau horaire leur a été consacré, le samedi 15 octobre, de 18 heures à 21 heures, dans l'amphi 2 de l'Antenne universitaire de Blois, place Jean-Jaurès. Le thème, cette année, étant « Politique et religion », les sociétés savantes nous ont parlé de politique et religion, selon le programme suivant :



- « L'implication du politique et du religieux dans l'œuvre de Fulbert de Chartres », par Juliette Clément, présidente de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ;
- « L'implication du politique et du religieux chez les Templiers », par Alain Jacquet, président de la Société Archéologique de Touraine ;
- « Condottiere ou éminente grise, les Salazar, de 1429 à 1519 », par M^e Jacques-Henri Bauchy, membre de l'Académie d'Orléans ;
- « Entre religion et politique : les processions générales à Orléans au XVIII^e siècle », par Gabriel Rideau, membre de l'Académie d'Orléans ;
- « Le ralliement à la république et le lien concordataire dans le diocèse de Tours », par Michel Laurencin, membre de la Société Archéologique de Touraine ;
- « La politique municipale de dénomination des rues à Bourges : désacralisation-laïcisation (XVIII^e-XX^e siècle) », par Christian Roth, président de la Société Archéologique du Berry ;
- « Un recueil inédit de libelles et de chansons autour des convulsionnaires et du miracle de Moisy, 1734 », par Bruno Guignard, membre de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher ;
- « L'état d'esprit du clergé du diocèse de Blois à la veille de la Révolution », par Alain Guerrier, membre de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher ;
- « À la conquête de l'espace villageois : pouvoir civil et pouvoir religieux au XIX^e siècle », par Jean-Jacques Loisel, membre de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois ;
- « Loi de 1905, séparation des Églises et de l'État en Vendômois », par Michel de Sachy, vice-président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.



Mme Anne-Cécile Tizon-Germe, directrice des Archives départementales de Loir-et-Cher, a accepté d'animer le groupe des intervenants.

Par ailleurs, dans le cadre des autres communications, notre vice-président, Bernard Diry, membre correspondant de la Société française de numismatique, a évoqué, dans l'amphi vert de l'ISEME, rue Anne-de-Bretagne, le samedi, à 11 heures, « Le monnayage d'or gothique : un outil efficace du pouvoir à dimension religieuse », en présence du directeur du Cabinet des médailles, de Paris. C'est d'ailleurs la première fois que la numismatique entre aux Rendez-vous de l'Histoire.

Exposition « Vendôme à la Belle Époque »

Quant à Philippe Rouillac, notre président, dans une salle comble, la salle Lavoisier du Conseil général, il a donné une conférence, « Un pape couronne un empereur, le tableau du Sacre par David : réalité et représentation – pouvoir et image ».

Vendredi 14 octobre

Obsèques de Marianne Leygue à Notre-Dame-des-Rottes, dans une église archicombles. Plusieurs hommages lui ont été rendus, dont celui de Philippe Rouillac.

Dimanche 16 octobre

Notre vice-président, Bernard Diry, a présenté aux 70 membres présents de l'Amicale des anciens élèves du lycée Ronsard, au cours de leur assemblée générale, deux témoignages exceptionnels de l'art religieux médiéval : le vitrail *La Vierge à l'Enfant* du XII^e siècle et les fresques romanes de la salle capitulaire.

Mercredi 16 novembre

Le palier d'entrée du Musée de Vendôme était comble pour accueillir les personnalités et les enfants invités par la Ville de Vendôme pour une cérémonie solennelle : la remise d'un tableau de Charles Busson, datant de 1902, peignant les ruines du château de Lavardin, tableau offert par la Société Archéologique du Vendômois au Musée de Vendôme.

Mme Laurence Guilbaud, conservateur du Musée, a retracé brièvement la carrière de Charles Busson (1822-1908), peintre né à Montoire-sur-le-Loir et élève de Gervais Launay au lycée Ronsard – son premier professeur de dessin. Très attaché à son Vendômois natal, il a peint de nombreux tableaux de sa région – celle de Montoire en particulier. Elle a rappelé que le Musée possède trois toiles de Busson.

Le tableau offert par la Société sera le quatrième ; il a été présenté sur un chevalet pendant quelques semaines en accueil libre, puis retiré pour restaurations avant de trouver une place de choix au Musée.

Notre président Philippe Rouillac a ensuite pris la parole pour répondre à trois questions : Pourquoi ce geste ? Pourquoi ce tableau ? Et après ?

Pourquoi ce geste ?

Dès l'origine de la Société, en 1862, l'article 2 de nos statuts stipulait que nous devions réunir des collections pour les présenter au public.

Avec toutes ces riches collections, constituées peu à peu, la Société Archéologique a fondé le Musée, puis l'a remis à la Ville de Vendôme, au milieu du XX^e siècle.

Ce fait est très rare. En 1862, il n'y avait que 7 000 habitants à Vendôme. C'est le 2^e musée du département. Romantisme n'en a pas eu pendant très longtemps.

Ce geste répond à un autre don fait en 1989, une timbale en argent, comportant les poinçons de Vendôme.

Pourquoi ce tableau ?

Le bureau a décidé d'enrichir les collections du musée. Donc, ce tableau de Busson a été acheté, puis offert au musée. Busson se partageait entre sa maison Renaissance à Montoire et son atelier de Paris ; il a terminé sa vie comme officier de la Légion d'honneur ; il est mort six ans après avoir achevé ce tableau.

Et après ?

« Les associations, a déclaré Philippe Rouillac, savent créer un lien culturel, complémentaire avec le social (...), donner des repères aux jeunes (...). C'est à partir de la fréquentation d'œuvres que les jeunes pourront s'éveiller, s'émerveiller (...). Notre message est toujours d'actualité. Ce tableau est un maillage pour les Vendômois et pour les jeunes Vendômois, en particulier (...). »

Mme Marie-Hélène Vidal, adjointe au maire, chargée de la Culture, du Patrimoine et de l'Urbanisme, a ensuite présenté les excuses de M. Daniel Chanet, maire de Vendôme, dans l'impossibilité d'assister à cette cérémonie, puis s'est adressée aux membres du bureau de la Société Archéologique présents : « Vous êtes aujourd'hui les témoins d'une

manifestation particulière (...). J'apprécie ce don à sa juste valeur (...). Nous sommes tous engagés dans une action culturelle importante, les élus, les personnels de la culture, les Vendômois (...). Défendre la culture est un challenge. Même si c'est agréable, c'est toujours difficile. Il y a d'autres priorités dans cette période difficile (...).

« Nous sommes fiers de notre musée (...), musée extrêmement riche, avec une grande variété d'approche. »

Mme Vidal affirme que « l'approche culturelle est une occasion à saisir très tôt » : lancer dans l'esprit des enfants quelques graines qui germeront plus tard.

Pendant le verre de l'amitié, Philippe Rouillac a commenté avec sa compétence habituelle le tableau de Charles Busson.



P. Rouillac commentant le tableau de Busson sous les yeux attentifs de Mmes Vidal et Guilbaud

Vendredi 2 décembre

371^e assemblée générale. Actes de la Société, pendant lesquels Philippe Rouillac a rendu un vibrant hommage à nos chers disparus, Paul Dujardin et Marianne Leygue, puis a fait observer une minute de silence. Les élections au conseil d'administration ont permis de renouveler les mandats de Paul Couvrat, Emmanuel Durand, Serge Dupré ainsi que de Philippe Rouillac, et d'élire Michaël Fauvinet, chargé de communication. Philippe Rouillac a ensuite donné la parole à M. Jacques Gérard, maire de Fontaines-Coteaux, président d'une nouvelle association, « Horizons vendômois », qui se bat contre l'implantation d'éoliennes dans notre région.

Après la pause, il y a eu deux communications présentées, de manière très originale, comme un oratorio à deux voix : « Archives sur cour d'honneur. 500 d'histoire locale », par Mme Anne-Marie Benoist, responsable des archives de la Communauté de communes du pays de Vendôme, et « De Fréteval au CD-Rom. 1 100 années d'archives départementales ».



Les deux conférencières

tales », par Mme Anne-Cécile Tizon-Germe, directrice des Archives départementales. Comme certains points se recoupaient, elles sont intervenues en même temps, l'une donnant la parole à l'autre, et illustrant leurs propos d'abondants documents (diapositives ou transparents). Le public, fasciné et subjugué, a été vivement intéressé et a posé de nombreuses questions après ces brillantes interventions.

Don d'un lot de bulletins d'années différentes à Mme Benoist pour compléter les collections des Archives municipales de Vendôme. Mme Tizon-Germe, quant à elle, s'est vu offrir divers ouvrages de la Société.

Mercredi 14 décembre

Visite de 20 personnes à l'exposition Girodet au Musée du Louvre, un artiste peintre et poète préromantique aux métamorphoses subtiles : l'un de nos plus grands peintres classiques. Les visiteurs ont été pilotés par une excellente guide-conférencière du Musée du Louvre.

Cette grande rétrospective permet de redécouvrir Anne-Louis Girodet de Roussy-Trioson (1767-1824), artiste méconnu en France et dont pourtant les chefs-d'œuvre figurent parmi les collections du Louvre. Chacune des œuvres exposées et qui rythment la carrière du peintre a été envisagée par Girodet comme un renouveau, un défi qu'il impose à son époque et à lui-même.

Personnalité originale et souvent excentrique, il ne laissera rien le distraire de sa quête d'idéal : une vie dédiée à la peinture et à l'écriture.

Le commissaire de cette exposition, M. Sylvain Bellengeter, a été conservateur du Patrimoine, directeur du château et des musées de Blois, avant M. Thierry Crépin-Leblond, conservateur en chef du département d'Art européen du musée de Cleveland. Il est maintenant conservateur en chef du Patrimoine, détaché à l'Institut national de l'art.

Girodet est un peintre de l'Ancien Régime, qui a servi tous les régimes. Il aimait peindre à la lueur des bougies ou sous l'éclairage de la lune et le Tout-Paris fréquentait son atelier à la nuit tombée. Bien que catalogué comme peintre mondain, il a été un peintre sulfureux.

Élève de David, à l'instar de Gérard, Gros et Fabre, c'est un peintre qui n'est plus tout à fait classique et qui annonce le romantisme. Héritier de Poussin, il est le précurseur de Delacroix et il a une grande influence sur Ingres.

Ses tableaux « historiques » se caractérisent par un encombrement de la surface. En fait, son histoire est de la fiction qui ne se préoccupe pas des héros nationaux. C'est un peintre subversif qui détourne l'histoire et dit autre chose de son époque.

Cela a donné lieu à un grand malentendu entre Napoléon – dont le peintre était David – et Girodet, car les tableaux historiques peints par ce dernier étaient tout sauf des tableaux de propagande. Il peint des choses trop singulières pour que Napoléon l'adopte.

Girodet privilégie le rapport entre les ombres et la lumière, les couleurs flamboyantes. Il excelle dans les glacis et la « non-touche ». Au contraire de David, il n'y a pas de repentirs chez Girodet, même dans les dessins très fouillés. Certains dessins relevés au pastel constituent d'ailleurs en eux-mêmes des œuvres abouties qui dépassent le statut d'œuvres préparatoires.

Girodet est donc une grande figure de l'art français de la Révolution et de la fin de l'Empire.

Philippe Rouillac a complété les explications de la conférencière en apportant des commentaires aux œuvres exposées, en particulier sur l'un des tableaux sur lequel il a longuement travaillé pour son achat par l'État pour le Musée Girodet de Montargis qui a d'ailleurs prêté beaucoup de toiles au Louvre pour cette exposition, comportant des tableaux prêtés par des musées étrangers ou des collections privées, que nous ne reverrons jamais.

Tout le monde est reparti satisfait de cette visite riche.

Monique BOURDIN.

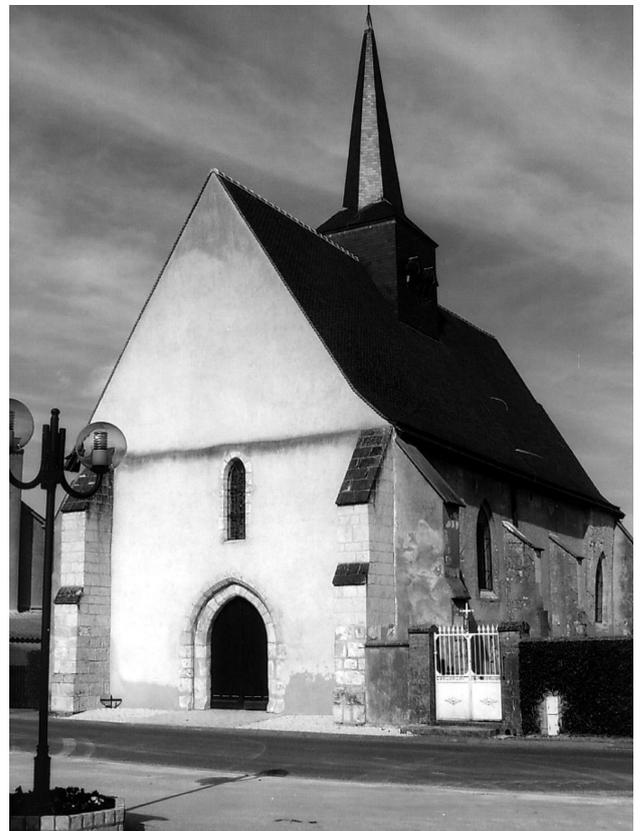
SORTIE ANNUELLE DU SAMEDI 14 MAI 2005

Cent personnes exactement se retrouvaient le 14 mai à 8 h 45 à l'église Notre-Dame de Huisseau-en-Beauce où débutait notre visite des petites églises rurales restaurées.

Elles étaient accueillies tout d'abord par le président de la Société, Philippe Rouillac, qui présentait les intervenants : Joëlle Fallot, du Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, auteur d'un ouvrage, *Les églises romanes en Loir-et-Cher*, Simone Doublard Du Vigneau, ancien conservateur de musée et membre du bureau de la Société, puis par le maire, Jean-Claude Sommier ; ce dernier indiquait qu'en 1987 son église était en péril et le clocher dangereux. Les très importants travaux de restauration effectués sous la direction des architectes des Monuments historiques, MM. Gontran et Aubanton, auxquels le maire a tenu à rendre hommage, ont duré six ans ; ils se sont élevés à 573 060 € TTC. Les subventions du Conseil régional, du Conseil général, de l'État (Direction régionale des Affaires culturelles) et de l'Association pour la sauvegarde de l'art français ont été d'un montant de 387 780 € ; la commune, ayant bénéficié du remboursement de la TVA (85 959 €), supporta la charge effective de 99 322 €, plus les intérêts des emprunts à long terme qui ont été souscrits, ce qui constitue une charge considérable pour une collectivité d'environ 300 habitants à l'époque du commencement des travaux (aujourd'hui en augmentation).

L'église de Huisseau-en-Beauce, datant du XII^e siècle, fut ruinée au XV^e siècle et consolidée avec les moyens de l'époque ; elle est constituée d'une nef unique d'environ 15 m de long, recouverte au XIX^e siècle par une voûte basse en plâtre dont la démolition a permis la mise en valeur de la voûte lambrissée.

Au cours des travaux, un gisant et d'importantes peintures murales ont été découverts et restaurés, peintures



L'église de Huisseau-en-Beauce

murales expliquées par Simone Doublard Du Vigneau, tandis que les très intéressantes architecture et décoration de l'église, intérieur et extérieur, ont été exposées par Joëlle Fallot.

Jean Noulin, frère de l'ancien maire, est intervenu pour parler de l'autel du ^{xix} reconstitué ainsi que le président Philippe Rouillac à propos des vitraux modernes, très réussis, œuvre du verrier Rapin, de Chouzy, d'un blanc opalescent découvert vers 1930, se rapprochant de l'albâtre, avec des cabochons de couleur.

La caravane d'une quarantaine de voitures se dirigeait alors vers Nourray, en traversant, pour des raisons de sécurité, la route nationale 10 au rond-point des Bréviaires.

Le maire, Dominique Dhuy, exposait les travaux réalisés sur son église de 1962 à 2001 : réfection du clocher, du carrelage, du chœur, des vitraux, réalisation de l'assainissement, réfection du lambris, consolidation des murs, travaux d'électricité, de charpente, du chevet (porte des morts) dont l'ensemble s'est élevé à 189 257 €, subventionnés avant 1996 à 50 % par l'État et 40 % par le Département et, depuis 1996, 40 % par l'État, 20 % par le Département, laissant 40 % à la charge de la Commune.

Cette église du ^{xii} siècle, dédiée également à Notre-Dame, avec des vestiges du ^{xi}, et considérée par notre présentatrice Mme Fallot comme présentant le plus beau chevet roman du département, divisé en trois parties horizontales et trois parties verticales, superbement décoré, fut admirée de l'extérieur comme de l'intérieur.

Une partie du chemin de croix très moderne, œuvre d'un artiste local, était exposée dans l'église ; il n'y demeurera pas, la commune n'ayant pas les moyens de l'acquérir. Le président Rouillac l'a commenté sommairement, considérant qu'il s'adaptait parfaitement à l'architecture de l'église.



L'église de Lancé



L'église de Nourray

Jean Noulin donna quelques explications sur le plus important polissoir de France, découvert en 1878, qu'on ne pouvait manquer, puisqu'il est installé sur la place de l'église de Nourray où il a été amené en 1966 du Petit Fontenailles où il se trouvait originellement.

Les participants se déplacèrent, à quelques tours de roue de là, à l'église de Lancé, qui remonte également à la première moitié du ^{xii} et présente un chevet roman, de même aspect que celui des deux précédentes églises, mais nettement moins travaillé, avec des fenêtres plus simples.

Nous y avons été accueillis par le maire, Thierry Lacroix. La restauration de cette église est plus ancienne et moins respectueuse de la situation d'origine, mais elle a permis la sauvegarde du bâtiment. Au-dessus du maître-autel, se trouve un tableau de 1840, repris de l'école française du ^{xvii}, représentant les pèlerins d'Emmaüs. Le maire de Lancé nous a entretenus de la réfection du clocher, détruit par la foudre en 1995.

Cette visite fut suivie d'un court arrêt devant le Prieuré de Lancé, reconverti en maison d'habitation. Y vécut une douzaine de moines provenant de l'abbaye de Marmoutier.

Les automobilistes se dirigèrent vers le terrain d'aviation du Breuil, commune de Villefrancœur, où leur fut servi un excellent repas au restaurant *Le Concorde*.

Ce fut ensuite l'église Saint-Saturnin de Conan qui retint l'attention de notre groupe. Elle date du ^{xiii}, comme le montrent son abside en cul-de-four et son portail en plein cintre couronné d'une corniche à modillons sculptés.

La restauration de 1892 et celle de 1927 ont fait disparaître une partie des peintures murales. Les travaux effectués en 1996 ont coûté 70 millions de francs. Simone Doublard Du Vigneau a présenté en détail les peintures subsistantes ; il s'agit de peintures « à la colle » comportant peu de couleurs. Une décoration baroque, avec des colon-



L'église de Conan

nes de stuc imitant le marbre, entoure l'autel. L'église possède un tableau, *Sainte Thérèse d'Avila*, restauré en 1978, une chaire et un confessionnal XVIII^e.

À Rhodon, le maire, M. Peschard, nous exposait l'histoire de cette petite commune de 98 habitants et faisait visiter son église (XII^e et XIII^e avec des maçonneries antérieures) dédiée à saint Cloud, petit-fils de Clovis, avec sa voûte d'origine en pierre et des peintures murales « à la colle » des XIV^e et XV^e siècles, découvertes en 1927, dégagées en deux ans, également présentées par Simone Doublard du Vigneau. Il s'agit malheureusement d'une église « à restaurer » ; le pavage est vert d'humidité...



L'église de Rhodon

Au-dessus de l'autel, se trouve un tableau admirablement restauré en 2000, d'un artiste franco-italien, *L'Adoration des mages*, mais avec les mêmes personnages ; on peut y voir le baptême par Jésus d'un Roi mage qui représente l'humanité, ce qui nous fut détaillé avec son talent habituel par notre président.

Le maire de Rhodon nous avait réservé une surprise : la prestation *a capella* d'un chanteur jamaïcain, venu interpréter pour nous, sous les voûtes romanes, le chant grégorien du *Salve Regina*.

Un passage rapide à l'église de Villeromain, en présence de François Cochet, maire, permettait d'entendre Philippe Dumont, vice-président de l'association Résurgence, présenter les trois beaux vitraux offerts et installés par son association et exposer les activités de l'atelier vitrail dont il est responsable.

La journée devait se terminer avec la présentation de l'église Saint-Calais de Meslay et de ses peintures par leur auteur, Jean-Claude Ferron. L'édifice date du premier quart du XVIII^e siècle, construit par M. de La Porte, châtelain de Meslay, qui a créé le village, sa manufacture, et a fait construire l'église actuelle en remplacement de la précé-



L'église de Villeromain

dente ; elle fut la dernière du diocèse consacrée avant la Révolution. Son plafond, replâtré en 1974, ne comportait plus aucune décoration. À l'occasion d'une exposition de peinture dans la commune, Jean-Claude Ferron et son collègue et ami Pierre Petot lancèrent l'« idée folle » d'une décoration des plafonds de l'église, idée aussitôt retenue par le maire Michel Boutaric (décédé en 1990) et l'abbé Valuche, curé de la paroisse, qui donnaient carte blanche à Jean-Claude Ferron pour décorer les plafonds d'une église qui, n'étant pas classée, pouvait recevoir des modifications.

Notre artiste proposa à l'abbé Valuche de peindre la voûte de l'abside à la manière néo-byzantine, selon l'art de l'icône théologique qui remonte à saint Marc, dans le style



L'église de Meslay

des écoles de Novgorod ou de Roublev, dans un essai d'œcuménisme, en respectant les canons religieux. Il s'agissait de commencer par une grande Déisis contenant un Christ Pantocrator accompagné de la Vierge Marie et des apôtres Pierre et Paul, représentation traditionnelle dans les églises grecques, et au-dessus une iconostase axée sur le mystère de la Croix.

Jean-Claude Ferron établit une maquette à l'échelle, qu'il découpa en morceaux à l'aide de diapositives qu'il projeta sur des tableaux plans, qui furent évidés, puis posés sur la voûte par panneaux pour tracer le dessin ; ensuite il exécuta la peinture en commençant par le fond, passant des couleurs froides aux couleurs chaudes, du foncé au plus clair, en terminant par les pieds des personnages, les mains et les visages en dernier. Puis l'artiste utilisa la feuille d'or. Il souligna la grande difficulté de ces opérations due à l'absence de recul de l'artiste, qui, travaillant sur un échafaudage, ne pouvait apprécier l'effet produit sur le spectateur au niveau du sol ou en entrant dans l'église.

Après réalisation de la voûte du chœur, le maire commanda l'exécution du plafond de la chapelle latérale qui fut consacré aux Mystères joyeux du Rosaire et demanda neuf mois de travail.

Quant à la nef, les travaux commencèrent en 1991, avec une croix au centre, demandée par l'abbé Valuche, et l'Agneau immolé, et c'est à partir de juin 1993 que furent peints, en trois ans, six tableaux : le Baptême du Christ, la Cène, la Pêche miraculeuse, le Sacrifice d'Abraham, Moïse et le Buisson ardent, le Roi David chantant les psaumes, enfin la grande scène du Jugement dernier avec le Ciel et l'Enfer. Les peintures ont été faites directement, sans reprise possible, l'artiste travaillant plusieurs scènes en même temps pour assurer la correspondance des couleurs. Il a travaillé en s'imprégnant des textes sacrés qu'il se faisait lire pendant qu'il peignait la Parole de Dieu et réalisait par la peinture des choses qu'on ne peut pas dire par la parole.

À noter que Jean-Claude Ferron, travaillant seul sur son échafaudage cinq heures par jour, par toutes températures, a revêtu 320 m² de plafond d'une décoration remarquable.

Cette présentation a beaucoup impressionné l'assistance, étant précisé que 25 % des présents ne connaissaient pas et ont découvert, ce jour-là seulement, ces peintures remarquables du dernier quart du XX^e siècle.

Au cours de cette journée, les participants ont pu appréhender l'architecture romane d'églises souvent modestes, toutes proches de Vendôme, assez voisines les unes des autres dans leur conception, grâce à la clarté des explications présentées par Joëlle Fallot, et celle des maires des communes concernées ; constater, comme l'a fait remarquer le président Philippe Rouillac, au cours des visites, les progrès faits dans la restauration des édifices au cours des quarante dernières années, passant de la simple, mais essentielle, sauvegarde des monuments, à leur remise en état originel, autant que faire se peut ; apprécier, sous l'autorité de Simone Doublard Du Vigneau, les peintures murales, dont certaines, récemment découvertes, ont été pour partie remarquablement restaurées ; admirer les vitraux et les tableaux des églises analysés par le président Philippe Rouillac, et surtout constater le très important mérite de la plupart des maires ruraux et de leurs municipalités, qui, malgré l'extrême modicité de leurs ressources, ont su financer et obtenir les concours nécessaires, pour parvenir à l'entretien, la remise en état et la mise en valeur de leur patrimoine auquel ils ont manifesté le plus grand attachement. À noter également que les maires se sont montrés très heureux et même très fiers d'accueillir les 100 visiteurs de la Société archéologique et de leur présenter leurs réalisations.

Paul COUVROT.

IMPRESSIONS SUR LA JOURNÉE DU 14 MAI 2005

Découverte du patrimoine par la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Dès le matin, nous nous retrouvâmes sur la place de la Liberté pour ce voyage de découverte. Le soleil n'était pas au rendez-vous ; il faisait frais et humide, mais le soleil de l'amitié et de la convivialité brillait. Le ballet des voitures s'ébranla dans la brume.

Un paysage plat, sillonné de petites routes serpentes, se déroulait au hasard des bosquets où nous nous arrêtons, devant les splendeurs architecturales de nos ancêtres disparus, nous laissant les traces de leur passage médiéval et de leur génie.

Que de splendides architectures romanes ! Comment et par quels heureux événements dépassant l'usure des siècles, ces vestiges, car il faut bien appeler ainsi ces signes mystérieux de traits et de couleurs d'infini, s'étaient sous nos yeux !

Des commentaires furent dits, des maires très dévoués et sympathiques nous accueillirent, puis nous nous retrouvâmes au Breuil, à l'aéroport, pour un déjeuner succulent et copieux.

Les conversations s'entrecroisèrent et il est fort à parier que les personnes ne parlaient pas « de la pluie et du beau temps ».

Enfin, vers 14 h 15, l'embellie se fit et un bel avion touristique troua le ciel dans une écharpe bleue.

Les rayons de l'astre du jour nous réchauffèrent un peu et le cortège des voitures reprit sa route.

Nous visitâmes d'autres sites, toujours admirables dans leur simplicité et leur beauté, avec les fameux commentaires de nos dévoués conférenciers et l'exposé très brillant de notre ami M^e Rouillac, président de l'association, sur les tableaux et autel en l'église de Rhodon.

Après un détour à Villeromain afin d'y admirer les vitraux modernes créés par l'atelier vitrail de l'association Résurgence, évoquant la vie rurale en merveilleuses images symboliques, nous nous rendîmes en l'église de Meslay où votre serviteur se transforma en commentateur de son ouvrage.

Près de 80 personnes, le cou tordu en tous sens, découvraient l'ensemble des illustrations de la Bible, parcours initiatique et théologique de l'Histoire sainte, de la Genèse à l'Apocalypse du Jugement dernier.

Les questions fusèrent et l'admiration des visiteurs grandissait au fur et à mesure de la découverte. Certaines personnes avancèrent, dans leur joie de la visite, que ceci était pour la journée « la cerise sur le gâteau ». Je ne sais ce que je peux en penser, car, de cerises il n'y en avait pas et je suis peu doué pour la représentation de ce fruit !

Toujours est-il que la journée fut belle, de plénitude et d'exaltation intellectuelle et spirituelle.

Merci à tous les organisateurs de ce voyage qui me remplit d'amour et de joie.

Jean-Claude FERRON.

LA DÉCOUVERTE DE L'ŒUVRE

Le lundi 28 octobre 1996, vers 9 heures, les ouvriers commençaient à démonter pour la dernière fois cet échafaudage quasi mythique qui pouvait tant évoquer les grandes périodes de l'histoire de la peinture murale d'église courant du Moyen Âge à la Renaissance.

Je découvrais, devant mes yeux ébahis, avec une certaine crainte et émotion, planche après planche, l'ensemble des

scènes de David devant l'Arche, de la Résurrection au lac de Tibériade et du Jugement dernier.

L'angoisse, une fois de plus, me prit à l'idée que l'effet désiré ne soit pas obtenu ou que la composition générale ne soit pas équilibrée.

Vers 11 h 30, je découvrais enfin toute l'œuvre se déroulant de l'abside à la porte d'entrée. Il faisait beau, le soleil distribuait ses rayons lumineux et caressait toutes les scènes dans un éclat splendide rayonnant dans une sorte de pouddroisement d'or. Nous aurions cru voir un immense incunable médiéval dans une dimension hors du temps et de l'espace. Le rêve devenait réalité.

Tout le plafond de l'église se déroulait en entier, s'offrant désormais aux yeux des spectateurs, abouti, présent, s'ouvrant vers les portes du ciel, pour la plus grande joie des futurs visiteurs.

Elle est enfin là, existante dans l'existence propre à l'œuvre d'art, silencieuse, muette et parlante dans l'espoir de sa pérennité pour des siècles.

Elle vibre comme une symphonie de couleurs resplendissantes, de joie intense, de chants vibrants résonnant des centaines de bouches peintes de multiples personnages qui vous dévisagent, vous mettant à nu face à vous-même, en vous renvoyant sans cesse à l'ICÔNE qui est, par excellence, image de la Divinité insondable et inexprimable.

Un grand mystère plane sur cette œuvre accouchée de mes mains d'artiste pauvre, en ses qualités et défauts, homme mortel au service de la Parole immortelle du Christ.

Jean-Claude FERRON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Liste des ouvrages et documents entrés en bibliothèque en 2005

I – DONS D'AUTEURS

— De M. André NEVEU :

Le village de Saint-Ouen en Vendômois. Éléments d'histoire (manuscrit en photocopie), 2005.

— De M. François de L'ÉPREVIER :

Lieux ronsardiens. Tableau de la descendance de Ronsard (disquette informatique).

Inventaire des vitraux de l'église abbatiale de la Sainte-Trinité, statues, tableaux et objets des chapelles.

— De M. Jean NOULIN :

Nourray. Quelle histoire ?, Montoire, 2005.

— De M^e Paul COUVRAT :

Le Lions Club de Vendôme. Notice, 1955-2005.

— De M. Jackie DESPRIÉE :

Les industries à bifaces des nappes alluviales du bassin moyen de la Loire en région Centre : situations stratigraphiques et chronologie RPE, Colloque de Rennes, septembre 2003, in *British Archaeological Reports*, Oxford.

— De Mme Marie-Françoise NOUEL-SOUMI :

Étienne Nouel, 1904-1995 (petit-fils d'Ernest Nouel) (ouvrage écrit par Mme Marguerite Nouel-Daurel et Mme Marie-Françoise Nouel-Souami), biographie abrégée d'Ernest Nouel (1831-1900), ancien président de la SAV.

— De M. Gérard TROUPEAU :

Neuillé-le-Lierre. Une paroisse tourangelles sous l'Ancien Régime, Tours, CLD, 2005.

II – AUTRES DONS

— De M^e Philippe ROUILLAC, président de la SAV :

17 volumes de l'*Encyclopædia Universalis* (n^{os} 1 à 19, n^{os} 4 et 7 manquants), Paris, 1968.

3 volumes de *Universalia*.

Catalogue de l'exposition Monique Tello. Peintures, Vendôme, Chapelle Saint-Jacques, 19 mars - 24 avril 2005.

Le Pont des Arts, Bulletin de l'association Les artistes de la Vallée du Loir, n^o 9, janvier 2005.

Répertoire des associations. Guide des activités, 2005.

La Grande-Maison, à Château-la-Vallière, par Georges COUILLARD, 1988.

« La Famille Rouleau au château de la Roussière ».

Revue Connaissance des Arts, n^o 200, hors-série, « Mérimée ».

900 ans de la collégiale Saint-Liphard à Meung-sur-Loire.

Notice sur l'église de Huisseau-en-Beauce.

Éloge funèbre de M. Robert Girond, maire honoraire de Saint-Ouen, prononcé par M. Daniel Chanut, maire de Vendôme, Conseiller général, mercredi 25 août 2004.

Notice sur la Société « Art majeur ». Un outil au service de l'Art et du Management.

Voix venues de la terre, par Daniel CORRE, prix de poésie des Jardins de Talcy, 2004.

Remoulins (30), Éd. Jacques Brémond, 2005.

— De M^e Paul COUVRAT, secrétaire de la SAV :

Inventaire des Mégalithes de France. La Vienne, par Jean-Pierre PAUTREAU et Montserrat MATARO Y PLADELASALA, 1996.

Fidélité vendômoise, n^o 32, 2005, et *Annuaire 2005*, liste des adhérents à l'Association.

Souvenirs d'enfance et de jeunesse entre les deux guerres à Salbris, en Sologne, par Pierre DENIS, 1989.

— De Mme Monique BOURDIN, secrétaire adjointe de la SAV :

Histoire thématique, n^o 96, 2005 : « Louis XIV. Ombres et lumières » ; n^o 97, 2005 : « L'Antiquité de A à Z ».

Histoire, n^o 705-2005 : « Landru ».

Les Bernarderies (n^o 1), par Bernard DAUREL, Paris, SDE, 2003.

Les valets de chambre de Louis XIV, par Mathieu DA VINHA, Paris, Perrin, 2004.

Ouvrages de Théodore Botrel : *Chansons des Clochers-à-jours*, Paris, Éd. G. Ondet, 1912 ; *Chansons de chez nous*, Paris, Éd. G. Ondet, 1898 ; *Les chansons de Jean-qui-chante*, Paris, Éd. E. Gallet, 1910 ; *La Bonne Chanson. Revue du Foyer*, années 1908, 1909, 1910, Paris Librairie de la bonne chanson.

Revue Télérama, mars 2005 : « Les Indiens du Brésil ».

— De M. Robert LEBERT :

Collection de pierres taillées.

— Des Éditions Faton :

Dossiers de l'Art / L'Estampille, n^o 103, décembre 2003, « Le symbolisme du bestiaire médiéval sculpté » ; n^o 107, avril 2004 : « Les arts sous Charles VI ».

— De M. Jean CHABIN :

Planches de la Tannerie de Vendôme.

— De M. François de L'ÉPREVIER :

Ronsard et la Brigade d'Arcueil, par M. Christian de L'ÉPREVIER, 1961 (Communication à l'assemblée générale de la Société Archéologique du Vendômois le 26 avril 1981).

— De M. Jean TERRIER (Oucques) :

État de service et campagnes de Louis Claude Berte, capitaine au 2^e régiment d'infanterie de ligne (1792-1814).

— De M. Paul LEFIN :

Différents documents et photographies :

Premier anniversaire du combat d'Orléans, 1870, par l'abbé Th. COCHARD, Orléans, 1871.

Reproduction de « Nouvelles officielles de la Grande Armée », 1813.

Le 75^e Mobiles. Court historique d'un régiment, par Pierre BUFAY, Paris, 1909.

« Mort de Jean Cuminal, évêque de Blois », n° 273, 1990 du journal *Notre Vie*.

Articles de presse :

« Saint-Vincent d'hier et d'aujourd'hui » (*NR*, 2-3 février 1991) ; « La guerre de 1870 à La Corbillière (Mer) » (*NR*, 6-7 juillet - 6 août 1985) ; « Les Prussiens à Dhuzon : c'était en 1870 » (*NR*, 19-20 mai 1990).

Trois photographies de Mazangé.

Reproduction d'une vue de la Commanderie d'Arville.

— Des Éditions du Cherche-Lune (Vendôme) :

Pour le Bien de tous, par André VIGNEAU, 2005 (*Bulletin de la Société de Secours mutuel du Vendômois*).

Éclats d'histoire en Loir-et-Cher, par André PRUDHOMME, Vendôme, septembre 2005.

Vivre dans le donjon au Moyen Âge, Actes du Colloque de Vendôme, 12 et 13 mai 2001, Vendôme, 2005.

— De M. Alexandre GORDIN (chercheur au Musée de l'Ermitage, Saint-Petersbourg) :

En quête de la composition originelle de la Vierge de Vladimir (tiré-à-part des *Cahiers archéologiques*), Paris, Picard, 2002.

— De l'UTLV :

Sessions novembre 2004 : Tourisme, Vendôme 2005.

— De M. Michel LACROIX :

Revue *Archéologie médiévale*, années 1971 à 2004, tables générales, 1971-1998.

Revue *Héraldique et généalogie*, années 1969 à septembre 2005, tables générales, 1969-1978.

Revue *Journal de médecine légale*, années 1963 à 1993.

Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon, 1665-1767, par L. J. Camille RICQUEBOURG, Aix-en-Provence, coll. « Peuples des pays de l'océan Indien », 1976.

— Dons anonymes :

Dunois, le bâtard d'Orléans, 1403-1468, par Robert GARNIER, Éd. F. Canore, 1999.

Le Château de Blois. Notice historique et archéologique, par Frédéric et Pierre LESUEUR, Paris, Éd. Longuet, 1922.

La Révolution, par Louis MADELIN, Paris, Hachette, 1929.

Le « Guide Bleu ». France, Paris, Hachette, 1964.

Le protestantisme en Touraine au temps de l'Édit de Nantes, par Idelette ARDOUIN-WEISS, Tours, Église réformée de Tours, 1998.

Utilisation du bois dans la construction des bâtiments agricoles, par François SABATIER et Pierre BECCARIA, 2002.

Sedan et le Pays sèdanois. Vingt siècles d'histoire, par Pierre CONGAR, Jean LECAILLON et Jacques ROUSSEAU, Charleville-Mézières, SOPAIC, rééd. 1989.

Les Turqueries du grand Mamamouchi, par Philippe de VILLIERS, Paris, Albin Michel, 2005.

Histoire des Montagnards, par Alphonse ESQUIROS, Paris, Garnier.

PATRIA, « La France ancienne et moderne » (2^e partie).

Dictionnaire général de biographies et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne (t. 1 et 2), par Ch. DEZOBRY et Th. BACHELET, Paris, Delagrave, 1876.

Encyclopédie des papes. Vingt siècles de l'histoire du monde, par Stéphane ARTHUR et Michel BONNET, Paris, Éd. Patrick Banon, 1995.

Histoire des Œuvres de H. de Balzac. Complément aux Œuvres de H. de Balzac, par Charles de LOVENJOL, Paris, 1888.

La Touraine de Balzac, par Paul MÉTADIER, 1971.

L'église de Saint-Denis-les-Ponts. Extrait en photocopie (Archives historiques du diocèse de Chartres).

Visages de Blois, par Jacques BUGIER, préface d'Irène Frain, Paris, De Monza, 2001.

— Divers :

De la succession du P. Couffrant (remis par Mme M. Merceron) :

Bulletins anciens de la SAV : 1968, 1969, 1971, 1972, 1974, 1975.

Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement de Loir-et-Cher : Notice sur la réserve naturelle « Grand-Pierre et Vitan ».

Lettre d'information de la DRIRE/Centre : n° 4, octobre 2004 ; « Maîtrise des risques industriels » ; n° 2, janvier 2005 ; « Industrie et santé ».

La Lettre du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), n° 2, septembre 2003.

Régionales. Le Magazine de la Région Centre, n° 19, printemps 2004 ; n° 20, été 2004 : « La région Centre en fête ».

DRAC Centre : « Patrimoine, sciences et techniques », « Patrimoine restauré en région Centre », « Le panneau peint de l'église de Villedieu-le-Château ».

DIREN Centre : « Nappe de Beauce », « Piézométrie hautes eaux », 2002.

Traité établissant une Constitution pour l'Europe, 2005.

Loir-et-Cher Info, n° 41, 2005.

Vendôme Association, *Bulletin d'information*, 2005.

Journée des Associations, Catalogue des exposants, septembre 2005.

Savigny Contact. Bulletin municipal d'informations, n° 24, 2004.

Villiers-sur-Loir, *Bulletin municipal*, n° 90, décembre 2004 ; n° 91, juin 2005.

Fidélité vendômoise, n° 31, 2004.

Le Loir-et-Cher à Paris, n° 98, avril-mai 2003.

Alésia, Notice de l'Association « Pour Alésia », Société des Sciences de Semur, 1998.

Atrium, Revue technique des professionnels des bâtiments anciens, n° 18, 2005.

III – ACHATS D'OUVRAGES

Les Voix étouffées du III^e Reich, par Amaury DU CLOSEL, Paris, Actes Sud, 2005.

La France romane. Au temps des premiers capétiens (987-1152), Catalogue de l'exposition, Le Louvre, 2005.

Le Moblot du Christ. Un curé du Perche sous la Troisième République, par Jean-Jacques LOISEL, Fédération des Amis du Perche, 2005.

Archéologie aérienne – Patrimoine du Loir-et-Cher, par Henri DELÉTANG et Claude LEYMARIOS, Éd. Alan Sutton, Saint-Cyr-sur-Loire, 2005.

IV – SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Beaux-Arts, Paris : *Lettres de l'Académie des Beaux-Arts* : n° 38, 2004 : « Quel avenir pour le cinéma au XXI^e siècle ? » ; n° 39, 2004 : « Le viaduc de Millau », par Jean-François COLLIGNON ; n° 40, 2005 ; n° 41, 2005 : « Camille Claudel ».

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris : *Comptes rendus des séances* des années 2002 et 2003.

Société Nationale des Antiquaires de France, Paris.

Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (78) : *Bulletin*, n° 35, 2003.

Groupe d'Études d'Histoire et de Géographie locale d'Onzain et de ses environs, Onzain (41) : *Bulletin*, n° 58, 2004, et n° 59, 2005.

- Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de la Sologne, Lamotte-Beuvron (41) : *Bulletin*, n° 26/3, 2004 ; n° 26/4, 2004 : « La Sologne et son passé », n° 35 : « Le sanatorium *Les Pins* à Lamotte-Beuvron » ; *Bulletin*, n° 27/1, 2005 : « La Sologne et son passé », n° 36 ; n° 27/2, 2005.
- Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, Romorantin-Lanthenay (41) : *Bulletins*, n° 157, 2004 : « Hommage à Jean Martin-Demézil (1913-2002) » ; n° 158, 2004 : « Quelques aspects de la vie des vigneron de Lanthenay depuis la fin du XVIII^e siècle », par Hélène LECLERT ; « Répercussion de la guerre de 1870-1871 en Sologne », par Guilhem VILLEDIEU ; n° 159, 2005 : « Les lavoirs » ; n° 160, 2005.
- Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois (41) : *Bulletins*, n° 27, 2005 ; *Mémoires*, t. 60, 2005 : « Florimond de Beaune (1601-1652). Un savant blésois », par Jacques BARCAT ; « Pour une lecture de quelques miséricordes de stalles de la Trinité de Vendôme », par Claudie DOUDEAU, Actes du Colloque en hommage à Jean Martin-Demézil, « De Chambord à Tokyo », 11 octobre 2003.
- Le Bas-Vendômois. Histoire et Traditions Populaires, Trôo (41) : *Bulletin*, n° 13, 2005.
- Amis du Pays natal de Ronsard, Vendôme (41). Résurgence en Vendômois, Vendôme (41) : *Bulletin*, 2005.
- Le Loir-et-Cher à Paris : *Bulletin*, n° 104, 2004 ; *Bulletin*, n°s 105, 106, 107, 2005.
- Perche Nature. Perche et Vallée du Loir, Mondoubleau (41) : *Bulletin d'information. La Feuille*, n° 3, 2005.
- Les Amis des Sources. Chronique des Sources et Fontaines, Villebout (41) : *Chroniques*, n° 11, 2005 : « Analyse d'un projet de décharge dans la Sarthe ».
- Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne (Société Académique de Saint-Quentin), Saint-Quentin (02) : *Mémoires*, t. XLIX, 2004.
- Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse, Cannes (06) : *Annales*, t. L, 2005.
- Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, Troyes (10) : *Mémoires*, t. CXXXVIII, 2004 : « Amadis Jamyn, le poète chaourçois », par Jean-Claude BIBOLET.
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, Montrozier (12).
- Société des Antiquaires de Normandie, Caen (14).
- Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (16).
- Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime (17) : *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXX, 2004 ; *Bulletin et Mémoires*, n° 4, 2004 : « La logique d'une progression vers l'ouest des implantations de Grandmont » ; 2^e partie : « Des raisons économiques », par M. LARIGAUDERIE-BEJEAUD, *Bulletin et Mémoires*, n° 1, 2005.
- Société d'Archéologie et d'Histoire du Berry, Bourges (18) : *Bulletin*, n°s 153, 154, 155 et 156, 2003 ; *Bulletin*, n° 157-158, 2004 : « Journée d'Études sur sainte Jeanne de France, duchesse de Berry » ; *Bulletin*, n°s 159 et 160, 2004 ; *Bulletin*, n° 161, 2005.
- Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or, Dijon (21).
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Besançon (25) : *Procès-verbaux et Mémoires*, n° 197, 2003-2004.
- Société d'Émulation du Doubs, Besançon (25) : *Mémoires*, n° 46, 2004.
- Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres (28) : *Bulletin*, n° 83, 2004 : « Les dieux des Carnutes. Vulcain, le dieu forgeron » ; *Bulletin*, n° 84, 2005 ; *Bulletin*, n° 85, 2005 : « Ils sont unis, ne les divisez pas. Guerre 1939-1945 » ; *Mémoires*, XXXIV-1 : « Rapport sur l'affaire des 31 fusillés du 30 mars 1944 », par l'abbé Abel LE BOY ; *Bulletin*, n° 86, 2005 : « Application de la loi de Séparation de 1905 », par Christophe HÉMERY ; « Divertissements et jeux populaires au XVIII^e siècle », par Yves LEGRAND.
- Société Dunoise, Châteaudun (28) : *Bulletin*, n° 294, t. XXII, 2004 : « Les bourreaux de Châteaudun (1496-1789) », par Christian LÉGER ; « Autour de la restauration des églises du pays dunois », par Guillaume TROUVÉ ; *Bulletin*, n° 295, t. XXIII, 2005.
- Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Montpellier (34) : *Bulletin*, t. 35, 2004.
- Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes (35) : *Bulletins et Mémoires*, t. CIX, 11 juillet 2005 : « Un compagnon de Jeanne d'Arc. Guy XIV de Laval (1406-1486) », par Xavier FERRIEU.
- Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, Saint-Malo (35) : *Annales*, 2004.
- Académie du Centre, Châteauroux (36) : *Revue de l'Académie*, 2003-2004.
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine historique, archéologique de la Région d'Éguzon et du sud du Département de l'Indre (ASPHARESD), Éguzon (36).
- Association des Amis du Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny, Le Grand-Pressigny (37) : *Bulletin*, n° 56, 2005.
- Société des Amis du vieux Chinon, Chinon (37) : *Bulletin*, t. X, n° 9, 2005 : « Quarante ans de souvenirs au Musée de Sainte-Radegonde », par Dorothee KLEINMANN.
- Société Archéologique de Touraine, Tours (37) : *Bulletin*, t. L, 2004 : « Un itinéraire *bis* sur la route de Compostelle entre Orléans et Limoges aux XII^e et XIII^e siècles », par le P. Philippe ÉTIENNE ; « La délimitation départementale de 1789-1790 entre Touraine et Blésois-Vendômois », par Pierre LEVEEL.
- Académie Delphinale, Grenoble (38) : *Bulletins*, n°s 8 et 9, 2004 ; *Bulletins*, n°s 1 à 7, 2005.
- Société de Borda, Dax (40) : *Bulletins*, n°s 473 à 476, 2004 ; n°s 477 et 478, 2005.
- Société Historique et Archéologique du Forez – « La Diana », Montbrison (42) : *Bulletins de La Diana*, t. LXIII, n° 4, 2004 ; t. LXIV, n°s 1, 2 et 3, 2005.
- Société d'Études Archéologiques, Historiques, et Littéraires de la Région de Brioude, Brioude (43) : *Bulletin*, 2005.
- Fédération Archéologique du Loiret, Neuville-aux-Bois (45) : Actes du Colloque : « Approche archéologique de l'environnement et de l'aménagement du territoire ligérien » (direction : Gérard MAZZOCHI), Orléans, 14-16 novembre 2002 ; *Revue Archéologique du Loiret*, n° 1, hors-série, 2005 : « Nouvelles découvertes archéologiques dans le Gâtinais occidental » (sous la direction de Christophe DEVILLERS).
- Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans (45) : *Bulletin*, n° 140, 2004 ; « Louis Homet (1691-1767), maître de musique à Orléans et à Chambord (1714-1731) », par François TURELLIER ; *Bulletins*, n°s 141 et 142, 2004 ; *Bulletin*, n° 143, 2005 : « George Sand et l'Orléanais », par Jacques-Henry BAUCHY ; *Bulletin*, n° 144, 2005 : « Jeanne et la parole des femmes », par Colette BEAUNE ; « Saint Benoit : saint ou roi ? », par Cécile DEJARDIN-BAZAILLE.
- Rencontre avec le Patrimoine religieux. Art Sacré, Orléans (45).
- Société Archéologique et Historique de Beaugency, Beaugency (45).
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Agen (47) : *Revue de l'Agenais*, n° 4, 2004 ; n° 1, 2005 : « Actes du Congrès d'Agen-Moissac », 23-24 mai 2004 : « Hommes et pays de la Moyenne Garonne » ; n° 2, 2005 : « Tournon d'Agenais ».
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Angers (49) : *Bulletins mensuels*, n°s 9 et 10, 2004, et n°s 1 à 7, 2005 ; *Mémoires*, t. XVII, 2002, et t. XVIII, 2003.

- Société des Lettres, Sciences et Art du Saumurois, Saumur (49) : *Bulletin*, n° 154, 2005.
- Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Vitry-le-François (51).
- Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval (53) : *Bulletin*, n° 27 : « La Mayenne. Archéologie et histoire », « Les châteaux du Moyen Âge en Mayenne ».
- Académie Stanislas, Nancy (54) : *Mémoires*, t. XVI, 2001-2002.
- Société Polymathique du Morbihan, Vannes (56) : *Bulletin et Mémoires*, t. CXXXI, 2005.
- Société Dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie, Dunkerque (59) : *Revue*, n° 37, 2004 : « Colloque Jean Bart et son temps », 20-21 septembre 2002 ; *Revue*, n° 38, 2005 : « Patrimoine et religion ».
- Groupe d'Étude des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis, Beauvais (60) : *Bulletin*, n° 115, 2004-2005, avec Index des publications, 1973-1993 ; *Bulletin*, n° 119-120, 2004 : « Les vitraux de l'abbé Deligny », par Philippe BONNET-LABORDERIE et Jean-Marie CAUDRON ; *Bulletin*, n° 121-122 : « Souvenirs et Mémoires ».
- Le Pays Bas-Normand, Flers (61) : *Revue*, n° 1, 2004 : « Papiers et papetiers dans le bocage normand sous l'Ancien Régime » (2^e partie), par Marie-Jeanne VILLEROY ; *Revue*, n°s 2-3 et 4, 2004 : « Quatre années de lutte clandestine. Les résistants du Bocage ornais, 1940-1944 », par Stéphane ROBINE ; « Le vocabulaire normand du Bocage donfrontais », t. 4, par Bernard DESGRIPPES.
- Société d'Histoire Naturelle et des Amis du Muséum d'Autun, Autun (71) : *Bulletins*, n° 188, 2003 ; n°s 189 et 190, 2004.
- Société Historique et Archéologique du Maine, Le Mans (72) : *Revue*, n° 2, 2003 ; *Revue*, n°s 2 et 3, 2004 : « La Libération de la Sarthe » ; *Revue*, n° 4, 2004 : « Mai 1607, Henri IV fonde le Collège des Jésuites de La Flèche », par Alain de DIEULEVEULT ; « Un droit seigneurial pittoresque : la monnaie pots et des pintes à Chahaignes », par Jean CASTELLA.
- Société Historique de la Province du Maine, Le Mans (72).
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 787 à 789, 2004, et n°s 790 à 795, 2005.
- Connaissance du Pays Fléchois, La Flèche (72) : *Cahier fléchois*, n° 26, 2005.
- Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux (77).
- Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort (79) : *Mémoires*, 2003 : « Cent ans de travaux (1896-1996) des sociétés savantes du Poitou et des Charentes » ; *Bulletin*, t. X, 2004.
- Société des Antiquaires de Picardie, Amiens (80) : *Bulletins*, n°s 2, 3 et 4, 2004 ; Tables, t. LXVI, 2001, 2002, 2003 ; *Bulletin*, n° 1, 2005 : « Les stalles de la cathédrale d'Amiens », par Charles TRACY.
- Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Draguignan (83) : *Bulletin*, t. XLIII, 2003-2004.
- Société d'Émulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon (85) : *Recherches vendéennes*, n° 11, 2004 : « Les Vendéens dans la Seconde Guerre mondiale ».
- Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (86) : *Revue historique du Centre-Ouest*, t. II/2, 2003 : « Violences anti-épiscopales et stratégie politique. Les victimes des Plantagenêts dans l'Aquitaine du XII^e siècle », par Myriam SORIA-AUDEBERT ; *Revue*, t. III/1, 2004 : « Emmanuel de Curzon et le légitimisme dans la Vienne », *Revue*, t. III/2, 2004 : « L'église Saint-Hilaire-le-Grand ».
- Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (87) : *Bulletin*, t. CXXXII, 2004 ; *Bulletin*, t. CXXXIII, 2005 : « Les dépendances grandmontaines en Navarre », par Martine LARIGAUDERIE-BEJEAUD.
- Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre (89) : *Bulletin*, t. 136, 2004.
- Institut Archéologique Liégeois, Liège (Belgique).
- Société des Amis de Ronsard du Japon, Yokohama (Japon).
- Université de La Laguna, île de Ténériffe, îles Canaries (Espagne) : *Revue*, n° 12, 2003.
- Université de Madrid, Département de Préhistoire de la Faculté de Géographie et d'Histoire, Madrid (Espagne) : *revue Complutum*, n° 15, 2004.

V – ABONNEMENTS

- Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, Blois (41) : *Patrimoine dans votre commune* : n° 32, « Fontaine-en-Sologne » ; n° 33, « Saint-Georges-sur-Cher ».
- Fédération des Amis du Perche - Amis du Perche en Loir-et-Cher, Le Plessis-Dorin (41) : *Cahiers percherons* : n° 4, 2004 : « Chronique du Perche. Les biens de l'abbaye de Tiron à Paris (XVII^e-XVIII^e siècles) », par Youri CARBONNIER ; n°s 1 et 2, 2005 : « Chronique du Perche. Les frères Goblet en pays percheron et au cœur de l'Afrique », par Caroline FOUCAULT et Max COIFFAIT.
- Annales* : n° 59-5/6, 2004 : « Asie centrale » ; n° 60-1, 2005 : « La construction des identités » ; n° 60-2, 2005 : « Le travail sous l'Ancien Régime » ; n° 60-3, 2005 : « Mondes lettrés. Communautés savantes » ; n° 60-4, 2005 : « Politique de la nature », « Byzance et ses confins ».
- Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
- Congrès Archéologique de France* : 159^e session, 2001, « Monuments des Deux-Sèvres » ; 160^e session, 2002, « Le Var ».
- Bulletin monumental* : t. 162-III et IV, 2004 ; t. 163-I, 2005 : « Les églises-tables. Histoire d'un espace sacré (XII^e-XVIII^e siècle) », par Pierre SESMAT ; t. 163-II, 2005 : « Architecture et techniques médiévales. Architecture religieuse médiévale » ; t. 163-III, 2005 : « La cheminée sculptée du Manoir de Louis de Ronsard à la Possonnière », par Marie-Laure de CONTENSON.
- Société Préhistorique Française* : *Bulletin*, t. 101-4, 2004 ; *Bulletin*, t. 102-1, 2005 : « Recherches pluridisciplinaires dans la grotte Chauvet, octobre 2003 » ; *Bulletins*, t. 102-2 et 3, 2005.
- Archéologia* : n° 417, 2005 : « Les chrétiens d'Irak », par Joanne FARCHAKH-BAJJALY ; « Paris. Un vestige de l'enceinte de Philippe-Auguste », par Denis PROUVOST ; n° 418, 2004 : « La grotte de Cosquer. Les enjeux d'un site exceptionnel », par Xavier DELESTRE ; « Égypte. Les murailles du Caire », par Stéphane PRADINAS ; n° 419, 2005 : « Les Carnyx de Tintignac. Un trésor de guerre gaulois », par Christophe MANIQUET ; « Lyon. Mille ans de navigation fluviale », par Grégoire AYALA, Alban HORRY et Fabrice LAURENT ; n° 420, 2005 : « Lascaux », par Romain PIGEAUD ; « Les cœurs des Princes de Condé », par Patrice GEORGES ; n° 421, avril 2005 : « La tonnellerie dans l'Antiquité », par Marguerite GAGNEUX-GRANADE ; n° 422, mai 2005 : « Constantin le Grand, premier empereur chrétien » ; « Une basilique du VI^e siècle en Loire-Atlantique » ; n° 423, juin 2005 : « Les potagers gaulois et les vergers antiques », par Philippe MARINVAL ; « Chypre du Nord. Black-out sur la dévastation du Patrimoine », par Joanne FARCHAKH-BAJJALY ; n° 424, juillet-août 2005 : « Bordeaux. 25 siècles d'histoire » ; n° 425, septembre 2005 : « La grotte de Cosquer » ; n° 426, octobre 2005 : « L'art érotique en Gaule romaine » ; « Arles ».
- Les Dossiers de l'Archéologie* : n° 299, 2005 : « Les Normands en Méditerranée aux XI^e et XII^e siècles » ; n° 300, 2005 : « Guerres antiques et impérialisme en Orient » ; n° 301, 2005 : « Souterrains. Vie et organisation » ; n° 302, 2005 : « Asie du Sud-Est. De l'*Homo Erectus* à l'*Homo Sapiens* » ; n° 303, 2005 : « Les racines de

l'Europe » ; n° 304, 2005 : « Faïences antiques » ; n° 305, 2005 : « Alésia » ; n° 306, 2005 : « Le carbone 14 et ses apports à l'archéologie » ; n° 307, 2005 : « L'Égypte prédynastique » ; n° 308, 2005 : « La prospection géologique ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux : n° 627, novembre 2004, à n° 637, octobre 2005.

VI – INSTITUTIONS ET SERVICES
RECEVANT LE BULLETIN

Bibliothèque du Patrimoine, ministère de la Culture, 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris.

Bibliothèque de la Sorbonne, Service des Périodiques, 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon, 75005 Paris.

Bibliothèque Municipale de Blois, 4, place Jean-Jaurès, BP 10, 41003 Blois.

Château de Blois, 41000 Blois.

Bibliothèque Centrale de Prêts de Loir-et-Cher, rue Jean-Baptiste Charcot, 41000 Blois.

Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 39, rue des Écoles, 41000 Blois.

Archives Départementales du Loiret, 6, rue d'Illiers, 45032 Orléans cedex.

Archives Départementales d'Indre-et-Loire, 6, rue des Ursulines, 37000 Tours.

Librairie Jean Touzot, 38, rue Saint-Sulpice, 75278 Paris cedex 06.

Librairie Erasmus, 28, rue Basfroi, 75011 Paris.

British Library, French Section, Département of Printed Book, Great Russel Street, London W C 1B, 3D G Grande-Bretagne.

The J.-Paul Getty Research Institute, Library, Serials Department, Santa Monica, Californie, États-Unis.

University of Michigan, Hatcher Library, Ann Arbor, Michigan, États-Unis.

Inst. d'Investigations, Al Aalsmeer, Pays-Bas.

VIII – SERVICES GRACIEUX

Bibliothèque Nationale de France, Dépôt légal périodiques, quai François-Mauriac, 75706 Paris cedex 13.

Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre, Service Régional de l'Archéologie, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans.

Archives Départementales de Loir-et-Cher, 2, rue Louis-Bodin, 41000 Blois.

Direction de la Culture, 41100 Vendôme.

Bibliothèque Municipale de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Archives Municipales de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Musée Municipal de Vendôme, Cloître de la Trinité, 41100 Vendôme.

Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Inspection Départementale de l'Éducation nationale, 34, avenue du Maréchal-Maunoury, 41000 Blois.

Inspection de l'Éducation nationale, École Victor-Hugo, 41100 Vendôme.

Jacques de SAINT SALVY.

LE MANÈGE DU QUARTIER ROCHAMBEAU

Jean-Lucien Guenoun



Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
de Loir-et-Cher

17 Quai de l'Abbé Grégoire
41012 BLOIS Cedex
Téléphone 02.54.55.76.80
Télécopie 02.54.55.76.89

PREFECTURE DE LOIR ET CHER

Blois, le 10 octobre 2005

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef du Service Départemental de l'Architecture
et du Patrimoine de Loir-et-Cher

à

Madame Monique BOURDIN
Société Archéologique du Vendômois
B.P. 23
41 101 VENDOME CEDEX

N/Réf : JLG/CP/2005/n° 601

Objet : VENDOME, manège du quartier Rochambeau
P.S : 6 photographies

MANÈGE MILITAIRE DU QUARTIER ROCHAMBEAU

Au cours des années 2004 et 2005, a pu être conduite une opération de restauration de la charpente du manège Rochambeau, qui permet d'assurer la sauvegarde de ce bel édifice, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 2 juillet 2002, et redevenu propriété de l'Etat :

Ces travaux d'urgence, d'un montant de 55 306,57 € TTC ont été financés à 100% par l'Etat, et ont consisté, sous la maîtrise d'œuvre de l'Architecte des Bâtiments de France, à restaurer l'ensemble des fermes de l'exceptionnelle charpente mixte bois-métal, qui constitue l'un des intérêts majeurs de ce manège.

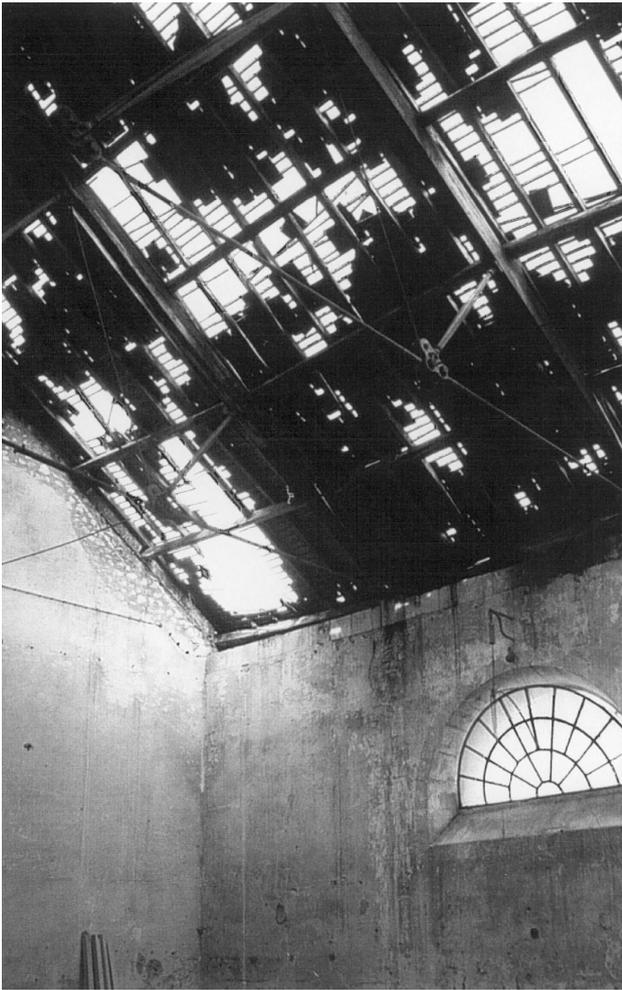
Il a été procédé aux opérations suivantes :

- Etalement des fermes
- Enlèvement des parties dégradées et pourries des arbalétriers, des pannes et de la couverture
- Remplacement par du bois neuf et assemblage par greffe, renforcée par introduction d'une âme métallique en cœur de bois, assurant la connexion entre partie conservée et partie neuve des arbalétriers et la rigidité de l'ensemble
- Redressage par vérins hydrauliques, et remise à leur niveau d'origine, des fermes ainsi réparées, dans leurs sabots métalliques fixés sur les maçonneries en tête des murs de façades latérales
- Mise en place d'une couverture provisoire sur le versant Nord, très dégradé, afin d'assurer la mise hors d'eau du manège,
- Réparation du versant Sud, dont l'état permettrait la conservation en place de la couverture en ardoises,
- Enlèvement de la végétation parasite
- Réparations de la couverture de la Tribune.

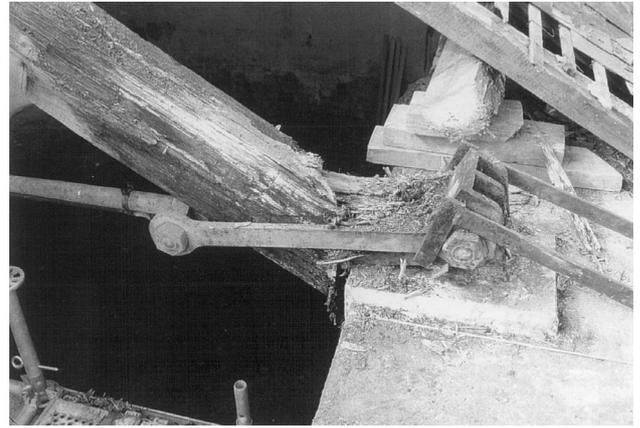
Ces opérations, délicates à mener, ont permis d'éviter la ruine du manège, dont l'état extrêmement dégradé des fermes, et l'affaissement des pièces de bois pourries, auraient entraîné en un affaissement de la couverture à brève échéance sans leur mise en œuvre rapide.

Un programme de travaux complémentaires de mise en sécurité, portant notamment sur la Tribune et les huisseries est à l'étude, et devrait permettre de poursuivre la remise en état progressive de cet intéressant édifice.

Jean-Lucien GUENOUN
Architecte des Bâtiments de France
Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
de Loir-et-Cher



État du versant nord de la couverture avant travaux



Vendôme, manège Rochambeau.
Pied de ferme sorti de son appui
suite au pourrissement du bois



Mise en place d'une couverture provisoire



État après réparation des fermes
et pose de la couverture provisoire



État de pourrissement des arbalétriers
et pannes avant travaux

LES « HOMES DE FOY » DU COMTE DE VENDÔME : UN MONDE ENTRE CRISES ET RENOUVELLEMENTS (FIN XIV^e - DÉBUT XV^e SIÈCLE)

Christophe Marion

Le bas Moyen Âge passe traditionnellement pour avoir connu de grands bouleversements économiques, politiques mais surtout sociaux. Le Vendômois ne semble pas avoir échappé à la règle : l'étude par D. Barthélemy d'un registre recensant les 81 fiefs relevant de la châtellenie de Vendôme (1) avait notamment permis à l'historien du Vendômois d'appréhender le monde des « homes de foy » vers 1355 et d'insister sur le naufrage de plusieurs lignées chevaleresques ainsi que sur le triomphe de quelques roturiers en voie d'anoblissement (2). Toutefois, si le *Livre des fiefs* permet de dresser un tableau de la société féodale au milieu du XIV^e siècle, il permet également d'en suivre les évolutions, grâce à la rédaction d'une nouvelle liste soixante-dix ans plus tard : « C'est la table des noms des hommes de foy de la chastellenie de Vendosme cy après nommés factes après Pasques l'an 400 et XIX. » Ainsi donc,

notre document permet, grâce à cet additif, d'établir un nouvel état en 1419 et de poser un regard différent sur une problématique trop longtemps prisonnière de la « crise nobiliaire » et du « triomphe bourgeois ». L'intérêt que suscite le *Livre des fiefs* ne doit pas occulter les limites de la source. Tout d'abord, il s'intéresse uniquement à la châtellenie de Vendôme, plus particulièrement à la petite Beauce et au val de Loir, c'est-à-dire à une partie réduite du comté (3). De plus, il a été composé à partir d'enquêtes, d'aveux et de documents de dates diverses (4) : il n'indique donc probablement pas la situation exactement en 1355 (5). En outre, il est incomplet et probablement inachevé : certains fiefs ont été oubliés par le compilateur. C'est le cas de la Rocheturpin (6) mais également de la seigneurie de Villeluisant. En 1343, Jehan Moreau avouait aux comtes de Vendôme et de Blois son habergement de Villeluisant en Selommes (7). Or aucune trace ne figure dans le *Livre*. Enfin, il nous interdit de suivre les changements qui affectèrent le contenu des fiefs, même si nous savons par ailleurs qu'ils furent nombreux.

(1) D. Barthélemy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 26, 82 : « Ce sont les fiés rerefiés de la chastellerie de Vendosme appartenans a monseigneur le comte de Vendosme, et qui luy sont tenus et advoez tant nument come par moyen, a cause de son chastel et chastellie de Vendosme » (Archives nationales (abrégées AN), P. 976).

(2) *Ibid.*, p. 252 et s.

(3) *Ibid.*, p. 212.

(4) « Selon ce que ledit jacquet les a trouvés et verifiés par enquestes par monstrées et informations faites o les anciens et savanz du pais et par aucuns advous anciens, avec les quelx il en a fait concordance » (AN, P. 976).

(5) La même remarque s'applique également pour la table de 1419. En effet, Hue de Bellay y est très souvent cité comme feudataire « à cause de sa femme, fille Guillaume Montigny » alors qu'il fut tué à la bataille d'Azincourt (*Livre des fiefs* (abrégé LF), n° 11, n° 56, n° 74 ; R. de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois*, 4 vol., Blois, 1912-1917, II, p. 239).

(6) « On remarquera tout de même qu'il aurait pu décrire la seigneurie de la Rocheturpin, tout à fait extérieure à la châtellenie de Vendôme mais vouée à mouvoir toujours de ce château » (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 839).

(7) AN : Q. 1439, 1343.

(8) Le registre de 1355 fut rédigé après la mort de Bouchard VI et la table de 1419 alors que Louis de Bourbon était prisonnier en Angleterre depuis quatre années.

(9) En 1355, Jehan Buglé avouait la Ratellerie et Villetbœuf (Villiersfaux). Or un aveu et dénombrement plus tardif de la Maison-Dieu nous apprend que ces deux métairies étaient séparées après 1364 et tenues par deux feudataires différents (LF, n° 29 ; BM : Ms. 285, 1364).

Si notre document permet de suivre les destinées des fiefs, ils nous révèlent également les progrès de l'administration comtale. En effet, alors que les Bourbon-Vendôme menaient une politique à l'échelle du royaume et résidaient de moins en moins souvent dans leur terre patrimoniale, les baillis, receveurs, procureurs et autres « gens du conseil » prirent en main la direction du comté, veillèrent au respect des droits du maître et reçurent avec « grante sollanité comme accoutumée » les « serments de féaux » lors des assises de la châtellenie. La fidélité et les compétences de ces « serviteurs » permirent à « l'État local » de traverser plusieurs périodes de faiblesse ou de crise (8). D. Barthélemy a déjà très largement étudié les « homes de foy » de 1355. Nous n'y reviendrons donc pas, sauf pour apporter quelques précisions, proposer quelques modifications ou hypothèses. Nous nous contenterons de les suivre entre 1355 et 1419, sans toutefois nous intéresser aux changements qui affectèrent les fiefs eux-mêmes (la table de 1419, en ne décrivant pas le « domaine », les cache (9)). Afin de compléter ce travail, il nous faudra consulter les dizaines de registres des Archives nationales (série P) contenant les aveux et dénombremens rendus aux comtes de Vendôme. Ainsi, nous pourrions utilement tenter d'appréhender les différentes politiques patrimoniales des notables de notre région.

Dans un premier temps, il nous a paru nécessaire de rédiger une petite notice présentant, à chaque fois que cela

est possible, le fief et son seigneur (10). Elle s'appuiera sur les actes transcrits depuis plusieurs années, conservés aux Archives nationales et départementales, ainsi qu'à la Bibliothèque municipale de Vendôme. Elle se veut avant tout hypothèse de travail, susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles découvertes. Dans un second temps, il nous faudra synthétiser les questions que pose l'étude de ce document et les éléments de réponse qu'il propose.

« *Ce sont les fiés rerefîés de la chastelerie de Vendosme appartenans a monseignour le comte de Vendosme, et qui luy sont tenus et advoez tant nuement come par moyen, a cause de son chastel et chastellie de Vendosme.*

« *C'est la table des noms des hommes de foy de la chastellerie de Vendosme cy après nommés factes après Pasques l'an 400 et XIX.* »

1 Terres et revenus divers (cens, taille) à Villaria (Naveil).

1355 : Colin Rivaut, écuyer, à cause de sa femme qui fut fille de feu Guillaume Boceau, écuyer.

1419 : Robert d'Arras, à cause de Denise fille de feu Colin Rivaut.

Les Boceau avaient des ancêtres chevaliers dès le XI^e siècle (11). Le lignage perçait, à l'aube du XII^e, dans l'entourage comtal (12). Nous savons peu de choses sur la famille d'Arras. Peut-être devait-elle ce patronyme à la seigneurie d'Arras (Saint-Avit), relevant de Meslay-le-Vidame en Beauce (canton de Bonneval) ? Étienne d'Arras était connu en 1404 comme seigneur de Carcassonne (Saint-Avit) (13). Selon R. de Saint-Venant, qui s'appuyait sur des sources détruites durant la Seconde Guerre mondiale (14), Robert d'Arras était seigneur de Villaria en 1393 (15). En fait, il s'agissait probablement de l'habergement de la Foucaudière, avoué un peu plus loin (16).

2 Habergement à Naveil, avec revenus divers.

1355 : Colin de Boisraoul, bourgeois de Vendôme.

1419 : Jacquelin Louet, à cause de sa femme, fille de feu Colin.

Jacquelin Louet était bourgeois de Vendôme en 1391 et 1392 (17). Son mariage avec la fille de Colin de Boisraoul, Gilette, est confirmé par un acte de 1438 (18).

3 Habergement à la Foucaudière (Naveil).

1355 : Simon Pouleau, fils de feu Jehan Pouleau.

1419 : Jehan Pouleau.

Nous savons peu de choses sur les Pouleau. Nous partageons l'avis de D. Barthélemy, pour qui il s'agirait de roturiers, peut-être des « gens du comte » (19). C'est probablement le même Jehan qui fut fait prisonnier par les Bourguignons avant 1420 : à cette occasion, sa femme fut obligée de vendre une rente de 100 sous assise sur un aître et des dîmes à Beauchênes (Ambloy) (20).

4 Une cave à Prépatoir (Naveil).

1355 : Raoul Germain, charpentier à Vendôme.

1419 : J. Prassier à cause de sa femme.

5 « Habergement séant à Perrigne » (Périgny).

1355 : Monsieur Jehan de Melleray, chevalier.

1419 : Macé de la Vallée.

Ajout plus tardif : Les « héritaux de Périgny par acquêt faits par Macé du Plessis de Jehan de la Vallée ».

Jehan de Melleray était issu d'une famille chevaleresque du Maine, arrivée en Vendômois à la suite d'un mariage (21), probablement avec les Rougemont (22). Une crie de 1396 nous renseigne davantage sur le feudataire de 1419 : il y est question d'une « execution sur Jehan Poinvillain, Almaury Poinvillain frères de Macé de la Vallée ». « Macé Poinvillain, Macé de la Vallée, Mory Poinvillain et Macée fille de feu Jehan Poinvillain » étaient les enfants « dudit feu Jehan Poinvillain et de la dicte Macée de Mous-

teriou » (23). Macé de la Vallée était donc probablement un Poinvillain, qui aurait pris comme patronyme le nom de son « habergement séant à Perrigne » (en fait, une belle seigneurie sise à la Vallée, écart de Villanmoy, paroisse de Périgny) (24). D. Barthélemy fait remonter la noblesse des Poinvillain (25) au début du XIII^e siècle (26).

Nous pensons que ce fief échut à Macé par héritage : en effet, d'autres biens sis aux Roches-L'Évesque ou à Villerasans connurent le même destin, passant des mains de Guillaume de Rougemont (1311) à celles de Jehan de Melleray (1355) puis de Macé de la Vallée (1419) (27).

6 Terres et revenus divers à Périgny.

1355 : Jehanne la Bocelle, damoiselle, femme de feu Fouquet Poinvillain, écuyer.

XIV^e-XV^e : Jehan Poinvillain.

1419 : Saint-Georges de Vendôme sur Jehan Poinvillain.

Jehan Poinvillain était écuyer et seigneur de la Barre (Lunay) en 1387 (28). Le Livre nous apprend que des cens et rentes sis à Rocé, Villetrun et Naveil, étaient en la possession de la même demoiselle en 1355. Or, selon l'ajout de 1419, la collégiale Saint-Georges les tenait par « acquêt ». On peut supposer qu'il en est de même pour ces biens (29).

7 Terres et justice à Villemardy.

1355 : Jehan de Lespine (30).

1419 : Jehan de Villebrayme.

Ces terres de 1355 semblent avoir été l'embryon de la métairie des Effets (commune de Selommes mais paroisse de Villemardy). En 1370, l'aveu était rendu par Gilon veuve de Pierre de Villebresme (un Blésois) et peut-être mère du feudataire de 1419. Par la suite, elle fut hommagée par des

(10) Il ne s'agit pas de rédiger une notice prosopographique complète. Nécessairement problématisée, elle portera essentiellement sur le statut social des feudataires et les liens qui les unissaient.

(11) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 796.

(12) *Ibid.*, p. 957.

(13) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 260.

(14) Archives départementales du Loiret : A. 1656, 1393.

(15) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 476 et s.

(16) En 1311, la Foucaudière (Naveil) appartenait à Berthault d'Arras (AN : P. 973, 1311).

(17) Archives de Loir-et-Cher (abrégées AD) : G. 238, 1391 ; G. 251, 1392.

(18) AN : Q. 1439, 1438.

(19) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 996-997.

(20) AD : G. 257, 1420. La veuve de Jehan Pouleau devait au comte une rente sur sa dime de la Rasquerie (Ambloy) en 1355 (AN : P. 973, 1355).

(21) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 959.

(22) En 1311, l'habergement de Périgny était avoué par Guillaume de Rougemont (AN : P. 973, 1311).

(23) Q. 1504, 1396.

(24) Les roturiers qui prirent l'habitude de se faire appeler du nom de leur terre, à la fin du XV^e siècle, n'inventèrent finalement rien (P. Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, PUF, 1997, p. 227).

(25) La suite du Livre des fiefs et le texte du bornage entre les comtés de Vendôme et Blois nous apprennent que les Poinvillain étaient déjà présents à Périgny avant 1355 (LF, n° 6 ; Suilliot, « Bornage entre les comtés de Blois et de Vendôme », in *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, VIII, 1870-1873, p. 3-39). Il est préférable de consulter l'original, conservé aux Archives nationales (K. 1209), car la transcription de l'érudit comporte de très nombreuses erreurs.

(26) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 913 et 964.

(27) AN : P. 973, 1311.

(28) Q. 1504, 1387.

(29) LF, n° 12.

(30) La famille a été décrite par D. Barthélemy (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 992 et s.).

bourgeois de Blois (Mathelin de Faverons en 1396 ; Jehan Gaillard en 1437) (31). Des liens matrimoniaux semblent avoir lié Lespine et Villebresme (32).

8 Terres et revenus divers à Villeporcher (Saint-Ouen).

1355 : Étienne du Tertre, fils de feu Vincent du Tertre.

1419 : Jacquelin Louet (33).

Étienne du Tertre était probablement un notable urbain. On le retrouve dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, portant le patronyme de Gravelle (34). Il était en 1311 sergent du comte d'Anjou à Vendôme et fut battu par des hommes d'armes au service de la comtesse de Vendôme, à la suite d'une querelle de juridiction (35).

9 Rente sur la voirie de la châtellenie de Vendôme.

1355 : Phelippon de Lece, écuyer, par raison de la Dame de Maugué sa femme.

1419 : Aucune mention.

10 Des terres et revenus divers à Naveil.

1355 : Jehan Gauchier de Chasteau-Regnault.

1419 : Jehan Rimbault à cause de sa femme.

Les Raimbault sont quasiment absents du *corpus* vendômois. Jehan était seigneur de la métairie des Maillets (Naveil) en 1429 (36). C'était probablement un notaire vendômois : en effet, il baillait à rente en 1422 une place de maison rue des Béguines « joignant à la maison dudit Raimbault » (37) et validait quelques années plus tard un aveu du prieur de la Hubaudière (38). La famille « disparut » ensuite jusqu'au ^{xvii}^e siècle (le notaire Pierre Raimbault vendit un quartier de terre à Coulommiers (39)).

(31) AN : P. 611, 1369, 1396, 1437.

(32) LF, n° 70.

(33) LF, n° 2.

(34) Étienne de la Gravelle avait un habbergement près de l'hôtel des Frères mineurs de Vendôme mais également une maison et des terres à Poiriers, probablement à la Croix Montjoie (ou Tertre Montjoie). Le patronyme « du Tertre » serait donc, à l'origine, lié aux possessions rurales des Gravelle (BM : Ms. 285).

(35) AN : K. 1211, n° 28, 1312. Un lointain descendant, Jehan du Tertre, était également sergent et exécuteur des « lettres obligatoires » du comté en 1456 (AD : G. 244, 1456).

(36) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 319.

(37) BM : Ms. 285, 1422.

(38) AN : P. 652, n° 8, 1444 (« Ce présent escript pour déclaration signé du seing manuel de Jehan Raimbault »).

(39) AD : G. 239, 1539.

(40) La famille du Bellay était issue de l'ancienne noblesse tourangelaise (D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 959).

(41) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 239.

(42) *Ibid.*

(43) LF, n° 6.

(44) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 988 et s.

(45) AD : G. 284, 1382 : Gervais « feu bourgeois de Vandosme ».

(46) AD : 53H10, 1405.

(47) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 988 et s.

(48) En 1385, il était « demourrant à Vandosme » (AD : 21H41, 1385). Son fils était dit bourgeois de Vendôme (E192, 1394).

(49) Les frères Malon (Jehan l'aîné, Jehan le jeune et Guillaume) firent valoir leurs droits à cette occasion, au nom de leur mère Agnès.

(50) La veuve de l'écuyer Raoul de Maugasteau, Jehanne de Ranay, avouait Néauffle en 1400 (AN : P. 657, n° 78, 1400).

(51) AN : Q. 1429, 1347.

(52) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 862 et 965.

(53) Q. 1431, 1347.

(54) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 946.

(55) Une bourgeoisie ancienne toutefois, qui remonterait au ^{xii}^e siècle (D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 764 et 982).

(56) BM : Ms. 285, 1377.

11 Une pêcherie à Pezou.

1355 : Guillaume de Montigné, écuyer, seigneur de la Joucelinière.

1419 : Messire Hue du Bellay, à cause de sa femme.

Hugues du Bellay était le gendre de Guillaume de Montigny (40), dont il avait épousé la fille, Isabelle vers 1380 (41). Les mentions du feudataire de 1419 ne sont pas toujours exactes : en effet, Hugues fut tué à la bataille d'Azincourt (42).

12 Cens et rentes à Rocé, Villetrun, Naveil.

1355 : Jehanne la Bocelle, damoiselle, femme feu Fouquet Poinvillain, écuyer.

1419 : Saint-Georges de Vendôme par nouvel achat (43).

13 Terres et prés à Areines.

1355 : Macé Copelet de Vendôme comme ayant le bail d'Agnès fille de feu Jehan Copelet le jeune.

1419 : Jehan Malon.

Les origines de la famille Malon ont été étudiées par D. Barthélemy (44). Gervais Malon était qualifié de bourgeois de Vendôme (45) de même que Jehan Malon, « homme de foy » du seigneur de Noyers (46). Une alliance avait scellé le rapprochement entre les Malon et les Copelet (également bourgeois de Vendôme) : Agnès, fille de Jehan Copelet le jeune, était la veuve de Gervais Malon (47). Elle se remaria ensuite avec Jehan de Beauvoir (vers 1365-1370) (48), dont la succession fut disputée en 1394 (49).

14 Terres et revenus divers à Villegrimont (Rhodon).

1355 : Jehan de Saulieux, écuyer.

1419 : La veuve Raoul de Maugasteau, Jehanne de Rannay.

Si la famille Maugasteau reste pour nous inconnue (50), il n'en est pas de même pour les Ranay (Saint-Martin-des-Bois). Jehan de Ranay était marié en 1347 avec Marguerite de Vendôme, lointaine cousine du comte Bouchard VI (51). Nous prendrons donc quelques distances avec l'hypothèse de D. Barthélemy pour qui ce lignage semblait une « maison de la notabilité bas-vendômoise sans chevalerie assurée » (52).

Il n'est cependant pas possible de savoir comment le fief changea de mains. Néanmoins, nous savons que l'écuyer Jehan de Sauleux et sa femme, demoiselle Bicette, vendaient en 1347 leurs droits sur la pêcherie d'un moulin aux Roches, près Montoire (on se rapproche ainsi de Trôo et de Lavardin...) (53). Nous sommes là bien loin des terres des Sauleux, davantage concentrées en petite Beauce, au fief du Bouchet (54) : s'agissait-il d'un héritage de sa femme que nous supposons être une Ranay ?

15 Justice et franchise à Poiriers et Villeporcher (Saint-Ouen).

1355 : Jehanne de Bourdeuil, damoiselle.

1419 : J. Malon.

D. Barthélemy faisait, pour les Bourdeuil, l'hypothèse d'une origine bourgeoise de la famille (55). Nous pensons que les Copelet acquirent cette justice. En effet, le manuscrit 285 de la Bibliothèque municipale connaît un « échange entre Macé Copelet et Perronnette sa femme et Jehan Malon par lequel Copelet donne à Malon tous ses héritages sis à Poiriers et le dit Malon cède la 3^e partie de la métairie des Murats avec décharge de tous les arrérages qui pourraient être dus à Macé sur la métairie des Murats » (56).

16 Terres et revenus divers à Villemardy.

1355 : Guillot Lefèvre demeurant à Vendôme.

1419 : Guillot Lefèvre et Jehan Ernois à cause de sa femme.

Le terme « demourrant » éloigne les Lefèvre de la bourgeoisie pour les rapprocher des « gens de mé-

tiers » (57). Vers 1355, leur notabilité rappelait plutôt celle des « gens du comte » : Guillot tenait à ferme de Bouchard VI le moulin à draps de Vendôme (58). Quant à Robin Le Fèvre, il était « exécuteur des lettres obligatoires en la chastellenie de Vandosme » (59). Il faut attendre le xv^e siècle pour connaître un peu mieux la famille. On rencontre en 1459 (seulement) le titre de bourgeois (60) associé à Guillot, par ailleurs qualifié de conseiller en cours laïe à Vendôme (61). Jehan Lefèvre fut maître et administrateur de la Maison-Dieu de Vendôme, durant la première moitié du xv^e siècle (62). Hélye tenait une tannerie rue Chevie et était procureur de la confrérie de Sainte Opportune (63). Une famille qui avait donc plusieurs cordes à son arc : bourgeoisie, métiers, justice, carrières ecclésiastiques, service du comte. Une rapide consultation des actes modernes nous confirme qu'elle resta très proche de la notabilité, sans véritablement accéder à la bourgeoisie : un Pierre Lefèvre était qualifié de teinturier en 1512 et de sergent et exécuteur des lettres de la châtellenie en 1510 (64). R. de Saint-Venant les connaissait comme feudataires après 1550 seulement.

17 Métairie de la Touche-Chenard (Rocé).

1355 : Pierre des Hayes, seigneur des Pins à cause de sa femme, fille feu Odin de Saint-Amand.

XIV^e-XV^e : Monsieur Guillaume de Saint-Amand.

1419 : Hoirs feu Pierre de Saint-Amand.

La noblesse des Saint-Amand remonte au XII^e siècle. La chevalerie attribuée à Guillaume prouve le prestige dont ils jouissaient encore à la fin du XIV^e siècle (65). Nous devons nous arrêter quelques instants sur le cas particulier de « feu Odin de Saint-Amand », père d'Isabelle, femme de Pierre des Hayes. En effet, il prenait très souvent dans la documentation le patronyme « Jarriau ». Jehanne de Saint-Amand était fille de Odin et veuve de Huet Guinebert en 1367. Or, quatre ans auparavant, une pièce de bois joignait aux bois « qui furent jadis feu Odin Jarriau qui appartiennent à la femme Huet Guinebert » (66). Ce surnom venait probablement de Jarriais (Saint-Amand) dont il était seigneur en 1340 (67). D'ailleurs, ses successeurs semblent avoir conservé le nom de la terre. Nous ferions de Bouchard et Odin des fils de Jehan de Saint-Amand, qui aurait partagé ses seigneuries entre son aîné (Bouchard, seigneur du fief principal de Saint-Amand et peut-être Pouline, en Villerable) et son cadet (seigneur de Jarriais (68), la Touche-Chenard et possesseur de dîmes à Crucheray (69)). Odin utilisa parfois le toponyme de Jarriais, proche de Saint-Amand, comme patronyme et le transmit à son fils seulement (70). La durée de vie des Jarriau fut courte : la Touche-Chenard passa à Guillaume de Saint-Amand, fils de Bouchard (71), de même que Jarriais (72). L'allusion à « feu Pierre de Saint-Amand » semble plus tardive (73) : nous le rencontrons uniquement en 1474, alors qu'il dénombre la métairie au comte (74).

18 Métairie de Villerart (Tourailles).

1355 : Jehan Boien, bourgeois du Mans à cause de sa femme fille de Bouchard l'Usurier.

XIV^e-XV^e : Colin de Boisraoul l'a acquist.

1419 : Jacquelin Louet à cause de sa femme, fille de Colin de Boisraoul.

Colin de Boisraoul avait acquis cette métairie de Jehan Boein : c'est donc logiquement son gendre qui en hérita (75).

19 Terres et revenus à Pezou.

1355 : Madame Jehanne la Freslone, femme de feu Monsieur Jehan de Saint-Martin, chevalier.

1419 : Monsieur Hoyau (ou Odet ?) de Saint-Martin.

Selon D. Barthélemy, Odet de Saint-Martin pourrait être le fils de Jehanne la Freslone et Jehan de Saint-Martin (76).

20 Un moulin à blé à Vendôme.

1355 : Robert du Fresne écuyer, du bail de Berthelot du Pin écuyer, seigneur de Chanteloup.

XIV^e-XV^e : J. Malon.

1419 : Bertrand Daguier à cause de sa femme, fille de Malon.

D. Barthélemy notait que l'ensemble formé par « les moulins de la Chappe dans Vendôme et la terre de Chanteloup, conservé intact de 1123 à 1311, était dissocié entre cette date et 1355 : Chanteloup même, à l'exception de sa justice, était ravalé au rang d'arrière-fief » (77). Chanteloup avait été acquis par Gervais Malon. En effet, un procès opposait sa veuve, Agnès, aux moines de la Trinité qui affirmaient être seigneurs d'une rente en froment assise sur « Chanteloup et sur les moullins de la Chappe appartenans d'ancienneté à la dicte terre de Chanteloup » (78). Agnès contesta leur demande en affirmant que son mari avait bien acquis Chanteloup mais que la rente était assise sur les moulins, dont elle n'était pas détentrice. Le domaine passa aux mains de Jehan de Beauvoir : il avouait « à cause de sa femme » à Jehanne la Freslone sa terre de Chanteloup une belle seigneurie contenant un habbergement, trois mouées de terre, moyenne justice (la haute étant tenue du comte), cens, rentes, terrages et corvées. Toutefois, le Livre complète notre information en indiquant que les deux moulins de la Chape ainsi que les trois « grands méfais de justice » (c'est-à-dire la haute justice) en la terre de Chanteloup (Villerable) étaient passés aux mains des Malon en 1419 (79). Ils furent très probablement acquis par Jehan de Beauvoir sur Berthelot du Pin : au moment du partage des biens de Jehan de Beauvoir, Jehan l'aîné, Jehan le Jeune et Guillaume Malon

(57) En ce sens, D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 986. D'ailleurs, les aveux postérieurs nommaient Guillot Lefèvre « demourrant à Vandosme » (et non « de Vendôme ») (par exemple, AN : P. 623, 1405).

(58) AN : P. 973, 1354.

(59) AD : 21H104, 1355.

(60) Guillot Lefèvre, bourgeois demeurant à Vendôme (et non « de Vendôme »), prenait des prés à Lunay en 1459 (AD : G. 275, 1459).

(61) AD : 53H11, 1461.

(62) On le vit prêter hommage au comte pour les domaines de la Maison-Dieu en 1445. AN : P. 604, 1445.

(63) AD : G. 317, 1475.

(64) AD : G. 250, 1510 ; G. 245, 1510.

(65) Dans les actes de la collégiale Saint-Georges, il était qualifié de chevalier, seigneur de Pouline (Villerable) et de la Touche-Chenard (Rocé) (AD : G. 287, 1400).

(66) BM : Ms. 285, 1364, 1367.

(67) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 226.

(68) Le fief était entre les mains de Jehan de Saint-Amand au début du XIV^e siècle (R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, III, p. 271).

(69) Il vendit d'ailleurs ces dîmes au comte Bouchard en 1340 (BM : Ms. 285, 1340).

(70) Jehan Jarriau avait donné une rente de 40 sous sur la métairie de Jarriais aux chanoines de Saint-Georges (AD : G. 287, 1437). Les filles d'Odin gardèrent l'ancien patronyme : Isabelle « de Saint-Amand » épousa Pierre des Hayes et Jehanne « de Saint-Amand » Huet Guinebert.

(71) Un procès au sujet d'une rente, qui n'était plus payée aux chanoines de Saint-Georges, nous apprend que Guillaume était fils de Bouchard (les deux hommes avaient rempli leurs devoirs, à la différence de leur fils et petit-fils, Jehan, qui s'attira les foudres capitulaires) (AD : G. 287, 1437).

(72) La rente vendue par Jehan Jarriau sur Jarriais ne fut plus payée par Jehan de Saint-Amand, qui semblait avoir récupéré la seigneurie (AD : G. 287, 1437).

(73) En effet, Guillaume de Saint-Amand était seigneur de la Touche en 1400 et son fils Jehan en 1437 (AD : G. 287).

(74) AN : P. 627, n° 87, 1474.

(75) LF, n° 2.

(76) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 962.

(77) *Ibid.*, p. 953.

(78) AD : 21H211, 1364.

(79) LF, n° 50.

demandèrent la « moitié par indivis de tous les achats qu'ils [Beauvoir et sa femme Agnès] firent en la terre de Chanteloup de feu Hardouin du Pin écuyer » (80). Ainsi, alors que le fief avait été divisé, probablement entre deux frères (la Chappe appartenait à Berthelot du Pin ; le procès de 1364 mentionne que l'achat de Chanteloup avait été fait sur « Perrot seigneur de Chanteloup », probablement Pierre du Pin), l'ensemble avait été reconstitué entre les mains de Jehan de Beauvoir puis de Jehan Malon (il hérita de ses parents et, à la suite d'accords successoraux, de son beau-père la moitié des biens acquis par Beauvoir et Agnès, très certainement les moulins et la justice) et de Bertrand Daguier, époux d'Agnès Malon (petite-fille d'Agnès Copelet et de Gervais Malon et fille de Jehan Malon) (81).

21 *Habergement d'Osmoys (Huisseau-en-Beauce)*.

1355 : *Geoffroy de Vendôme, autrement de Montant, écuyer.*
1419 : *Il tient.*

Geoffroy de Vendôme était le fils de Pierre de Vendôme (82). Il était seigneur de Monteaux (Selommes) qu'il avouait (lui ou un de ses fils) à plusieurs reprises aux comtes (83), dont il était par ailleurs cousin éloigné en 1355 (le port du prénom lignager rappelle cette proximité familiale).

22 *La métairie de la Quesnière (Villemot-Villemardy)*.

1355 : *Duremas de Saint-Maure, fils de feu Monsieur Pierre de Saint-Maure, chevalier.*
XIV^e-XV^e : *Jehan de Saint-Maure.*
1419 : *Imbault de Maillé pour Jehan de Saint-Maure.*

D'après R. de Saint-Venant, Imbault était le troisième fils de Juhez de Maillé, seigneur de Villeromain. Il possédait

(80) AD : E192, 1394.

(81) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 290.

(82) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 898.

(83) AN : P. 621, 1375, 1402.

(84) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, IV, p. 278 et s.

(85) Présence d'un *Hugo de Villa-Maura* au XI^e siècle (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 266).

(86) L.-J. Denis, *La maison de Maillé*, 3 t., Paris, 1905, p. 71.

(87) J.-X. Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique et biologique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, 6 vol., Tours, 1878-1884, t. 3, p. 286. L'abbé Denis affirme, quant à lui, que la femme de Bridaut était Margueritte de Parthenay. Nous savons avec davantage de certitude qu'une petite-fille de Juhez épousa en 1436 Guillaume de Saint-Maure, seigneur de Valennes.

(88) AN : P. 621, 1423, 1434, 1430, 1484. En 1484, Michel Chevrier, fils de Jehan (feudataire de 1423), était qualifié de « bourgeois de Vendôme » (alors que son père ne l'était pas).

(89) AD : G. 301, 1421.

(90) Cette opération eut lieu avant 1360 : en effet, à cette date, Macé Roussineau avouait déjà la métairie (AN : P. 621, 1360).

(91) Un Perrin Roussineau prenait à ferme des frères de la Maison-Dieu un aître à Villemardy, comportant des vignes, terres et arbres (BM : Ms. 285, 1437). En 1354, Geoffroy et Agnès Roussineau, paroissiens de Villerable, prenaient deux sétérées de terre à Villerable pour eux et leur fils, Macé (AD : G. 301, 1354). D'ailleurs, ce dernier résidait à la Grassière en 1399 (AN : P. 621, 1399), tout comme André Cornet d'ailleurs (AD : G. 301, 1419 et 1421).

(92) Le comte de Vendôme avait peut-être obligé les chanoines à « mettre hors de leurs mains » cette métairie.

(93) Bréhémon, arrondissement de Chinon, Indre-et-Loire (D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 910 et 960). J.-X. Carré de Busserolle connaissait des Bréhémon chevaliers et seigneurs de Bréhémon au XIII^e siècle.

(94) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, III, p. 341 et s.

(95) AN : P. 621, 1407.

(96) Il était qualifié de seigneur de Bréhémon (J.-X. Carré de Busserolle, ouvr. cité, t. 1, p. 402).

Les fiefs de la Touche (Villemardy) et de la Jonchère (Sargé ?) (84). Le patronyme « Saint-Maure » avait peut-être un lien avec cette métairie de *Villa-Maura* (ou Ville-mort) (85), qui passa par la suite à Imbault de Maillé selon des conditions que nous nous proposons d'expliquer à l'aide de deux hypothèses. D'après l'abbé L.-J. Denis, le grand-oncle de Juhez, Guy de Maillé, était le père d'une Jehanne « surnommée Sainte-Maure » (86). Ainsi, sur le modèle des Jarriau et la Vallée, nous retrouvons un patronyme d'origine toponymique. Toutefois, Jehanne Maillé pouvait également détenir son surnom à la suite d'une alliance matrimoniale avec un Saint-Maure (Monsieur Pierre ?). Sans descendance, les seigneuries de Lislette, Guéritaude (héritages des Maillé), la métairie de Villemot et peut-être Villeromain (héritage des Saint-Maure) seraient passées aux mains de Juhez. Son aîné (Jean) aurait récupéré les seigneuries principales (Lislette, Guéritaude, Villeromain ?), un puîné (Imbault) quelques fiefs secondaires probablement hérités (la Touche, Villemot...). J.-X. Carré de Busserolle, contredit par l'abbé Denis, indiquait que Juhez de Maillé avait épousé la fille de Brideau de Châteaudriand et de Jehanne de Sainte-Maure (87).

23 *Métairie de la Grassière (Villemardy)*.

1355 : *Gillet de Villeronce, écuyer, par raison de Jacqueline sa femme et par avant femme de feu Jehan de la Boce, écuyer.*
XIV^e-XV^e : *Gillet de Villeronce a le bail de la fille audit Jehan de la Boce et fille de la dicte dame Jacqueline.*
1419 : *Macé Roussineau.*

Une lecture trop rapide de l'acte pourrait nous faire croire à la « conquête » d'une métairie noble par un homme dont le nom sentait bien la rotture. Une impression qui semble se confirmer par la suite : à partir de 1423, elle était avouée par les Chevrier, bourgeois de Vendôme (88). Or, en 1421, la collégiale Saint-Georges baillait perpétuellement à Jehan Chevrier la Grassière « comme Macé Roussineau et André Cornet l'ont tenue » (89). Nous pensons qu'elle lui fut donnée ou vendue par Villeronce (90), avant d'être arrentée à perpétuité à d'authentiques paysans (91) puis à des bourgeois de Vendôme (qui la sous-louèrent par la suite) (92).

24 *Franchise sur ses hommes*.

1355 : *Monsieur Jehan de Bréhémon, chevalier, seigneur de Saint-Amand.*
1419 : *Messire Étienne de Mugué ayant le bail des enfants feu messire... Maumoynne.*

Les actes vendômois nous apprennent peu de choses sur Jehan de Bréhémon. D. Barthélemy indique qu'il appartenait à une famille chevaleresque de Touraine, comme les « du Bellay » (93). Le chevalier Jehan Maumoynne, fils de Tristan Maumoynne, avouait en 1414 la Salle d'Artins « qui avait été à feu messire Jehan de Bréhémon, lequel fief de la Salle se trouvait alors dans la main du seigneur de Poncé lui-même pour cause de défaut d'homme » (94). Le fief dont il est question en 1355 est le Plessis-Fortia ou Plessis-Saint-Amand (Huisseau). En effet, l'écuyer Jehan Maumoynne avouait le Plessis en 1407 composé, entre autres choses, d'une « franchise qu'il a pour lui et ses sujets audit lieu du Plessis-Saint-Amand appelés les Francs alleux » (la même franchise qu'en 1355) (95). Ce Jehan de Bréhémon fournit également l'explication du toponyme « Saint-Amand » (appelé également le Fresne-Saint-Amand), situé à Artins. Seigneur de la Salle, il tenait aussi ce fief, dont le toponyme rappelait la seigneurie principale du Plessis-Fortia. Après le décès (sans heirs ?) de Jehan de Bréhémon, sa seigneurie principale passa à Étienne de Mugué (96), qui avait la garde des enfants de

Maumoyne (son gendre ou beau-frère) : la dot aurait alors été composée du Plessis et de la Salle, des terres assez éloignées du Chinonais, mais proches des possessions patrimoniales de Jehan Maumoyne (Beaumont-la-Ronce, en Touraine) (97).

25 *Métairie d'Anseys (Saint-Firmin).*

1355 : *Monsieur Guillaume Ourseau, prêtre.*

1419 : *Jehan Guérineau à cause de sa femme, fille de Pierre Ourseau.*

Les Ourseau appartenaient probablement à la noblesse récente. Selon le bornage de 1329, Jehan Ourseau (non titré) possédait un habergement à Villeclèche évalué à la belle rente annuelle de 32 livres 10 sous. Il possédait également une mouvance qui s'étendait sur Saint-Firmin et Areines (98). En 1354, sa veuve (« femme jadis de Jehan Ourseau, en son vivant ecuyer ») avouait l'habergement (99). Guillaume Ourseau baillait, avec son frère Pierre, une cave rue Ferme (100) et était seigneur de la Mouline (Saint-Firmin) quelques années plus tard (101). Nous retrouvons quelques Guérineau ou Guérault dans notre *corpus* (102). Jehan (le même qu'en 1419 ?) et Bertrand Guérault étaient marchands à Vendôme en 1446 (103).

26 *Justice à Meslay.*

1355 : *Jehan de Lespine, seigneur de Meslay.*

XIV^e-XV^e : *Pierre de Lespine.*

1419 : *Jehan de Lespine pour feu Monsieur Bouchard de Lespine et Jehan de Lespine.*

La généalogie des Lespine, malgré sa complexité, se simplifie quelque peu à la fin du XIV^e siècle. Jehan de Lespine (1355) était le père de Pierre et le grand-père de Bouchard. Ce dernier eut deux fils : Jehan l'aîné et Jehan le Jeune. C'est probablement l'aîné qui était « home de foy » en 1419 (au nom de son père décédé et de son frère cadet) (104). La seigneurie passa, par la suite, entre les mains de la famille Fromentières.

27 *Habergement de Pray.*

1355 : *Monsieur Hervé de Pray, chevalier et seigneur de Pray.*

XIV^e-XV^e : *Herlent de Pray.*

1419 : *Olivier Peigne pour feu monsieur Herlent de Pray.*

Les Pray étaient chevaliers dès avant 1200 (105). Nous ne savons pas comme cette importante seigneurie passa aux Peigné (ou d'Épeigné). L'héraldique pourrait nous apporter une réponse. D'après le cartulaire blésois de Marmoutier, les armoiries des Pray étaient : « De... au lion de... à la bordure componée » (106). Or celles des Peigné, connues grâce à une pierre tombale de l'église de Pray, étaient : « De... au lion léopardé de... » (107). Cette présence d'un même animal manifeste-t-elle une alliance matrimoniale entre les deux lignages (108) ? Évidemment, afin de valider cette hypothèse, il nous faudra chercher à savoir si les armoiries étaient attachées à la terre (dans ce cas, les Peigné auraient hérité du lion des Pray sans un nécessaire mariage) ou se transmettaient par alliances matrimoniales. En Lorraine, par exemple, « le signe héraldique semble avant tout d'origine familiale. Une seule relation avec un domaine est apparue avec une grande probabilité. Les armoiries de Sarrebruck, un lion, semblent s'être imposées aux Commercy avec l'héritage du comté » (109). Les origines des Peigné demeurent inconnues (110). Olivier était seigneur de Pray en 1411 et père de Guillon (écuyer en 1455). Il était condamné à payer une rente donnée par les Pray aux chanoines de Saint-Georges, dont les arrérages étaient dus depuis 1402 (date du transport de la terre ?) (111).

LES ARMOIRIES, SOURCE D'HISTOIRE



Détail de la pierre tombale d'André de Fromentières (début du XVI^e siècle)

28 *Terres et revenus divers à Huisseau.*

1355 : *La femme feu Monsieur Brisegaut d'Uzages, chevalier.*

XIV^e-XV^e : *Jehan de Lespine.*

Autre ajout : *Pierre de Lespine, fils.*

1419 : *Monsieur Jehan de Lespine à cause de feu Bouchard son père (112).*

Jehan de Lespine profita probablement, ici, d'une situation favorable. Dans l'aveu qu'il rendait en 1400 à la com-

(97) Jehan de Maumoyne était seigneur de Beaumont-la-Ronce en Touraine (R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, III, p. 75 et s.).

(98) Suilliot, *art. cité*, p. 27-28.

(99) BM : Ms. 285, 1354.

(100) AD : G. 228, 1368.

(101) AD : G. 2575, 1375.

(102) R. de Saint-Venant nous indique que Jehan Esnault possédait la Mouline au nom de sa femme Nicole Guérault (or le précédent feudataire était Jehan Guérinault en 1439) (R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 465).

(103) AD : G. 233, 1446.

(104) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, III, p. 371.

(105) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 910. Herlent de Pray était écuyer en 1382 et son frère Pierre « noble home » (AD : G. 284, 1382). Ils disparurent par la suite totalement de notre *corpus*.

(106) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, III, p. 117 et s.

(107) *Ibid.*, p. 22.

(108) Les Peigné auraient repris les armoiries des Pray : la pratique était courante. Elle fut mise en évidence par M. Nassiet : « Faute d'une perpétuation physique, un attachement véritablement sentimental à la succession des ancêtres paternels pouvait faire ardemment souhaiter une perpétuation sociale de la lignée par la transmission exclusive de tous ses modes de désignation, surnom, blason et cri » (M. Nassiet, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XV^e-XVII^e siècles*, Paris, EHESS, 2000, p. 206). Nous devons ici rester prudent tant le lion était un symbole répandu dans les armoiries locales.

(109) C. de Mérindol, « Le pouvoir seigneurial et son expression. Le témoignage de l'emblématique », in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117^e Congrès national des sociétés savantes*, Paris, Éditions du CTHS, 1995, p. 438.

(110) Nous soupçonnons une origine tourangelle (Épeigné-sur-Dême, commune du canton de Neuvy-le-Roi, Indre-et-Loire), mais cette hypothèse n'a pu être vérifiée (la lecture de J.-X. Carré de Busserolle, *ouvr. cité*, est restée infructueuse).

(111) AD : G. 284, 1411, 1454.

(112) *LF*, n° 26.



Détail du vitrail des Malon (début du xvi^e siècle)

tesse Catherine, Jehan de Vendôme dénombrant parmi ses « femes de foy » Jehanne d'Uzages « comme ayant le bail de sa fille » pour la métairie et l'étang de Hauteville (113). Indéniablement la situation de cette veuve, sans hoirs mâles pour garantir la pérennité du lignage, était fragile. L'héritière dut épouser par la suite M. Jehan d'Angennes, qui était arrière-vassal « à cause de sa femme » de Jehan de Vendôme pour Hauteville en 1416 (114). Jehan de Lespine est également cité comme « home de foy » du Bouchet pour des bois de Preuilly (Selommes) « qui furent à la veuve Brisegaud d'Uzages » (115).

29 *Terres et bois au terroir de Maison, près la Ratellerie et Villetubœuf (Villiersfaux).*

1355 : Jehan le Bugle, écuyer (116).

1419 : Monsieur Guillaume de Saint-Amand.

xv^e (?) : Chapitre Saint-Georges tient ces choses.

Le Ms. 285 est d'une aide précieuse pour comprendre la dévolution de ces biens. En 1364 se réunissait une commission angevine destinée à amortir les domaines acquis par les églises de la région. À cette occasion, on apprend qu'une « foy » était due à la Maison-Dieu par la veuve Jehan Buglé pour la métairie de la Ratellerie. Or, la même année, les frères avouaient au comte de Vendôme leur nouvelle seigneurie de Courtiras et, parmi leurs arrière-feudataires, figurait l'écuyer Robin de Trénelles. Un ajout spécifiait : « Nota que les dictes choses que Robin possède au terrouer de Maison, près Rastellerie, au fie du comte... » Nous pensons que ces « choses » étaient tenues par Robin Trénelles « à cause de sa femme » (la veuve Jehan Buglé ?) (117). Selon le même aveu, la métairie de Villetubœuf était en la possession de la veuve Bouchard de Saint-Amand.

30 *Terres et revenus divers à Prépatour.*

1355 : Macé Colin de Prespatour.

1419 : Jehan Colin, tondeur, neveu dudit Macé.

Macé Colin « de Prespatour » était-il originaire de ce village ? En cas d'affirmative, nous aurions l'exemple d'un « authentique rural » dont les descendants firent, par la suite, de brillantes carrières (ecclésiastiques surtout) (118) à l'intérieur des murs de la cité où ils résidèrent probablement (119). Les Colin ne furent jamais « sieur de Prespatour », comme le prétendait R. de Saint-Venant. Ils n'y possédaient qu'un aître (120).

31 *Habergement du Boile (Azé).*

1355 : Femme de feu Guillaume Chevalier d'Azé.

1419 : Jehan de la Fontaine. Jehan Gaullon de la Chartre l'a acquist.

Le feudataire de 1355 appartenait à l'aristocratie rurale : son probable fils, en 1375, était qualifié d'écuyer (121). Jehan de la Fontaine avait le même profil : écuyer ou écuyer d'Azé, il avouait le « fie du Boile » en 1406 et 1428 (122). Nous n'avons pas trouvé trace de Jehan Gaullon.

32 *Terres, prés, revenus divers (cens, rentes, tailles) à Vendôme, Areines, Villerable.*

1355 : Jehanne de l'Île-Bouchard damoiselle, femme de Robert de Chastillon, écuyer.

1419 : La Dame de la Roche-Turpin.

Jehanne de l'Île-Bouchard était une cousine germaine de Bouchard VI et tenait les biens mentionnés en parage (comme petite-fille du comte Bouchard V) (123), c'est-à-dire qu'elle ne devait pas de service ou de foy. Or, selon le droit angevin, l'hommage était dû à partir de la troisième génération. Jehanne (ou son successeur) préféra alors probablement se débarrasser de son domaine vendômois. Une partie de ce dernier fut acquis « par retrait de fie ». En effet, en 1389, Regnault de Savigny vendait au comte un moulin à tan (Vendôme) qu'il avait pris à rente perpétuelle de Jehanne de Lisle Bouchard « tenu de la dame de la Rocheturpin à cinq sous de cens » (124). La possibilité d'une alliance matrimoniale n'est pas à exclure. En effet, Guy Turpin de Crissé avait eu pour fille

(113) AN : P. 639, n° 10, 1400.

(114) AN : P. 639, n° 11, 1416.

(115) AN : P. 973, 1355.

(116) La famille Bugle semble avoir disparu par la suite du *corpus* vendômois. Jehanne la Bugle, fille de Jehan, épousa avant 1417 Philippe de Mauvoisin, seigneur des Bois de Fréteval (C. Leymarios, *Fréteval. Histoire d'une forteresse médiévale*, Vendôme, Éditions du Cherche-Lune, 2001, p. 121).

(117) BM : Ms. 285, 1364.

(118) Philippe Colin était prêtre, maître et administrateur de la Maison-Dieu en 1409 (BM : Ms. 285, 1409). Robert Colin était chevecier de la collégiale Saint-Georges (AD : G. 317, 1393 ; G. 243, 1399).

(119) Macé Colin prenait à rente une place de maison rue des Béguines (BM : Ms. 285, 1422). En 1403, la Maison-Dieu déchargeait l'habitation de Simon Colin en la rue du Pont-Saint-Georges pendant sa vie et celle de ses enfants d'une rente de 40 sous, moyennant la somme de 20 livres (BM : Ms. 285, 1403).

(120) AN : P. 621, 1371, 1374, 1379, 1405, 1415. Les véritables seigneurs de Prépatour étaient les Bégin, dont nous reparlerons : « Un estre et trois roiches et un petite jardin à Prespatour, Joignant aux choses Pierre Bégin seigneur de Prespatour » (AN : P. 621, 1379).

(121) « Je Guillaume Chevallier, écuyer, sire de Conan tiens à Foy et homage... » (AN : P. 627, n° 60, 1375).

(122) AN : P. 625, n° 28, 1406 ; n° 29, 1428.

(123) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 860 et 898.

(124) AN : Q. 1444, 1389.

Jehanne, épouse de messire Berthelon de Lisle, chevalier et baron de Lisle Bouchard dans la seconde moitié du XIV^e siècle (125).

33 Habergement de Maugué (Chapelle-Anschéry).

1355 : Monsieur Guillaume de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Maugué.

XIV^e : Jehan de Beauvoir à cause de sa femme.

1419 : Bertrand Daguier à cause de sa femme.

Nous ne partageons pas l'avis de D. Barthélemy pour qui la seigneurie de Maugué était passée à « Jehan de Beauvoir, probablement un gendre d'ancienne noblesse » (126). En effet, ce Jehan de Beauvoir était le mari d'Agnès Copelet, veuve Gervais Malon. Il appartenait à la notabilité urbaine (127). À défaut de gendre, nous pensons que Guillaume de Saint-Martin vendit Maugué à Jehan Copelet qui en fit la dot de sa fille Agnès (avant que la terre ne passe aux Malon et à Bertrand Daguier (128)). Trois éléments corroborent cette hypothèse : d'abord, le statut de la seigneurie semble avoir été celui d'une terre dotale (elle fut donnée en dot à Agnès Malon comme elle l'avait été à sa grand-mère) ; ensuite, Macé Copelet, fils de Jehan, hérita de certains biens des Saint-Martin ; enfin, dans l'acte partageant les biens de feu Gervais Malon, aucune mention n'est faite de Maugué (129).

34 112 arpents de bois à Azé.

1355 : Monsieur Symon Chamailard, chevalier, à cause de Luce sa femme.

1419 : Messire Pierre d'Arquenay.

Symon Chamailard était le gendre de Hugues de Trôo et son héritier pour une part (130). Quant à messire Pierre d'Arquenay, chevalier et chambellan de Louis, duc d'Anjou puis duc de Berry, il avait épousé Alix de Trôo (131). Par ce mariage, il récupéra certaines terres patrimoniales des Trôo (Villemalour, commune de Saint-Martin-des-Bois par exemple (132)) et les bois de Symon Chamailard, probablement mort sans descendance.

35 Justice de Montrieux (Naveil).

1355 : Perrot le Cirier, fils de Guillaume le Cirier du Mans.

1419 : Jehan Beauxoncles a acquis.

Jehan Beauxoncles était un bourgeois de Vendôme. Nous reviendrons sur cet homme (133).

36 Une part de dîmes de Villerable.

1355 : Monsieur Jacquelin de Maillé, chevalier.

XIV^e-XV^e : Monsieur Jacques de Maillé.

1419 : Monsieur Jehan de Maillé pour dismes et Monsieur le comte les tient.

Nous n'avons pas réussi à expliquer la mention de 1419 qui reste bien mystérieuse. Les Maillé partageaient ces dîmes avec la collégiale Saint-Georges et les Hospitaliers de Vendôme. La situation ne dura guère : les archives capitulaires nous apprennent que la « partie laïque » passa entre les mains de Guillaume de la Fosse, chapelain de Saint-Sulpice (une chapelle fondée en la collégiale) et curé de Villeromain (dont les Maillé étaient seigneurs) (134).

37 Terres et revenus divers aux Bordes (Marcilly/Villiersfaux).

1355 : Maître Jehan de Beaugency.

XIV^e-XV^e : Saint-Georges tient.

1419 : Jehan Chereau tient.

Plusieurs hypothèses peuvent être faites au sujet des Chereau, tant le patronyme était courant dans le Vendômois bas-médiéval. Nous connaissons un maître Jehan Che-

reau, licencié en lois (135). Peut-être avait-il pris à rente perpétuelle lesdites terres (les chanoines les ayant mises « hors de leurs mains ») afin de les affermer à d'authentiques paysans. Toutefois, la présence, un peu plus tardive il est vrai, d'un Macé Chereau, laboureur à Huisseau près de Marcilly, qui achetait un « aistre séant aux Bordes », nous incite à penser que le feudataire de 1419 était déjà un paysan (136).

38 Arrière-feudataires de la seigneurie de Conan.

1355 : Monsieur Hue de Vallennes, chevalier, comme ayant le bail de la dame de Conan, sa fille.

XIV^e-XV^e : Guillaume Chevalier.

1419 : Marquet Gaignon.

Ces personnages sont très étroitement liés. Conan fut hommage successivement par Guillaume Chevalier (1375), puis par Jehan de Gaignon (1459) (137). Un Pierre Chevalier « à cause de sa femme Ambroise de Vallaines » succédait également aux hoirs feu Geuffroy de Vallaines à la Fosse (Saint-Martin-des-Bois) (138).

39 Haute justice de Selommes.

1355 : Monsieur Pierre de Vendôme, chevalier, seigneur de Montant.

XIV^e-XV^e : Monsieur Geoffroy de Vendôme, comme ayant le bail de Geoffroy de Vendôme seigneur de Montant.

1419 : Geuffroy de Vendôme.

Monsieur Pierre de Vendôme serait le père du Geuffroy dont nous avons déjà parlé (139). Son fils (ou petit-fils) hérita donc logiquement du fief par la suite.

40 Métairie de Nioche (Saint-Ouen).

1355 : Jehan de Lespine.

1419 : Jehanne de Lespine.

Cette métairie appartenait à Jehan Peschard en 1376 (140), probablement « à cause de sa femme », Jehanne de Lespine (141).

41 Une corvée de charpentier.

1355 : Bouchard l'Usurier, bourgeois du Mans.

1419 : Collégiale Saint-Georges.

(125) F.-A. La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France*, 15 vol., Paris, Vve Duchesne (et M. Badier), 1770-1787.

(126) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 958.

(127) *LF*, n° 13.

(128) Agnès Malon était fille de Jehan Malon, petite-fille d'Agnès Copelet et épouse de Bertrand Daguier (AN : P. 618, 1397).

(129) BM : Ms 285, 1364.

(130) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 809 et 946. AN : P. 973, 1311 (« Hue de Trou homme lige de ce qu'il tient à Champoiseau et à Villemalour. La Chamailarde tient »).

(131) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 235 et s.

(132) *Ibid.*, IV, p. 257.

(133) « Feu bourgeois demourant à Saint-Lubin » (paroisse de Vendôme) (AD : G. 267, 1414 ; G. 239, 1425).

(134) AD : G. 303, 1500.

(135) AD : G. 288, 1448 ; G. 267, 1414.

(136) AD : G. 276, 1482.

(137) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 372.

(138) *Ibid.*, II, p. 67.

(139) *LF*, n° 21.

(140) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 484.

(141) Jehan Malon avoue au comte « la Foy et homage que Jehanne de Lespine jadis femme de Jehan Peschard me doit pour cause de sa métairie de Villetrun » (AN : P. 623, 1408).

42 *La terre de Prépatoir (avec mouvance).*

1355 : *Gilette la Béguine, femme feu Jehan Bégin de Vendôme.*

1419 : *Pierre Bégin.*

D. Barthélemy plaçait les origines de la famille Bégin dans la ministérialité de la seigneurie du Bouchet (142). L'ascension du lignage doit être placée durant la première moitié du XIV^e siècle : avant 1314, Huet avait acheté plusieurs choses à Naveil de l'écuier Pierre de Vaulevrier (143). Le fils de Jehan, Pierre, était bourgeois de Vendôme en 1366, alors qu'il achetait le futur fief de la Béguinière en Rocé (144). Il avait épousé une fille de Jean de Beauvoir et Agnès Copelet (145) et s'alliait ainsi avec une des grandes familles de la bourgeoisie vendômoise.

43 *Une pêcherie à Vendôme.*

1355 : *Jehan de Lespine.*

XIV^e-XV^e : *Pierre de Lespine.*

1419 : *Jehan de Lespine* (146).

44 *Prés à Pezou.*

1355 : *Hoirs feu Monsieur Jehan de Montigny, jadis seigneur de Montigny.*

XIV^e-XV^e : *Raoulet de Montigny. Saint-Georges de Vendôme.*

1419 : *Michel des Orges.*

Nous ferions l'hypothèse d'un arrentement par Michel des Orges de ces prés, donnés ou vendus à la collégiale par Raoulet de Montigny (le cas n'aurait rien d'exceptionnel (147)). Le *Livre* nous apprend que le feudataire de 1419 était également seigneur du Boile (Pezou) : ces quartiers lui auraient donc permis d'agrandir son fief (148).

45 *Franchise et revenus divers (Vendôme, Sainte-Anne).*

1355 : *Macé de Trôo écuyer, fils de feu Monsieur Almaury de Trôo chevalier, seigneur de Fontenaille et de la Galoche.*

1419 : *Jehan de Trôo.*

R. de Saint-Venant et D. Barthélemy faisaient de « Mathieu » (Macé) de Trôo le fils d'Amaury et le frère de Jehan (149).

(142) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 985 et s.

(143) BN : Ms. 8736, *Francs-fiefs du comte d'Anjou*, 1314.

(144) AD : G. 287, 1366.

(145) Après le décès de Jehan de Beauvoir, Pierre se voyait attribuer pour lui et ses enfants (Catherine, Jehanne et Jehan) les métairies de Allais et Bellatour (Azé) (AD : E. 192, 1394).

(146) *LF*, n° 26.

(147) *LF*, n° 36.

(148) *LF*, n° 48.

(149) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 809 ; R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 28.

(150) *LF*, n° 45.

(151) Nous proposons la même explication que pour la Grasière (*LF*, n° 23).

(152) BM : Ms. 285, 1353.

(153) AD : G. 236, 1450 ; G. 246, 1475 ; G. 232, 1449.

(154) AD : G. 287, 1366.

(155) C'est-à-dire l'habergement, les terres et bois, la mouvance (AD : G. 287, 1366).

(156) « Jehan Marteau confesse qu'il tient à foy et homage simple de Messieurs de Saint-Georges de Vendosme à cause de leur terre et seigneurie qu'ils ont à Rocé laquelle ils sont acquises de Pierre Bégin » (AD : G. 287, 1417).

(157) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 94.

(158) *Ibid.*, p. 137 et s.

(159) AN : Q. 1422, 1410.

(160) BM : Fonds Bouchet, 1414.

(161) La famille Rebours se rencontre très régulièrement : Jehanne Rebours était héritière de Jehan de Beauvoir et Agnès Copelet (AD : E192, 1447) et mariée à Jehan Bourcier, bourgeois

46 *Justice de la Galoche (Sainte-Anne).*

1355 : *Macé de Trôo écuyer, fils de feu Monsieur Almaury de Trôo chevalier, seigneur de Fontenaille et de la Galoche.*

1419 : *Jehan de Trôo* (150).

47 *Terres et revenus divers à Sainte-Anne.*

1355 : *Gillet de Villeronce, écuyer à cause de Jacquette la Bocelle sa femme.*

1419 : *Jehan Envrart* (151).

48 *Fief du Boile (Pezou).*

1355 : *Lubin Maugier de Pezou à cause de sa femme Pheliponne fille de feu Jehan Larchier de Pezou pour lui et ses frarescheurs à qui il garantit en paraige.*

1419 : *Michel des Orges.*

Ce fief fut vendu par Habert du Boile ou sa veuve Jehanne entre 1336 et 1353 (152). L'Archier se porta peut-être acquéreur. On sait peu de choses sur ce paroissien de Pezou. Un Guillaume Larchier était sergent de la comtesse en 1449 (153).

49 *Terres (11 sétérées) en la paroisse de Villiersfaux.*

1355 : *Guillaume le Vachier de Villiersfaux.*

1419 : *Jehan de Courcelles à cause de sa femme.*

Guillaume le Vachier n'apparaît pas dans le *corpus* vendômois. Toutefois, en 1355, ses terres voisinaient avec celles de Jehan le Tort « Vachier de Vendôme ». Jehan de Courcelles devint par la suite seigneur de Villiersfaux.

50 *Justice de 60 sous à Rocé.*

1355 : *Jehanne la Bocelle, damoiselle, dame de Rocé et femme de feu Fouquet Poinvillain.*

1419 : *Saint-Georges de Vendôme.*

Les chanoines avaient acquis cette justice avant 1399 de Jehan Poinvillain, « naguères seigneur en partie de Rocé » (154). Quelques années plus tard, ils entrèrent en possession du fief de la Béguinière (Rocé (155)) qui avait été vendu par l'écuier Jehan Vigoureux et sa femme Jehanne de Plainvilliers (fille de feu Regnault de Plainvilliers) à Pierre Bégin, bourgeois de Vendôme pour 300 florins d'or (156). Les chanoines avaient utilisé, pour ce faire, un don consécutif de la comtesse de Vendôme, désireuse de fonder des anniversaires pour Jean VII et ses proches (157).

51 *Terres de Monceaux et de Boisbreton (Épiais).*

La femme feu monsieur Fouquet du Merle, chevalier, jadis sieur du Merle Raoul, comme ayant le bail de Jehan sieur du Merle son fils mineur.

XIV^e-XV^e : *Le sire de Boisbreton.*

1419 : *Le sire de Courcelles.*

R. de Saint-Venant ne savait comment le fief de Boisbreton (Épiais) était échu aux comtes de Vendôme (antérieurement à 1435), après avoir été aux mains de la famille Merle jusqu'en 1405 (158). Un acte conservé à Paris nous fournit l'explication (159) : Jehan l'Arsonneur de Château-Gontier avait acheté à Agnès du Merle la terre de « Boys Breton et du Monceau avec leurs appartenance tant en fiefs, domaines, justice et seigneurie en la chastellenie de Vendosme, tenue en foy du comte et avec ce la terre d'Auton avec appartenances tant en fiefs et domaines ». Le comte décida de conserver ces terres « par retrait de fie » et paya la somme de 900 livres à l'Arsonneur, annulant ainsi la vente de 1409.

Si nous ne savons rien de cet Arsonneur, le même document nous révèle que sa fille avait épousé Jehan Potiron, que notre *corpus* connaît davantage. « Demourrans à Vendôme », il céda avec sa femme une rente de 60 sous assise sur une moitié de la métairie à Villarceau (Selommes) (160), partagée avec la femme de Fouquet Rebours (161). Le

même (ou un homonyme) était avocat en cours laïe en 1440 (162). Même s'ils ne furent jamais « bourgeois de Vendôme », ils appartenaient à la notabilité vendômoise, comme les Rebours.

La mention de 1419 pose problème. Nous devons, pour commencer, nous interroger sur ce seigneur : s'agit-il de la famille Courcelles, par ailleurs détentrice de Villiersfaux (c'est-à-dire une terre voisine des fiefs de Marcilly qui relevaient de Boisbreton) (163) ? Nous serions plus enclin à y voir le seigneur de Courcelles (Lignièrès). Boisbreton a pu lui être attribué sous la forme d'un bail temporaire (la pratique est connue au XVI^e siècle pour Authon, autre fief cité dans l'acte de 1410 (164)). Les comtes de Vendôme remerciaient ainsi leurs serviteurs.

En effet, nous savons que Louis de Bourbon joua un rôle important au sein du parti Orléans. Un choix politique qui lui coûta plus d'une fois sa liberté : en 1407, il était fait prisonnier par les Bourguignons et en 1412 par son propre frère, Jacques, comte de la Marche. On peut imaginer que Boisbreton fut donnée à un « médiateur », qui facilita la libération du comte : probablement Raoul de Refuge seigneur de Courcelles (Lignièrès et Fréteval) depuis 1399 (165). Ce chanoine d'Orléans (166) était le frère de Jehan Refuge, général des Aides et conseiller de Louis, duc d'Orléans (à ces titres, il fut probablement un acteur important de la libération du Bourbon) (167). D'une manière générale, les liens entre la famille d'Orléans et notre région furent de plus en plus nombreux à partir de 1395, date à laquelle Louis d'Orléans devint seigneur de Fréteval (168).

52 Domaines et fief de Fontenaille (Nourray).

1355 : Macé de Trôo, écuyer, fils de feu Monsieur Almaury de Trôo chevalier seigneur de Fontenailles.

1419 : Jehan de Trôo (169).

53 Justice de Fontenaille (Nourray).

1355 : Macé de Trôo, écuyer, seigneur de Fontenailles.

1419 : Jehan de Trôo (170).

54 Terre de Teillé (Rahard).

1355 : Macé de Noce, écuyer, seigneur de Teillay.

1419 : Jehan de Noce, fils de Macé.

55 Une rente (Naveil).

1355 : Robert de Chenus écuyer, époux de Gillette femme feu Guillaume Rorteau qui a le bail des enfants dudit Guillaume.

1419 : Guillaume Rorteau.

56 La seigneurie de la Jousselinière.

1355 : Guillaume de Montigny écuyer, sieur de la Jousselinière.

1419 : Monsieur Hue du Bellay à cause de sa femme, fille de Guillaume de Montigny (171).

57 Partie de la terre de Villetrun.

1355 : Macé de la Boissière, écuyer.

XIV^e-XV^e : Feu Gervais Malon l'acquist.

1419 : Jehan Malon, fils de Gervais Malon (172).

58 Partie de la terre de Villetrun.

1355 : Jehanne de la Boissière, damoiselle.

1419 : Jehan de Beauvoir, Jehanne fille Pierre Bégin, Jehan Malon.

D. Barthélemy plongeait les racines de la lignée récente des Boissière dans le terreau urbain (173). Nous serons plus réservé. D'une part, leurs mariages témoignent d'une parfaite intégration à la noblesse ancienne (174). D'autre part, le nécrologue de la Trinité note que le chevalier Mathieu de

la Boissière avait donné une rente assise sur sa métairie de Varennes (Villiers-Naveil) (175). Gervais Malon se retrouva seigneur de la part de Macé, par achat ou héritage (176), car en 1374 Jehan de Beauvoir « à cause d'Agnès sa femme » (veuve de Gervais Malon) avouait « sa terre de Villetrun qui fut jadis feu Macé de la Boissière écuyer » (177). Après les partages successoraux qui suivirent le décès de Beauvoir, elle repassa aux mains des Malon (178). La part de Jehanne fut achetée par Beauvoir (179). Elle semble avoir été, par la suite, transmise pour partie à Catherine et Jehanne filles de Pierre Bégin (180), Jehan de Beauvoir fils (181) et à Jehan Malon (182).

demeurant à Vendôme (AN : P. 623, 1485) ; Thibault Rebours était marchand-tanneur à Vendôme (AN : Q.1444, 1464) ; Jehan était marchand demeurant à Vendôme (AD : G.302, 1442).

(162) AD : G.232, 1440.

(163) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 337 : en 1360, Foucault de Merle déclarait ses vassaux pour leurs terres à Marcilly. Les Courcelles avaient également des biens dépendant de Boisbreton : en 1458, Denis Hurault avoue 16 quartiers de pré à Marcilly au comte à cause de son fief de Boisbreton, dont 1 quartier appartient à Guillaume Courcelle, sieur de Villiersfaux (AN : P. 601, 1458).

(164) « C'est sans doute à la faveur d'un bail emphytéotique qu'au XVI^e siècle la famille de Gènes, bourgeois de Vendôme, se rencontre en la possession de la seigneurie d'Authon » (alors qu'elle était tenue dans la main des comtes de Vendôme) (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 44).

(165) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 44.

(166) Un tel choix était intéressant pour Louis de Bourbon qui ne craignait pas, avec Raoul de Refuge, la transmission de Boisbreton à une hypothétique descendance masculine.

(167) F.-A. La Chesnaye des Bois, ouvr. cité.

(168) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 99.

(169) LF, n° 45.

(170) LF, n° 45.

(171) LF, n° 11.

(172) LF, n° 58.

(173) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 982.

(174) Jehanne de la Boissière avait épousé Jehan Boisgarnier (AD : E.192, 1373), un chevalier à qui il arrivait de guerroyer aux côtés du roi (sceau n° 1150, *Inventaire de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, Paris, Demay Germain, 1885-1886). Elle s'était ensuite remariée à Huet le Jay, issu d'une famille qui connut de grandes destinées en Blésois et en Sologne (elle possédait la seigneurie de Liot, dans la châtellenie de Romorantin, AD : E.350, 1372-1473). Philippe le Jay était conseiller chambellan du roi à la fin du XIV^e siècle (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 27).

(175) « *Matheus de Boisseria miles qui pedit unum modium fromenti super molendium de Varenne* » : le titre chevaleresque irait plutôt dans le sens d'une ancienne noblesse. Nous proposons de dater cette offrande du XIII^e siècle car les dons postérieurs étaient rédigés en français (et la charte de donation était recopiée entièrement : or, ce n'est pas le cas ici).

(176) Achat selon D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 991 ; héritage des Copelet selon nous car aucune mention n'est faite à Villetrun dans le partage des biens de Gervais (BM : Ms. 285, 1364).

(177) AN : P. 623, 1374.

(178) Jean Malon l'avoua par la suite (AN : P.623, 1396, 1408...).

(179) « Je, Jehan de Beauvoir l'aîné tient à foy et homage simple et un demi roucin de service les choses que j'ai acquises de Huet le Jay et de Dame Jehanne de la Boissière sa femme, jadis femme de feu Jehan de Boisgarnier séant en la paroisse de Villetrun » (AN : P. 623, 1377).

(180) C'est ce qui apparaît dans le partage après décès de 1394 (AD : E.192, 1394). Il y est fait mention de la « mestairie de la Boissière laquelle fut acquise de Huet le Jay à cause de sa femme ». R. de Saint-Venant pense que Flammesec (Villetrun) échut également à Jehanne Bégin (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 25).

(181) En 1399, il avouait un moulin à Villetrun et un quartier de pré « que souilloient tenir damoiselle Jehanne de la Boissière » (AN : P. 623, 1399).

(182) Après le décès de Beauvoir et la distribution de ses biens, un nouveau partage régla les contentieux entre ses héritiers : à cette occasion, les Malon reçurent « les tailles de Villetrun » (c'est-à-dire la part de Jehanne : AD, E.192, 9 juillet 1394) (le premier partage datait du jeudi après la Saint-Jacques 1394)...

59 *Terre de Thoré.*

1355 : *Monsieur Simon Chamaillard, chevalier.*
1419 : *Monsieur Pierre d'Arquenay* (183).

60 *Une maison à Vendôme, 6 quartiers de pré (Pezou).*

1355 : *Monsieur Guillaume de Saint-Amand, chevalier.*
1419 : *Messire Jehan Pélisson par acquêt.*

La famille Pélisson appartenait à la notabilité vendômoise : Jehan demeurait dès 1371 dans la paroisse Saint-Lubin à Vendôme. Jacquet était collecteur de taille en 1445 et appartenait, à la fin du xv^e siècle, à la « saine pars » des paroissiens de la Madeleine (Vendôme). Le terme de « messire » rappellerait ici davantage le clergé que la noblesse (184).

61 *Prés à Thoré.*

1355 : *Macé de Trôo, écuyer.*
1419 : *Jehan de Trôo* (185).

62 *Terre de Villeromain.*

1355 : *Monsieur Guy de Maillé, chevalier, seigneur de Villeromain.*
1419 : *Juhez de Maillé.*

Selon R. de Saint-Venant, Juhez de Maillé était le fils ou le petit-fils de Guy (186).

(183) *LF*, n° 34.

(184) *AD* : G.243, 1371 ; G.317, 1445 ; G.238, 1491.

(185) *LF*, n° 45.

(186) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, IV, p. 280.

(187) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 992.

(188) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 311 et s.

(189) La lecture attentive de M. Nassiet nous a tout de même appris à relativiser le concept de « mésalliance », tant la pratique de l'hyponomie féminine était répandue au Moyen Âge (M. Nassiet, *ouvr. cité*, p. 16).

(190) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 956.

(191) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 368.

(192) *LF*, n° 65.

(193) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 992.

(194) Il était qualifié de « feu mestre Pierre de Lespine », possédait des bois à Espéreuse (Rahart) et achetait en 1293 une rente au chevalier Huet Biseau (*AD* : G.301, 1293 ; *AN* : Q.1433, 1312). Un autre maître (et non Messire comme l'indique Suilliot dans sa transcription ; Suilliot, *art. cité*, p. 17), Pierre de Lespine, tenait des domaines à La Chapelle-Vendômoise, Villegrimon et Glatigny. Un homonyme, chanoine de Saint-Georges, donnait à la collégiale en 1340 une rente en froment sur la dime de Roche-Bourgogne (*AD* : G.2567, 1340). Deux ans plus tard, le Dauphin Jehan approuvait la « fondation faite par Pierre de Lespine d'une chapelle en l'Église de Saint-Georges à laquelle il donne entre autres choses VI sétérées de terres à Crucheré au fief de Gilles de Lespine » (*AD* : G.2567, 1342).

(195) *LF*, n° 7. En 1347, noble homme Pierre de Vendôme avait vendu à « Juliotte, femme jadis de feu Pierre de Lespine IV muids de froment de rente sur sa terre et habbergement dou fresne » (*AN* : Q.1429, 1347). Elle était femme de Huguet Bonin, maître de la cuisine de la reine dans un acte du *Trésor des Chartes* (JJ74).

(196) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 992-993.

(197) *LF*, n° 64.

(198) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 779 pour la généalogie.

(199) *AD* : G.2576, 1337.

(200) Il était le fils d'un autre Jehan Beauxoncles, gendre de Robin Lefèvre, que nous avons rencontré parmi le personnel comtal (BM : Ms. 285, 1384).

(201) BN : Cabinet des Titres : Pièces originales, n° 257. Ce fief avait été acquis par Gervais et Agnès Malon sur Jehan de Mésières avant 1364 (*AD* du Val-de-Marne, 46 J).

(202) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 8.

(203) *Ibid.*, I, p. 135.

63 *Château de Lisle, cens et justice.*

1355 : *Jehan de Lespine.*
1419 : *Pierre de Lespine.*

D. Barthélemy pensait que Jehan de Lespine était le fils de Pierre « I » de Lespine (187). Il n'est pas possible de savoir comment ce « châtel de Lisle » passa des mains de Jehan de Lisle à celles de Jehan de Lespine. R. de Saint-Venant imaginait que la femme de Jehan, Isabelle, aurait pu être une « Lisle » (188). Nous sommes assez réticents à envisager une telle union, tant l'alliance entre un bourgeois en voie d'anoblissement et la fille d'un lignage d'une noblesse très ancienne et prestigieuse (les Lisle étaient dans l'entourage du comte dès le xi^e siècle) peut paraître étonnante (189). Une autre hypothèse est envisageable. Nous savons que Jehan de Lisle n'eut pas de descendance directe : ses héritiers furent les Rouillis et son neveu Aléaume du Plessis (190) dont le fils, Jehan, épousa Jehanne de Lespine (sœur de Jehan de Lespine). Peut-on faire l'hypothèse d'un « mariage double » ? Isabelle et Jehan du Plessis auraient ainsi épousé Jehan et Jehanne de Lespine (deux frères et sœurs épousant deux autres frères et sœurs de la même façon que Catherine et Bouchard de Vendôme épousaient Jean et Isabelle de Bourbon). Pierre de Lespine hérita du Châstel de Lisle comme fils de Jehan (191).

64 *Métairie de la Poterne (appelée Villarceau, Périgny).*

1355 : *Jehan Bonin, écuyer pour cause de sa femme.*
1419 : *Macé du Plessis.*

Le *Livre* (192) nous apprend que la femme (Gille ou Gillette, d'après D. Barthélemy (193)) de Jehan Bonin était la fille de Pierre de Lespine (194). Celui-ci avait épousé Juliotte qui, une fois veuve, s'était remariée avec Hugues Bonin (195). Gilles apporta plusieurs fiefs à son mari mais le couple ne semble pas avoir eu d'enfants. Selon D. Barthélemy, leurs biens passèrent alors à Jehanne de Lespine (fille de Pierre et Juliotte et nièce de Gilles d'après D. Barthélemy), qui épousa Jean du Plessis : Macé fut leur fils (196).

65 *Deux métairies à Lancé.*

1355 : *Jehan Bonin, à cause de sa femme qui fut fille feu Pierre de Lespine.*
1419 : *Macé du Plessis* (197).

66 *Habergement de Faye.*

1355 : *Jehan de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Faye.*
1419 : *Jehan Beauxoncles.*

La famille Saint-Martin appartenait à ce que D. Barthélemy appelle la « nomenclature féodale » du Vendômois. Présents dès le xi^e dans l'entourage comtal, ils étaient seigneurs de plusieurs terres en divers points du Vendômois (198). Le père du feudataire de 1355, nommé également Jehan, était déjà seigneur de Faye en 1337 (199). Or ce fief passa par la suite aux mains de Jehan Beauxoncles, bourgeois de Vendôme (200) : en 1392, Jehan de Beauvoir lui rendait aveu pour « l'estre de la Tuinière » (201). Selon R. de Saint-Venant, Jehan était époux de Catherine de Saint-Martin : Faye serait donc un héritage (202).

67 *Vignes et revenus divers à la Boissière (Villiers).*

1355 : *Jehanne de la Boissière, damoiselle.*
1419 : *Jehan Belon.*

R. de Saint-Venant pensait que la Boissière (Villiers) avait été vendue par Jehanne de la Boissière à Belon (203). Or, d'après les archives de l'Hôtel-Dieu, c'est Gilles de Herves qui se porta acquéreur du fief, cédé par Jehanne de la Boissière et son mari Jehan de Boisgarnier. Dans un second temps, sa veuve se maria à Jehan Belon et lui

porta l'achat (204). Gilles de Herves était qualifié de seigneur et d'écuyer dans notre *corpus* (205). L'origine de la famille reste obscure. D. Barthélemy notait que Jehanne de la Boissière « finit par recueillir le tout et, avec son mari Jehan de Boisgarnier, par vendre les trois fiefs avant 1376 aux Belon (Villiers) et aux Malon (Villemur) – c'est-à-dire à des bourgeois de Vendôme » (206). Il est vrai que ces Belon avaient un « profil bourgeois ». Ils paraissaient liés aux grandes familles bourgeoises du temps : en 1364, l'aveu de la Maison-Dieu spécifiait que « Dame Jehanne de la Brosse tient de Céans à Foy et hommage et un roucin de service les fiefs et arrière-fiefs qui s'ensuivent : Foy et hommage à elle due par Geuffroy de Belon pour sa métairie des Murats (Villeromain) » (207). Or, quelques années plus tard, Geuffroy Belon vendait à Macé Copelet et Jehan Malon sa part de ladite métairie (208). En 1370, ces derniers l'avouèrent par moitié (209). Il n'en fallut pas plus à R. de Saint-Venant qui fit des Belon des bourgeois de Blois (210). Toutefois, dans le même temps, il notait la présence de Jehan Belon, capitaine du château de Vendôme en 1328, lieutenant de Jehan de Lisle et capitaine pour le roi en Poitou. En 1363, il était maréchal d'Amaury de Craon, lieutenant du roi en Anjou, Maine et Touraine (211). Plusieurs indications nous permettent de contredire le « profil bourgeois » du lignage. Tout d'abord, lorsqu'il avouait la Boissière au comte, il portait quasiment toujours l'armigerat (212). Ses alliances furent souvent dirigées vers la noblesse (213). Enfin, dès 1293, Harmé Belon, chevalier et seigneur de Lorges (en Beauce), vendait au comte de Vendôme 30 livres de rente assise sur la terre de Vendôme, moyennant 200 livres (214). La proximité, dans un même acte, avec les Malon et Copelet ne doit pas forcément nous inciter à voir en eux des bourgeois issus de la roture. Nous en ferions plutôt une branche cadette des Belon de Lorges : si R. de Saint-Venant avait bien vu l'origine géographique de la famille, il semble ne pas avoir bien estimé son origine sociale.

68 *Un aître appelé la Nouraié (Naveil).*

1355 : Jehan Thierry, écuyer.

Multiples ajouts : Jehan Bégin tient. Jehan Fortier l'acquist de Pierre Bégin. Robin Bourdineau baille à son fils.

1419 : Jehan Bourdineau.

Lorsque Pierre Bégin achetait la Béginnière en 1366, il était fait mention d'une dime appartenant « jadis à feu Jehan Thierry et à présent aux chanoines de Saint-Georges » (215). Son aveu de 1374 précisait qu'il possédait « IV quars de prés et vignes dont Pierre Thierry estoit son home de foy desquelles choses il a fait son domaine » (216). Par achat ou « défaut d'homme », Jehan Bégin devint donc seigneur de la Nouraié, qu'il vendit par la suite à Jehan Fortier (ou qu'il échangea contre d'autres terres : en effet, les deux hommes avaient épousé chacun une fille de Jehan de Beauvoir et d'Agnès Copelet (217)), qualifié de maître en 1415 (218). Les Bourdineau sont inconnus : peut-on y voir une famille de paysans, à qui fut arrenté l'aitre ?

69 *Terres et revenus divers aux Bordes (Villiers).*

1355 : Monsieur Symon Chamailard, à cause de madame Luce.

1419 : Monsieur Pierre d'Arquenay (219).

70 *Moitié de l'habergement de Villebadain (Villeromain).*

1355 : Jehan de Lespine.

1419 : Jacquet de Villebresme.

En 1371, Berthault de Villebresme avouait la moitié de l'habergement de Villebadain, de l'habergement de Méhou-

din et d'une mouvance à Villeromain « à cause de sa femme » (220). Il semble donc avoir épousé une fille de Jehan de Lespine.

71 *Moitié de la métairie de Méhoudin (Villeromain).*

1355 : Jehan de Lespine.

1419 : Jacquet de Villebresme (221).

72 *Mouvance à Villeromain.*

1355 : Jehan de Lespine.

1419 : Jacquet de Villebresme (222).

73 *Mouvance à Lisle, Villeromain.*

1355 : Guillaume de Montigny, écuyer.

1419 : Monsieur Hue du Bellay (223).

74 *Terre de Courtiras.*

1355 : Guillaume de Poncé seigneur de Courtiras.

1419 : la Maison-Dieu de Vendôme.

Cette importante seigneurie fut donnée en 1361 par Guillaume de Poncé aux « maître et frères de la Maison Dieu de Vandosme ». Toutefois, la terre était tellement chargée de rentes que la question se pose de savoir si ce don ne fut pas un moyen de « transformer en acte pieux une dépossession inéluctable » (224).

(204) « Jehan Belon écuyer et la femme feu Gillet de Herves en son nom et au nom de ses enfants mineurs tiennent de céans à foy V arpents de bois entre les bois de Courtiras et les bois de Courtozé (appelés ces bois les bois de la Boissière), lesquels ledit Gillet de Herves et sa femme ont acquis de Jehan de Boisgarnier et Jehanne de la Boissière sa femme » (BM : Ms. 285, 1364).

(205) La veuve de Richard Bontemps donnait des prés à Meslay « tenus des hoirs Gilles de Herves » en 1338 (BM : Ms. 285, 1338). En 1337, la veuve de Gilles de Herves, dame de Saulieux, vendait au comte une rente de deux muids de froment acquise par son époux, jadis écuyer, sur Jehan de Lisle (AN : Q. 1443, 1337). C'est probablement cette Jehanne de Fougiers qui se remaria par la suite avec Jehan Belon, lui aussi écuyer (BM : Ms. 285, 1364).

(206) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 863 et 982.

(207) BM : Ms. 285, 1364.

(208) BM : Ms. 285, 1367. Il avait déjà vendu, avant 1364, deux muids de froment assis sur la même métairie à Gervaise et Agnès Malon (AD du Val-de-Marne, 46 J).

(209) Deux aveux en 1370.

(210) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, II, p. 470. Il était probablement trompé par le fait que les Murats relevaient de la Dame du Quartier de Blois.

(211) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 109.

(212) AN : P. 601, 1397, 1415, 1440, 1484.

(213) Jehanne Belonne était mariée avec Allard de Courbenton, chevalier (AN : P. 609, 1405). D. Barthélemy nous apprend que Huet Belon était marié avec Jehanne Ranay en 1311 (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 862).

(214) Q. 1443, 1293. On retrouve des Belon seigneurs de Lorges au XIII^e siècle. La terre passa par la suite aux Le Jay, puis aux Montgomery (l'héritière Le Jay épousait en secondes noces Robert de Montgomery en 1481) (G. Marquenot, « Le château de Lorges », in J. Fallot (dir.), *Patrimoine dans votre commune : Lorges*, Blois, CDPA, 1994).

(215) AD : G. 287, 1366.

(216) AN : P. 609, 1374.

(217) AD : E. 192, 1394. Fortier et Bégin étaient présents lors de la succession Beauvoir « à cause de leurs femmes ».

(218) Il possédait des terres joignant celles de Robin Colin en Prépatur (Naveil) (AN : P. 621, 1415).

(219) LF, n^o 34.

(220) AN : P. 623, n^o 96, 1374. Jacquet de Villebresme déclara les mêmes choses quelques années plus tard (AN : P. 623, n^o 97, 1390).

(221) LF, n^o 70.

(222) LF, n^o 70.

(223) LF, n^o 11.

(224) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 956.

75 *Domaines à la Motte-Saint-Léonard (Vendôme).*

1355 : *Madame feu François de Bruay, dame de la Bézardière.*

1419 : *Guillaume Rorteau.*

La veuve de l'écuyer François de Bruay était Isabelle de Baillou (225). En 1367, elle amortissait à l'Hôtel-Dieu la seigneurie des Perles (Saint-Ouen, Vendôme, Meslay), vendue par l'écuyer Jehannot de la Brulade à Pierre de Lespine (226), puis par Jehan Duplessis audit Hôtel (227). En effet, ce fief était tenu des Baillou depuis le XIII^e siècle (228). D'après le *Livre*, les terres de la Motte-Saint-Léonard étaient des « Domaines qui furent feu Gallois de Souday ». Elles avaient été vendues par Jehan le Galoys, seigneur de Souday, qui les possédait comme héritier de sa grand-mère, fille de Guillaume de Saint-Martin (229).

76 *Habergement de Vaulevrier (Villiers).*

1355 : *Pasquier de Vaulevrier.*

1419 : *Pierre de Vaulevrier.*

L'origine du lignage (dont l'habergement était assez proche de Vendôme) est placé par D. Barthélemy dans la bourgeoisie ou la ministérialité (Pasquier de Vaulevrier n'était, par exemple, jamais titré (230)) (231). Nous ne partageons pas cette conclusion : en effet, Pierre était déjà vassal du comte en 1311. De plus, il est qualifié d'écuyer en 1314 alors qu'il apparaît à plusieurs reprises comme vendeur de terres et de rentes (preuve d'une noblesse certaine, les acquéreurs doivent d'ailleurs payer le franc-fief au comte d'Anjou) (232).

77 *Habergement de la Grève à Vendôme.*

1355 : *Jehan de Lespine.*

1419 : *Pierre de Lespine.*

La Grève était un haut lieu de la bourgeoisie vendômoise (233). Le *Livre* nous apprend qu'il appartenait à Geoffroi Chauvin (héritier lointain d'un Guillaume Calvini, bourgeois de 1150 (234)) dont la fille épousa Macé de Saint-Venant. C'est par ce dernier que la Grève vint aux mains des Lespine : « Dame Gille de Lespine, pour les choses qui furent à Macé de Saint-Venant » (235). En 1362, Jehanne du Plessis et son mari Jehan du Plessis rendaient aveu pour la Grève, peut-être comme tuteurs de leur neveu Pierre, alors mineur (236).

78 *Plusieurs domaines en la paroisse de Périgny.*

1355 : *Jehan Bonin.*

1419 : *Macé du Plessis (237).*

79 *Domaines à Huchigny (Coulommiers).*

1355 : *Monsieur Geoffroy de Maulay.*

1419 : *Fouquet de Maulay.*

Fouquet baillait en 1387 une place de maison dans la paroisse Saint-Bienheure (Vendôme : « dans son fye ») : il était dit écuyer et fils de Geuffroy « jadis chevalier ». Un acte de 1436 nous apprend qu'il avait été de son vivant chevalier lui aussi (238).

80 *Habergement du Bouchet-Touteville (Crucheray-Nouray).*

1355 : *Le sire du Bouchet d'Estouteville.*

1419 : *La femme de feu Robert d'Estouteville, comme ayant le bail de ses enfants.*

À l'occasion d'un procès, qui a opposé le chevalier Pierre de Mournay et le prieur de Lancé, on apprend que Pierre était seigneur du Bouchet « comme ayant le bail de Jehan de Touteville, fils de feu messire Robert de Tousteville, jadis chevalier, et de dame Robine de Saint-Briton sa

femme, à présent femme dudit messire Pierre de Mournay » (239). En 1355, le seigneur du Bouchet paraissait être Nicolas d'Estouteville, oncle de Robert (240).

81 *Domaines et fiefs à Crucheray.*

1355 : *Le sire du Bouchet d'Estouteville.*

1419 : *La femme de feu Robert d'Estouteville, comme ayant le bail de ses enfants (241).*

Le Vendômois ne semble pas avoir connu de bouleversements profonds entre 1355 et 1419. En effet, dans presque un tiers des cas, le fief resta aux mains de familles portant le même patronyme. De plus, nous croyons pouvoir dire qu'entre les feudataires de 1355 et ceux de 1419 existaient des liens familiaux divers dans plus de 55 % des cas environ (242). Enfin, si notre *corpus* ne nous a pas permis de démêler l'histoire de chaque « domaine », il semble néanmoins indiquer la part relativement faible de la transmission par achats ou dons (nous mettons ensemble ces deux modes de dévolution tant ils semblent parfois difficiles à séparer (243)). Même si plusieurs incertitudes demeurent quant à ces chiffres, ils permettent de dresser un tableau où les permanences l'emportent sur les changements. S'il y eut bien une *revolutio* dans le Vendômois bas-médiéval entre 1355 et 1419, il faut entendre le terme dans son sens latin.

UN DYNAMISME COMTAL CERTAIN

Le sentiment de continuité qui se dégage de cette étude ne doit pas masquer quelques nouveautés qui méritent d'être soulignées au premier rang desquelles figure le renforcement de l'autorité comtale. En effet, le *Livre* met en évidence l'active politique d'achats des comtes de Vendôme, confirmée par la découverte de quelques actes épars. En 1368 (c'est-à-dire trois ans avant l'avènement des Bourbon), Alix de Bretagne dressait la liste des « biens acquis dans la chastellenie de Vendosme durant son mariage avec Bouchard jadis comte de Vendosme », achats « communs entre elle et sondit espoux » (Bouchard VI, mort en 1354) (244). S'il n'est pas question de détailler le docu-

(225) AD : 41H15, 1367.

(226) AD : 41H15, 1333.

(227) AD : 41H15, 1364.

(228) Jehan de Baillou était seigneur des Perles en 1282 (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, III, p. 31).

(229) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 984.

(230) Dans le Manuscrit 285 (BM) ou dans son aveu de 1374 (AN : P. 601, 1374).

(231) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 983.

(232) BN : Ms. 8736, 1314.

(233) Gervais Malon, autre grand bourgeois de Vendôme, était arrière-feudataire de la Grève pour un habergement qu'il y possédait en 1355 (LF, n° 77).

(234) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 765.

(235) AN : P. 973, 1354.

(236) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 163.

(237) LF, n° 64.

(238) AD : G. 238, 1387 ; G. 302, 1436.

(239) AD : 16H82, 1415.

(240) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 196.

(241) LF, n° 81.

(242) Dit autrement, environ 64 % des fiefs étaient en 1419 aux mains de seigneurs liés familialement aux feudataires de 1355. Ces chiffres sont très probablement des minima.

(243) Si Guillaume de Poncé avait donné « par pure aumône » la seigneurie de Courtiras à l'Hôtel-Dieu, force est de constater qu'il avait déjà sérieusement entamé son patrimoine. En 1351, il avait vendu la métairie de Maudétour (Naveil) à Gervais Malon. Ce dernier avait également acquis plusieurs rentes assises sur cette terre (62 livres et 6 muids de grains : la donation précise que des arrérages étaient dus) (BM : Ms. 285).

(244) AN : Q. 1443, 1368.

ment, nous pouvons tout de même constater que les achats de « terres » (métairies, aîtres, parcelles) furent assez rares : la métairie de la Touche (Villemardy) et « deux mouées de terre près la métairie de Crévecé (Sainte-Gemmes) à la Touche » (probablement pour agrandir l'acquisition précédente). Le domaine foncier du comte demeurait, somme toute, assez limité (245). Parmi les achats de rentes, celles grevant les services affermés du comté furent privilégiées (246). C'est probablement dans ce contexte d'affirmation de l'autorité comtale qu'il faudrait placer l'achat par Bouchard ou sa veuve de la rente assise sur la voirie de la châtelainie (247).

Avec l'arrivée des Bourbon en 1371, cette politique d'achat prit une nouvelle dimension : probablement alimentée par « les profits de guerre et de cour » de Louis I^{er} (248), elle utilisa tous les ressorts proposés par la « société féodale ». En 1409, un bourgeois de Château-Gonthier, Jehan l'Arsonneur, avait acheté à la veuve de messire Fouquet du Merle la terre de « Boys Breton et du Monceau avec leurs appartances tant en fiefs, domaines, justice et seigneurie en la chastellenie de Vendosme, et avec ce la terre d'Auton avec appartances tant en fiefs et domaines » (249). Le comte décida de conserver ces terres « par retrait de fie » et paya la somme de 900 livres à l'Arsonneur, annulant ainsi la transaction de 1409. Le retrait « par prochaineté de lignage » avait les faveurs des « Vendôme », dès avant 1371 : c'est ainsi que Bouchard VI s'était emparé de rentes assises par Pierre de Vendôme sur la terre du Boulay en Authon (10 muids froment en tout) (250). Quelques années plus tard, ce dernier abandonnait le fief à son lointain cousin (251). De manière générale, il est probable que les comtes profitèrent des difficultés passagères d'une partie de l'aristocratie locale. Ce fut le cas avec la vente par le bâtard Regnault de Graçay de ses « chastel et chastellenie de Savigny » (252) contre une rente annuelle de 100 livres et la promesse de laisser son père Regnault jouir des revenus de la seigneurie sa vie durant (253). Si nous ne connais-

(245) « Le domaine foncier du comte n'est pas très important en châtelainie de Vendôme : on n'y trouve que deux fermes et quatre métairies » (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 891).

(246) 26 sous 4 deniers acquis de Jehan du Plessis sur les fours de Vendôme ; 10 sous acquis de Guillaume de Souday sur la Boucherie de Vendôme ; 11 livres, 11 sous et 3 deniers acquis du seigneur de Sully sur les exécutions de Vendôme ; 40 livres acquis du même sur la criée de Vendôme ; 8 livres acquis de Agathe des Hayes sur la coutume des chanvres et lins. En 1332, la même Agathe des Haies vendait au comte ses droits sur la crierie de Vendôme, qu'elle tenait en fief (AN : Q.1504, 1332). Les *Comptes de 1354* nous révèlent que ces services étaient affermés par des Vendômois (que l'on retrouva d'ailleurs parfois dans la bourgeoisie du siècle suivant) mais grevés de rentes tenues par des membres de l'aristocratie locale ! Ce paradoxe devra être étudié (AN : P.973, 1354).

(247) *LF*, n° 9.

(248) Il fut le second Bourbon-Vendôme. B. Schnerb a bien montré que la fréquentation des armes joua un rôle essentiel dans la promotion du lignage des Bournonville (B. Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, coll. « Cultures et civilisations médiévales », 14, 1997).

(249) *LF*, n° 51.

(250) Il avait lui aussi acheté une rente de 7 autres muids de froment à Pierre de Vendôme, son lointain cousin.

(251) AN : Q.1429, 1347.

(252) Savigny était un ancien domaine des Preuilley. Il avait été donné en partage à un frère cadet du comte de Vendôme au XIII^e siècle et était passé aux mains des Graçay de Berry au début du XIV^e siècle (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 827).

(253) Q.1437, 1373.

(254) Ces reconstitutions ont été rendues possibles par le dépouillement des archives conservées aux Archives départementales du Loir-et-Cher ou à la bibliothèque municipale de Vendôme.

*Les relations entre les feudataires de 1355
et ceux de 1419 (254)*

Livre des fiefs, n°	Lien certain	Lien possible
1	Gendre	
2	Gendre	
3		Fils
4		Gendre
5		Liens familiaux probables
6, 12	Achat	
7, 70, 71, 72		Liens familiaux probables
8		?
9		-----
10		Gendre
11, 56, 73	Gendre	
13	Fils	
14		Liens familiaux probables
15		?
16		Fils-gendre
17		Liens familiaux : <i>cousin</i> ?
18	Achat	
19		Fils
20	Achat	
21	Le même (d'après le <i>Livre</i>)	Plus certainement un fils
22		Liens familiaux probables
23	Don ou achat	
24		?
25	Neveu par alliance	
26, 43	Arrière-petit-fils	
27		Alliance matrimoniale
28		Achat ?
29		?
30	Neveu	
31	Achat	
32		Liens familiaux probables
33		Achat
34, 59, 69		Liens familiaux
35	Achat	
36		Liens familiaux
37		Achat ou don puis bail à rente
38		?
39		Fils ou petit-fils
40		Fille
41	Achat ou don	
42		Fils
44		Achat ou vente
46	Don ou achat	
45, 52, 53, 61		Frère
47		?
48		?
49		Gendre
50	Achat	
51		Achat puis « don »
54	Fils	
55		Fils ou petit-fils
57	Achat	
58	Achat	
60	Achat	
62		Fils ou petit-fils
63, 77		Fils ou petit-fils
64, 65, 78		Liens familiaux
66		Liens familiaux (<i>gendre</i> ?)
67	Achat puis héritage	
68		Achat ou « défaut d'homme » puis bail
73		
74	Don	
75		?
76		Fils
79	Fils	
80, 81		Femme

sons pas ces revenus (255), nous pouvons estimer l'importance de l'achat par son impressionnante mouvance (16 fiefs sans compter les arrière-fiefs) et sa haute justice. Le comte de Vendôme, comme le duc de Berry, profita de la liquidation du patrimoine familial des Graçay (256). Les exemples de Mondoubleau et du fief d'Aubemare (Couture) mettent également en valeur l'opportunisme des Bourbon, prompts à profiter des difficultés passagères ou des changements de politique patrimoniale des chevaliers vendômois (257).

Deux constatations s'imposent : d'une part, ces achats furent souvent tournés vers les « marches du comté ». Ce fut le cas pour Authon, Mondoubleau, Savigny, Boisbreton et Beaumat. Les comtes renforçaient ainsi leur

(255) Quelques années plus tard, Louis de Bourbon estimait les revenus annuels de la châtellenie à 220 livres (après en avoir retiré de la seigneurie la haute justice, la garenne de chasse, le four à ban...) (AN, Q. 1437, 1413).

(256) Regnault de Graçay vendit sa baronnie de Graçay au duc de Berry en 1371 (F.-A. La Chesnaye des Bois, ouvr. cité).

(257) La baronnie de Mondoubleau fut vendue en 1406 par le comte de Dammartin (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 408). En 1408, les seigneurs de Ranay (Marquet, Jehan et Marguerite de Lavardin) vendaient à Catherine de Vendôme (mère de Louis de Bourbon) le fief d'Aubemare (Couture), contenant 24 sous de cens, deux arpents de pré et 14 sétérées de terre (AN : Q. 1428, 1408). En fait, ils se débarrassaient ainsi d'un fief sur lequel était assis un nombre impressionnant de rentes, dont certaines d'ailleurs avaient été acquises par Jehan VII. En 1387, Jehan Poinvillain vendait au comte une rente assise sur la terre d'Aubemare, acquise de M. Hue d'Aubemare en 1367 (AN : Q. 1504, 1387, 1367). En 1346, Jehan et Henry d'Aubemare vendaient aux chanoines une rente en froment (15 setiers !) sur « tous leurs biens » (AD : G. 2576, 1346).

(258) Ce choix politique lui coûta plus d'une fois sa liberté : en 1407, il était fait prisonnier par les Bourguignons et en 1412 par son propre frère, Jacques, comte de la Marche.

(259) AN : Q. 1437, 1413.

(260) Le comte se réservait les droits de péage, la garenne de chasse, la forêt, le four à ban, la dîme et la haute justice. En outre, si la seigneurie passait entre les mains d'une femme, Louis de Bourbon pourrait le reprendre.

(261) F.-A. La Chesnaye des Bois, ouvr. cité.

(262) Duc de Castries, *Papiers de famille*, Paris, France-Empire, 1977, p. 23.

(263) *Ibid.*, p. 24.

(264) Jehan de Croix avait été capturé avec le comte à Azincourt : libéré dès 1418, il servit le dauphin comme conseiller, gouverneur de Châteaurenault puis de Vendôme en 1423. À cette occasion, il enleva Marie, sœur du comte Louis, afin de l'épouser, encourageant par là même la colère des comtes de Bourbon et peut-être même du roi (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 424).

(265) *LF*, n° 51.

(266) Il était seigneur de Courcelles (Lignièrres et Fréteval) depuis 1399 (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 44).

(267) F.-A. La Chesnaye des Bois, ouvr. cité.

(268) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 99.

(269) D'après R. de Saint-Venant, Jehan, troisième fils de Jehan VII, reçut Savigny comme « apanage » : nous citons cette remarque avec beaucoup de prudence. En effet, R. de Saint-Venant pensait que Jehan de Bourbon avait été seigneur de Savigny à partir de 1403. Or l'acte de 1413 ne va pas dans ce sens (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, III, p. 368 ; AN : Q. 1437, 1413).

(270) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 829.

(271) Récemment acquis, il avait été donné par Bouchard V à son second fils Bouchard, puis retourna à Bouchard VI (son oncle n'ayant probablement pas eu de descendance). Au XV^e siècle, Bonneveau fut donné à Jehan bâtard de Bourbon (fils de Louis de Bourbon et de Sybille de Boston). Puis, après retour à Jehan VIII, au fils naturel de ce dernier Jacques, bâtard de Bourbon (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 167).

(272) *LF*, n° 16.

(273) Jacquet du Pont était voyer de Vendôme et rédacteur du *Livre des fiefs*. Or, à la suite du décès d'André du Pont, ses biens étaient partagés entre messire Pierre du Pont, prêtre, et Jacquet, clerc. Ce dernier récupérait une maison rue Chevré « avec la tannerie derrière » (AD : G. 238, 1339).

présence dans ces régions éloignées de Vendôme, parfois disputées par de puissants voisins. D'autre part, ils soustrayèrent ces « nouveaux acquets » du domaine et les redonnèrent en fief à des alliés du parti orléanais auquel adhérait Louis I^{er} (258) mais également à des fils, bâtards ou puînés. En 1413, Jehan des Croix se voyait octroyer le « chastel et châtellerie de Savigny avec appartenances tant maisons, terres, vignes, bois, haies... à tenir, exploiter ledit chastel et châtellerie dudit Jehan et de ses héritiers males descendants de sa chaire en loial mariaige et non autrement ». Si, à défaut de descendance masculine, le château passait entre les mains d'une femme, Louis I^{er} pourrait le reprendre, moyennant le paiement de 2 500 livres. Cette donation était faite « par pure aumône, par remerciement des services faicts par le père de Jehan à ses prédécesseurs et par Jehan pour avoir poursui et pourchacé la délivrance du comte et que ledict Jehan le servira de mieux en mieux le temps advenir » (259). Nous avons cherché à savoir qui était cet écuyer qui devint, avec quelques restrictions (260), seigneur de Savigny. Dans un premier temps, nous avions pensé qu'il s'agissait du seigneur de la Croix en Nivernais (cette localisation géographique nous permettait également de le lier avec les Graçay) (261). Toutefois, nous pensons plus sûrement qu'il s'agissait de Jehan de Castries. D'une part, son père avait déjà été désigné comme trésorier des États de Languedoc pour recouvrer par le passé la rançon de Jehan II le Bon dans la baronnie de Montpellier (262). D'autre part, les Chroniques de France signalent, dans la région, les exploits militaires du baron de Castries, vainqueur des Anglais à Baugé (Anjou) vers 1421 (263). Enfin, R. de Saint-Venant lui consacre une notice (sans véritablement l'identifier, d'ailleurs) qui éclaire bien ses relations privilégiées avec le comte de Vendôme (264). Quant au « sire de Courcelles », seigneur de Boisbreton en 1419 (265), nous pensons qu'il s'agit du chanoine Raoul de Refuge (266), frère de Jehan Refuge, général des Aides et conseiller du duc d'Orléans (à ces titres, il fut probablement un acteur important de la libération de Bourbon) (267). D'une manière générale, les liens entre la famille d'Orléans et notre région furent de plus en plus nombreux à partir de 1395, date à laquelle Louis d'Orléans devint seigneur de Fréteval (268). Si nous hésitons à dire que Louis I^{er} participa au renouvellement de la noblesse locale (Boisbreton et Savigny sont, de ce point de vue, des échecs : les Croix et Refuge ne s'implantèrent pas), nous devons toujours garder à l'esprit, en constatant l'apparition d'un lignage exogène, l'éventualité d'un lien (militaire, par exemple) avec les Bourbon-Vendôme. Enfin, les comtes utilisèrent ces terres récemment acquises afin de pourvoir leurs puînés (ce fut le cas pour Savigny (269) et Schy (270)) ou leurs bâtards (Bonneveau en Savigny) (271).

La dynamisme comtal profita également à ses serviteurs. Guillot le Fèvre « demourant à Vendôme » possédait un beau fief à Villemardy (comprenant des terres, plusieurs éléments du prélèvement seigneurial, la basse justice) (272). Toutefois, il faudrait insister sur les multiples activités de la famille, qui avait manifestement plusieurs cordes à son arc : bourgeoisie, service du comte, métiers, justice, carrières ecclésiastiques... Le service administratif n'était jamais exclusif (273) ! Nous hésiterons donc à imputer au fonctionnaire seigneurial une réussite qui lui venait peut-être de la tannerie.

L' « ÂGE D'OR » DE LA COLLÉGIALE CASTRALE

Étudier le dynamisme des Bourbon-Vendôme, c'est également s'intéresser à celui de leur collégiale castrale, haut lieu de l'identité comtale. En effet, le *Livre des fiefs* nous

laisse entrevoir la prospérité de ces chanoines, qui achetèrent ou se firent donner durant cette période de nombreux « domaines » (sous ce terme, notre document entend aussi bien des cens et rentes que des terres ou des métairies) (274). Dans deux cas, ces derniers étaient grevés d'une rente envers le chapitre (275) ou d'autres établissements religieux (276). L'endettement a, dans certains cas, pu favoriser le transport de propriété vers les établissements religieux.

La période allant de 1355 à 1419 fut un grand moment de l'histoire capitulaire. En effet, la prospérité de l'établissement fut alors à son apogée. Cet « âge d'or » doit être comparé avec le siècle suivant (entre 1440 et 1542) durant lequel le chapitre, davantage préoccupé de remettre en état la campagne vendômoise en pleine convalescence, acheta très peu de domaines : les acquisitions se concentrèrent alors dans la première moitié du xvi^e siècle (277) et ne concernèrent souvent que de minuscules parcelles (quelques boisselées) ou de très faibles cens (2 sous dans un cas, 5 deniers dans l'autre) (278). Seul le fief de la Poterne (Azé) trancha avec cette modestie, même si les deux tiers furent vendus 272 livres seulement. En outre, l'aveu de 1355 rendu par les chanoines à Antoine de Bourbon révèle le triste état de cette petite seigneurie (à peine 30 ha) (279).

Les facteurs de cette réussite semblent avoir été nombreux, même si la disparition des registres capitulaires ou des comptes de receveurs nous oblige à émettre beaucoup d'hypothèses. L'appui de l'autorité comtale fut probablement essentiel. Au moment où d'autres chapitres urbains connaissaient de nombreuses difficultés (280), le comte Louis portait en 1428 le nombre de chanoines de 12 à 20 par la création de 8 hebdomadiers. Il souhaitait probablement ainsi asseoir son autorité sur une collégiale castrale fondée par une dynastie antérieure. « Nouveau fondateur », il rattachait donc sa lignée, fraîchement installée à la tête du Vendômois, à un haut lieu de la mémoire comtale et, par là même, aux anciens seigneurs (281). Les achats capitulaires démontrent finalement autant le dynamisme de

(274) *LF*, n° 6 (terres et revenus divers à Périgny), 12 (cens et rentes à Rocé, Villetrun et Naveil), 23 (métairie de la Grassière à Villemardy), 29 (bois à Villiersfaux), 37 (terres et revenus divers à Marcilly), 41 (une corvée de charpentier à Vendôme), 44 (prés à Pezou), 50 (justice de 60 sous à Rocé).

(275) Une rente de deux setiers de froment était assise sur les terres de Jehan Buglé (d'autres rentes étaient dues à des établissements religieux divers) : *LF*, n° 29. ½ muid de froment était assis sur les Bordes (*LF*, n° 37). La métairie de la Grassière devait une rente de 18 setiers de froment (*LF*, n° 23).

(276) Nous sommes surpris de constater l'absence de trace d'un éventuel « crédit bourgeois ». Les lacunes du document nous empêchent très probablement d'apprécier toutes les charges qui grevaient les biens.

(277) G. Fourquin notait déjà que les substantiels accroissements dont avaient profité certains patrimoines religieux au cours de la guerre de Cent Ans ne s'étaient pas poursuivis ensuite (G. Fourquin, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1964).

(278) AD : G. 2588, 1474 ; G. 2574, 1535.

(279) AD : G. 326, 1555.

(280) En 1423, les chanoines du chapitre « Cathédrale de Limoges » demandaient au pape la réduction des prébendes et canonicats de vingt à trente ; le chapitre « Notre-Dame de Poitiers » supprimait en 1389 la chèveceerie, en 1402 l'écolâtre (R. Favreau, *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge. Une capitale régionale*, 2 vol., Poitiers, Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1978).

(281) Cette volonté fut marquée également par le choix des Bourbon-Vendôme de se faire enterrer dans l'enceinte de la collégiale, comme leurs prédécesseurs.

(282) Nous avons exclu les « domaines » qui ont pu être donnés (*LF*, nos 41, 29, 44, 37) ainsi que les achats de rentes.

(283) C. Marion, *La reconstruction des campagnes vendômoises à travers l'exemple des domaines de la collégiale Saint-Georges de Vendôme*, mémoire de maîtrise, Université de Tours, 1995.

(284) G. 297, 1454.

<i>Acte</i>	<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Statut du vendeur</i>
41H66, 1366	Avant 1366	Métairie de Rochehaye (Villerable)	Veuve bourgeois de Vendôme
G.294	1348	2 sétérées de terre (Saint-Rimay)	
G.2576	1349	Métairie de Villarceau (Selommes)	Chevalier
G.2576	1365	Métairie à Selommes	Bourgeois de Vendôme
G.268	1367	Métairie de la Fortinière (Gombergean)	Écuyer, seigneur de Noyers
G.2566	1395	Dîme de Coulommiers	Écuyer
G.2577	1399	Hôtel du Barillet (Vendôme)	
G.2574, 1400	Vers 1400	La Béguinière (Rocé), une métairie à Périgny, une métairie à Bixard (Renay)	Bourgeois de Vendôme
G.2575	1404	Dîme de Saint-Firmin et Pezou	Paroissien de Vendôme
G.308	1407	1,5 boisselée de terre (Villiersfaux)	Écuyer
G.308	1408	2 sétérées de terre (Villiersfaux)	Paroissien de Nourray
<i>LF</i> , n° 6	?	Terres et revenus divers à Périgny	Damoiselle
<i>LF</i> , n° 23	?	Métairie de la Grassière (Villemardy) ⁽¹⁾	Écuyer
<i>LF</i> , n° 50	Vers 1400	Justice de 60 sous	Bourgeois de Vendôme
<i>LF</i> , n° 12	?	Cens et rentes à Rocé, Villetrun...	Damoiselle

⁽¹⁾ Nous ne savons pas ici s'il s'agit d'une vente ou d'un don.

l'autorité comtale que celui des chanoines. Ces derniers profitèrent également de l'afflux régulier de dons, venus principalement de la ville (et peut-être plus encore de la notabilité urbaine). Enfin, une gestion rigoureuse de leurs terres et une mise en place intelligente de « politiques de reconstruction » expliquent leur bonne santé financière (283).

DES LABOUREURS

« PAR LA PETITE PORTE » ?

La prospérité capitulaire profita également à quelques hommes qui, aidés par les circonstances, pénétrèrent « par la petite porte » dans le monde des feudataires. En effet, les chanoines étaient « gens d'Église » et ne « pouvoient tenir temporalités se elles ne sont amorties » (284). Le seigneur devait les autoriser à tenir leurs biens en main morte (cet amortissement prenait l'aspect d'un don ou d'une vente), à

charge ensuite pour le chapitre de bailler un homme vivant et mourant (ou vicaire) à la mort duquel les devoirs seigneuriaux étaient payés. Toutefois, le seigneur pouvait également contraindre la collégiale à mettre « hors de ses mains » ses « acquets ». Dans ce cas, ils pouvaient être arrentés à un chanoine (285) ou à d'authentiques paysans. En 1355, la métairie de la Grassière était avouée par Gillet

(285) Multiples exemples. AD : G. 232, 1442 ; G. 238, 1491 ; G. 250, 1447 ; G. 316, 1520.

(286) AN : P. 621, 1423, 1434, 1430, 1484. En 1484, Michel Chevrier, fils de Jehan (feudataire de 1423), était qualifié de « bourgeois de Vendôme » (alors que son père ne l'était pas).

(287) AD : G. 301, 1421.

(288) Cette opération eut lieu avant 1360 : en effet, à cette date, Macé Roussineau avouait déjà la métairie (AN : P. 621, 1360).

(289) Un Perrin Roussineau prenait à ferme des frères de la Maison-Dieu un aître à Villemardy, comportant des vignes, terres et arbres (BM : Ms. 285, 1437). En 1354, Geoffroy et Agnès Roucineau, paroissiens de Villerable, prenaient deux sètrées de terre à Villerable pour eux et leur fils, Macé (AD : G. 301, 1354). D'ailleurs, ce dernier résidait à la Grassière en 1399 (AN : P. 621, 1399), tout comme André Cornet, d'ailleurs (AD : G. 301, 1419 et 1421).

(290) Le comte de Vendôme avait peut-être obligé les chanoines à « mettre hors de leurs mains » cette métairie.

(291) B. Schnapper, « Les baux à vie du x^e au xv^e siècle », *Revue historique du droit français et étranger*, 1957, p. 347-375.

(292) La métairie de la Touche-Chenard était composée de terres mais également de 16 sous de taille, 4 sous 6 deniers de cens, une oblie, des terrages et même une mouvance ! (LF, n° 17).

(293) Le service fut probablement commué en argent : P. 621, 1360.

(294) Nous pensons qu'il succéda à Roussineau et fut, comme lui, laboureur (les deux résidaient à la Grassière).

(295) AD : G. 301, 1421.

(296) « La conquête bourgeoise du sol a été, sauf en plaine de France, presque aussi peu sensible dans les censives que dans les fiefs » (G. Fourquin, ouvr. cité, p. 225). Dans le Lyonnais, les citadins hésitaient également à investir à cause de l'insécurité (M.-Th. Lorcin, *Les campagnes de la région lyonnaise aux xiv^e et xv^e siècles*, Lyon, 1974).

(297) En 1364, l'aveu de la Maison-Dieu spécifiait que « Dame Jehanne de la Brosse tient de Céans à Foy et hommage et un roucin de service les fiefs et arrière-fiefs qui s'ensuivent : Foy et hommage à elle due par Geuffroy de Belon pour sa métairie des Murats (Villieromain) » (BM : Ms. 285, 1364). Or, quelques années plus tard, Geuffroy Belon vendait à Macé Copelet et Jehan Malon sa part de ladite métairie (BM : Ms. 285, 1367). Il n'en fallut pas plus à R. de Saint-Venant qui fit des Belon des bourgeois de Blois (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, II, p. 470). Il était probablement trompé par le fait que les Murats relevaient de la Dame du Quartier de Blois. Toutefois, dans le même temps, il notait la présence de Jehan Belon, capitaine du château de Vendôme en 1328, lieutenant de Jehan de Lisle et capitaine pour le roi en Poitou. En 1363, il était maréchal d'Amoury de Craon, lieutenant du roi en Anjou, Maine et Touraine (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 109).

(298) D. Barthélemy notait que Jehanne de la Boissière « finit par recueillir le tout et, avec son mari Jehan de Boisgarnier, par vendre les trois fiefs avant 1376 aux Belon (Villiers) et aux Malon (Villemardy) – c'est-à-dire à des bourgeois de Vendôme » (D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 863 et 982).

(299) LF, n° 67.

(300) C'est-à-dire un rassemblement d'individus qui se définissent eux-mêmes comme membres du groupe et qui sont définis par les autres comme membres de ce groupe (J. Étienne (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Hatier, 1997). Les sources dont disposent le médiéviste n'apportent souvent que des réponses indirectes et faussées.

(301) LF, n°s 15, 20, 25, 28, 33, 50, 57 et 58 (Villemardy), 66, 68. Nous avons exclu l'achat par Jehan Péllisson sur Guillaume de Saint-Amand d'une maison à Vendôme et de six quartiers de pré à Pezou qui semble être une opération de bien peu d'envergure (LF, n° 60). Nous aurions pu également exclure la métairie d'Anseys tant la noblesse des Ourseau, feudataires de 1355, sent encore beaucoup la roture urbaine (LF, n° 25).

(302) Poiriers en Saint-Ouen, Saint-Firmin, Naveil... D. Barthélemy a écrit avant nous que la campagne proche avait été le terrain de prédilection des premiers investissements ruraux des citadins, et ce dès le xiii^e siècle.

de Villeronce, à cause de sa femme, veuve d'un autre écuyer, Jehan de la Boce. Or, soixante-dix ans plus tard, elle était passée entre les mains de Macé Roussineau. Une lecture trop rapide de l'acte pourrait nous faire croire à la « conquête » d'une métairie noble par un homme dont le nom sentait bien la roture. Une impression qui semble se confirmer par la suite : à partir de 1423, elle était avouée par les Chevrier, des notables urbains (286). Toutefois, le fonds de Saint-Georges nous apprend que la collégiale avait baillé perpétuellement à Jehan Chevrier la Grassière « comme Macé Roussineau et André Cornet l'ont tenue » (287). Nous pensons qu'elle lui fut donnée ou vendue par Villeronce (288), avant d'être arrentée à des laboureurs (289) puis à des bourgeois de Vendôme (qui la sous-louèrent par la suite) (290). Le bail à rente perpétuelle n'était pas une mauvaise opération pour les ecclésiastiques qui, en ces temps de « l'homme rare », pouvaient difficilement imposer la location à court terme (ou même à deux ou trois vies) (291). Il permettait également à des paysans aisés de tenir une exploitation encore très proche d'une seigneurie (292) et de devenir « home de foy » du comte. Macé Roussineau, dont on peut faire un laboureur de métairie ou un seigneur de la Grassière, devait même au comte un hommage lige et sept jours de garde au château (293) ! Toutefois, la rente était si lourde qu'André Cornet (294) (probable successeur de Roussineau) connut des difficultés à la régler. Dans le nouveau bail de 1421, Jehan Chevrier de Vendôme s'engageait à régler la « somme de 21 setiers de froment à la dicte mesure que ledit André Cornet devoit à Saint-Georges, arréages de rente de la dicte mestairie » (295). Mettre en valeur un tel ensemble nécessitait des « reins solides » : très vite, les laboureurs furent concurrencés par des notables urbains.

TYOLOGIE DES « CONQUÊTES BOURGEOISES »

Le dynamisme de ces derniers, volontiers qualifiés de « conquérants », a longtemps été au centre de tous les débats. Si l'exemple de la Grassière invite à se demander s'ils ne « conquièrent » finalement pas davantage les positions paysannes que celles de la chevalerie, d'autres études récentes, en s'intéressant aux relations complexes qui unissaient roturiers et nobles, nuancent un certain nombre de conclusions quelque peu anciennes. En Vendômois, la période qui va de 1355 à 1419 connut assez peu de « conquêtes bourgeoises », c'est-à-dire de prises en main d'un fief, qui appartenait à un personnage titré en 1355 (dans le *Livre* ou dans notre *corpus*) par un « ignoble » (296). Certaines n'en furent d'ailleurs pas. Nous ne saurions dire avec R. de Saint-Venant (297) et D. Barthélemy (298) que le passage du fief de la Boissière des mains de demoiselle Jehanne de la Boissière à celles des Belon symbolise le naufrage de l'aristocratie vendômoise (299). Le nouveau feudataire était plus sûrement le cadet d'un lignage à la chevalerie ancienne et prestigieuse ! En fait, il est très difficile de placer un individu dans un « groupe social » (300) dont les contours sont extrêmement variables, alors même que la découverte d'un nouvel acte, l'absence irrégulière d'un titre peuvent brouiller ou, au contraire, conforter l'hypothèse du chercheur. Malgré toutes ces réserves, le *Livre des fiefs* nous a permis de retenir 9 fiefs symboles d'une « conquête bourgeoise » (11 % des dénombrements de 1355) (301) : on peut donc difficilement parler de modification sociale de la répartition de la propriété en Vendômois ! Deux classements ont rendu possible le regroupement des cas envisagés, en privilégiant soit la localisation géographique (il paraît important de séparer les « domaines » situés à Vendôme ou dans les campagnes périurbaines (302) et ceux sis en Beauce vendô-

moise (303)), soit la valeur des fiefs (elle peut être estimée indirectement par l'importance du « domaine »). La mise en relation de ces deux critères nous a permis de mettre à part les habergements de Maugué et de Faye ainsi que la « terre » de Villetrun.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE LA « CRISE NOBILIAIRE » : LE MORCELLEMENT DES FIEFS

Ces « terres et habergements » méritent que l'on s'y intéresse pour deux raisons. D'une part, on y retrouve trois points communs intéressants : le passage de la chevalerie (ou l'armigérat) à la roture, la localisation dans la Beauce vendômoise (une terre au profil nobiliaire marqué), un contenu riche (terres, habergements mais également justice et mouvance) (304). D'autre part, leur étude pourrait aisément prendre place dans une histoire de la « crise nobiliaire » au sein du comté, car tous les ingrédients symbolisant le naufrage chevaleresque s'y retrouvent : des pratiques successorales entraînant l'émiettement du patrimoine, la vente de seigneuries et les « mésalliances ».

L'exemple de Villetrun met en évidence la réalité du partage des seigneuries mais nous permet également de nuancer le rôle de la coutume successorale comme élément explicatif des difficultés de la noblesse vendômoise. En 1355, le fief était divisé entre Macé et Jehanne de la Boissière. Le premier avait vendu sa part probablement à Jehan Copelet dont la fille, Agnès, avait épousé Gervais Malon (305). Celui-ci avait commencé à travailler à l'agrandissement de son héritage (306) : le second mari d'Agnès, Jehan Beauvoir l'aîné, tenait donc une moitié de Villetrun et parachevait l'œuvre de son prédécesseur en acquérant la moitié de Jehanne. À la suite d'arrangements successoraux divers, Jehan Malon récupéra la quasi-totalité de Villetrun, comme héritier de son père (la part de Macé) et comme héritier de sa mère (la part de Jehanne). Jehan Beauvoir avait donc rassemblé le fief morcelé, travaillant en cela pour Jehan Malon qui récupéra une terre remembrée et plus forte qu'en 1355. L'étude de la Chape (Vendôme) appelle les mêmes remarques et prouve que la pénétration bourgeoise dans le monde des feudataires fut facilitée par la faiblesse (c'est-à-dire la division des fiefs). R. Boutruche, déjà, avait insisté sur l'importance du droit successoral, comme élément explicatif de la crise seigneuriale (307). En outre, les procès ruineux engagés par la noblesse à la suite de problèmes engendrés par les successions furent cause de déclin pour certaines familles (308). D. Barthélemy notait également la multiplication des mentions visibles, surtout en 1355, de partages de seigneuries (c'était le cas notamment pour l'habergement de Villetrun) (309). Utiliser le *Livre* pour conclure sur la situation en 1419 peut paraître dangereux : en effet, les tenures en parage n'étaient pas mentionnées et l'on peut se demander si les « feudataires multiples » étaient avec beaucoup de soin (310). En outre, il ne faudrait pas oublier de noter que certaines terres démembrées retrouvèrent leur unité passée. Le fief formé par les métairies de Villetubœuf et la Ratellerie (Villiers-faux) avait été divisé (la veuve de Bouchard de Saint-Amand avouant la première ; Robin de Trénelles, la seconde) : or, en 1419, il semblait avoir été reconstitué au profit de l'écuyer Guillaume de Saint-Amand (311). Nous pourrions dire la même chose de Villetrun ou de l'ensemble formé par les moulins de la Chape et Chanteloup. Si nous sommes convaincu que les règles successorales sont essentielles pour comprendre les pratiques lignagères ou matrimoniales des Vendômois (nobles ou non), elles ne semblent pas fournir, d'après le *Livre*, d'explication à une éventuelle crise nobiliaire. En fait, d'une manière générale, elles étaient relativement propices à l'aïnesse. Un procès de 1426 nous

apprend que les parents ne pouvaient disposer que du tiers de leurs héritages, le reste devant aller à l'aîné (312). La coutume était donc favorable au maintien de la propriété noble, plus qu'ailleurs, en Blésois ou en Poitou par exemple (313).

UN PATRIMOINE CHEVALERESQUE LIQUIDÉ ?

En Vendômois comme ailleurs, les chevaliers vendirent (314). Toutefois, une logique patrimoniale suffit souvent à expliquer une mention de vente qui ne signifie pas forcément la fin d'un lignage. Jehan de Beauvoir avait acquis une partie de Villetrun en 1373. L'acte nous apprend que la vente comprenait « tous les arréages dus du temps passé à cause des rentes » (non autrement détaillées) (315). Voilà qui pourrait alimenter notre « crise seigneuriale » et faire de Huet le Jay et sa femme Jehanne de la Boissière des nobles surendettés, incapables de régler leurs dettes. Toutefois, les Le Jay n'étaient pas de petits hobereaux locaux : Pierre le Jay était chevalier et seigneur de Fleurigny en 1276. Son petit-fils était conseiller et chambellan du roi en 1379 et premier chambellan du duc d'Orléans. Il avait épousé Catherine Drouais, nièce de Jehan de Vendôme, seigneur de la Ferté (316) ! Nous pensons que Huet se débarassa du patrimoine hérité de sa femme, alors que ses priorités étaient probablement ailleurs (et notamment en Sologne et en Blésois (317)). Finalement, tout le monde trouvait son compte dans cette transaction : Beauvoir « le

(303) Huisseau, Maugué en la Chapelle-Anschéry, Villetrun, Faye.

(304) Villetrun était le quatrième fief de la châtellenie selon D. Barthélemy avec 120 ha de domaine labourable, 9 arrière-fiefs, la justice de 60 sous, un moulin et quelques cens (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 982).

(305) Les Copelet, Malon et Beauvoir sont qualifiés de bourgeois dans le *corpus* vendômois.

(306) En 1362, Gervais Malon échangeait avec l'Hôtel-Dieu des rentes contre « toutes dîmes, maisons, courtils, roches, vergers, cens, tailles, rentes, hommages qu'elle [Maison-Dieu] a au fief de demoiselle Jehanne de la Boissière en la paroisse de Villetrun à Foy et hommage et 5 livres de service » (Ms. 285, 1362).

(307) R. Boutruche, *La crise d'une société. Seigneurs et paysans en Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 285 ; R. Boutruche, « Aux origines d'une crise nobiliaire : donations pieuses et pratiques successorales en Bordelais du XIII^e au XVI^e siècle », *Annales d'histoire sociale*, t. 1, 1939, p. 161-177 et 257-277.

(308) P. Wolff, « Une famille du XIII^e au XVI^e siècle, les Ysalguier de Toulouse », *Mélanges d'histoire sociale*, t. 1, Paris, 1942, p. 52.

(309) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 863. L'auteur songeait d'ailleurs « à la contagion des usages roturiers ».

(310) On trouve uniquement trois fiefs « partagés » au XV^e siècle qui appartenaient à des roturiers ou des familles récemment nobles (*LF*, nos 16, 26, 58).

(311) *LF*, n^o 29.

(312) AD : G.308, 1426.

(313) J. Guérin, *La vie rurale en Sologne aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris, SEVPEN, 1960, p. 173 ; R. Favreau, *ouvr. cité*, p. 525.

(314) La veuve de Fouquet Poinvillain cédait à plusieurs reprises des « domaines » aux chanoines : cinq mouées de terres et près, des cens et sa basse justice à Périgny ; 30 sous de cens, six quartiers de pré et une rente en blé à proximité de Vendôme (Rocé, Naveil...) ; sa justice de 60 sous à Rocé.

(315) AD : E.192, 1373.

(316) F.-A. La Chesnaye des Bois, *ouvr. cité*.

(317) Jehan le Jay était seigneur de Candé en Sologne (AD : 3H103, 1381). Guillaume (Huet ?) le Jay était seigneur des Forges en 1355 (AD : 3H110, 1355) : nous serions plus enclins à lire « Lorges » en Beauce (J. Fallot, *ouvr. cité*).

rassembleur de fief » et le Jay qui cédait une terre héritée avec les arrérages de quelques rentes. La même utilisation des biens dotaux se retrouve chez l'écuyer Jehan du Plessis qui, lorsqu'il vendit les Perles (Vendôme) en 1364, cédait un fief qu'il tenait de sa femme, Jehanne de Lespine (318). La remarque serait valable pour la métairie de Maurepas délaissée par le même en 1341 (319), ou pour celle de Pinoche (Crucheray) (320). Dans tous les cas, il se débarassait d'une partie d'un patrimoine hérité, pour ne garder que quelques fiefs, centrés autour de Berthault (Lancé) (321) et Périgny/Selommes (322). Pour des Plessis qui ne possédaient que la Chaise (Authon) (323) et un habergement à Chaillou (commune de Boisseau, canton de Marchenoir) (324), la promotion par le mariage était belle, avec la constitution d'une seigneurie « bicéphale », en pleine Beauce vendômoise. Une rapide consultation du *Dictionnaire* de Saint-Venant nous apprend que Villarceau et Berthault restèrent aux mains de la famille jusqu'à la fin du XVI^e siècle ; Périgny, jusqu'au XVIII^e. La Chaise fut vendue en 1449.

Un dernier exemple nous permettra d'insister sur l'importance des « frontières féodales » dont les fluctuations

(318) BM : Ms. 285, 1364. Le fief des Perles avait été acquis par le bourgeois Pierre de Lespine en 1333 (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 995).

(319) BM : Ms. 285, 1341.

(320) AD : 21H72, 1367. La métairie de Pinoche appartenait à un oncle maternel.

(321) *LF*, n° 65 : les deux métairies de Berthault étaient héritées : l'une était à Pierre de Lespine, l'autre à « Guillaume de Jupeaux qui la tenoit de Bonin, qui en a fait son domaine par achat ».

(322) La métairie de Villarceau (paroisse de Périgny, commune de Selommes) avouée par Jehan Bonin à cause de sa femme, Gilles de Lespine, en 1355. Des domaines en Périgny (le « Fie Troussier ») dénombrés par le même (*LF*, n°s 64 et 65).

(323) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, I, p. 272.

(324) « Item ce que Jehan fils de feu M. Guillaume du Plessis a au Chaillou, vallant seize livres de rente, c'est à savoir la moitié d'un hebergement, quatre mouées et quatre septrées de terre à la mesure de Marchenoir, au fief du seigneur de Chanteloup, rerefief du comté de Vendôme, et a présent du comté de Blois » (Suilliot, *art. cité*, p. 32).

(325) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 986-987.

(326) Il le tenait même peut-être de sa femme. Voilà qui expliquerait sa présence (et celle de son père) dans l'acte de vente.

(327) AD : G. 287, 1366.

(328) P. Clément, *Essai sur la famille des Du Plessis*, notes manuscrites conservées à la Société Archéologique du Vendômois. La transaction est également conservée en G.96, 1400 (AD) : Vigoureux semble être seigneur de Fossé près de Blois.

(329) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 835.

(330) *Ibid.*, p. 830.

(331) Une rapide consultation des archives blésoises (abbayes de Bourgmoyn, de Saint-Lomer...) pourrait nous renseigner sur le devenir des « fiefs jadis vendômois » : Landes, Villeruche, Champigny...

(332) La lecture attentive de M. Nassiet nous a appris à relativiser le concept de « mésalliance », tant la pratique de l'hypogamie féminine était répandue au Moyen Âge (M. Nassiet, *ouvr. cité*, p. 16).

(333) Une famille de la vieille chevalerie vendômoise (D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 957).

(334) En 1337, Jehan de Saint-Martin vendait une taille de 26 sous aux chanoines sur des terres à Périgny (AD : G. 2576, 1337). Son fils Jehan cédait une rente assise sur une métairie à Naveil, appartenant à la collégiale, pour 20 écus (AD : G. 279, 1359). Il amortissait des terres à la même contre 105 sous (AD : G. 267, 1352). Enfin, Pierre de Saint-Martin avait vendu à Regnault de Graçay une rente de 50 sous (AD : 21H21, 1372).

(335) AN : P. 618, 1377 : habergement, dix mouées de terre, cens, basse justice, mouvance féodale (comprenant d'authentiques écuyers)...

(336) D. Barthélemy, *ouvr. cité*, p. 958.

(337) R. de Saint-Venant, *ouvr. cité*, III, p. 44.

ont pu favoriser certains reclassements. D. Barthélemy voyait dans la vente de la Bégnière (Rocé) un exemple de naufrage nobiliaire (325). S'il est indéniable que le vendeur, Jehan Vigoureux, était écuyer et l'acheteur bourgeois de Vendôme, le premier tenait probablement son habergement à la suite d'un partage successoral récent et peut-être contesté (326). L'acte spécifiait qu'étaient cédées « toutes les choses que les demandeurs peuvent demander » (cette « demande » semble faire allusion à un procès en cours). De plus, « si les acheteurs sont molestés en justice à cause de la dicte vente, les vendeurs ont promis leur ouster à leurs propres cousts et despens tout l'empestement ou encombrement qui mis y avoit esté » (327). Voilà qui traduisait certainement une situation difficile ! D'autre part, Vigoureux était châtelain de Blois (328) alors même que Rocé, à la suite du bornage entre les comtés de Vendôme et Blois, avait rejoint la mouvance du premier (329). D. Barthélemy avait évoqué le début d'une sorte de « rationalisation » qui conduisait à tracer des frontières moins floues entre châtelainies (330). Peut-on faire l'hypothèse, en élargissant le concept, d'une conduite qui aurait consisté, pour les lignages blésois, à abandonner leurs fiefs « jadis blésois et à présent vendômois » (331) ? Constatons simplement, avant d'entreprendre des recherches plus approfondies, que la zone récupérée par Bouchard VI fut un terrain de prédilection des « conquêtes bourgeoises » (Rocé, Villemarais, Villeclèche, Faye, Villeromain...).

VERS UNE RELECTURE DES « MÉSALLIANCES »

Si ces derniers paragraphes montrent que la gestion du patrimoine semble donc avoir été au centre des pratiques matrimoniales, ils permettent également de poser le problème de la « mésalliance ». Ce concept a été surtout développé par les juristes modernistes, à une époque où la noblesse était définie strictement et son renouvellement contrôlé : appliqué à un mariage entre deux membres issus de « groupes sociaux » différents (aristocratie et bourgeoisie), il était considéré comme infamant. Les historiens ont très largement repris ce concept en le modernisant et en faisant un élément de la crise nobiliaire (332). Certes, dans un premier temps, l'alliance entre une Jehanne de Lespine et un Jehan du Plessis (333) avait de quoi surprendre ! Toutefois, derrière le problème des « titres » et du statut social, se cachait celui des terres et des seigneuries (sûrement plus important) : nous dirions hypergamie féminine pour le statut mais hypogamie pour les terres ! Le mariage entre les Saint-Martin et les Beauxoncles offre un autre exemple d'union entre un ancien lignage nobiliaire et une famille de la notabilité urbaine. Si les premiers avaient vendu quelques biens ou rentes au cours du XIV^e siècle, rien ne nous permet de dire qu'ils étaient dans une situation critique (334). Et pourtant, entre 1355 et 1419, ils perdirent deux seigneuries importantes : Maugué (dont l'aveu de 1377 nous révèle la richesse (335)) au profit des Malon, et Faye au profit des Beauxoncles. D. Barthélemy, déjà, relativisait le « naufrage » en notant que ces « domaines » n'appartenaient pas d'ancienneté au lignage (336). En outre, si Maugué fut probablement vendu, Faye partit entre les mains d'un gendre, Jehan Beauxoncles, bourgeois de Vendôme et possesseur de tannerie à Pezou (337). Sur les raisons de cette alliance très inégale (en fait, un mariage hypogamique des filles), nous sommes réduit à émettre quelques hypothèses. Les possessions des Beauxoncles, dès avant leur mariage, étaient proches de celles des Saint-Martin. En 1387, Jehan et sa femme prenaient à rente de la Maison-Dieu la moitié d'une métairie à la Vacherie (Crucheray) et la moitié d'une autre métairie à Faye (tenues toutes deux à « foy et homage ») : ces héritages avaient été légués aux frères par Péronnelle veuve de Macé

Copelet, un autre notable urbain (338). La proximité géographique de ces biens et des possessions des Saint-Martin (Faye, Champgast en Crucheray (339)) n'est probablement pas fortuite : en effet, Macé était le fils et héritier de Jehan Copelet, qui figure parmi les acquéreurs potentiels de Maugué (340). Le mariage permit donc de reconstituer, entre les mains d'un gendre, de belles seigneuries qui avaient été touchées par un début de démembrement. Les Beauxoncles gagnaient en honneur et en terres. Les Saint-Martin mettaient fin à un processus qui aurait pu les mener à la ruine et facilitaient la perpétuation du lignage (certes à travers un gendre : mais cela posait-il tellement de problèmes ?) dans de bonnes conditions matérielles. À la suite de ces mariages, les actes titrent plus facilement les roturiers hypergames (ou leurs enfants). Alors que Jehan Beauxoncles était bourgeois de Vendôme, son fils et seul héritier Jacques était chevalier en 1425 (341). Son petit-fils épousa à nouveau une certaine Catherine de Saint-Martin (par la pratique des mariages doubles (342)), fille de Guillaume Saint-Martin qui était seigneur de la Salle de Vieux-Pont (Vendôme) en 1409 (343), confortant ainsi le passage du patrimoine d'un lignage à l'autre. Si Jehan de Lespine ne semble pas avoir porté de titre après son mariage avec Isabelle (du Plessis ?), son fils Pierre avait la chevalerie au soir de sa vie (344). Jacques Louet, fils du bourgeois Jacquelin Louet et de Gilette Boisraoul, était écuyer en 1414, chevalier en 1427 (345), après avoir épousé Jehanne de Montigny (346), issue de l'illustre lignage dont D. Barthélemy a souligné l'ancienneté et le prestige (ils étaient lointains cousins des comtes de Vendôme, prédécesseurs des Bourbon) (347).

ANOBLISSEMENT ET NOBLESSE

Ces dernières lignes nous montrent combien il est nécessaire de différencier l'anoblissement de la « reconnaissance sociale » de la noblesse. P. Contamine a écrit que « le prince pouvait évidemment créer des ancêtres à celui qu'il voulait récompenser : il lui était loisible de le faire noble mais non point gentilhomme » (348). Jehan de Lespine, qui fut anobli par le roi en 1355, vérifie l'affirmation (349). Nous ne connaissons pas les motifs de cette faveur, mais il faut constater que son beau-père, Hugues Bonin, était très proche des hautes sphères de l'État : qualifié de chevalier du roi, il était également maître d'hôtel de la reine mère (350). Toutefois, malgré cet honneur royal, Jehan de Lespine ne fut pas titré. Son fils Pierre (dont la mère était peut-être Isabelle du Plessis) était écuyer en 1385, alors qu'il avouait au comte de Vendôme sa justice de Meslay (351). À partir de cette date, les Lespine portèrent presque toujours l'armigéat et très rapidement la chevalerie (352). Quel intérêt Jehan avait-il à se faire anoblir par le roi ? Nous pensons que la dispense de franc-fief pouvait attirer un tel rassembleur de seigneuries (353). Les Malon pourraient eux-mêmes vérifier l'hypothèse *a contrario*. En effet, alors qu'ils semblaient très proches des Lespine en termes de notabilité et de richesse, ils n'accédèrent pas aux titres nobiliaires avant la seconde moitié du xv^e siècle ! Nous supposons la dispense moins utile alors qu'ils semblent davantage avoir été des héritiers (déjà) que de véritables « conquérants » (354). Deux stratégies familiales sont perceptibles ici : l'acquisition de seigneuries, l'anoblissement royal, les mariages avec la prestigieuse aristocratie locale, d'une part ; l'héritage, la pratique et les offices (royaux notamment), de l'autre.

CONCLUSION

Après « le demi-siècle le plus dur » (355), le calme semble être revenu dans le Vendômois médiéval ! Le monde des feudataires ne subit pas de modifications importantes entre 1355 et 1419. Certes, des fiefs changèrent de mains mais souvent à la suite de politiques matrimoniales et patri-

moniales complexes et qui nous échappent encore trop souvent. Enfin, le service du Prince (qu'il soit d'Angers, de Blois ou de France) enleva plusieurs familles au comté dont l'ouverture sur le reste du royaume grandit avec l'arrivée des Bourbon. Après avoir montré, tout au long de ce tra-

(338) BM : Ms. 285, 1387.

(339) « En 1437 et en 1449, Champgast était à Jean Beauxoncles, héritier par représentation de sa mère, de feu Guillaume de Saint-Martin » (R. de Saint-Venant, ouvr. cité, I, p. 280).

(340) LF, n° 33. Nous pensons que Guillaume de Saint-Martin vendit Maugué à Jehan Copelet qui redonna ensuite la seigneurie en dot à sa fille Agnès, avant qu'elle ne passe à son fils Jehan Malon, puis sa petite-fille Agnès (épouse de Bertrand Daguier, le feudataire de 1419). Trois éléments corroborent cette hypothèse : d'une part, le statut de Maugué semble avoir été celui d'une terre dotale (elle fut donnée en dot à Agnès Malon comme elle l'avait été à sa grand-mère) ; d'autre part, Macé Copelet, fils de Jehan, hérita de certains biens des Saint-Martin. Enfin, dans l'acte partageant les biens de feu Gervais Malon, aucune mention n'est faite à Maugué (BM : Ms. 285, 1364). Il n'en fut donc probablement pas l'acquéreur.

(341) AD : G. 239, 1425.

(342) Ces « doubles mariages » permirent souvent la constitution de « pôles » puissants autour de quelques familles. « Souvent on préférerait chercher un conjoint dans l'entourage déjà connu, c'est-à-dire le voisinage et/ou la parenté, en raison notamment du fait que l'interconnaissance permettait une plus grande confiance » (M. Nassiet, ouvr. cité, p. 155). Elle concerna les comtes de Vendôme : le 28 septembre 1364, Catherine de Vendôme (fille de Jehan VI) épousait Jehan de Bourbon, le fils du comte de la Marche. Or, le même jour, la fille de ce dernier épousait l'aîné de Jehan VI, le tout nouveau comte Bouchard VII. Nous faisons l'hypothèse d'un même type d'alliance pour Isabelle et Jehan du Plessis, mariés avec Jehan et Jehanne de Lespine. Enfin, les mêmes lignages s'unirent à des générations différentes, créant ainsi un cycle de l'échange : ce fut le cas des Beauxoncles et des Saint-Martin. Ces mariages restreints manifestaient bien la volonté forte d'unir deux familles : leurs motivations furent très souvent économiques ou foncières. En effet, si les Vendôme gagnaient en prestige grâce à cette alliance (la fille de comte épousait un descendant de Saint Louis), les Bourbon renforçaient peut-être leur présence dans la partie méridionale du royaume (avec la seigneurie de Castres). C'est un « accident » démographique qui leur apporta, par la suite, le comté. Le second mariage entre Saint-Martin et Beauxoncles acheva le passage du patrimoine des premiers aux seconds. Si nous n'avons pas réussi à expliquer les échanges matrimoniaux entre Copelet/Malon et Plessis/Lespine, le problème des terres semble avoir été déterminant.

(343) R. de Saint-Venant, ouvr. cité, III, p. 347.

(344) Feu Messire Pierre de Lespine, chevalier, « demourrant à Vandosme ou es environs », avait légué aux chanoines de Saint-Georges une rente de quatre muids froment (AD : G. 250, 1453).

(345) AD : G. 245, 1414 ; 21H40, 1427.

(346) « Après le trespas de feu Jehanne Louette, fille et seule héritière de feu messire Jacquet Louet en son vivant chevalier et de dame Jehanne de Montigny sa femme » (AN : Q. 1439, 1438).

(347) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 959.

(348) P. Contamine, ouvr. cité, p. 20.

(349) « Johannes de Spina de Vindocino nobilitatur an. 1355 » (Registre des anoblissements royaux, AN : JJ98, chap. 115).

(350) Peut-on faire l'hypothèse, pour Hugues Bonin, d'un anoblissement *ob servitia domestica* ? Nous en doutons car Jehan Bonin, son frère ou son père, était également écuyer d'après le *Livre*. Les informations concernant Hugues Bonin proviennent en partie de son sceau (n° 1216) (*Inventaire de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, Paris, Demay Germain, 1885-1886).

(351) AN : P. 621, 1385.

(352) Pierre lui-même fut chevalier : un acte de 1453 nous apprend qu'il avait été chevalier de son vivant (et qu'il avait donné une rente de 4 muids froment aux chanoines de Saint-Georges) (AD : G. 250, 1453).

(353) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 992 et s.

(354) Héritiers des Copelet pour les terres et près à Areines (LF, n° 13), pour la justice de Poiriers (LF, n° 15), pour Maugué (LF, n° 33). Mais également héritiers des Beauvoir (*Moulins de la Chappe*, n° 20). Gervais Malon acquit surtout des rentes (62 livres, un muid froment sur Guillaume de Poncé) et des métairies (deux métairies à Naveil en 1351 et 1352) (BM : Ms. 285, 1362).

(355) D. Barthélemy, ouvr. cité, p. 955.



Le vitrail des Malon (église de la Madeleine, début du xv^e siècle) (356)

vail, que des mentions éparses de vente ou une disparition du *corpus* ne permettaient pas de mettre en évidence les difficultés d'un lignage, nous nous interdirons de parler d'une éventuelle « crise nobiliaire » (357). Plusieurs lignages maintinrent leurs positions. Si la richesse des Trôo s'étalait avec insolence dans le *Livre* de 1355, les mentions de 1419 prouvent un dynamisme qui ne faiblit pas. L'alliance presti-

(356) À l'origine, ce vitrail se trouvait dans la chapelle des Malon, « du côté senestre » de l'église. Nous disposons d'une description assez détaillée de cette chapelle, dans laquelle se trouvait un autel en pierre, une table et un corbeau sculpté dans un pilier (AD Val-de-Marne, 46 J).

(357) Comment appréhender un tel phénomène alors que nous ne possédons pas de comptabilités ou de chartiers seigneuriaux ? Une étude statistique précise est impossible. Nous pouvons simplement constater que la collégiale profita des ventes bourgeoises ou nobiliaires sans aucune distinction.

(358) *LF*, n° 34.

(359) Ce maintien des anciens lignages avait été mis en valeur par R. Boutruche pour qui « le noble, c'est-à-dire le guerrier, le pensionner, avait parfois sauvé le seigneur ». G. Fourquin s'interrogeait légitimement quant au devenir de familles dont la survie reposait sur les profits de guerre.

(360) Pierre de Lespine demeurait à « Vendôme ou es environs » (AD : G. 250, 1453). Jacquelain Louet vivait à la Thibauldière près de Naveil (AD : G.245, 1414), tout comme les Ysalguier qui se tournaient de plus en plus vers la campagne et recherchaient les mariages avec la noblesse terrienne (P. Wolff, « Une famille du XIII^e au XVI^e siècle, les Ysalguier de Toulouse », *Mélanges d'histoire sociale*, t. 1, Paris, 1942, p. 25-58, p. 43).

gieuse avec Pierre d'Arquenay, chevalier et chambellan de Louis d'Anjou (358), prouvait d'ailleurs leur importance (359). Certes, la période vit le renforcement de quelques fortunes « bourgeoises » : celles des Lespine, mais également des Malon, Louet, Moreau, Beauxoncles et Bégin. Toutefois, deux remarques sont nécessaires. D'une part, c'est bien dans la première moitié du XIV^e siècle qu'il faudrait véritablement placer le « *take-off* » de l'ascension (pour les Lespine et Copelet notamment). Les Louet, Beauxoncles et Malon ne faisaient-ils pas déjà figure d'héritiers, se contentant d'arrondir des « domaines » échus par mariage ? D'autre part, si le *Livre* marque bien une certaine continuité familiale entre 1355 et 1419, il masque les changements de statut. Qu'ont de commun Jehan de Lespine et son fils ou petit-fils Pierre, tous deux non titrés dans notre document ? Si l'un fut seulement « de Vendôme », l'autre mourut chevalier, renouvelant ainsi l'aristocratie sans révolutionner la société médiévale.

Nous ne terminerons pas sur ce bourgeois, dépeint naguère comme profitant de la première occasion pour s'intégrer à la noblesse et ainsi trahir sa classe. Si l'anoblissement « social » (c'est-à-dire reconnu par la société) reposa sur la possession de seigneuries, les mariages illustres et peut-être la résidence rurale (360), il fut avant tout dicté par un mélange subtil de nécessité et de volonté. Un choix que ne semblent pas avoir fait les Malon, davantage tournés vers le service du Prince : du tabellionage de Vendôme au Parlement de Paris, les offices permirent ou couronnèrent une ascension dont nous ne saurions dire que la noblesse fut le moteur essentiel ou le point d'orgue.

LA RÉSURRECTION DU DUCHÉ DE VENDÔME EN 1598

Jean-Jacques Renault

INTRODUCTION

L'année 1589 fut pour le duché de Vendôme une année mouvementée. Les guerres de Religion n'étaient pas terminées. La capitale ducal était passée aux mains de la Ligue au printemps, à l'instigation de son gouverneur qui avait également emprisonné les membres du grand conseil du roi hébergés à Vendôme. Les troupes catholiques conduites par le duc de Mayenne avaient stationné une huitaine de jours dans le Vendômois. Après l'assassinat du roi Henri III, le duc de Vendôme, Henri de Navarre, lui avait succédé le 2 août sous le nom d'Henri IV. Il était protestant. Le royaume dont il héritait était à feu et à sang. Aussi le nouveau roi s'attela-t-il à sa pacification. En novembre 1589, ses troupes passèrent par Vendôme. La ville, qui lui refusa l'entrée, fut attaquée, prise et mise à sac, et son gouverneur décapité.

Dans un tel contexte, on n'eut guère le temps de méditer sur les conséquences, pour le duché, de l'accès de son duc au trône de France. Pourtant, le 2 août 1589, le duché s'était éteint en droit et était devenu *ipso facto* domaine de la Couronne. Certes, les Vendômois ne virent pas la différence, car, outre leurs soucis qu'on vient de rappeler, personne autour du roi ne s'avisait de modifier l'organisation administrative ou le régime financier du duché pour tenir compte de son rattachement à la Couronne. Les choses restèrent d'autant plus en l'état que le roi contestait la réunion de ses biens propres à la Couronne, qu'il venait d'« épouser », pour reprendre une formule chère aux juristes de cette fin de XVI^e siècle.

Pour autant, le duché n'en avait pas moins perdu son existence légale et aurait bien fini par disparaître sans un retournement de situation, en 1598, qui donna lieu à un débat politique et juridique, au point qu'on peut parler d'un véritable coup de force de l'autorité royale achevé par la résurrection juridique du duché-pairie.

C'est ce coup de force contre les lois du royaume qu'on se propose de décrire et d'expliquer, après avoir rappelé quelle était la situation juridique du duché de Vendôme avant 1598, afin d'éclairer cette période de l'histoire du duché peu étudiée par les historiens locaux.

I – LE DUCHÉ DE VENDÔME AVANT 1598

1. CRÉATION DU DUCHÉ ET TRANSMISSION JUSQU'EN 1589

Le comté de Vendôme fut érigé en duché-pairie par lettres patentes (1) de François I^{er} données en février 1515 (NS) (2) en faveur de Charles de Bourbon. Le

comte Charles, qu'il ne faut pas confondre avec son cousin le connétable félon, était né à Vendôme le 2 juin 1489 et avait hérité de la couronne comtale à la mort de François de Vendôme (1495). Il n'avait donc que 25 ans lorsqu'il fut fait duc et pair de France, mais ses mérites étaient déjà grands. Il avait accompagné Louis XII dans ses expéditions en Italie, participé à la prise de Gênes en 1507 ainsi qu'à la bataille d'Agnadel en 1509 à l'issue de laquelle le roi l'avait fait chevalier. Il venait de représenter le comte de Flandres à la cérémonie du sacre de François I^{er} quelques semaines auparavant (25 janvier 1515). Ce pair avait l'honneur suprême de porter l'épée du roi sacré.

La dignité de duc et pair récompensait les mérites de Charles et sa loyauté personnels après ceux de ses ancêtres – son père était mort au service du roi pendant les guerres d'Italie. Elle distinguait aussi l'appartenance de Charles au sang royal, qualité relevée dès les premières lignes des lettres patentes d'érection du comté en duché-pairie : « (...) *nos pro-géniteurs rois de France, comme toujours augustes, ont sublimé, augmenté et élevé en excellence et titre d'honneur et dignités les maisons des personnes qui leur attouchent en degré de consanguinité et lignage, et même de ceux qui assistent en leurs conseils et à l'entour d'eux, et desquels les vertus resplendent, au moyen de quoi rétribution leur est due, dont il soit mémoire perpétuelle.* » (3) Même si c'était à un degré éloigné, les Bourbon-Vendôme étaient en effet cousins du roi.

L'érection concernait la totalité du comté « *qui est moult belle* (4), *ancienne et de grand revenu et étendue, et de*

(1) L'usage était d'utiliser le pluriel pour désigner l'acte juridique par lequel le roi faisait connaître sa volonté. Pour les extraits cités dans le présent article, on a pris le parti, pour les rendre plus accessibles, de conserver la grammaire et le vocabulaire d'origine mais de moderniser l'orthographe ; lorsque le texte original comportait une anomalie susceptible d'en modifier le sens, elle a été conservée et signalée.

(2) Les lettres patentes elles-mêmes sont datées de février 1514 mais pourtant signées du roi François I^{er}, lequel succéda à Louis XII en janvier 1515. On retrouve là une illustration des difficultés qui attendent tout historien, *a fortiori* l'amateur, en raison des usages en matière de datation. Au temps de François I^{er}, l'année commençait au printemps, à une date variable suivant les provinces. Le mois de février était donc situé vers la fin de l'année dans le calendrier de cette époque, d'où la différence entre les dates rapportées dans le style de l'époque – ancien style (AS) – et celles rapportées dans le style de notre calendrier – nouveau style (NS) pour un même événement.

(3) P. Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume...*, Paris, 1726-1733, t. 3, p. 467.

(4) Le genre des mots « comté » et « duché » est resté flottant pendant plusieurs siècles ; dans le texte des lettres patentes de février 1515, « comté » est tantôt du genre masculin, tantôt du genre féminin.

laquelle dépend [sic] et sont tenus plusieurs beaux et grands fiefs et arrière-fiefs, vassaux, sujets, châteaux, places et seigneuries (...) avec ses appartenances et dépendances, comme les baronnies et châtellenies de Mondoubleau, Montoire, Lavardin, Saint-Calais et autres châtellenies et seigneuries dépendantes d'icelle comté (...) » (5). L'ensemble était érigé en dignité, titre, nom et prééminence de duché et pairie sous l'appellation initiale de « duché de Vendômois ». L'usage fit ensuite dériver cette appellation en « duché de Vendôme » comme pour nombre d'autres duchés. Le comte Charles devenait non seulement duc mais aussi pair de France et, comme tel, membre de droit du parlement de Paris. Le pays vendômois accédait à la notoriété en se classant parmi les quelques rares fiefs tenus par le niveau suprême de la noblesse, une élite dépositaire de l'avenir du royaume en cas d'accident survenant à la dynastie régnante. Longtemps, en effet, le nombre des pairs était resté fixé à douze : six laïcs (Valois, Nevers, Nemours, Marche, Bourbon et Alençon) et six ecclésiastiques. En 1515, François I^{er} le porta à quinze en ajoutant à la liste des pairies laïques Vendôme, Châtellerauld et Angoulême. La promotion du Vendômois à ce rang éminent sanctionnait des siècles de présence des comtes de Vendôme dans l'entourage proche des rois et leur rôle important en maintes circonstances de l'histoire du royaume.

Pour les Vendômois eux-mêmes, le principal changement était d'ordre juridictionnel. Les appels des sentences rendues par les juridictions du duché seraient dorénavant portés directement devant le parlement de Paris et non plus devant le tribunal de Baugé, en Anjou, dont relevaient les juridictions vendômoises depuis Geoffroy Martel. Ce rattachement simplifiait les procédures en réduisant le nombre des degrés de juridiction à franchir pour atteindre le parlement et donc les délais pour obtenir justice. Un tribunal des Grands Jours était également créé dans le duché. Cette juridiction n'avait pas un caractère permanent ; émanation du parlement de Paris, elle tenait plusieurs sessions annuelles en Vendômois. Non seulement la nouvelle organisation juridictionnelle était plus honorable que la précédente, mais elle économisait aussi aux Vendômois bien des déplacements pour obtenir justice. Il n'est pas sûr, en revanche, qu'ils y gagnèrent en équité de jugement si l'on considère que les juges étaient parfois intéressés aux affaires par les nombreuses autres fonctions qu'ils cumulaient dans le duché ou par les liens qu'ils y entretenaient.

Les lettres patentes fixaient également les règles de dévolution du duché-pairie. Tous les attributs et prérogatives du titre de duc et pair étaient transmissibles à perpétuité aux héritiers mâles du duc et aux descendants mâles de ces derniers. À défaut de descendants mâles, la pairie serait réputée éteinte et l'organisation juridictionnelle du duché rétablie en son état antérieur à 1515. Cette disposition ne concernait toutefois que la pairie ; il était en effet prévu que, si de telles circonstances survenaient, le duché lui-même – titre et dignité – serait maintenu en faveur des descendants « procédant de ligne féminine » et leurs ayants

(5) P. Anselme de Sainte-Marie, *op. cit.*, p. 467.

(6) Cf. Élégie XXVIII de Ronsard, *Contre les bûcherons de la forêt de Gastine*, Paris, La Pléiade, t. II, p. 408. Publiée en 1584, cette élegie aurait été composée en 1573 (note, p. 1416). Au Moyen Âge, le comté détenait l'ensemble de la forêt qui s'étendait de Vendôme aux portes de Tours en suivant la rive gauche du Loir. Au XVI^e siècle, malgré les défrichements, la surface forestière restait considérable. L'essentiel fut vendu par Henri IV en 1573.

(7) Si l'on en juge par les éléments réunis par R. de Saint-Venant (*Dictionnaire topographique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, 4 t., Paris, Le Livre d'Histoire, 2001), plus de la moitié de la forêt de Montoire changea de propriétaire en 1574 (sur 1 000 arpents appartenant au duché au XVI^e siècle, on recense une vente de 105 arpents, une autre de 354 arpents, une troisième de 60 arpents, sans que cette liste soit exhaustive).

cause. Les lettres patentes n'envisageaient pas l'hypothèse d'une extinction complète du lignage. Elles n'envisageaient pas non plus le cas où le duc viendrait à monter sur le trône de France.

Selon l'usage, les lettres patentes stipulaient que cet acte royal devait être enregistré par le parlement, la chambre des comptes et toutes les juridictions concernées du royaume. Le parlement de Paris procéda donc à l'enregistrement le 6 mars suivant et la chambre des comptes le 23 mai 1516, conférant ainsi sa pleine force juridique au dispositif.

À la mort du duc Charles, en 1537, le duché-pairie échut à son fils, Antoine de Bourbon. Ce dernier porta le titre de duc de Vendôme jusqu'à son accession au trône de Navarre à la mort de son beau-père en 1555. Les principaux faits notables sous le règne de ce duc par rapport à notre sujet sont l'installation effective du tribunal des Grands Jours en 1547, concrétisation des décisions de 1515, et l'aliénation de biens relevant du duché. Antoine de Bourbon vendit notamment une partie des forêts de Vendôme et de Mondoubleau, marquant un tournant dans l'histoire du duché.

À la mort d'Antoine, en 1562, son fils Henri de Navarre hérita à son tour du duché mais ne porta pas le titre de duc de Vendôme. Il porta plusieurs titres parmi lesquels celui de prince de Viane, ou encore celui, plus prestigieux, de prince de Navarre. C'est ce dernier qu'il porta jusqu'à son accession au trône de Navarre, à la mort de sa mère en 1572. Il suivit l'exemple de son père, pour ce qui concerne le duché de Vendôme, et brada l'héritage forestier paternel et des seigneuries pour financer son effort de guerre au service de la cause protestante. La forêt de Gâtines fut vendue en 1573, ce qui entraîna des défrichements dont Ronsard se fit l'écho (6). Le même sort fut réservé à la forêt de Montoire en 1574 (7).

S'il ne portait pas le titre, Henri n'en était donc pas moins duc de Vendôme et l'était encore lorsqu'il devint roi de France en 1589. Ce changement de statut d'Henri de Navarre ne fut pas sans conséquence pour notre duché.

2. COURONNEMENT D'HENRI IV ET CONSÉQUENCES POUR LE DUCHÉ

Les « lois » en vigueur en 1589 conduisaient, dans le cas où un duc devenait roi, à la disparition totale de son duché-pairie :

- les biens constitutifs du duché étaient incorporés au domaine de la Couronne ;
- la dignité de duc et pair était éteinte ;
- les biens concernés devenaient inaliénables ;
- aucun roi n'avait le pouvoir de déroger à ces règles ;
- le territoire du duché disparu devait être administré directement par des officiers royaux et son organisation alignée sur celle du domaine de la Couronne.

a) La disparition juridique du duché de Vendôme

À l'instant précis où il accédait à l'honneur d'avoir produit un roi, le duché de Vendôme disparaissait donc en tant qu'entité juridique identifiée, et cette situation était irréversible.

L'incorporation automatique du duché au domaine de la Couronne résultait d'une règle générale ancienne, puisqu'elle avait été utilisée pour la première fois à la mort de Philippe de Valois. La pratique l'avait peu à peu érigée en principe fondamental échappant au pouvoir législatif royal. Le serment prononcé par le roi lors du sacre comportait l'engagement de la respecter. Si elle avait connu des exceptions, elle était cependant considérée comme intangible car touchant la matière essentielle qu'est « la conservation du

domaine et du patrimoine de la Couronne de France, à laquelle on ne peut donner atteinte de sorte qu'elle doit toujours subsister en quoi elle diffère des lois que les rois font » (8). En vertu de cette règle, le Vendômois était donc devenu domaine royal le 2 août 1589. Le roi n'en était plus propriétaire mais seulement administrateur.

Cet événement entraînait aussi l'extinction des titre et dignité attachés au duché et notamment de la pairie. Le titre de roi surpassait tous les autres et se suffisait à lui-même. Le roi ne dépendait et ne pouvait dépendre d'aucun suzerain, contrairement aux possesseurs de grands fiefs de dignité qui les tenaient de lui. De plus, les titre et fonctions de pair de France étaient évidemment incompatibles avec ceux de roi.

Le rattachement à la Couronne avait pour conséquence que le Vendômois ne pourrait plus jamais en être détaché pour être attribué à quiconque. L'édit sur l'inaliénabilité du domaine de la Couronne pris à Moulins en 1566 avait confirmé, comme son titre l'indique, le caractère inaliénable des biens de la Couronne (9). Il ne tolérait que deux motifs d'aliénation, et encore cette dernière devait-elle être considérée comme réversible – à savoir, la constitution d'apanages en faveur des fils puînés de France ou le soutien d'un effort de guerre (art. 1^{er} de l'édit). Dans les deux cas de figure, les biens soustraits avaient vocation à réintégrer le domaine à terme, soit par extinction de la lignée mâle ou l'accès au trône des apanagés, soit par faculté de rachat perpétuel des biens sacrifiés pour la défense du royaume.

Sachant les entorses qui avaient parfois été faites à ces règles par le passé, l'édit faisait aussi défense aux parlements et chambres des comptes d'accepter d'enregistrer toutes lettres patentes contraires qui émaneraient des rois à venir (art. 3). Et, pour verrouiller le dispositif, l'édit s'efforçait même d'apurer le passé en prévoyant le retour à la Couronne des biens indûment détachés auparavant, au besoin par la destitution d'office des bénéficiaires (art. 6 et 7). Ces dispositions furent même renforcées par une ordonnance de 1579 dont l'article 329 est sans ambiguïté : « *Voulons que les édits faits par les rois nos prédécesseurs, pour la conservation du domaine de notre couronne, même celui fait par le feu roi Charles, notre très cher seigneur et frère, l'an 1566, contenant les règles et maximes anciennes de notre dit domaine, soient exactement et inviolablement gardées et observées. Enjoignons à nos procureurs généraux et à leurs substitués d'empêcher les contraventions, si aucunes [certaines] se faisaient, à peine de privation de leurs états.* » (10) Le Vendômois ne pourrait donc plus être aliéné, et s'il l'était, ce serait pour financer un effort de guerre ou bien pour constituer l'apanage d'un enfant puîné de France (11).

La réunion du duché au domaine avait aussi pour conséquence – du moins en théorie – de modifier son fonctionnement et son organisation. Les fiefs mouvants directement ou indirectement du duché devenaient mouvants de la Couronne. Les foi, hommage, aveu et dénombremments devaient dès lors être reçus par le bureau des finances de la généralité d'Orléans. Les juridictions ducales devaient laisser place à des juridictions royales, les officiers du duc à des officiers royaux. Les finances du Vendômois devaient être contrôlées par la chambre des comptes de Paris.

b) *L'opposition d'Henri IV à la réunion de ses biens à la Couronne*

En dépit de leur force contraignante, Henri IV ignore ces règles et s'opposa fermement à la réunion de ses biens propres à la Couronne. Il le fit savoir moins d'un an après son accession au trône, par une déclaration « *portant que le Domaine particulier du Roi sera désuni, et disjoint du Domaine de la Couronne* » (12). Les possessions qu'il entendait conserver en propre comprenaient notamment les prin-

cipautés souveraines de Béarn et de Navarre, les comtés de Foix et Marsan, le duché d'Albret, les comtés de Limoges, de Périgord et de Bigorre, les comtés d'Armagnac et de Rodez, les duchés d'Alençon et de Vendôme, des terres en Picardie, et même des biens en Flandre dont les revenus lui parvenaient irrégulièrement en raison des guerres (13). Sa résistance peut se comprendre compte tenu de l'hypothèque qui pesait sur son avenir : parent du roi assassiné au vingt et unième degré, situation inouïe, sa légitimité était contestée et plus de la moitié de son royaume occupée par des Ligueurs qui avaient désigné leur propre roi. Conserver des biens propres était donc une précaution minimale en cas d'éviction du trône.

Le parlement de Paris, dont une déclaration royale de 1579 avait confirmé la compétence en matière de domaine, s'érigea en gardien des lois fondamentales et refusa d'enregistrer les lettres patentes d'avril 1590. Le procureur général du roi au parlement, le sieur de la Guesle, anima la résistance au point que le roi dut adresser deux lettres de jussion au parlement pour lui intimer l'ordre d'enregistrer sa déclaration, l'une le 18 avril 1591, l'autre le 29 mai suivant, mais toujours sans succès. Dans un arrêt du 29 juillet 1591, le parlement confirma solennellement l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'enregistrer une décision si contraire aux lois du royaume. Les autres parlements de province ne se précipitèrent pas pour enregistrer les lettres, et la situation resta dans cet état inachevé qui prévalait encore en 1598.

II – LE COUP DE FORCE D'HENRI IV EN 1598

Sept ans plus tard, les remontrances du parlement n'avaient pas fait changer Henri IV d'avis. Même si la menace qui pesait sur le trône s'était écartée, il estimait pouvoir disposer librement du duché, ce qu'il fit le 3 avril 1598 en le transmettant à son fils César. Né le 7 juin 1594, l'enfant était doublement adultérin. Sa mère, Gabrielle d'Estrées, était alors mariée au sieur de Liancourt. Son père était également marié, de son côté, à Marguerite de Valois, mais vivait séparé d'elle depuis de nombreuses années et n'avait pas d'enfant. Il avait fait en sorte de faire annuler le mariage de Gabrielle et avait légitimé César. En 1598, ce dernier avait donc le statut de bâtard royal légitimé et était le seul fils vivant du roi.

La transmission du duché en sa faveur s'effectua selon un processus juridique inouï : un contrat de donation entre vifs passé devant notaire le 3 avril 1598 auquel des lettres patentes du 15 avril suivant donnèrent force de loi.

(8) Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnances, de coutumes et de pratique...*, 1769, t. 2, p. 159.

(9) MM. Isambert et Taillandier, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, t. XIV, p. 185.

(10) *Ibid.*, p. 452.

(11) Rappelons que la Maison de France était constituée du roi, de ses enfants légitimes ainsi que, le cas échéant, de leurs petits-enfants et des frères et sœurs du roi vivant.

(12) Déclaration donnée le 13 avril 1590 au camp de Nangis. Cf. Guillaume Blanchard, « *Table chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France, qui concernent la justice, la police et les finances... depuis l'année 1115 jusqu'à présent* », Paris, 1687, p. 262.

(13) Cette liste n'est pas exhaustive ; pour plus de détails, se reporter à l'ouvrage de J.-P. Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982 (p. 19 et s.). Cf. également L. Bély (sous la dir. de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996 (rubrique « Domaine royal »).

1. LE CONTRAT DE DONATION ENTRE VIFS

a) *Caractéristiques externes du contrat*

Si le libellé de l'acte lui-même fait seulement état d'une donation entre vifs, les registres du parlement qui l'a examiné confirment qu'il s'agit bien d'un *contrat* de donation entre personnes – en l'occurrence, « *ledit seigneur [le roi] à César Monsieur son fils naturel et légitimé* ».

Cet acte est dressé par deux notaires royaux angevins, Guillot et Lory, les mêmes qui dresseront le contrat de mariage entre César et Françoise de Lorraine deux jours plus tard (le 5 avril). L'acte les signale installés à Angers : ils ne dépendaient donc pas du Châtelet de Paris comme cela aurait pu être le cas et l'on peut voir dans ce choix le souci du roi de trouver des officiers accommodants.

Henri IV agissait en personne. Le jeune César était représenté par les deux notaires qui avaient reçu mandat pour agir en son nom et celui de ses descendants futurs. On peut présumer que le mandat avait été donné par Gabrielle d'Estrées qui avait la garde-noble de l'enfant et donc pouvoir d'agir en son nom. Cette forme de tutelle lui avait été attribuée par des lettres patentes de 1596 qui la rendaient explicitement apte à recueillir tous dons royaux en faveur de l'enfant. Pourtant présente, et mentionnée à deux reprises dans le contrat sous le titre de duchesse de Beaufort, elle n'est pas signataire. Souci de discrétion, peut-être, pour ne pas accréditer l'idée que la favorite bénéficiait une fois encore de largesses du souverain, ou bien volonté de présenter la donation comme une affaire entre le père et le fils – autrement dit, une quasi-succession.

Le contrat est, en revanche, contresigné par Catherine de Bourbon, sœur du roi, intéressée à la donation dans la mesure où elle était usufruitière du duché par la volonté de leur mère, Jeanne d'Albret. Il stipule qu'elle agit de son plein gré et consent, ratifie et approuve la donation de franche volonté et promet de ne jamais aller contre ! On peut cependant douter de ce libre arbitre quand on sait l'autorité que son frère avait sur elle. On reviendra sur ce point.

La liste des témoins qui cautionnent la donation est impressionnante : le cardinal de Joyeuse ; le duc d'Elbeuf ; le comte de Cheverny, chancelier de France ; les ducs d'Épernon, de Bouillon et de Montbazou, pairs de France ; MM. de Lavardin et Boisdauphin, maréchaux de France ; de Schomberg, comte de Nanteuil ; de Bellegarde, grand écuyer de France ; de Roquelaure, maître de la garde-robe du roi ; du Plessis-Mornay, conseiller du roi et gouverneur de Saumur ; de Thou, président du parlement de Paris ; Janin, président du parlement de Dijon ; de Callignon, président du parlement de Grenoble ; de Villeroy, de Gesvres et de Fresnes, secrétaires des commandements. Tous faisaient partie du Conseil du roi. Faut-il y voir le signe que le projet de contrat avait été débattu en conseil ? En tout état de cause, la mention qui est faite dans le contrat lui-même de ces témoins visait, à l'évidence, à renforcer sa légitimité politique. Un acte approuvé par un tel aréopage ne pouvait être que conforme au bien de l'État. Observons cependant que le premier prince du sang manque à cette liste. La caution du prince susceptible de succéder au roi en cas d'extinction de la branche régnante aurait pourtant encore renforcé l'acte. Mais le prince de Condé qui occupait cette position enviable était sans doute trop jeune pour figurer dans la liste : il n'avait que 10 ans en 1598. De plus, sa propre légitimité était contestée.

(14) À la date de la signature du contrat, César n'avait encore qu'une sœur, Catherine-Henriette, légitimée comme lui. Sa mère était alors enceinte d'un troisième enfant du roi dont elle accouchera quelques semaines plus tard à Nantes et qui sera prénommé Alexandre.

Une clause formelle du contrat stipule que la donation sera « *homologuée, insinuée, et insérée ès actes et registres publics du parlement et chambres des comptes de Paris, et partout ailleurs où il sera requis, pour les [sic] rendre plus authentiques, en vertu de lettres patentes que sa majesté fera expédier* ». Cette clause exorbitante fait franchir au contrat les limites du droit privé pour entrer dans le domaine du droit public. La double qualité du principal contractant – personne particulière et roi – faisait naître une forte ambiguïté sur la nature de l'acte, au-delà de son apparence formelle. L'examen du contenu va confirmer cette ambiguïté.

b) *Le contenu du contrat*

L'acte commence par l'énumération des motifs qui le justifient. Le roi agit d'abord par affection pour son fils. On le croit volontiers, sachant l'amour paternel qu'il portait à César, confirmé à maintes reprises par ses contemporains. Il anticipe ses mérites futurs, annoncés par la personnalité de l'enfant, et déclare vouloir renforcer ses vertus et l'inciter à bien servir le royaume lorsqu'il sera adulte. Aussi surprenante cette déclaration puisse-t-elle paraître, elle était peut-être sincère de la part du roi. En dépit de son très jeune âge, César avait la réputation d'être un enfant vif et enjoué, et le père subjugué y voyait sans doute les prémices d'une personnalité brillante. La donation vise aussi explicitement à rendre César digne d'épouser, le moment venu, Françoise de Lorraine, la fille du duc de Mercœur, alors âgée de 6 ans et qui représentait un parti très avantageux.

La donation comprend « *le duché et pairie de Vendôme, et pays de Vendômois, membres, appartenances et dépendances d'icelui en quoi qu'il consiste, soit en fiefs, hommages, sujets, vassaux, droits de patronage de pourvoir aux offices ordinaires, et de nommer aux extraordinaires, dont les prédécesseurs ducs de Vendôme ont joui, cens, rentes, bois de haute futaie, prés, terres et généralement tous autres droits seigneuriaux et domaniaux (...)* ». Le roi interprète librement la notion de domaine propre et précise que ce duché fait partie de « *l'ancien et particulier domaine de sa maison* ». Mais il va plus loin. Le bénéficiaire prendra « *dès maintenant* » le nom, le titre et la qualité de duc de Vendôme et pair de France et jouira de tous les droits, autorité et prééminence attachés à la pairie, comme les ducs de Vendôme ses prédécesseurs. César de Bourbon, devenu César de Vendôme, pair de France, succédait à ses ancêtres. Cette clause nous confirme dans l'idée que le contrat allait bien au-delà d'un simple acte privé ; il s'apparentait à un acte royal d'érection d'un fief en duché-pairie. Mieux, il dérogeait au protocole et conservait au bénéficiaire le rang d'ancienneté des ducs précédents. Comme dans un acte public, le contrat précise que la donation est faite en faveur de César et de ses descendants mâles en ligne directe. Si la branche venait à s'éteindre, le duché passerait à la sœur de César et, à défaut, aux autres enfants de Gabrielle d'Estrées (14).

L'état du duché en avril 1598 n'était guère brillant comme le contrat le reconnaît lui-même : « *Ledit duché en l'état que le tient et possède à présent sa majesté est de fort petit revenu, la plupart des terres, seigneuries et membres en dépendant, ayant été vendus et aliénés à facilité de rachat, les autres à perpétuité, et outre ce plusieurs grandes dettes et hypothèques constitués sur ledit duché (...)* ». Nous sommes loin des termes élogieux des lettres patentes de février 1515 portant création du duché par François I^{er}. Après les premières aliénations dues à Antoine et son fils (vers 1573-1574), que nous avons déjà mentionnées, c'était un véritable démembrement du duché qui avait commencé entre 1593 et 1595. La cause principale était la nécessité pour le roi de trouver des ressources afin de financer la guerre de reconquête du royaume. Quantité de biens de toute nature fut ainsi cédée : fiefs, étangs, jardins, bois, moulins, terres cultivables, prés, fermes, métairies, et même des seigneuries entières. En 1593, le roi avait vendu au marquis de

Sourdis la baronnie de Mondoubleau et sa forêt pour 100 000 écus (15). L'année suivante, il vendait la seigneurie de Savigny à Forget de Fresnes, celui-là même qui était témoin de la donation du duché à César (16) ! Des commissaires du roi étaient chargés de procéder à la liquidation de tous ces biens. Lorsque le niveau atteint par les enchères était jugé insuffisant, on procédait parfois à la cession en forme de nantissement (17). La pression des créanciers devait être forte comme en témoigne un nom d'acquéreur souvent rencontré : celui du sieur Bouet de la Noue, trésorier de France en la généralité de Tours, syndic des créanciers. Toutes les parties du duché furent concernées par des ventes : Authon, La Chapelle-Enchérie, Couture, Épiais, Lavardin, Mazangé, Mondoubleau, Montoire, Prunay, Les Roches-l'Évêque, Savigny, Selommes, Thoré, Trôo, Varennes, Vendôme, Villemardy, etc. Le prix retiré de la vente était parfois dérisoire – 100 livres pour les jardins du château de Montoire –, parfois considérable – 100 000 écus pour la seigneurie de Mondoubleau dont une part ne fut cependant peut-être pas acquittée –, parfois étonnant par rapport à la nature du bien – ainsi de la vente pour 30 000 livres du moulin de Prazay, sur le Loir en aval de Montoire. Si le Vendômois contribua ainsi à restaurer la paix et assura la continuité dynastique, le manteau ducal dont César était revêtu, bien que largement taillé pour l'enfant, n'en était pas moins mité !

Cela explique les clauses du contrat visant à reconstituer le duché dans son état originel. Le roi promettait de procéder dans les quatre ans au rachat des biens aliénés ou au dégageant de ceux qui avaient été engagés. En cas d'impossibilité, il s'engageait à verser une somme correspondant à la valeur des biens non rétablis pour permettre l'acquisition de biens équivalents. Il promettait aussi de racheter les hypothèques obérant le duché et de régler les dettes contractées.

2. LES LETTRES PATENTES DU 15 AVRIL 1598

a) *Forme des lettres*

Conformément à l'engagement qu'il avait pris par contrat, le roi s'exécuta et prit des lettres patentes pour compléter le dispositif juridique qu'il avait choisi en faveur de César. La dénaturation du contrat que nous avons observée incite à examiner la forme de l'acte royal qui en confirma les termes. Ainsi que nous allons le constater, le roi joue sur la forme usuelle des lettres dites « petites lettres patentes » et la forme des « lettres closes ». Les premières étaient usitées pour édicter notamment des modalités d'application de règles générales ; comme le voulait l'usage, elles étaient adressées aux cours souveraines à des fins d'enregistrement, formalité indispensable pour les rendre applicables. C'est la forme qui avait été utilisée pour ériger le comté de Vendôme en duché. Les lettres closes étaient, quant à elles, usitées pour adresser les ordres du roi à ses agents, notamment aux juridictions. Elles avaient donc un caractère comminatoire tandis que les précédentes se voulaient plus formelles. En recourant à la forme des petites lettres patentes, le roi s'adressait à l'institution ; en adoptant la seconde, il interpellait chaque membre personnellement. De fait, l'acte prend la forme de petites lettres patentes auxquelles ont été ajoutés quelques caractères des lettres closes.

Si elles commencent par la suscription habituelle : « *Henri par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre* », elles se poursuivent par une adresse directe aux membres des cours : « *À nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement et chambre des comptes à Paris, salut.* » Cette forme est relativement inhabituelle. La formule consacrée à l'époque est : « *À tous présents et à venir, salut* », utilisée par exemple dans l'acte de légitimation de César en 1595, ou bien : « *À tous ceux qui ces présentes lettres verront,*

salut », utilisée par exemple dans l'acte de 1596 rendant César et sa mère réciproquement héritiers.

De même, la formule d'injonction est ici renforcée : « *À ces causes, nous voulons, vous mandons, et très expressément enjoignons, que ledit contrat (...) vous ayez à vérifier et faire enregistrer au greffe de notre dite cour et chambre de nos comptes, et d'icelle donation faire jouir ledit César (...) sans lui donner ni permettre lui être donné aucun trouble ou empêchement au contraire.* »

Suivent la clause finale habituelle : « *Car tel est notre plaisir* », puis la date complète : « *Donné à Nantes ce 15 jour d'avril, de l'an de grâce mil-cinq cent quatre-vingt-dix-huit.* »

L'acte est signé du roi et contresigné « Potier », secrétaire des commandements et que nous avons déjà rencontré en qualité de témoin du contrat sous le nom de Gesvres. L'acte est scellé du grand sceau en cire jaune sur simple queue, forme habituelle pour les petites lettres patentes.

b) *Contenu des lettres*

Comme le contrat, les lettres patentes commencent par la justification de la décision. L'amour paternel pousse le roi à désirer le bien de l'enfant, sentiment accru dans le cas du souverain qui se doit d'être exemplaire. La personnalité précoce de César annonce qu'il rendra de grands services au royaume et à Dieu. Confirmation en est d'ailleurs donnée par le « rôle » qu'il a joué dans la reddition du duc de Mercœur : la seule vue des mérites du petit prince aurait renforcé le duc dans son désir de lui accorder sa fille en mariage et d'abandonner la lutte contre le roi ! Cette prise de conscience hâtée a fait économiser des larmes, du temps et des deniers publics au royaume ; le roi y voit un indice de l'intérêt que Dieu porte à César et, par conséquent, une preuve qu'il lui réserve un grand destin. Le lien fait ici avec la reddition de Mercœur, sur lequel on reviendra, fait penser à un trait d'ironie royale, comme Henri IV se plaisait à le faire parfois au détriment de ses interlocuteurs. À ces motifs le roi ajoute aussi la volonté de donner à César des moyens suffisants, avec titre et marque d'honneur, pour soutenir dignement sa filiation. Enfin, ce moyen lui crée aussi l'obligation de s'acquitter ultérieurement du devoir qu'entraîne l'appartenance à un tel lignage. Il s'agit de « *faire mûrir en lui le fruit dont la fleur apparaît si belle* ». On peut, là encore, voir une ironie, de l'Histoire cette fois, quand on sait la part que César prendra dans les révoltes qui marqueront la régence de Marie de Médicis et le règne de son demi-frère Louis XIII.

(15) La marquise de Sourdis était la tante maternelle de Gabrielle d'Estrées et, de notoriété publique, la maîtresse du chancelier de France, Cheverny. L'acte fut passé devant notaire. Isabelle de Sourdis représentait son mari et de Mornay le roi. La vente comprenait « *la baronnie, terre et seigneurie de Mondoubleau consistant en château, ville et justice, fiefs, anciens fiefs, droit de patronage, cens, rentes, hommes, sujets et autres droits seigneuriaux, domaine, bois, forêt de haute futaie et taillis et généralement tous autres droits et choses qui sont en dépendance de ladite terre, seigneurie et baronnie de Mondoubleau* ». Isabelle de Sourdis versa 26 600 écus comptant au trésorier de la Maison de Navarre et 36 700 écus au trésorier des Ligues des Suisses et des Grisons. On ne sait si le solde fut versé (R. de Saint-Venant, *op. cit.*, t. 2, p. 402, reproduit l'acte de vente *in extenso*).

(16) La seigneurie de Savigny, contrairement à celle de Mondoubleau, revint cependant au duché, peut-être dès 1598 ; la justice y fut rendue au XVII^e siècle au nom du duc de Vendôme.

(17) Ce fut le cas le 22 mai 1595 pour les seigneuries de Lavardin, Montoire, Les Roches-l'Évêque et Trôo dont le montant n'avait atteint que 13 000 écus. C'est le syndic des créanciers qui bénéficia de la cession. Les règles régissant le nantissement variaient selon les coutumes. La portée de l'acte pouvait aller d'une hypothèque solennelle prise sur les biens à un quasi-transfert de propriété (cf. sur ce point Claude-Joseph de Ferrière, *op. cit.*, t. 2, p. 226).

« Pour cette occasion nous lui avons voulu donner la duché et pairie de Vendôme et pays de Vendômois, à nous appartenant de la succession du feu roi notre père, et étant de notre ancien patrimoine ; pour par ledit César notre fils jadis dès à présent dudit duché et pairie, membres et appartenances d'icelui, droits, autorités, prérogatives et prééminences qui en dépendent, selon et ainsi que nous et nos prédécesseurs ducs de Vendôme avons ci-devant joui, sans en rien excepter ni réserver (...). » Cette clause confirme l'étendue des droits conférés à César, en tout point comparables à ceux de l'héritier d'un duc et pair ou au bénéficiaire d'une érection de duché-pairie.

L'acte s'achève par l'injonction faite au parlement et à la chambre des comptes de Paris de vérifier et d'enregistrer le contrat, comme les deux cours le feraient pour un acte royal ordinaire.

c) Contestation du parlement de Paris

Les lettres patentes étaient une injonction faite au parlement d'enregistrer un contrat et non celle d'entériner la donation elle-même, c'est-à-dire d'authentifier l'acte sans se soucier de son contenu. La nuance était subtile mais importante. Le roi refusait au parlement le droit d'examiner la légalité – la constitutionnalité, dirions-nous de nos jours – de sa décision ; il lui demandait « simplement » d'en prendre acte et de l'appliquer. Il s'adressait moins aux institutions chargées de la promulgation des lois qu'aux agents des cours souveraines chargées des litiges relatifs aux biens domaniaux ou de leur gestion, auxquels il interdisait implicitement d'intervenir dans les affaires du duché. Son interprétation de la notion de domaine propre ne souffrait aucune contestation à ses yeux !

Malgré ces précautions habiles, le parlement ne se laissa pas intimider et entama un bras de fer avec le roi qui dura plusieurs mois. Il commença par prendre son temps et n'évoqua le dossier qu'au cours de son audience du 25 juin pour constater qu'il devait d'abord revoir les arrêts de désunion du domaine de la Couronne. On inscrivit donc la question à l'ordre du jour du lendemain pour se laisser le temps de rechercher les textes. Les registres du parlement à la date du 26 juin reviennent donc sur le sujet et nous apprennent que c'est sur requête de la duchesse de Beaufort – Gabrielle d'Estrées – qu'il statuait, celle-ci agissant au nom de son fils. Cette précision explique pourquoi, après les lenteurs observées, le parlement avait finalement décidé d'examiner la donation. La mère de César demandait la « vérification » d'arrêts du parlement qui s'opposaient à l'accomplissement de la volonté royale dans le but de lever cet obstacle. Ritter cite une lettre écrite le 27 juin par Contarini, ambassadeur de Venise, qui témoigne de la résistance du parlement : « Sa majesté a recommandé de très grande affection aux gens du parlement la bonne conclusion de cette affaire (...) mais ils se montrent réticents à y accéder. On pense surmonter les obstacles et les oppositions à l'aide de quelque prétexte : soit de vente pour payer les dettes de la couronne, soit d'autre façon pour donner quelque couleur à la vérification, le roi ayant décidé que, de toute manière, on en finisse conformément à sa volonté » (18). En dépit de la pression, la juridiction suprême maintint sa position et arrêta « que très humbles remontrances seront faites au roi, qu'elle ne se peut départir desdites délibérations des 28 juillet 1591, 2 janvier 1592 et 19 mars 1596 » (19).

(18) R. Ritter, *Charmante Gabrielle*, Paris, Albin Michel, 1947, p. 453.

(19) La première délibération – en fait, en date du 29 juillet 1591 – refuse d'enregistrer les lettres patentes d'avril portant désunion du domaine particulier du roi, la deuxième d'enregistrer les lettres patentes de septembre 1591 portant aliénation de parties du domaine et la troisième concerne la garde-noble octroyée à Gabrielle d'Estrées.

On devine que cette attitude irrita fort le roi qui commanda au parlement d'enregistrer sans discuter. L'affaire revint donc en séance le 8 juillet. Le parlement fit alors un geste et consentit à enregistrer la donation à une double condition : d'une part, que mention soit portée dans les registres que l'enregistrement résultait du « très exprès commandement dudit seigneur » ; d'autre part, que le reste du domaine propre du roi obéisse désormais aux lois du royaume et ne puisse être vendu, engagé ou aliéné. Le roi rejeta les réserves et ordonna de nouveau que ses lettres soient vérifiées purement et simplement, sans commentaire, et que toute délibération contraire soit levée. À quoi le parlement répondit, le 15 juillet, qu'il maintenait ses réserves.

Cette obstination fâcha le roi tout à fait ; il adressa au parlement une lettre de cachet qui ne lui laissait plus aucune marge de manœuvre. Le contenu de cette lettre, en date du 23 juillet 1598, vaut d'être rapporté : « De par le roi, nos amés, féaux, ayant vu l'arrêt que vous avez donné sur la vérification du duché de Vendôme, dont nous avons fait don à notre très cher et très amé fils naturel et légitimé César Monsieur, nous n'avons eu nulle occasion de croire que vous ayez suivi notre intention pour les termes, que vous y avez fait mettre, comme trop éloignés de notre volonté, qui est d'assurer autant que nous pourrons la première libéralité que nous avons faite à notre dit fils, à laquelle chacun devrait, tant en général qu'en particulier, contribuer de toute l'inclination qu'il pourrait pour l'espérance que son jeune âge donne, de pouvoir un jour servir à cet état. C'est pourquoi nous avons fait cette ci pour vous dire notre intention être que vous procédiez purement et simplement à ladite vérification, sans y ajouter ni mettre parole sujette à interprétation, et pour vous enjoindre et commander très expressément la suivre et vous conformer à icelle en levant et ôtant les mots que vous avez mis audit arrêt, qui sont de mon très exprès commandement sur tant que désirez nous complaire, et témoigner l'affection que vous avez à notre service, si n'y faites faute. Car tel est notre plaisir... » La lettre était signée « Henry » et au-dessous « Potier ». À côté était inscrite la mention suivante : « Croyez que faisant ce que je vous mande pour mon fils, vous me ferez service très agréable, d'autant que c'est chose que j'ai fort à cœur, et que j'affectionne. » Le parlement s'exécuta le lendemain en y mettant toute la mauvaise volonté qu'il put : l'enregistrement fait référence à la lettre de cachet mais également aux délibérations précédentes – il ne retire donc rien des échanges passés et montre clairement qu'il agit sous la contrainte – et se termine perfidement, d'une part en indiquant que le duché reviendra à la Couronne au cas de défaut de descendants mâles, et d'autre part que le reste de l'ancien domaine propre du roi ne pourra être vendu, engagé ou aliéné autrement que dans les conditions permises par les ordonnances !

d) Commentaires juridiques

Bien que certains auteurs aient parfois parlé d'apanage pour désigner la donation du duché de Vendôme à César, il ne s'agit pas d'une constitution d'apanage à proprement parler. L'enfant, illégitime, ne remplissait pas les conditions juridiques pour bénéficier d'un tel privilège. Les lettres de légitimation de 1595 lui conféraient un statut juridique mais n'effaçaient pas sa tache originelle : sa mère n'était pas reine de France. Il ne pouvait donc pas être considéré comme un enfant de France. Rien, ni dans le contrat de donation, ni dans les lettres patentes qui l'ont suivi, n'autorise une telle interprétation. Le roi a toujours pris soin d'indiquer que le bien transféré lui était propre tandis que les apanages étaient constitués par démembrement du domaine royal. C'est en fait l'attitude du parlement qui a donné corps à cette appellation. À défaut de pouvoir s'opposer à la donation, il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour accréditer l'idée d'apanage : la mention selon

laquelle le duché « reviendra » à la Couronne à défaut de descendants mâles est, à cet égard, caractéristique.

On se garderait de trancher ce débat si Henri IV n'avait lui-même fini par donner raison au parlement quelques années plus tard. Les événements de 1601 et surtout de 1607 nous éclairent *a posteriori* sur l'épisode de 1598. Comme on le sait, Henri IV se remaria en décembre 1600 avec Marie de Médicis qui lui donna un fils, le futur Louis XIII, dès septembre suivant. L'arrivée d'un dauphin pouvait modifier la situation de César et remettre en cause la donation du duché de Vendôme. Aussi Henri IV prit-il soin de la confirmer par de nouvelles lettres patentes que le parlement enregistra le 22 février 1602. Les intérêts de César, devenu orphelin de mère entre-temps, étaient alors représentés par son curateur, Charles Prévost, avocat au parlement, et son tuteur, Denis Le Sueur, ancien secrétaire de la duchesse de Beaufort. Si le parlement obtempéra, il n'en maintint pas moins ses réserves passées et en reprit les termes dans son enregistrement. Il fallut attendre 1607 pour que Henri IV consente enfin à réunir ses biens propres au domaine royal, à tout le moins ceux mouvants de la Couronne. Il reconnaissait ainsi implicitement le bien-fondé des arguments parlementaires. Il prononça cette réunion par un édit de juillet 1607 révoquant la déclaration du 13 avril 1590. La décision de 1607 ne se bornait pas à mettre fin à une situation, elle en effaçait les effets rétroactivement. Ce qui obligea le roi à prendre dès le mois d'août qui suivit un autre acte « portant que le duché et pairie de Vendôme n'est point compris dans l'Édit du mois de juillet dernier, par lequel l'ancien patrimoine du roi a été réuni au domaine de la Couronne ». Cet acte, délibéré en conseil, mettait fin définitivement aux débats et assurait à César une jouissance paisible du duché de ses ancêtres. Il fut enregistré aussitôt par le parlement. La Chambre des comptes, moins prompte, n'y procéda que le 22 octobre 1608.

Henri IV avait donc démembré un bien de la Couronne en faveur de son fils naturel. S'il avait contrarié les juristes, il n'était pas le premier roi à procéder de la sorte. Les atteintes au domaine ont émaillé l'histoire des rois qui l'ont précédé. Ainsi, pour prendre un exemple géographiquement proche du Vendômois, Louis XII avait-il réservé le comté de Blois dans son testament daté de 1505 en faveur de sa fille Claude de France. Une chambre des comptes spéciale fut même établie à Blois pour garantir la séparation des affaires du comté et des affaires domaniales. Le testament de Louis XII réservait d'autres biens propres du roi – les seigneuries de Chauny, Coucy, Pierrefonds, la vicomté de Soissons et diverses terres qu'il possédait – mais aussi des biens qu'il avait conquis en Italie depuis son arrivée sur le trône. Somme toute, Henri IV n'avait pas innové, mais, dans son cas, l'absence d'enfant légitime faisait planer un doute sur ses intentions en matière dynastique.

III – POURQUOI UN TEL COUP DE FORCE ?

Le portrait d'Henri IV dressé par les historiens (20) incite à penser qu'il n'avait agi ni à la légère ni par esprit de provocation. Ses décisions de 1598 s'inscrivaient dans la continuité d'un projet qu'il s'efforçait de mener à bien depuis quatre ans : établir son fils. Mais cette préoccupation se combinait aussi avec ses objectifs politiques du moment qui visaient la paix religieuse et la reddition du duc de Mercœur. C'est donc sous ce double aspect – intérêt personnel de l'enfant et angle politique – qu'il nous faut examiner ces événements pour tenter de les comprendre. Or, de ce point de vue, on est frappé par les relations d'interdépendance qu'ils entretiennent : la donation du duché est une condition pour faciliter le mariage de César, lequel

mariage est une modalité du ralliement du duc de Mercœur, lequel représente la dernière étape de reconquête du royaume sans laquelle il serait vain d'espérer une cohabitation durable des deux religions, catholique et protestante. César et le duché de Vendôme se trouvent donc, en ce printemps 1598, au centre d'enjeux très importants pour l'avenir de la France.

Laquelle des deux motivations – personnelle ou politique – précédait l'autre dans l'esprit du roi ? Sans doute combina-t-il les deux au service d'une arrière-pensée : au-delà de ces enjeux, il nourrissait en effet le rêve secret de préparer sa succession sur le trône.

1. CONSTRUIRE UN STATUT SOCIAL POUR CÉSAR

Dans la société française de la fin du xvi^e siècle, l'enfant bâtard n'avait aucune existence légale. Lui permettre de trouver sa place dans la société supposait donc de lui donner un statut juridique et social, ce à quoi le roi s'employait depuis quatre ans en faveur de son fils, avec un esprit de continuité remarquable.

a) *L'inexistence juridique du bâtard*

Le bâtard né en 1594 n'avait pas de nom, ne pouvait ni hériter, ni recevoir des dons. Il n'avait donc aucun moyen propre de subsister (ni biens ni revenus). Il ne pouvait tirer aucune notoriété du lignage prestigieux dont il était issu ou des titres de dignité accumulés par ses ancêtres naturels ; il n'y avait donc pas de place pour lui dans la hiérarchie sociale très complexe de son époque. Il n'avait pas d'avenir non plus, dans la mesure où il ne pouvait ni accéder aux plus hautes charges ni prétendre épouser un parti avantageux. Telle était la situation de César à sa naissance.

En théorie, il aurait pu être considéré comme fils du sieur de Liancourt à qui sa mère était mariée depuis 1592, mais, en pratique, la vie séparée que menaient les époux excluait manifestement la filiation. Le fait qu'on n'ait pas trouvé à ce jour d'acte de naissance de l'enfant dans les archives tient peut-être à cette difficulté d'en dresser un. En tout état de cause, un tel état civil aurait été de peu d'utilité, car, six mois après la naissance de César, Gabrielle d'Estrées obtint de l'official d'Amiens qu'il annule son mariage avec Liancourt. Cette décision s'appuyait sur la non-consommation du mariage, dont la faute était attribuée à l'époux. La sentence supprimait toute filiation, même théorique, ce lien ténu qui reliait encore César à la société de droit.

b) *La construction d'un statut social*

Le roi, comme il en avait le pouvoir pour tous ses sujets, légittima son propre fils. Les lettres patentes de légitimation qu'il prit en janvier 1595 mirent fin au vide juridique en reconnaissant l'enfant comme fruit des amours royales et en l'habilitant à recevoir des dons du roi et de ses successeurs. Les lettres excluèrent cependant toute possibilité pour César d'hériter des couronnes de France et de Navarre mais également d'hériter des biens propres de son père. Elles ne précisaient pas s'il pouvait hériter de sa mère. Elles ne lui conféraient aucun titre, si ce n'est la reconnaissance de l'appellation « César Monsieur » dont on avait fait usage à son égard jusqu'alors, mais qui ne correspondait à rien.

(20) Cf. en particulier J.-P. Babelon, *op. cit.*, qui constitue, parmi les nombreuses biographies connues d'Henri IV, la plus pertinente et la plus complète des publications récentes. Cf. également, pour approfondir les relations entre le père et la mère de César de Vendôme, la biographie écrite par R. Ritter, *op. cit.*, qui fait toujours autorité.

L'appellation « Monsieur, absolument et sans queue » (21) était en principe réservée au frère du roi.

Le deuxième acte vint avec les lettres patentes d'août 1596 qui rendirent César et sa mère réciproquement héritiers et confièrent la garde-noble de l'enfant à Gabrielle (22). En rendant Gabrielle d'Estrées tutrice et héritière des biens de son fils, la garde-noble interdisait que ces mêmes biens ne restassent en déshérence en cas de décès de l'enfant. Elle permettait aussi à Gabrielle de jouir du fruit des biens et d'exercer les droits de César en matière de fiefs. Dans l'immédiat, cette disposition ne modifiait en rien la situation de César mais elle ouvrait des possibilités nouvelles : le roi pouvait octroyer à la favorite des grâces qu'il destinait à son fils. Le sens de la démarche apparut avec les lettres patentes de juillet 1597 créant le duché-pairie de Beaufort en faveur de Gabrielle d'Estrées et lui conférant un rang d'ancienneté privilégié. César recevait par parent interposé la promesse d'un titre et d'une dignité de duc et pair ainsi qu'un statut social. Mais il lui manquait toujours un passé – le duché de Beaufort était une création nouvelle – et, surtout, un lignage.

La donation du duché de Vendôme constituait donc le troisième acte. Elle complétait le statut social de l'enfant en lui attribuant, en propre cette fois, un titre et une dignité de duc et pair qui venaient s'ajouter au duché de Beaufort. Mais surtout elle tentait de renouer le lignage des Bourbon-Vendôme interrompu par la bâtardise en inscrivant César dans le prolongement de ses ancêtres naturels. Elle ne réglait pas, en revanche, la question des moyens de subsistance car le duché de Vendôme était de faible revenu pour les motifs que l'on sait et celui de Beaufort avait été érigé sur des seigneuries modestes, de peu de rapport. Or une opportunité s'offrait au roi de combler cette lacune : marier son fils à la fille du duc de Mercœur. Unique héritière vivante d'une grande fortune, appartenant à l'illustre famille de Lorraine, elle était l'alliance rêvée pour le bâtard à condition de l'en rendre suffisamment digne. C'est l'objectif que visait le roi avec la donation du duché de Vendôme. Le contrat de mariage qui suivit deux jours plus tard paracheva l'œuvre. L'attribution du gouvernement de Bretagne à César vint couronner le tout.

Ce cheminement n'était donc pas le fruit du hasard. Le contrat de donation du duché de Vendôme en constituait

(21) L'expression est due à Charles Loyseau (1524-1627) et citée dans le *Traité des droits, fonctions, franchises...*, t. 2, p. 324, publ. par MM. Guyot et Merlin, Paris, 1786.

(22) Sur la garde-noble, cf. Claude-Joseph de Ferrière, *op. cit.*, t. 1, p. 640 et s.

(23) Philippe-Emmanuel de Lorraine (1558-1602), duc de Mercœur, était cousin des Guise et frère de la reine Louise, femme du roi Henri III. Il avait épousé, en 1575, Marie de Luxembourg (à ne pas confondre avec la célèbre comtesse de Vendôme), fille d'un ancien gouverneur de Bretagne. Nommé gouverneur de Bretagne en 1582, il avait fait de cette province un bastion de résistance d'où il s'était opposé au roi son beau-frère après l'assassinat du duc de Guise qui l'avait beaucoup marqué (1588) puis au nouveau roi, Henri IV. Il avait même noué une alliance avec les Espagnols, qui avaient pris pied en Bretagne. En 1598, il était le dernier grand prince ligueur à tenir encore tête au roi.

(24) Les anciens ligueurs repentis avaient touché les dividendes de leur ralliement : Mayenne, le gouvernement d'Île-de-France avec une prime d'installation de plus de 2,6 millions de livres, et Joyeuse, un bâton de maréchal assorti d'une cassette de plus de 1,4 million de livres. Tous étaient pardonnés et aussitôt récompensés de leur contrition.

(25) Les auteurs sont partagés sur l'âge de Françoise en 1598, lui attribuant 4 ou bien 6 ans. Selon Alain Croix (*L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Ouest France, p. 58), Françoise et son frère jumeau François auraient été baptisés le 5 novembre 1592. Françoise aurait donc eu 6 ans au moment des négociations du mariage. À cette date, son frère jumeau était mort. Le duc de Mercœur avait eu un autre fils mort à l'âge de 1 an, en 1590.

(26) R. Ritter, *op. cit.*, p. 384.

une étape cohérente. Il traduit sans doute un jeu d'influence efficace de Gabrielle d'Estrées et de son entourage – on pense au chancelier de Chevigny et à Isabelle de Sourdis. Il était aussi le témoignage d'une réelle affection paternelle. L'amour du roi pour ses enfants en général, et pour César en particulier, est bien connu. Il trouve là une expression évidente avec cette volonté opiniâtre d'établir son premier fils au-delà des handicaps de la bâtardise. Mais ces leviers seraient sans doute restés peu efficaces sans les circonstances particulières qui prévalurent en cette année 1598 et qui constituèrent autant d'opportunités pour Henri IV.

2. UN MOYEN AU SERVICE DE LA PACIFICATION DU ROYAUME

a) *Mettre fin aux guerres avec la Ligue*

En ce début d'année 1598, César allait servir de monnaie d'échange pour le ralliement au roi du duc de Mercœur et pour le règlement de la question protestante.

Le duc de Mercœur (23), maintenant isolé, était le dernier grand ligueur à n'avoir pas encore fait sa soumission au roi. Son cousin, le duc de Mayenne, chef de la Ligue, avait posé les armes en janvier 1596, après la levée de l'excommunication papale lancée contre Henri IV (septembre 1595). Le duc de Joyeuse l'avait imité (24). La Bretagne, dont Mercœur était gouverneur, était lasse de la guerre. On s'acheminait inéluctablement vers une paix franco-espagnole. Le roi ne reviendrait plus sur sa conversion à la foi catholique, son règne était assuré après bientôt dix ans de luttes. Si Mercœur ne se ralliait pas maintenant, la Bretagne ferait sa soumission sans lui. Or il avait beaucoup à se faire pardonner et peu à offrir en échange, sauf à accepter de mettre sa fille, Françoise de Lorraine, dans la balance des négociations. La petite fille avait l'âge de César (25) et était l'unique héritière de Mercœur depuis la mort de son frère jumeau. Cette situation faisait d'elle l'un des plus beaux partis du royaume.

La chute de Mercœur était inscrite au programme du roi depuis un an déjà. Au début de 1597, une trêve avait été signée entre le duc et les représentants du roi. Cependant, Mercœur fit le mauvais choix après la prise d'Amiens par les Espagnols (mars 1597) lorsqu'il prit la tête d'une offensive dans les provinces voisines de la Bretagne, dévastant une grande partie du centre-ouest du royaume. Même le Vendômois n'avait pas été épargné, preuve du mépris du duc pour les possessions du roi. Les troupes royales conduites par Brissac avaient mis un terme à ces exactions et ce sursaut de Mercœur n'avait été que le dernier éclat d'un prince aux abois. À la fin du mois de novembre suivant, il aurait offert sa fille officiellement en mariage et se serait proposé d'envoyer la duchesse de Mercœur au-devant de la favorite pour en arranger les modalités (26). César était alors promis à la fille du connétable de Montmorency.

Henri IV, qui connaissait son adversaire et que le retournement de 1597 avait rendu encore plus méfiant, avait décidé d'imposer ses conditions au rebelle. Il se mit donc en route pour la Bretagne avec son armée, sans attendre la fin de l'hiver, le 18 février 1598. La duchesse de Mercœur, envoyée au-devant de lui, arriva à Angers la première mais dut loger ailleurs car l'accès de la ville lui fut refusé sur ordre. Henri et Gabrielle la rejoignirent le 6 mars. La journée décisive se situa le 11 mars : ce jour-là, le roi aurait fixé ses conditions et parlé à la duchesse du projet qu'il avait conçu de marier « César Monsieur » avec Mlle de Mercœur. La duchesse ne prit pas la responsabilité d'accepter l'offre et demanda au roi de la présenter directement au duc. Tout laisse penser pourtant que les deux parties s'étaient entendues sur ce point et que l'entente avait mis un terme aux négociations, car, le jour même, la

duchesse put enfin entrer dans la ville d'Angers, au surplus dans la litière de Gabrielle. D'autre part, les agents du duc de Mercœur qui tentaient une ultime négociation l'après-midi s'entendirent répondre que l'accord avait été scellé le matin même et qu'il ne saurait être question de rouvrir les discussions. Au soir du 11 mars, les jeux étaient donc faits. Le mariage servait les intérêts des deux parties.

Le 20 mars, Henri IV écrivit au connétable de Montmorency et fit explicitement mention du mariage : « (...) j'ai traité du mariage de sa fille avec César, qui était si avantageux pour lui, que le refuser c'eût été lui faire un extrême tort. » Le roi était embarrassé car cette nouvelle signifiait aussi l'abandon du projet de marier César avec l'une des filles du connétable. D'où les justifications qu'il mettait en avant : « (...) l'aimant [César] comme vous faites, si vous eussiez été près de moi, vous me l'eussiez conseillé [le mariage], comme ont fait tous ceux qui y étaient. Vous savez que c'est le naturel d'un père de procurer le bien de ses enfants ; vous l'êtes, et je m'assure que vous avouerez que je ne pouvais mieux faire pour lui, comme étant le plus grand mariage qui soit en mon royaume. »

Le duc de Mercœur savait que le roi avait hâte d'en finir avec la rébellion et, même s'il n'avait guère le choix, il pouvait du moins monnayer au plus haut sa reddition. C'est sans doute là qu'il faut chercher la raison du montant astronomique de l'indemnité qui lui fut consentie en contrepartie du ralliement : 4 295 000 livres, c'est-à-dire beaucoup plus que la somme consentie à son cousin Mayenne, pourtant chef des ligueurs, deux ans plus tôt. Le roi eut certes le dernier mot mais il y mit le prix !

b) Instaurer un édit de tolérance religieuse

Le 12 mars, lendemain des négociations de mariage, Madame, sœur du roi, arriva à son tour à Angers, accompagnée de Philippe de Mornay (27). Le 21 mars, elle signait un accord préalable pour la donation du duché de Vendôme. Catherine de Bourbon se pliait donc aux formalités pour la cession du duché à César. Sa bonne volonté contrastait avec son mouvement d'humeur à Rouen, lors du baptême de la sœur de César, en 1596 : elle avait refusé publiquement de porter l'enfant, dont elle était la marraine, sur les fonts baptismaux. Il n'y a pas de motif de penser qu'elle nourrissait maintenant de meilleurs sentiments à l'égard de son frère : seules les contreparties attendues expliquaient cette attitude de la part d'une femme d'ordinaire intelligente et déterminée. L'explication est à rechercher dans son attachement à la foi protestante que lui avait transmis Jeanne d'Albret.

L'effondrement de la Ligue catholique aurait dû renforcer la position des protestants. Or, c'était paradoxalement le contraire qui se produisait : les ralliements après la conversion du roi grossissaient les rangs catholiques à la cour et leur donnaient de plus en plus d'influence. Le parti protestant s'affaiblissait dans l'entourage du roi. La sœur du souverain, restée fidèle à la religion réformée de sa mère, n'avait pas une réelle influence sur son frère. Mornay, un autre proche du roi pendant ses années de lutte pour la reconquête du royaume, vivait retiré dans son gouvernement de Saumur. Le roi lui conservait son amitié et sa confiance, mais Mornay ne pesait plus guère sur la politique royale. D'Aubigné, autre fameux compagnon d'armes du Béarnais, avait également rengainé son épée et sorti sa plume pour rédiger ses *Tragiques*.

Une protection juridique des protestants devenait indispensable si l'on voulait établir une paix religieuse durable. Ceux-ci demandaient la reconnaissance de la liberté de culte et des places fortes pour la garantir. Le roi, qui inclinait naturellement à la tolérance, n'était pas hostile à un tel statut. Des négociations secrètes étaient en cours depuis plusieurs mois pour définir les termes d'un acte de tolérance appelé à devenir célèbre : l'édit de Nantes. En renon-

çant, au moment opportun, à la jouissance du duché de Vendôme, Catherine de Bourbon confortait donc les négociations et servait les intérêts de ses coreligionnaires. Accessoirement, elle tira un bénéfice secondaire de l'opération en obtenant du roi qu'il lui fasse don des principaux meubles du château de Vendôme, de sorte que le nouveau duc hérita d'un château en partie démeublé (28) ! De son côté, le roi faisait progresser sa politique religieuse en servant les intérêts de son fils légitimé. Mieux, en choisissant de le marier à la famille de Lorraine, porte-drapeau de la religion catholique, il adressait aussi un message rassurant aux catholiques : l'édit de tolérance ne marquerait pas un recul du roi dans son engagement catholique. La donation du duché de Vendôme permettait donc de réaliser un équilibre subtil entre les intérêts de toutes les parties.

3. DES ARRIÈRE-PENSÉES SUCCESSORALES

L'acceptation par les Lorraine de marier l'une de leurs à un bâtard, fût-il royal, représentait une mésalliance. La position très affaiblie de Mercœur ne suffisait pas, à elle seule, à expliquer ce renoncement aux intérêts de sa fille unique. Certes, les deux enfants promis étaient encore en bas âge et la concrétisation lointaine du mariage pouvait laisser espérer une rétractation pour échapper aux engagements le moment venu. Mais le pari était d'autant plus risqué que le roi prit soin d'introduire dans le contrat de mariage des clauses de dédit dissuasives. L'alliance conclue était donc désavantageuse pour les Lorraine, sauf si le prétendant apparaissait le moment venu sous un jour plus favorable.

Or César faisait de plus en plus figure de successeur possible à la Couronne. La légitimité du prince de Condé pour cette succession était incertaine. Henri de Condé était né après la mort de son père et le bruit courait que son père à l'état civil, mort peut-être empoisonné à l'instigation de sa femme, n'était pas son père biologique (29). Mais, surtout, il présentait une tare sérieuse : il avait reçu une éducation protestante jusqu'à l'âge de 8 ans (30). Condé n'était pas non plus héritier en ligne directe et, s'il devait monter sur le trône, on pouvait craindre un retour des luttes fratricides qui avaient marqué l'avènement d'Henri IV. Condé était un Bourbon, et les Lorraine contesteraient, à n'en pas douter, sa légitimité. Or, même si on le taisait, à bien considérer la situation, César pouvait à terme constituer une option de rechange à l'absence de dauphin. Le roi, alors âgé de 44 ans, avait déjà deux enfants bâtards reconnus ; un troisième allait bientôt naître. Ils étaient ses seuls enfants. De plus, il avait déjà été victime de plusieurs attentats qui l'incitaient à régler la question de sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Les sentiments du roi pour la mère de César n'avaient plus varié depuis 1593 – voire depuis 1590. Gabrielle avait pris de plus en plus de place à la cour et comblé une partie du vide laissé par l'absence de reine. Elle était traitée maintenant en souveraine : ses parentes lui tenaient la chemise à son lever ; elle était servie à table par les

(27) Philippe Duplessis-Mornay (1549-1623), protestant, gouverneur de Saumur, avait été conseiller du roi Henri IV et l'avait accompagné dans la reconquête du royaume. En 1598, il vivait retiré à Saumur.

(28) Lettre de Henri IV en date du 18 juin 1598 citée par J.-P. Babelon, *op. cit.*, p. 653.

(29) Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé, était né le 1^{er} septembre 1588. Son père, Henri 1^{er}, était mort le 5 mars précédent. Il était protestant. On soupçonna sa femme de l'avoir fait empoisonner (cf. J.-P. Babelon, *op. cit.*, p. 399).

(30) L'absolution papale d'Henri IV comportait comme condition que le successeur à la couronne soit catholique et élevé dans la foi catholique. Henri IV avait donc fait ramener le jeune prince héritier à la cour pour y recevoir une éducation conforme aux exigences du pape.

princesses de Lorraine dont L'Estoile nous apprend qu'elles lui servaient parfois de femmes de chambre, la coiffaient et l'habillaient (31) ; elle était l'intermédiaire incontournable pour accéder aux faveurs du roi. À table, deux archers se tenaient derrière elle. Lorsqu'elle se déplaçait, son carrosse était escorté par des capitaines des gardes. Le roi lui présentait les ambassadeurs et autres grands seigneurs qui passaient à la cour. En somme, elle était parvenue au stade où elle pouvait espérer devenir reine. Elle avait joui de privilèges tellement exorbitants, bénéficié de telles largesses que l'impensable paraissait maintenant possible. Ayant reçu des titres de dignité – duchesse et pairesse – qui l'avaient hissée un peu plus haut dans la hiérarchie nobiliaire, elle pouvait se croire un parti acceptable pour un roi. Certes, lui était toujours marié avec Marguerite de Valois mais les négociations avec le pape pour l'annulation de leur mariage finiraient bien par aboutir, maintenant que l'excommunication était levée.

Les mois qui suivirent le voyage du roi à Nantes révélèrent la solidité du projet. Les premiers éléments tangibles apparurent au grand jour à partir de l'été 1598, c'est-à-dire juste après le retour de Nantes. Dès février précédent, Henri IV avait laissé percer ses vagues intentions dans une lettre à Bellière sur la dissolution de son mariage avec Marguerite. En juillet, la décision du roi ne faisait plus de doute pour Bonciani qui écrivait à son maître, le grand duc de Toscane, à propos de la future reine : « *Il n'en prendra pas une autre que la Gabrielle, surtout pouvant légitimer les enfants qu'il a d'elle.* » Le mois précédent, à Monceaux, Henri avait annoncé en public son intention de se remarier lors d'un souper et tout le monde avait alors remarqué la réaction de la favorite. En août, le choix de Gabrielle pour future reine se confirmait ; Contarini en témoigne : « *On commence à répandre partout non seulement la résolution prise par le roi de se remarier, mais encore son dessein de prendre pour femme la duchesse de Beaufort.* » Le même mois, le roi s'ouvrit de son projet matrimonial au légat du pape, le cardinal Alexandre de Médicis, qui ne l'approuvait pas du tout (32).

La donation du duché de Vendôme, avec tous les symboles qu'elle recouvrait, visait donc à préparer un projet ambitieux au service de la dynastie naissante. Ces éléments éclairent sur l'état d'esprit du roi. S'il était en infraction avec les lois du royaume, il pouvait estimer œuvrer néan-

moins pour le bien public et préparer en secret le retour du duché à la Couronne. Un jour, ses sujets comprendraient le sens de ses décisions.

CONCLUSION

On peut donc parler d'une véritable résurrection du duché en 1598. La donation en faveur de César rétablit l'existence juridique d'une dignité qui était vouée à disparaître, ce qui n'eût pas manqué de se produire en 1607 lorsque le roi décida le rattachement de tous ses biens propres à la Couronne. Elle inversa aussi le sens de l'histoire du duché en mettant un terme à la dispersion des biens et en enclenchant un processus de restauration.

Elle eut aussi pour effet de faire passer à la postérité le nom de Vendôme. Nul doute que, sans cet épisode, « Vendôme » ne serait guère connu aujourd'hui que des historiens pour ses comtes et ses premiers ducs. Le contrat au bénéfice de César changea le cours des événements. La maison de Vendôme se constitua. Le nom fut porté par le nouveau duc mais aussi par sa sœur – mademoiselle de Vendôme – et son jeune frère – le chevalier de Vendôme. Le duc César épousa comme prévu la fille de la duchesse de Mercœur – le duc son père était mort entre-temps – et hérita de l'hôtel de sa belle-mère situé rue Saint-Honoré à Paris. Cet hôtel devint l'hôtel de Vendôme sur les terrains duquel fut édifiée la célèbre place Vendôme.

Cette donation restait cependant contestable en droit parce que l'inaliénabilité du domaine royal ne souffrait aucune prescription. Elle eût pu être remise en cause à tout instant, en particulier lors des révoltes de César contre son demi-frère Louis XIII, pendant lesquelles le duc fut parfois déchu de ses titres et ses biens confisqués. Mais ce ne fut toujours qu'à titre temporaire, les uns et les autres lui ayant été restitués dès sa reddition. Au-delà des vicissitudes, le respect de la décision de 1598 s'imposa donc à tous.

(31) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux, 1574-1611*, Paris, Tallandier, 1982 (cf., par exemple, p. 122).

(32) R. Ritter, *op. cit.*, p. 453 et 456. Cet auteur nous a livré une analyse critique détaillée du projet de mariage, apogée de la carrière de favorite de Gabrielle d'Estrées.

AUTOUR DU COMBAT D'AUTHON (18 JUIN 1940)

Jean-Jacques Loisel

L'AVANCE ALLEMANDE

Depuis des semaines, la foule hétéroclite des réfugiés s'était répandue sur les routes du Vendômois : populations venues du Nord tout d'abord, puis de la région parisienne, poussées par l'irrésistible avance allemande ; c'était l'exode et tous n'avaient qu'un but : atteindre et franchir la Loire, en échappant aux mitraillages des aviations ennemies. À la mi-juin, le phénomène avait gagné les habitants de la contrée. Le 15, Vendôme connaissait la pire journée de sa longue histoire, avec le bombardement suivi d'un terrible incendie : une centaine de morts, deux fois plus de blessés, 235 maisons détruites. Les Allemands étaient entrés dans Paris, le 16 ils étaient à Chartres, le 17 à Bonneval. Les Vendômois – du moins ceux qui étaient restés sur place – n'auraient plus longtemps à attendre...

Réfugié dans une champignonnière du coteau sud avec d'autres habitants de la ville, M. Marcot s'était levé alors que l'aube de ce 18 juin pointait à peine ; il devait être vers les 4 heures. Tout en grillant sa première cigarette de la journée, il percevait bien un vague ronronnement de moteurs, mais n'y prêtait aucune attention particulière... *Tout à coup, une fillette dont la mère travaille à la cuisine vient en courant me dire : « M. Marcot, voilà des soldats allemands. » Je crois à une plaisanterie. Elle insiste et je sors sur la route. C'est bien vrai. Je vois arriver à toute vitesse deux motocyclistes, reconnaissables de loin à leur casque. Ils passent devant nous en levant la main. Je ne peux en croire mes yeux. Nous sommes tous médusés. Bientôt, il en passe d'autres, dix, vingt, cinquante, qui nous saluent en passant.*

La nouvelle s'est répandue dans la cave, tout le monde sort et vient voir le défilé qui maintenant est ininterrompu. Ce sont des chenillettes, des petits tanks, des automitrailleuses (1). L'effet de surprise est lié au fait que les habitants n'avaient pas une idée claire de l'avancée réelle des troupes allemandes ; la veille, vers 22 heures, M. Marcot avait rencontré des soldats français : Trois militaires en moto passent lentement, en regardant partout. Je les interpelle et leur demande des renseignements. Un caporal de chasseurs me répond que les Allemands sont encore loin de Vendôme. D'après ses dires, ils ne seraient même pas à Chartres. Son attitude paraît un peu embarrassée. Je ne saurai jamais s'il nous a sciemment menti. Il demande la direction de Montoire et tous les trois partent.

Les soldats allemands qui investissaient le Vendômois appartenaient à l'avant-garde de la 8^e division d'infanterie, commandée par le général Koch-Erpach. L'objectif majeur du corps d'armée qui opérait dans la région était de s'emparer d'un pont intact sur la Loire. Face à eux, battaient en retraite des éléments du corps d'armée français n° 3 et notamment la 2^e DLM (division légère mécanique) (2). En fait, un problème se pose quant à l'identification précise de ces premiers soldats allemands qui ont

traversé Vendôme ce matin-là. Marc Doucet – à l'amabilité de qui nous devons une bonne part des informations concernant les militaires des deux camps – précise ainsi l'horaire de progression du groupe du lieutenant-colonel Wassmuth qui constituait l'avant-garde du *VIII Armee Korps* le 18 juin : 1 / 10 h 10 : Saint-Hilaire-la-Gravelle ; 2 / 10 h 13 : carrefour de Fontaine ; 3 / 11 h 02 : groupe à Busloup, en reconnaissance ; 4 / 11 h 30 : un groupe au nord de Busloup ; 5 / 15 h 30 : une avant-garde entre Saint-Ouen et Vendôme ; 6 / 18 h 30 : la tête du régiment d'infanterie entrain dans Vendôme. Ce qui est incompatible avec les témoignages d'une arrivée au petit matin. M. Doucet avance comme hypothèse le fait que ces premiers éléments pouvaient appartenir à la *I Kavallerie Division* qui se déplaçait plus à l'est.

Dans la matinée du 18, cette avant-garde allemande progressait sur la route de Vendôme à Montoire. À des années-lumière de la notoriété qui l'attendait quelques mois plus tard, la petite capitale du Bas-Vendômois paraissait assoupie aux heures chaudes de la mi-journée, comme résignée à l'occupation qui la guettait. Un enfant, Jean-Claude Yvard, était là, observant les menus indices qui trahissaient une situation inaccoutumée :

La place du monument aux morts est donc presque vide, chaude et immobile. Il ne s'y passe apparemment rien, et pourtant c'est l'attente... Une épicerie à l'angle des Pâtis reste ouverte ; le commerce de détail demeure une activité honorable ; le souci des approvisionnements quotidiens l'emporte déjà sur les préoccupations nationales...

Dans un carrefour aux rares piétons, le passage d'une bicyclette est un incident. Ce qui retient son attention, c'est la présence, en bordure du trottoir de la route de Savigny, d'un side-car de l'armée française et de ses deux servants en uniforme bleuté, avec leur long fusil Lebel. Cet équipage est l'objet de la curiosité de l'enfant, sans qu'il sache s'il s'agit de l'estafette de quelque corps de bataille en déroute ou de deux soldats perdus dans une immense débâcle militaire (...).

Il est maintenant environ 14 heures. Un bruit qui survient et s'élève est inattendu et nouveau. Les soldats se sont figés, statufiés. L'enfant s'est déplacé près du jardin de la place, portant son regard dans l'axe de la route de Vendôme d'où provient la rumeur bruisante amplifiée d'une colonne militaire... allemande ! Des motocyclistes précèdent une automitrailleuse, un command-car suit, deux ou trois camions bâchés terminent le convoi. Arrêt face à la place ; claquemets de portes et de pas... Des officiers s'avancent, tandis

(1) R. Lepallec, *Les bombardements de Vendôme (juin 1940)*, Vendôme, Libraidisque, 1983 ; J.-J. Loisel et J.-C. Pasquier, *Des ténèbres à la lumière. Le Vendômois de 1939 à 1945*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éd. A. Sutton, 2002.

(2) H. de Mollans, *Combats pour la Loire, juin 1940*, Chambray-les-Tours, CLD, 1985.

que, sorti de sa maison, Louis Renard, maire de Montoire et conseiller général du canton, ceint de son écharpe, se présente à l'occupant... Peu de mots : la ville de Montoire a été déclarée « ville ouverte ».

Les deux soldats français n'ont pas livré – contre cent – l'impossible combat qui mettrait en cause la reddition de la ville. Mais ils n'auraient su, quant aux usages militaires, désertier face à une troupe ennemie déjà d'occupation. Ici, en l'instant, s'applique le mot d'ordre du 17 juin du nouveau président du Conseil, le maréchal Pétain : « Il faut cesser le combat... »

Comme un ballet bien réglé, deux soldats allemands s'approchent des Français. Les fusils rendus sont fracassés en bordure du trottoir ; les ceintures cartouchières enlevées, le side-car est abandonné sur place, tandis que les deux prisonniers gagnent un camion bâché du convoi (3).

Arrivé à Montoire peu de temps après ces événements, le D^r Gamard tirait de ses conversations une conclusion voisine dans ses cahiers de souvenirs, à la date du 3 août 1940 : *Plusieurs détachements français furent capturés à Montoire. Les Allemands brisaient la crosse des fusils sur le trottoir et laissaient partir les hommes à condition qu'ils s'habillent en civil. Il semble que de nombreux prisonniers aient été libérés ainsi. Par contre, de nombreuses automobiles et des bicyclettes furent saisies par les troupes allemandes (...) (4). Selon la même source, il n'y eut pas combat pour la défense de Montoire, mais des actes d'intimidation de l'assaillant : Quelques bombes tombèrent dans la région : une pluie de bombes au carrefour de la route de Lunay et de Vendôme, à Ris. Deux crevèrent la chaussée, une tomba sans éclater dans la maison de la mère Saillard qui y dormait avec des réfugiés. Huit bombes sur Montoire dont sept dans les jardins et une sur les hangars de Papillon, rue Saint-Denis : les tonneaux crevés laissèrent couler le vin dans le ruisseau (...).*

Point stratégique proche, le camp d'aviation anglais de Sougé ne fut pas épargné : *Le bombardement du camp de Sougé fut efficace. Les Anglais durent l'abandonner, laissant sur le terrain sept ou huit avions Fairey hors d'usage. Plusieurs avaient flambé, détruisant l'herbe autour, l'un avait brûlé avec ses occupants dont les cris avaient épouvanté une jeune bergère qui menait ses chèvres non loin de là. Son moteur s'était piqué verticalement dans le sol. D'autres étaient presque intacts, avec les bombes en place dans les ailes (5). Marc Doucet précise : Le 14 juin, le camp de Sougé subit une première attaque de la Luftwaffe ; vers 17 heures (heure anglaise ?), quelques bombardiers allemands apparurent venant depuis la crête des collines qui surplombent le camp et bombardèrent les appareils du 103 squadron encore regroupés. Ces Dornier 17 ou Messerschmitt 110 menèrent une « excellente attaque » (selon les Britanniques !) et plusieurs « Battle » furent touchés et incendiés. Le sergent Bone fut blessé (6).*

Les autorités montoiriennes négocièrent pour éviter un affrontement au niveau du pont sur le Loir. La route de Châteaurenault et de Tours s'ouvrait devant l'avant-garde allemande. À quelques kilomètres de là, dans la ferme de la Montroterie (commune de Saint-Martin-des-Bois), Albert Martin et les siens se posaient bien des questions : la veille, ils avaient chargé à la hâte dans une charrette ce

qui pouvait l'être et avaient pris la route... Passer la Loire, comme beaucoup. À l'entrée de Montoire, un ami les avait convaincus de l'absurdité de leur démarche. Dans l'après-midi du 18 juin, chacun vaquait à ses occupations :

En cette fin d'après-midi de printemps, le soleil darde ses rayons. Au loin, un grondement sourd se fait entendre. Des motocyclistes se profilent à l'horizon. Ce sont des Allemands, précédant un convoi de camions remplis de soldats. Effrayée, la famille Martin va se terrer dans une petite cave en contrebas de la ferme. Toute la nuit, un flot ininterrompu de troupes et de blindés se dirigera vers Tours (7).

LE COMBAT D'AUTHON

Les troupes allemandes progressaient donc vers l'Indre-et-Loire et le prochain bourg était celui d'Authon. Du haut de ses 10 ans, Pierre Gauthier a gravé dans sa mémoire chaque instant du dramatique passage des envahisseurs dans sa petite commune : *Depuis deux jours, le flot des réfugiés s'est tari. Les voitures et charrettes lourdement chargées, les vélos, les piétons qui défilaient lentement en direction de Châteaurenault, pratiquement sans arrêt depuis huit jours, tout cet ensemble hétéroclite a disparu.*

Pourtant le bourg n'est pas redevenu calme pour autant. Dans toutes les maisons s'entassent au petit bonheur des familles belges ou nordistes dont l'accent nous étonne encore un peu. Ils sont là, les hommes rares, les femmes et les enfants plus nombreux. Ils se sont arrêtés pour quelques jours ou même pour quelques heures, pour se reposer, ou manger chaud, ou manger tout court, car il paraît que la traversée de la Beauce n'a pas été facile, et certains racontent qu'on leur a fait payer un verre d'eau ! Ils sont là depuis peu de temps et pourtant nous croisons déjà des têtes familières, on se fait vite des connaissances ces jours-ci. Ils attendent on ne sait quoi, décident parfois de partir plus loin, sans but précis, en fonction des nouvelles.

Et des nouvelles, il y en a ! Elles arrivent on ne sait d'où, car les postes de radio sont rares et on ne s'y fie guère. Mais on dit... que les Allemands sont à Paris..., que les Allemands sont à Chartres..., que les Allemands..., en réalité, on ne sait rien de certain.

Et aujourd'hui, 18 juin 1940, vers 15 h 30, Couty, le maréchal-ferrant, arrive de chez lui en courant jusque chez Jeanne, le café d'en face : « J'arrive de Montoire, les Boches y sont ! » On fait plus confiance à Couty, qu'on connaît, qu'à la radio ou aux bobards anonymes. Grand remue-ménage dans le quartier. Ma grand-mère et ma mère nous essaient des galoches neuves, au cas où... Mais c'est surtout pour s'occuper, car elles ne savent quelle décision prendre. Partir ? Où ?

17 heures : une charrette bâchée, à quatre roues, tirée par deux chevaux et conduite par un soldat français en kaki assis sur le devant, passe devant la maison. Ce genre de charrette n'est pas courant par ici. Puis en voilà une autre, semblable, qui vient de la route de Villechauve et tourne dans la direction de Châteaurenault. À ce moment retentissent des coups de feu. Nous traversons la route en courant pour nous abriter dans la cave de M. Sassier, en face de la maison. En traversant, j'ai le temps de voir un soldat, noir je crois, les reins appuyés au parapet du pont du Danube, devant la forge de Couty, et qui tire avec son fusil en direction de la route de Villechauve. En même temps, devant moi, un soldat lance son attelage au galop à grands coups de fouet. J'entends des rafales de coups de feu et les balles qui miaulent, véritablement, en frappant ou en ricochant sur les gouttières de la salle de bal Bellamy, au-dessus de nous. Nous entrons dans la cave : ma grand-mère Chican, mon père, ma mère, les trois enfants. Nous y retrouvons cinq ou six réfugiés du voisinage qui ont eu la même idée que nous. Nous traversons le sous-sol de la

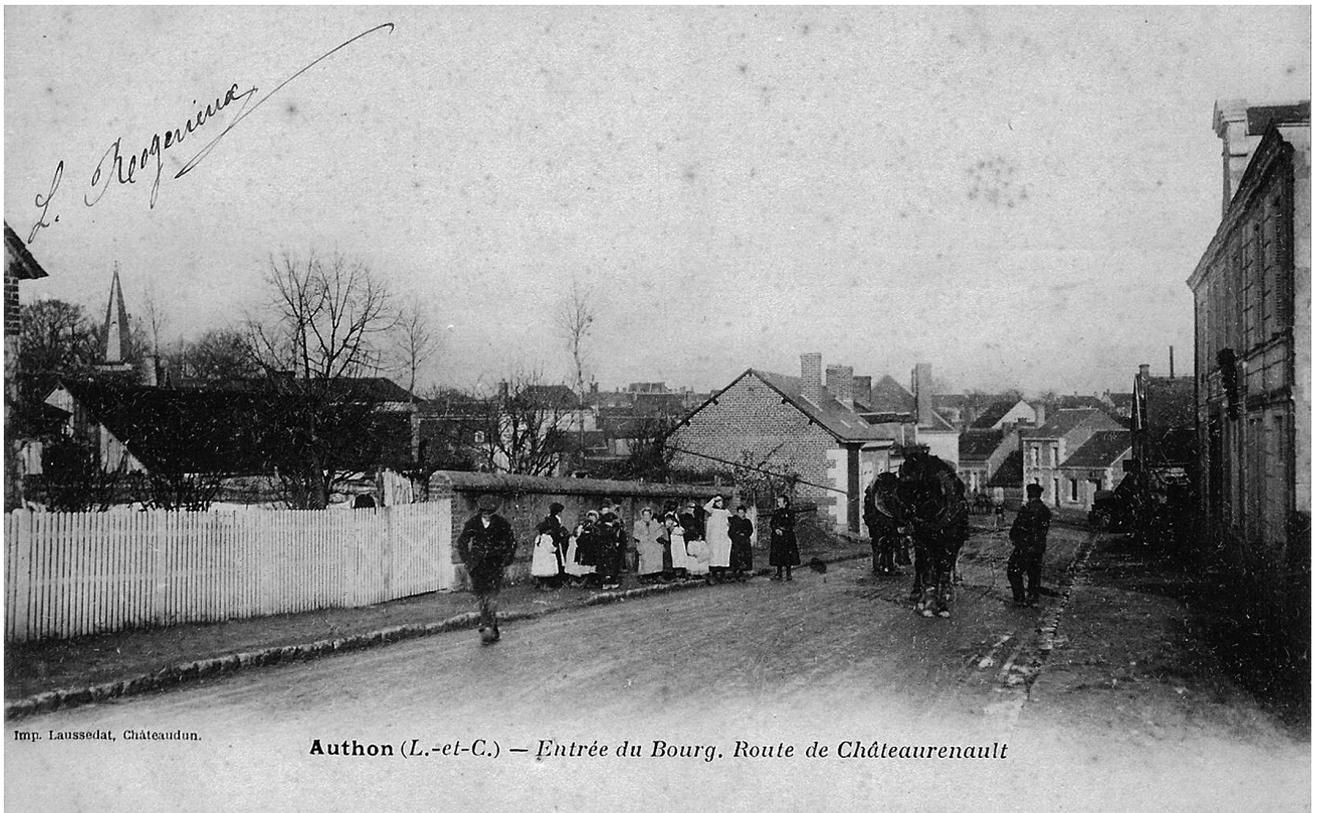
(3) J.-C. Yvard, Montoire « ville ouverte », 18 juin 1940, journal *Le Loir*, octobre 1990.

(4) Cahiers inédits du D^r Gamard, saisie informatique par André Michel. Pour cet épisode, cf. G. Ferrand, *Montoire, 1939-1945. Une ville de province dans l'Histoire*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éd. A. Sutton, 2003.

(5) Cahiers du D^r Gamard.

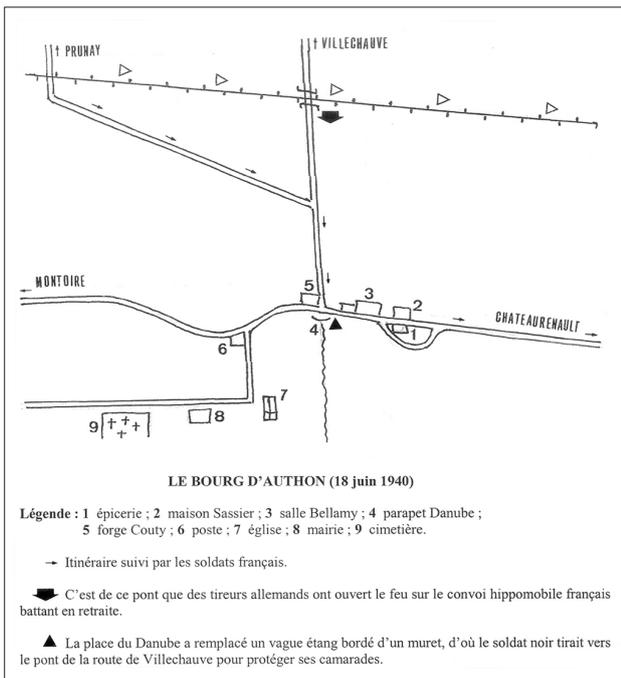
(6) Communiqué par M. Doucet et extrait de Norman Franks, *Valiant Wings*, Crecy Books, 1994.

(7) G. Ferrand, *Ils vivaient en Vendômois*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1999, p. 261.



Imp. Laussedat, Châteaudun.

Authon (L.-et-C.) — Entrée du Bourg. Route de Châteaurenault



maison Sassier, où se trouve le pressoir, et nous nous enfonçons dans la cave proprement dite, au fond, entre les fûts vides.

Les galopades de chevaux et les rafales durent encore cinq à six minutes, me semble-t-il. Puis, plus rien. Quelques minutes plus tard, la porte de la cave s'ouvre et un grand soldat allemand entre. C'est le premier que je vois : il est habillé de gris, a sur la tête un casque camouflé de hautes herbes et il tient une mitrailleuse à la main. Il parle, en allemand, et nous fait signe de sortir dans la cour, devant la porte de la cave. Nous restons là, face au mur, les mains en l'air, pendant que

deux ou trois Allemands, mitrailleuse au poing, fouillent rapidement la cave pour voir si elle ne dissimule pas de soldats français. Puis ils nous disent de partir.

Devant la porte de l'épicerie, un side-car est arrêté, à demi monté sur le trottoir. Un fusil-mitrailleur est fixé sur le capot du side-car et un soldat allemand est en train de réapprovisionner l'arme avec une bande de cartouches jaunes.

Dans la boutique, un autre Allemand (officier ou sous-officier) prend dans la vitrine une bouteille d'encre noire « Waterman » qui était là avec d'autres babioles. Il a sous le bras une belle paire de bottes en cuir jaune. Il traverse la boutique et la cuisine, s'installe dans la cour et entreprend de teindre en noir ses belles bottes, avec l'encre et un chiffon.

Nous nous apercevons qu'un autre visiteur a emporté une boîte en fer de gâteaux secs. À part ces petits larcins, pas de dégâts. Nous nous en tirons à bon compte et nous rassurons un peu.

Quelque dix minutes plus tard, toute la colonne repart : plusieurs side-cars, deux ou trois camions bâchés, des soldats à pied. Après une demi-heure d'un calme pesant mêlé d'inquiétude, un triste équipage repasse devant la maison, en direction de la route de Villechauve : une trentaine de soldats français du convoi hippomobile qui a eu le malheur de se laisser surprendre près du passage à niveau de Neuville. Ces soldats sont prisonniers et ne reviendront pas de sitôt, mais à ce moment ni eux ni nous ne le savons. Le dernier du groupe est un soldat d'Authon, Gagnier, qui, en permission chez ses parents, avait cru bon ce jour-là de se mettre en uniforme pour rendre visite à ses copains. Erreur durement payée. Tous passent sans s'arrêter, encadrés par quelques soldats allemands armés.

Le lendemain, d'autres soldats allemands arriveront à Authon. Ils réquisitionneront les hommes valides, plutôt âgés (mon père fera partie du lot) avec mission d'enterrer les cadavres de plusieurs vaches et chevaux tués dans l'accrochage de la veille. Nous apprendrons qu'il y a eu aussi des morts parmi les soldats : quatre Français (dont un Noir, peut-être celui que j'ai aperçu sur le pont) et un capitaine allemand. Ce dernier sera enterré par ses hommes sur les Allées et les Français au cimetière d'Authon. Le corps de

l'Allemand sera relevé un an plus tard environ, ceux des Français après 1945 (8).

Dans un second courrier, Pierre Gauthier a précisé quelques points de son témoignage :

- *L'accrochage n'a sans doute duré qu'un quart d'heure ou vingt minutes : heureusement, car le commandant du détachement allemand avait projeté de faire intervenir l'artillerie, depuis Prunay, pour soutenir ses éléments de tête. J'ai entendu dire que le maire (?) de Prunay aurait dissuadé l'officier de donner ces ordres, arguant du caractère non prémédité de la présence de soldats français à Authon. La brièveté de l'accrochage a sans doute évité des dégâts plus importants.*

- *La conclusion a été la capture de la trentaine de militaires français à environ 2 km du bourg, en direction de Châteaurenault, là où la voie ferrée coupe la route. Les deux groupes – Allemands sur la voie ferrée, Français sur la route – se sont joints au passage à niveau.*

Selon Gilbert Rigollet, trois tirailleurs sénégalais avaient pris position derrière un fusil-mitrailleur, afin d'essayer de stopper une colonne motorisée allemande venant de la direction de Montoire. Leur combat a été inutile et ils ont été tués par les tirs de l'ennemi.

Leurs tombes, dans le cimetière d'Authon, ont été relevées. Un Sénégalais n'a jamais pu être identifié. Son corps a été transféré dans un cimetière militaire de la région d'Orléans. Ses compagnons étaient Pierre Julien, de Plézenet (Finistère), du 436^e régiment de pionniers, et Edmond Bruneau, des Aubiers (Deux-Sèvres), du 2^e régiment de tirailleurs sénégalais.

Au cours de ce combat dérisoire, un soldat allemand a été tué. Son corps a été enterré dans l'allée du château, face à l'étang du Fresne (9).

Les événements d'Authon eurent un autre témoin en la personne du curé du village, l'abbé P. Bataillé. Dans une lettre à son évêque, M^{gr} Audollent, datée du 29 novembre 1940, il en faisait le récit détaillé : *Pendant un bon mois auparavant, les évacués ont passé ici à pleine route, jour et nuit, dans la seule rue d'Authon, avec tous les moyens de locomotion imaginables ; c'était lamentable et démoralisant. Monsieur le général de Brantes est venu me trouver pour que nous fassions campagne afin de persuader aux gens de rester chez eux. Nous avons pu réussir à éviter la panique, comme cela s'est produit aux environs, à Saint-Amand en particulier. Les Allemands sont arrivés à Authon le mardi 18 juin, après un combat avec l'arrière-garde française ; combat à la mitrailleuse dans les rues d'Authon, qui dura deux heures à peu près, et dans lequel il y eut cinq tués, quatre Français et un Allemand, dont plusieurs en plein bourg.*

Ces circonstances exceptionnelles allaient placer le curé devant d'inhabituels problèmes : *Évidemment, l'émotion était générale ; c'était le soir et tout le monde conseillait aux femmes seules de ne pas rester chez elles. La Dame de la Poste me demande à venir chez moi, avec sa bonne, laquelle est la sœur de mon sacristain, sa sœur et les deux jeunes filles de celle-ci ; l'aînée, d'une vingtaine d'années, avait dû passer sept ou huit mois dans une maison de santé pour maladies nerveuses, et était rentrée chez ses parents depuis un mois*

(8) Texte transmis à l'auteur par M. Pierre Gauthier en novembre 2003. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

(9) G. Rigollet, *Le Vendômois sous l'Occupation*, Vendôme, 1984, p. 59.

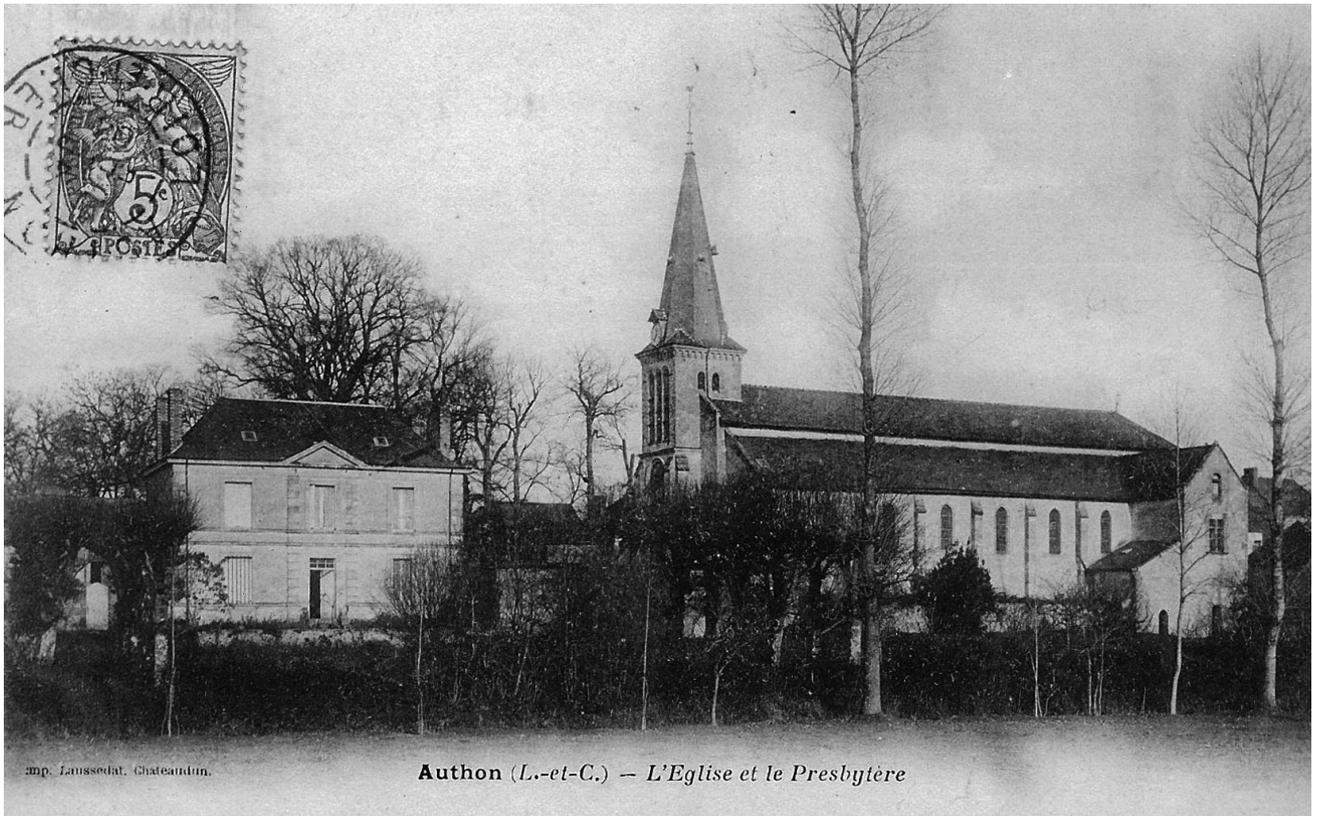
(10) Archives diocésaines de Blois, 5 F 4. Pour ce qui concerne le suicide, Pierre Gauthier apporte les indications suivantes : *« La famille Nouvellon (ou Nouvlon, comme on prononce ce nom à Authon) habitait une maison isolée à un kilomètre du bourg, juste à côté de l'allée conduisant au château du Fresne, au lieu-dit la Rondinerie. L'étang du Fresne est tout proche de cette maison. Guy devait être le fils de cette famille. Que s'est-il passé exactement le 18 juin 1940 ? Il n'en reste qu'un vague souvenir à Authon. Les termes de la lettre du curé Bataillé à son évêque auraient pu avoir pour but d'assurer une sépulture religieuse à ce désespéré, ce qui n'était pas évident à cette époque. »*



Le général de Brantes

(coll. de Brantes)

environ. Tout en prévoyant l'usage qu'on pourrait faire de ce fait contre moi dans les milieux de l'évêché, je n'ai pas cru pouvoir refuser et ceci pour deux raisons : 1 / parce qu'elle a été la première à me demander ; d'autres sont venues après, auxquelles j'ai dû répondre que je n'avais plus de place ; 2 / à cause de la jeune fille chez qui toute émotion violente pouvait causer un accident très grave. Tout ce monde s'est entassé au premier étage du presbytère avec ma domestique. Pour moi, je me suis fait descendre un lit dans les communs, exactement dans la salle où vous êtes venu un jour voir les musiciens, de façon à garder toutes les convenances. Les autres femmes se sont dispersées un peu partout. L'une d'entre elles, M^{lle} Dardenne, une de celles que vous êtes allé voir lors de votre visite pastorale, est allée chez un menuisier, et de là est allée au Fresne, où elle est restée une bonne quinzaine (...). Les personnes que j'avais chez moi ont couché trois ou quatre nuits, et pendant ce temps je ne suis pas monté une seule fois au premier étage de ma maison. D'ailleurs, c'est à peine si j'ai été chez moi pendant ce temps. Le mercredi, les troupes allemandes sont passées toute la journée ; le jeudi, nous avons enterré les soldats français sous les yeux des Allemands, et le soir le pauvre Guy Nouvellon se noyait dans l'étang du Fresne, la tête n'ayant pas pu, chez lui, supporter cet ébranlement. Nous avons passé les journées de vendredi et de samedi à le chercher ; ce n'est que le samedi soir que nous avons retrouvé le corps. Le dimanche, une réfugiée est venue me demander l'hospitalité pour la nuit, afin de mettre ses deux filles à l'abri des Allemands rôdant partout. Après m'être assuré que les personnes étaient sérieuses (l'aînée faisait une petite classe dans un pensionnat libre d'Évreux), comme j'avais alors réintégré ma chambre, je leur ai fait descendre des matelas et ces personnes ont couché dans les communs où j'avais couché moi-même. Et depuis lors je paierais volontiers quelqu'un pour venir coucher et m'éviter d'avoir des soldats allemands à loger (10).



mp. Laussodat. Chateaudun.

Authon (L.-et-C.) – L'Eglise et le Presbytere

Pierre Gauthier a conservé le souvenir de l'abbé Bataillé, modeste acteur d'un temps de l'histoire villageoise encore très marqué par la lutte entre cléricaux et anticléricaux : *D'après mes souvenirs personnels, je l'ai toujours connu dans mon enfance, donc dans les années 1930. Vers 1939, il m'apparaissait comme un homme âgé (à relati-*

viser pour un enfant de 10 ans !), assez corpulent, toujours en soutane, évidemment, à cette époque. Il enseignait le catéchisme à une bonne vingtaine de galopins plutôt dissipés, dont je faisais partie. Il fallait apprendre par cœur les réponses et je me souviens qu'il s'impatientait et ronchonnait quand l'un de nous posait des questions. La messe du matin



AUTHON (L.-et-Ch.) – Intérieur de l'Eglise

Edit. Boyer

était servie par un enfant de chœur et celle du dimanche par quatre ou cinq. J'ai fait très provisoirement partie de ce groupe, viré pour avoir demandé une augmentation (deux sous de salaire, je trouvais que c'était peu !). Les mariages ou enterrements faisaient l'objet d'un petit mot au maître d'école, transmis par le candidat enfant de chœur sélectionné, tout fier et bien content de couper à une dictée ou un problème. Je crois que les relations maître d'école - curé se limitaient à ces échanges épistolaires, d'autant que les relations entre écoles publiques (une de garçons, une de filles) et école privée (de filles) étaient inexistantes, et même tendues à certains moments.

Le curé Bataillé devait quand même être un bon bonhomme, car je me souviens qu'il m'a félicité, dans la rue, quand j'ai été reçu à l'école normale d'instituteurs en 1945, et il paraissait heureux de l'ascension sociale promise au petit mécréant que j'étais (...).

Il a été le dernier curé à organiser processions dans le village, et pèlerinage – à la chapelle de Villethiou – car les Allemands, à partir de 1940, ont interdit ce genre de rassemblements, et après 1945 l'habitude en était perdue. Quant aux liens entre l'abbé Bataillé et le général de Brantes, ils étaient étroits, puisque l'ecclésiastique assurait le service de la chapelle du château du Fresne.

Il est notable que les témoignages locaux divergent de la version proposée par G. Rigollet et reprise par G. Ferrand quant au nombre des victimes françaises qui seraient quatre et non trois. Les informations très précises recueillies par Marc Doucet font pencher la balance vers ce que nous appellerons la « version Rigollet » ; trois soldats français furent tués à Authon, le 18 juin 1940 :

- Julien Pierre, Marie, appartenant au 436^e régiment de pionniers, 10^e compagnie, Breton d'origine car n° 2675 du recrutement de Quimper.

- Bruneau Edmond, Constant, 20 ans, de la compagnie hors rang du 12^e régiment de tirailleurs sénégalais, originaire des Deux-Sèvres, recrutement de Parthenay n° 2082 de la classe 27 (*sic*).

- Un Sénégalais (?), du 12^e RTS, compagnie hors rang.

Les deux premiers sont signalés comme victimes de balles de mitrailleuses allemandes.

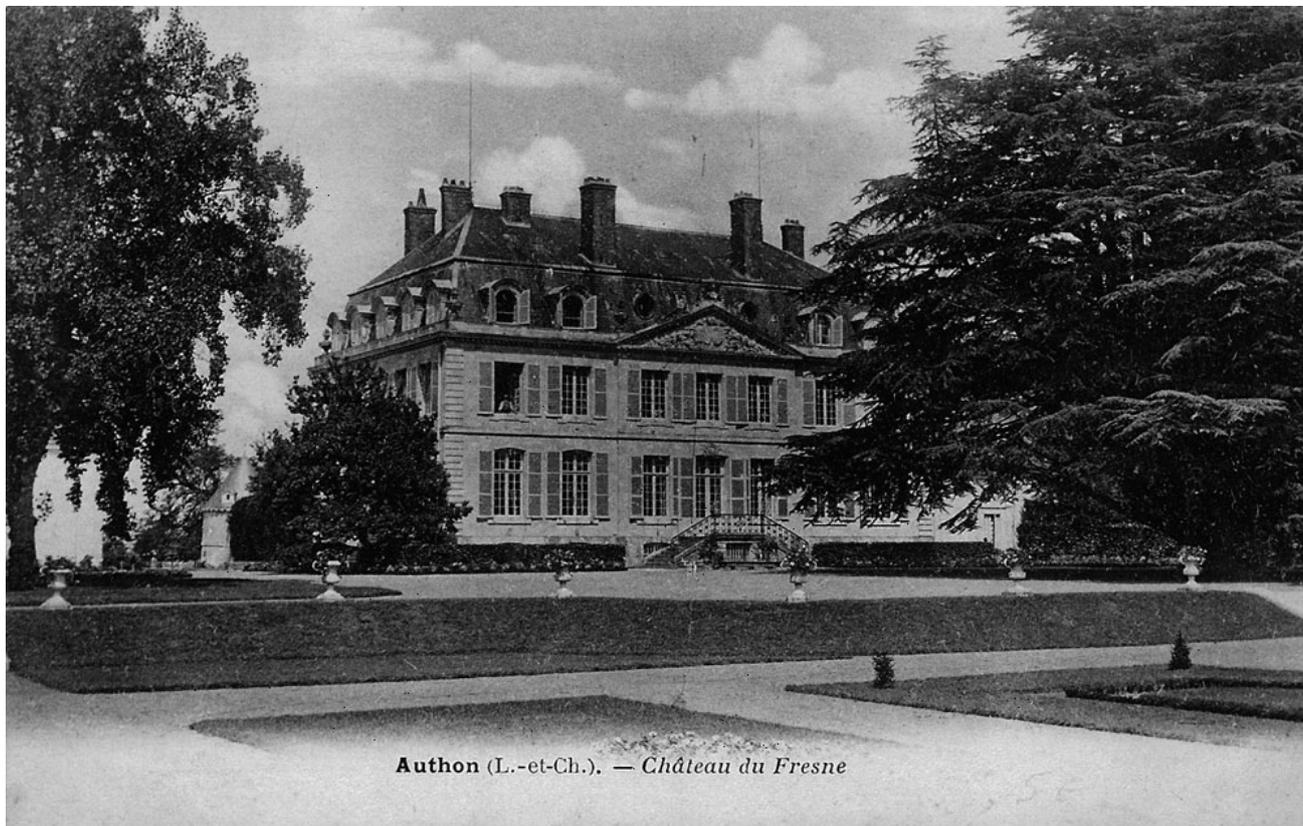
Quant à la victime allemande, elle fut bien inhumée à l'entrée de l'« avenue » du château du Fresne. Il s'agissait du *Gefreiter* (caporal allemand) Alfred Morawietz, né le 5 mars 1919 à Hudenburg. Il appartenait à la 3^e compagnie de l'*Infanterie Regiment 38*, unité de la 8^e *Infanterie Division*. Par la suite, son corps fut transféré à Blois puis, dans les années 1960, au cimetière militaire allemand du mont d'Huisme, près du Mont-Saint-Michel.

Le *Kriegs Tage Buch* (journal de marche) de la 8^e *Infanterie Division* situe le combat aux alentours de 20 heures, donc de jour en cette saison : 20 h 05 *Groupe de tête Wassmuth* à Authon, combat, prisonniers de la 8^e division française d'infanterie.

LE TRIBUT DES TROUPES COLONIALES

Le combat d'Authon fut donc l'épisode le plus meurtrier de la conquête du Vendômois par les troupes allemandes, en juin 1940. Un soldat au moins, le Noir, était originaire des colonies françaises. On ne peut manquer d'être frappé par la très forte proportion d'Africains parmi les victimes militaires de cette journée.

- Il n'y eut pas affrontement à proprement parler dans Vendôme, mais le photographe Romanais a relaté ce triste épisode : *Au milieu de la matinée les Allemands n'avaient toujours pas fait leur entrée par la route de Paris et le faubourg Chartrain. Néanmoins, les quelques familles restées dans nos parages avaient déjà appris la nouvelle que le quartier sud était traversé sans arrêt par des colonnes ennemies. Dans la rue toute la circulation avait cessé comme par enchantement. Un jeune tirailleur marocain, exténué de fatigue et sans arme, se traînait lentement en direction du pont Chartrain ; ses forces l'ayant abandonné, il s'installa sur le trottoir.*



Authon (L.-et-Ch.). — Château du Fresne

Des civils compatissants lui donnèrent à manger et lui remirent même de l'argent. Je songeais un moment à sortir ma voiture afin de le conduire à l'hôpital, mais je pouvais vraiment risquer trop gros ; le pauvre diable était plus souriant après s'être restauré et avoir reçu de nombreuses paroles d'encouragement. Un deuxième Marocain armé d'un fusil le rejoignit ainsi qu'un soldat français. Le trio jusa un moment quand surgit brusquement, près du monument aux Morts, un side-car se dirigeant vers le faubourg. Le véhicule s'arrêta à 60 m du groupe. Ses occupants firent signe aux soldats français de ne pas bouger et de jeter leurs armes. Pris de frayeur, le deuxième Marocain et le soldat français exécutèrent bien ce deuxième ordre mais... se sauvèrent. Une courte rafale ne poursuivit sans les atteindre et les fuyards se sauvèrent par [].

Quant au malheureux tirailleur, il fut touché au genou et saigna abondamment ; sa douleur fut atroce et ses appels au secours, ses invocations à Allah déchirantes. Ce n'est qu'au bout de deux heures, qu'il dut passer dans le cuisant soleil du solstice, qu'enfin nous osâmes sortir dans la rue, pour le transporter dans le couloir de l'auberge du Cheval-Blanc. Plus tard, quand l'occupation du faubourg fut générale, les Allemands y entrèrent en nombre dans les deux directions, à partir de []. Le blessé fut emmené à l'hôpital. Il y succomba pour avoir trop perdu de sang et il fut inhumé le surlendemain au cimetière.

Selon l'auteur de ce récit, il y eut une « récupération » de ce fait pour en faire le support d'une résistance de l'armée française à Vendôme : *La version commune de cet épisode est tout autre ; la rumeur publique a évidemment amplifié cet incident et fait du tirailleur le dernier héros qui a défendu la ville. Est-ce peut-être à la suite de cette unique rafale qu'Henr[y] Bordeaux a parlé dans un récent livre des combats violents et « curieuse de Vendôme » ? Non, il est pénible d'avouer qu'aucune balle française n'a été tirée sur l'ennemi prenant possession de la ville, et nous voici bien obligés de reléguer dans le domaine des légendes la soi-disant attitude héroïque du Marocain ayant lutté jusqu'à l'épuisement de ses cartouches et suivi stoïquement les ordres de ses supérieurs de résister sur place* (11). Le photographe vendômois avait probablement raison sur la nature même du fait. Il n'en reste pas moins que les tout derniers uniformes français vus à Vendôme avant l'occupation allemande étaient ceux de deux tirailleurs marocains.

Marc Doucet a relevé une douzaine de décès de militaires français à Vendôme en 1940, pour la plupart des suites de blessures. Seuls trois étaient Maghrébins et la malheureuse victime du faubourg Chartrain pourrait bien être Hassen ben Salem ben Ouarda, classe 38, qui fut inhumé le 20 juin (12). Resterait à connaître la proportion de ceux qui sont morts des suites des ultimes accrochages des 17-18 juin.

• Gilbert Rigollet rapporte un autre fait, concernant Montoire et extrait des *Souvenirs* manuscrits du D^r Garmard : *Il y eut une victime cependant. Un soldat nord-africain, qui pilotait un vélo-car, fut cerné dans le passage de la rue Lemoine. Il refusa de se rendre et fut abattu là. Il repose, anonyme, dans le cimetière de Montoire avec un soldat qui mourut à l'hôpital* (13). Pas de combat, certes, mais un acte de résistance à la volonté de l'ennemi et une fois encore d'un combattant originaire d'Afrique du Nord, alors qu'au même endroit plusieurs détachements français furent capturés. Selon M. Doucet, deux tombes militaires sont répertoriées à Montoire :

- Jean Ménadier (ou Ménassier), soldat de 2^e classe du recrutement de Narbonne, déposé mort le 18 juin 1940 à l'hôpital de Montoire et inhumé le 20 juin.
- Un soldat noir ou nord-africain tué par les Allemands le 18 juin et inhumé le lendemain. Il s'agit probablement de la victime du passage de la rue Lemoine.

• Quelques bribes livrées par les archives laissent entrevoir, sans l'expliquer clairement, un épisode sanglant à

Sougé-sur-Braye. Que cette commune ait été un point sensible n'a rien de surprenant, puisque les Anglais y avaient établi un camp d'aviation. Le 14 juin, vers 16 ou 17 heures, une douzaine d'avions allemands le prirent pour cible, mitraillant puis bombardant en piqué : quatre aviateurs anglais furent tués et une dizaine d'appareils détruits (14).

La même source signale un fait curieux à la date du 18 juin : *Cinq Nord-Africains (Marocains) venus comme travailleurs sont fusillés*. La présence de cinq « travailleurs » marocains dans le village de Sougé est pour le moins étrange, surtout dans les circonstances d'alors. Un autre document ouvre une piste d'interprétation plus cohérente. Elle concerne Lucien Koeppel, brigadier retraité de la Police parisienne et retiré à Sougé, qui paya de sa vie son opposition à la présence allemande : *Le 18 juin 1940, a camouflé dans sa maison de « la Godinière », commune de Sougé, pendant quinze jours un Nord-Africain qui fuyait devant les Allemands. Cinq Nord-Africains avaient été fusillés par les Allemands au lieu-dit « la Grande Voie », commune de Sougé, et ils sont inhumés dans le cimetière communal*.

Par la suite commentait les informations de la BBC et soutenait le moral de la population. Dénoncé à la Gestapo par l'agent de ce service Prudhomme, de Lavenay (Sarthe) (qui fut condamné par la cour du Mans aux travaux forcés à perpétuité après la Libération). Arrêté par la Gestapo et décédé au camp de Hartheim-Mauthausen le 26 juillet 1944 (15). Plutôt que des travailleurs venus de leur plein gré à Sougé, nous sommes enclin à penser qu'il s'agissait de tirailleurs marocains battant en retraite devant l'avance allemande ; la cause qui les fit passer par les armes reste inconnue. Contrairement à celles des aviateurs anglais, leurs sépultures ne sont plus visibles dans le cimetière de Sougé ; mais, comme dans beaucoup d'autres cas, elles ont pu être relevées et transférées à la fin de la guerre.

Marc Doucet propose une explication différente, à partir de l'ouvrage de Norman Franks, *Valiant Wings*. Les soldats nord-africains furent tués non le 18 mais le 15 juin, par une rafale de mitrailleuse d'avion, lors de l'attaque du terrain de Sougé par la Luftwaffe (il a donc été bombardé et le 14 et le 15 juin). Leurs noms sont connus :

- Abdelkrim « Jean » (...) Ahmed, 29 ans ;
- Ould Ben Atia Ali, 35 ans ;
- Ould Brahem Ben Hadj Ben Lahcene Ahmed, 35 ans ;
- Ould Moussa Ben Hadj Meziane Mohamed, 35 ans ;
- Amon Ould Mohamed Housseine, 28 ans.

Lors de la même attaque, des militaires britanniques tombèrent également sous les bombes ; ils reposent toujours au cimetière de Sougé. Marc Doucet nous a communiqué le récit de cette attaque sous la plume de Norman Franks : *En effet, le samedi 15 juin, le terrain de campagne de Sougé-Artins était encore occupé par les bombardiers « Fairey Battle » de l'Air Advanced Striking Force. À midi, les 12, 103 et 206 squadron se préparent à faire décoller les appareils encore en état de vol à destination de l'Angleterre. Les trois unités regroupaient alors 48 appareils ; à ce moment-là, le terrain est bombardé par les Allemands et plusieurs « Battle » sont détruits. Une tranchée soute à munitions est également atteinte et explose. Le sergent Downing fut tué et huit autres hommes des 12 et 226 squadron furent blessés. Les Allemands attaquèrent alors que la défense anti-aérienne britannique avait évacué la soirée précédente et la*

(11) Cité par R. Lepallec, *op. cit.*, p. 81.

(12) Arm Adcent, classe 1934, recruté à Tunis, a été inhumé le 20 juin 1940 selon une source, et, selon une autre, le 17 juin dans le jardin de l'hôpital, comme d'autres soldats du 610^e régiment de pionniers.

(13) G. Rigollet, *op. cit.*, p. 60.

(14) Archives départementales de Loir-et-Cher, 55 J 6.

(15) Archives départementales de Loir-et-Cher, 56 J 33.

seule riposte était constituée par quelques mitrailleuses Lewis. Deux autres attaques suivirent et en tout 15 hommes furent tués (16).

Selon le témoignage du Flying officer R. D. Max du 103 squadron, les « Battle » revenaient d'une opération et, dispersés autour du terrain, remplissaient leurs réservoirs en vue de rejoindre l'Angleterre. Les Britanniques entendirent alors des bruits de moteur et virent six à huit « Dornier » arriver sur eux. Max eut juste le temps de sauter de l'aile et de se ruer vers une tranchée située à proximité. Il se souvient de s'être retourné et d'avoir vu à ce moment-là des chapelets de bombes tomber sur le terrain juste derrière lui. Il atterrit sur le dos de son radio au moment où une bombe tombe à l'autre bout de la tranchée et une autre sur leur avion chargé de tous leurs effets personnels. La tranchée fut ensevelie sous la terre projetée par l'explosion ; Max s'en sortit sans difficulté et déterra son camarade ; pour un autre soldat enseveli le dégagement à mains nues fut trop lent et il périt étouffé.

Après le bombardement, les avions allemands repassèrent plusieurs fois en mitraillant le terrain. Seuls subsistaient deux ou trois camions pour évacuer les rescapés.

Le Wing Commander Dickens, officier commandant, et le squadron leader Tait regardaient les résultats de ce premier raid quand une seconde attaque se produisit. Les deux hommes échappèrent de peu à la mort quand une bombe et des rafales de mitrailleuse tombèrent à proximité de la tranchée où ils s'étaient réfugiés. À la fin du raid, ils se dirigèrent vers la rivière proche mais ils furent alors repérés par un appareil allemand qui piqua sur eux pour les mitrailler. Ils s'abritèrent alors, le premier dans la rivière et le second, à mi-chemin, en grim pant dans un arbre ! L'appareil du commandant fut atteint par une balle incendiaire et s'embrasa. Il restait seule-

ment une voiture pour l'état-major. Un avion en mauvais état fut sommairement réparé et le Wing Commander Dickens y embarqua avec Tait et Max à destination de Rennes... On notera que le premier passage des avions allemands eut lieu moins de trois quarts d'heure après le bombardement meurtrier de Vendôme.

Indéniablement les bombardements et mitraillages du camp et de ses abords ont été intensifs, les fuyards étant même traqués : il n'est donc pas étonnant que des soldats français aient été pris pour cibles aux alentours et que les cinq « tirailleurs marocains » en aient été victimes le 15 juin. Mais peut-on définitivement renier les sources affirmant qu'ils ont été passés par les armes le 18 par les Allemands ? Mitraillés le 15 ou fusillés le 18... Peut-être, un jour, d'autres preuves feront-elles décisivement pencher la balance d'un côté ou de l'autre...

Marocains et Sénégalais pourraient être des éléments dispersés de la 8^e division légère d'infanterie coloniale, commandée par le général Gillier ; celle-ci était réduite à deux unités : le régiment d'infanterie coloniale du Maroc et le 26^e régiment de tirailleurs sénégalais. Ces derniers étaient très fatigués par les combats et les marches des jours précédents, privés de ravitaillement depuis plusieurs jours ; le régiment du Maroc n'était pas mieux loti : ce qui expliquerait l'état du malheureux Marocain à son arrivée à Vendôme (17).

Au cours de la sombre journée du 18 juin 1940, qui vit le Vendômois passer sous la botte allemande, le combat d'Authon fut bien l'unique affrontement armé. Pour G. Rigollet, ce fut une opposition *inutile*, voire *dérisoire*. Sur le plan de l'efficacité, il en fut bien ainsi ; en d'autres lieux, on a parlé de résistance *héroïque* pour des actes similaires : la frontière des qualificatifs accordés aux faits d'armes est bien fluctuante... Ce jour-là, en Vendômois – alors qu'un appel à la Résistance, lancé depuis Londres, n'avait pas encore d'écho dans nos contrées – une poignée d'hommes perdait la vie face aux envahisseurs et, pour la plupart, à des milliers de kilomètres de leur terre africaine.

(16) Marc Doucet émet quelque réserve quant au chiffre de quinze morts, n'ayant trouvé aucune autre trace que celle des quatre sépultures du cimetière de Sougé.

(17) H. de Mollans, *op. cit.*, p. 95.

SUR L'ÉMERGENCE D'UNE IDENTITÉ PATRIMONIALE EN VENDÔMOIS : L'EXEMPLE DES ÉTUDES SUR LE CHÂTEAU DE LAVARDIN (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Daniel Schweitz

Avec le tableau de Busson (reproduit en couverture) offert en 2005 au Musée de Vendôme, représentant le château de Lavardin, la Société Archéologique reste fidèle à sa mémoire et à sa vocation.

À Alexandre de Salies (1815-1883).

In memoriam.

Depuis une vingtaine d'années, on porte une attention renouvelée à l'identité « traditionnelle » du Vendômois, dont on percevait déjà que, plus qu'ailleurs certainement, elle était principalement fondée sur des facteurs d'ordre historique, patrimonial et culturel. La publication de la thèse d'État de Jean Vassort sur la société vendômoise des XVIII^e et XIX^e siècles, en 1995, a permis de mieux comprendre ce qu'étaient, ici, les formes du « repli sur l'histoire » d'un certain nombre de notables au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle (voir p. 493 et s.). Ce remarquable travail a ouvert des pistes qu'il convient aujourd'hui d'explorer plus avant, en Vendômois comme ailleurs.

L'identité du Vendômois tient d'abord à la reconnaissance ancienne d'un « pays traditionnel », qui prend racine dans l'existence d'un comté médiéval, érigé en duché au XVI^e siècle, et prolongé par l'actuel arrondissement de Vendôme. Ce pays traditionnel fournit un bon exemple de ces pays d'ordre historique qu'il faut distinguer des pays d'ordre plutôt « naturel », chers aux géographes vidaliens, comme des pays inventés par les géographes, les érudits locaux et les hommes de pouvoir, et qui ont une réalité d'ordre plus ou moins opératoire (voir Schweitz, 2001, notamment p. 24-34).

Elle tient également, et peut-être surtout (1), à la connaissance d'un passé hors du commun, illustré par un patrimoine architectural d'une surprenante richesse, quelques grands hommes, dont Pierre de Ronsard, et des faits historiques notables. Cette connaissance est d'abord l'aboutissement d'un laborieux processus d'exploration et d'étude du territoire et de son patrimoine, comme du dépouillement de ses archives historiques, au fil des deux derniers siècles.

Ce processus savant va susciter, au cours du XIX^e siècle, l'émergence d'un nouveau sentiment d'appartenance locale, d'abord chez les lettrés. On observe ainsi que, pour trouver les fonds nécessaires à l'édition de leur *Vendômois archéologique*, Jules de Pétigny et Gervais Launay font appel à ce qu'Ernest Nouel, professeur au lycée de Vendôme, qualifie en 1891, de « patriotisme local » (p. 198) des habitants du Vendômois. Alexandre de Salies avait également évoqué, en 1869, le « touchant patriotisme » (p. 180) animant le comte de Beaumont, sous-préfet de Vendôme, qui avait acquis à titre personnel une portion de l'enceinte du château pour en faire don à la ville. On peut craindre cependant que ce « petit patriotisme » ait été quelque peu réducteur lorsque l'on constate que Raoul de Saint-Venant observe encore,

dans une biographie d'Alexandre de Salies qu'il publie dans son *Dictionnaire (...) du Vendômois*, en 1914-1915 (III, p. 341), que ce dernier « avait adopté comme sienne » la Société Archéologique du Vendômois « bien qu'il fût étranger au pays ». Ce fort sentiment d'appartenance locale repose également pour partie sur un imaginaire du patrimoine, plus savant que populaire, dont on perçoit la nature à travers les publications de cette époque.

La constitution de cette connaissance, et de cet imaginaire savant et touristique, est à mettre en relation non seulement avec la personnalité et l'œuvre de figures aujourd'hui méconnues de l'érudition locale, mais également avec les pratiques oubliées de leur recherche, avec les usages anciens du patrimoine, y compris dans les aspects les plus triviaux du tourisme populaire. Ce patrimoine historique et cet imaginaire local sont exploités, depuis un siècle et demi, pour la promotion d'un tourisme de qualité en Vendômois. La reconnaissance du « pays traditionnel », des richesses de son patrimoine historique et culturel, et plus largement de ce qui pourrait être défini comme son imaginaire et son « identité patrimoniale », doivent beaucoup aux soins sans cesse renouvelés de la Société Archéologique du Vendômois, depuis 1862. Cette dernière est aujourd'hui relayée par des élus locaux qui ont pris toute la mesure de la richesse culturelle, et dorénavant économique, que représentent ce patrimoine et cette identité de « pays traditionnel » véritable.

L'essentiel du processus de reconnaissance de ce patrimoine et de cette identité locale – on pourrait même parler d'« invention », puisqu'il s'agit à la fois de la découverte et de la « reconstruction savante » d'une histoire et d'un patrimoine architectural – peut être illustré par l'exemple que fournit le château de Lavardin. Cet exemple concerne, certes, une histoire et un monument hors du commun par leur intérêt, comme par le soin apporté par les historiens et les archéologues à leur étude. Mais il illustre néanmoins des traits essentiels du processus d'émergence de l'« identité patrimoniale » du Vendômois, durant les deux derniers siècles.

Sans avoir aucunement la prétention d'être exhaustif, ni même d'aborder la question sous tous ses angles, on s'attachera ici à saisir les principales phases d'étude concernant le château, le fief et les seigneurs de Lavardin, à citer les chercheurs qui se sont penchés sur ces questions depuis

(1) Ce patrimoine est regardé, dès les années 1800, comme « l'un des moteurs de l'identité locale » face aux « excès de la centralisation » parisienne (Loyer, in Giraud-Labalte, 1996, p. 12).

le milieu du XIX^e siècle. On évoquera évidemment les savantes études d'Alexandre de Salies en 1865 et 1872, la rénovation des études archéologiques et historiques durant les trois dernières décennies, avec en toile de fond le rôle tenu par la Société Archéologique du Vendômois dans la diffusion de cette connaissance. L'identité patrimoniale du château est également fondée sur un imaginaire savant et touristique : on s'efforcera de l'évoquer dans un second article à paraître (2), portant cette fois attention à la perception commune des ruines depuis le milieu du XIX^e siècle, notamment à partir de points de vue et de cheminements tôt inscrits dans les usages de la visite.

UNE HISTOIRE ET DES RUINES À REDÉCOUVRIR

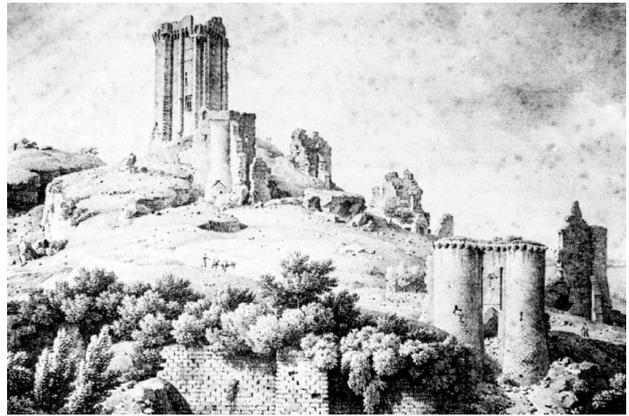
On peut dire que le château de Lavardin constituait une sorte de *terra incognita* pour les archéologues jusqu'à la publication de la *Notice* d'Alexandre de Salies sur ce monument en 1865 (3), dans un « pays » dont les habitants ignoraient encore, vers 1840, qu'ils « avaient une histoire » particulière (Nouel, 1891, p. 199). Cette histoire hors du commun leur sera peu à peu révélée par les ouvrages de Philippe-Jérôme Gaucher de Passac en 1823, du chanoine Michel Simon en 1834-1835, de Jules de Pétigny en 1849, puis par les travaux publiés dans le *Bulletin* ou sous les auspices de la Société Archéologique du Vendômois, à partir de 1862. Pour Charles Bouchet (*BSAV*, 1883, p. 40), le manuscrit du chanoine Simon « restera toujours comme la base et, pour ainsi dire, la mère de tous les autres » ; ce sera également le cas du livre de Jules de Pétigny à partir de 1849 en ce qui concerne l'archéologie du Vendômois.

Le chanoine Michel Simon (1712-1781), dans son manuscrit de l'*Histoire de Vendôme et de ses environs*, certainement rédigé après 1752, mais publié seulement en 1834-1835, n'apporte qu'une « suite chronologique des seigneurs de Lavardin » sans intérêt (III, 1835, p. 291-292). Plus remarquable, il énumère cependant les « articles de la capitulation accordée (...) au capitaine Duveigneau, étant dans le château de Lavardin » en 1590 (III, 1835, p. 293-297). En ce qui concerne le château, il se contente de signaler que Bouchard dit « de Lavardin » (qui deviendra, de fait, comte de Vendôme en 1180) le fit fortifier « pendant le séjour qu'il y fit et qui fut assez long », sans citer le texte auquel il se réfère. Il établit là un « fait historique » qui sera ensuite repris dans toutes les publications à venir (Voisin, 1856, p. 10 ; Salies, 1865, p. 8 ; Salies, 1872, p. 520 ; Hylais, 1877, p. 37 ; Salies, *RHAM*, 1879, p. 200, 205 ; Gatian de Clérambault, 1905, p. 88 ; Lesueur, 1907, p. 20, etc.).

À propos des ruines du château de Lavardin, il observe seulement que, « quoiqu'il n'en reste plus que des mesures, on voit toujours qu'il était très fort » (I, 1834, p. 116). C'est un peu court sachant que le chanoine avait commencé sa carrière comme curé de Saint-Rimay, à quelque 7 km des ruines du château, entre 1743 et 1753 (Bouchet, 1882, p. 151). Ce genre de description, vide de connaissance, concerne tout autant Vendôme, où il signale « un château, ou plutôt une véritable forteresse, dont les ruines attestent encore la force et l'importance » (I, 1834, h.-t., n. p.), que Montoire, où « se voient les débris d'un château fort considérable » (III, 1835, h.-t., n. p.). On constate que, si le château de Lavardin est réduit à l'état de

(2) Sur la perception de l'identité patrimoniale du Vendômois : l'exemple des ruines de Lavardin aux XIX^e et XX^e siècles, *MSSLLC*, 2006.

(3) On peut en dire autant du château de Vendôme avant la publication de son étude dans le compte rendu du Congrès archéologique de Vendôme (1872).



Les ruines vues par Bourgeois vers 1820

ruines avancées, depuis déjà deux siècles, pratiquement tout de son histoire a été oublié, dans une société où même des lettrés comme le chanoine Michel Simon ne portent toujours pas attention, vers 1780 encore, aux monuments et à l'archéologie du Moyen Âge (Bouchet, *BSAV*, 1883, p. 38).

La publication du manuscrit de Michel Simon, en 1834-1835, si elle n'apporte pas de connaissances archéologiques sur le château de Lavardin, montre néanmoins l'émergence d'un intérêt pour l'histoire locale en Vendômois, ce dernier s'inscrivant dans le cadre général d'un premier développement de l'étude archéologique des châteaux du Moyen Âge en France. Ce processus est notamment illustré par la création, par Arcisse de Caumont en 1834, de la prestigieuse Société française d'archéologie, qui viendra d'ailleurs à trois reprises visiter les ruines du château de Lavardin, à l'occasion de ses « congrès archéologiques » de 1872 (Vendôme), 1925 (Blois) et 1981 (Blésois et Vendômois).

L'*Histoire archéologique du Vendômois* publiée par Jules Pétigny (et Gervais Launay pour les planches) en 1849, ouvrage qui connaîtra une seconde édition revue et corrigée (et posthume) d'après les manuscrits de l'auteur en 1882,



Les ruines vues par Gervais Launay (1849)

logique. Charles Bouchet a fait la même remarque en 1883 (p. 76) à propos de sa savante *Monographie de l'antique ville de Trôo* (...). *Étude topographique, historique, archéologique et pittoresque* (1878) qui avait été, à ses yeux avertis, comme sa « découverte ».

La *Notice sur le château de Lavardin*, à une époque où les études d'archéologie monumentale étaient encore rares, illustre une étonnante compréhension d'un monument rendu à l'état de ruines très avancées et, surtout, vierge de toute publication et même de toute recherche. Aujourd'hui encore, et c'est remarquable, cette *Notice* ne peut être tout à fait négligée par l'archéologue désirant comprendre l'organisation de l'espace castral à Lavardin. Une partie de ses essais de restitution du plan et des élévations du château n'a d'ailleurs toujours pas été renouvelée. Les interprétations et les datations qu'il propose, en 1865 et 1872, ont évidemment été revues, mais elles ne sont pas aberrantes et elles sont à tous égards conformes à ce qu'on pouvait attendre dans le cadre des connaissances historiques et archéologiques de cette époque. De toute façon, comme l'a écrit Alexandre de Salies dans l'introduction de sa savante *Histoire de Foulques Nerra* en 1874 (p. iv) : « C'est beaucoup d'ouvrir la voie de la vérité (...). De plus habiles viennent après, qui reprennent les problèmes imparfaitement résolus, ou dont les derniers corollaires n'ont pas été dégagés. Ainsi se fait la lumière (...). »

La notice nécrologique publiée par Charles Bouchet dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, en 1883, évoque d'ailleurs une personnalité hors du commun et tout à fait attachante. Son souvenir devrait aujourd'hui enrichir l'imaginaire de ruines qu'il a tant aimé et surtout fait connaître des amateurs par sa *Notice* de 1865. L'auteur rappelle les exceptionnels talents d'un homme qui était, à ses yeux, « à la fois littérateur, critique, archéologue, poète, dessinateur, musicien, on pourrait ajouter architecte et ingénieur, s'il suffisait (...) de connaître la théorie » de ces disciplines, sans parler de son « talent de causeur » (p. 71).



Les ruines du château en 1865
(photographiées par Gabriel Blaise ?)

Il note que l'imagination et le sens critique sont les « facultés maîtresses » d'un homme qui « avait fait de l'architecture du Moyen Âge (...) sa spécialité », « la voix intérieure qui l'appelait sans cesse ». C'est dans cette spécialité qu'il « déployait une sagacité, une intuition digne de Viollet-le-Duc, dont il était d'ailleurs l'un des plus distingués disciples, et qui savait l'apprécier » (p. 77). On note à ce propos qu'Alexandre de Salies, qui lui avait envoyé sa *Notice* en 1865, en avait reçu une « lettre élogieuse » exprimant le souhait que des travaux soient effectués pour

consolider ces ruines. Ayant eu connaissance de cette lettre par son destinataire, le Bureau de la Société avait alors émis le vœu qu'une correspondance soit établie avec ce savant architecte et médiéviste : « Dans l'intérêt de la conservation du château de Lavardin » (*BSAV*, 1866, p. 130). Il est évident que cette lettre ne pouvait que renforcer le prestige du nouveau membre qu'était Alexandre de Salies. Pour ses « Notes sur quelques particularités de construction du château de Vendôme » (1869), il recevra également une « lettre approbative » de Viollet-le-Duc qui fera à nouveau son effet sur les membres de la Société (*Hinglais*, 1870, p. 78).

C'est après avoir été attiré par un ami à Montoire qu'Alexandre de Salies va découvrir et « s'éprendre » des ruines du château de Lavardin, qu'il va étudier « profondément dans plusieurs voyages successifs » (p. 72). Il va communiquer le résultat de ses recherches dans une *Notice sur le château de Lavardin*, qu'il publie à Tours en 1865, chez l'imprimeur Jules Bouserez. C'est sur la base de la publication de cette *Notice*, qu'il offre avec une vue du château par le photographe Gabriel Blaise de Tours (*BSAV*, 1866, p. 10, 67), qu'il est admis dans les premiers mois de l'année 1866 à la Société Archéologique du Vendômois. Il va rapidement y prendre place par des travaux remarquables, et se tisser un réseau de solides amitiés en Vendômois. Il jouera un rôle de premier plan, par ses conférences et ses observations sur les châteaux et monuments de Vendôme, de Trôo et de Lavardin, comme dans les travaux du Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Vendôme du 18 au 22 juin 1872 (*BSAV*, 1872, p. 222).

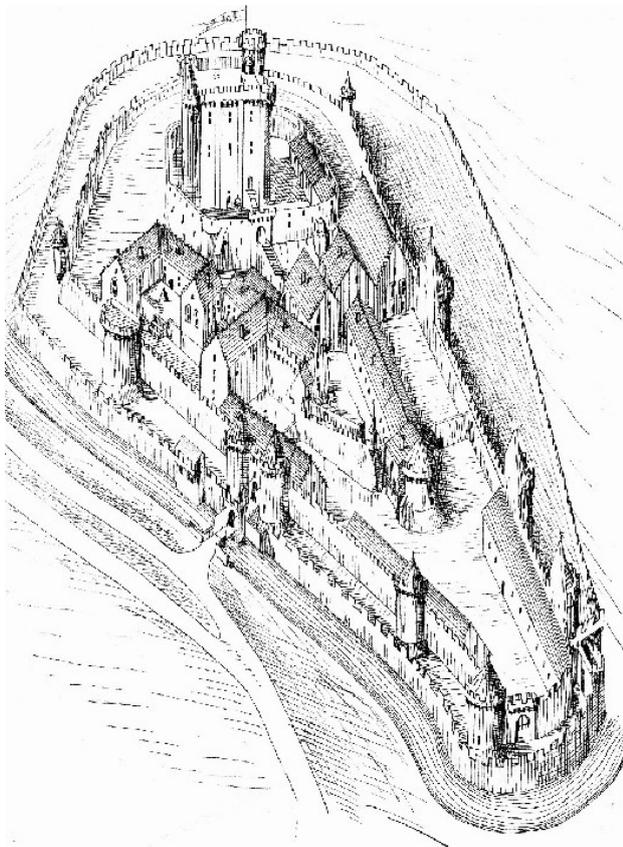
Comme c'est pratiquement toujours le cas pour cette époque, on ne connaît pas le détail des recherches archéologiques menées à Lavardin par Alexandre de Salies. On sait seulement qu'il a passé par une « longue étude des moindres restes » (*CAF*, 1872, p. 494), « des études (...) souvent répétées » (1872, p. 236), pour atteindre les solides connaissances qu'il exposera aux membres du Congrès archéologique de Vendôme, qui visiteront le monument en juin 1872. Il a effectué l'essentiel de ses recherches sur le château de Lavardin entre les années 1855 et le début de l'année 1865, puis autour de 1872, sans pouvoir en préciser autrement la chronologie. On sait également qu'il obtint une modeste subvention de la Société Archéologique du Vendômois pour faire, en mai 1872, avant donc la visite des membres du Congrès de Vendôme, quelques « fouilles » au château, soit 25 F sur une dépense totale qui s'élèvera à plus de 34 F. Avec cette subvention, il va faire déblayer le fond du cachot et les latrines du donjon, dégager la sortie du souterrain menant du second palier du promontoire au pied du donjon, qui n'était jusqu'alors accessible que par la meurtrière élargie de son corps de garde (Salies, 1872, p. 231 et sq. ; *CAF*, 1872, p. 521). On sait que c'est en ouvrant, à ses frais, une longue tranchée « entre la partie est du donjon et le grand escalier » qu'il va mettre au jour la sortie du souterrain du donjon (Bouchet, 1883, p. 151).

On ne peut évidemment ici, en seulement quelques lignes, souligner tout l'intérêt qu'il faut encore accorder à la *Notice sur le château de Lavardin* (52 pages et 3 planches, avec plans, coupes, élévation, restitution), qu'Alexandre de Salies publie en 1865. Cela notamment parce qu'il s'agit d'une étude fouillée présentant maintes analyses et déductions à propos d'un monument très ruiné et complexe, et alors plus largement enfoui qu'aujourd'hui sous d'épaisses « couches de destruction ». Mais on peut néanmoins s'efforcer d'en mettre en valeur quelques traits remarquables, en commençant par noter l'appréciation de son ami Charles Bouchet (1883, p. 72) qui voit à juste titre, dans sa *Notice*, un « coup d'essai qui fut un coup de maître » expliquant le monument « pour la première fois dans tout son ensemble », appréciation certes flatteuse mais exacte.

Aujourd'hui encore, sa démarche apparaît de nature scientifique et ses interprétations doivent toujours être prises en compte, même si les datations qu'il avance ont été recon-

nues comme erronées par des études récentes, sans être toutefois aberrantes. S'il pense en 1865 que les « parties les plus anciennes » du donjon « remontent, selon toute apparence, à la première moitié du x^e siècle », il note également qu'il « est impossible (...) de rien indiquer de positif à l'appui de cette supposition », que pourtant « l'histoire [la résistance opposée aux incursions des Normands] autorise » (p. 5-6). Il attribue lui aussi la première « restauration complète » du château à Bouchard de Lavardin (p. 8), la seconde, y compris l'escalier et les voûtes du donjon, à Jean VII (p. 11), avec une galerie de mâchicoulis installée seulement au xv^e siècle (p. 31). Il s'interroge sur les travaux réalisés autour de 1400 : « Que fit Louis de Bourbon pour le château de Lavardin ? On l'ignore » (p. 11). Il précise que c'est à Jean VIII « qu'on doit la dernière restauration du château de Lavardin marquée par le magnifique escalier d'honneur » (p. 12). On note que l'essentiel des informations historiques utilisées dans sa *Notice* est repris du livre de Jules de Pétigny et de celui de Michel Simon, comme il le souligne d'ailleurs en indiquant qu'il ne les a retenues qu'après confirmation par ses propres recherches (p. 6, n. 1).

En le relisant, on perçoit la cohérence de son étude des ruines qui s'articule selon une démarche logique, et qui semble déjà répondre aux normes classiques de la recherche archéologique. On l'entrevoit, par exemple, à l'occasion de ses recherches sur la topographie de la « baillie extérieure » du château avec : examen attentif des vestiges, élaboration d'hypothèses préliminaires, relecture du premier cadastre et enquête de terrain, interprétations et extrapolations, enfin essai de restitution du plan et des élévations (p. 16-18). La description de la topographie et de l'organisation de l'espace castral à Lavardin, sur ces bases déjà solides, était si bien vue qu'elle va être reprise par tous les auteurs à venir. Ils se contenteront souvent de la compléter, au fur et à mesure des découvertes amenées par les campagnes successives de déblaiement et de relecture des ruines.



Essai de restitution du château au xv^e siècle par Alexandre de Salies (1865)

On retrouve cette pratique savante dans ses recherches ultérieures, notamment lorsqu'il étudie, quelques années plus tard, les conditions du siège du château de Vendôme par les troupes d'Henri IV en novembre 1589, « les écrits des chroniqueurs d'une main, le plan topographique de l'autre » (Hinglais, 1870, p. 78). Pour arriver à la publication de son *Histoire de Foulques Nerra* en 1874, il affirme s'être astreint à « cinq années d'explorations minutieuses et répétées » en Touraine (p. xxv). Il souligne qu'il a visité au cours de ses recherches, « les chroniques à la main (...), tous ses châteaux », qu'il a « parcouru tous ses champs de bataille, (...) plusieurs fois, et à pied (...), de manière à ce que rien ne pût [lui] échapper » (p. xxii). Pour reconnaître le tracé des voies parcourues en tous sens par le comte d'Anjou, il rapporte qu'il s'est également astreint à « courir le pays [Anjou et Touraine], en poursuivant des enquêtes auprès des populations rurales » (p. xxvi).

Alexandre de Salies, s'efforçant de produire une connaissance de nature scientifique, n'hésitait pas à revenir sur ses erreurs ou extrapolations aventurées lorsque l'occasion s'en présentait. C'est le cas à propos de la présence au château d'Agnès Sorel, pendant le séjour que Charles VII y fit en mars 1448. Il l'évoque dans sa *Notice* en 1865 (p. 11), la met toujours en scène en 1879 dans la seconde édition de son roman : *Le Château de Lavardin. Épisodes de la vie féodale au x^e siècle*, mais reconnaît un peu plus tard qu'il s'agit d'une affirmation que « nul document ne prouve » (*RHAM*, 1879, p. 225).

Alexandre de Salies a tout de suite compris le rôle qu'avait joué le château de Lavardin dans l'histoire du Vendômois, comme plus généralement son intérêt hors du commun pour l'étude des châteaux du Moyen Âge. Il s'est donc pris au jeu de l'interprétation archéologique de ses ruines et plus particulièrement de son donjon, déjà redoutable cas d'école à ses yeux. Cette démarche l'amènera à en présenter une étude détaillée dans sa *Notice*, et à l'accompagner de plans et d'élévations qui peuvent encore être pris en compte. Il a d'ailleurs exprimé son intérêt pour cette partie du château : « C'est une des choses les plus curieuses et les plus piquantes à étudier dans ce vieux donjon (...) que la question des aménagements intérieurs. Là encore se trouvent en présence le xii^e et le xiv^e siècle, confondus de telle sorte qu'il faut la plus minutieuse attention pour faire à chacun sa part » (p. 33). On trouve ici tracée une piste qui sera suivie par les chercheurs à venir, jusqu'à ce que Jean-Claude Yvard fournisse en 1993 et 1994 des réponses, au moins vraisemblables, à quelques-uns des problèmes archéologiques rencontrés dans l'étude de ce donjon.

Au terme d'une étude approfondie (p. 32-37), il « demande bien pardon à ceux qui aiment les sombres et mystérieux récits », mais dénonce la tradition et les érudits locaux (Pétigny, 1849, p. 326) qui voyaient dans le cachot du donjon des « oubliettes », en faisant référence à ce qui constituait alors l'ouvrage de référence en la matière : le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du x^e au xv^e siècle* d'Eugène Viollet-le-Duc. Le déblaiement complet de ce cachot en 1872 confirmera définitivement son interprétation de 1865, mettant fin à ce qu'Ernest Pilon regardait encore en 1853 (p. 350) comme un « fait archéologique litigieux (...), un des mystères du château », pendant que Jules de Pétigny y voyait lui un simple « puits » (*ibid.*, p. 352).

Au moment où Alexandre de Salies étudie le donjon, sa salle basse est encore encombrée, sur une hauteur d'environ 2 m, de matériaux tombés des murs et des voûtes (p. 37). C'est cette masse de décombres qui lui cache la matérialité de la porte de la fin du xiv^e siècle, dont le décor armorié est alors situé à 1 m au-dessus du sol extérieur (Pétigny, 1849, p. 325). C'est elle également qui lui dissimule l'appareillage allongé qui amènera Gabriel Plat à dater le donjon du xi^e siècle en 1925, puis Jean-Claude Yvard à y repérer le probable « *domicilium* » des seigneurs de la fin du xi^e siècle. Sous le donjon, il observera l'escalier souterrain, en partie

remblayé, qui menaçait déjà d'être, « d'un instant à l'autre, interrompu par la chute imminente des terrains supérieurs » (p. 47).

Dans le compte rendu du Congrès archéologique de Vendôme (1872), où il avait tenu une place de premier plan par ses conférences et ses observations savantes, Alexandre de Salies confirme les interprétations proposées dans sa *Notice* de 1865. Il va seulement être plus affirmatif quant à la nature du petit bâtiment qu'il pense être la « crypte de l'ancienne chapelle castrale » (p. 513). Il signale également l'existence d'une porte « du XI^e siècle », toujours enfouie sous les remblais provenant de la destruction de la rampe d'accès au second palier du promontoire, dont il date par ailleurs la porte haute du XIV^e siècle (p. 508). Il ne propose pas de datation absolue ou relative pour le système de communication souterrain du château, mais après avoir dégagé l'entrée inférieure de l'escalier souterrain du donjon, en mai 1872 (p. 514), il émet l'hypothèse aventurée qu'il constituait son unique accès « depuis la restauration du XIV^e siècle » (p. 515). Il souligne à nouveau que les « trois restaurations » du château (p. 520) couvrent « toute la période de l'architecture militaire du Moyen Âge », en précisant : « Je ne crois pas qu'aucun autre château présente cette précieuse particularité » (p. 521).

Le rapport publié à l'occasion du Congrès archéologique de 1872 fera l'objet d'un tiré-à-part l'année suivante, où Alexandre de Salies insérera le plan sommaire de l'escalier du grand logis bâti sur le second palier du promontoire et celui des principaux souterrains alors reconnus au château, y compris celui du donjon (1873, pl. 2). Il y présentera également une coupe du donjon montrant le niveau des remblais qui encombraient alors, sur 2 m, la salle basse et la cour protégée par sa chemise (pl. 5).

C'est certainement l'aboutissement de son étude du château de Lavardin qui a incité Alexandre de Salies à élargir son intérêt aux autres fortifications médiévales du Vendômois, vers la fin des années 1860. En 1870, il annonce à la Société Archéologique du Vendômois qu'il prépare pour 1871 un « ouvrage qui embrassera du point de vue archéologique une étude comparative des trois châteaux de Vendôme, Lavardin et Fréteval, considérés comme types des châteaux français et normands de la vallée du Loir ». Dans cet ouvrage, il comptait grouper « sommairement autour de ces trois types les châteaux vendômois d'importance secondaire ». Par « quelques dissertations incidentes », il souhaitait également replacer cette étude régionale dans un cadre historique et archéologique plus large, qui pût « lui donner partout de l'intérêt ». Cette étude devait être accompagnée de « 50 à 60 plans et dessins ». Ce projet savant, bien que placé sous le patronage de la Société, n'aboutira pas. Mais les études sur le château de Vendôme publiées dans le *Bulletin* en 1869, et celles présentées aux membres du Congrès archéologique de 1872, doivent constituer des matériaux d'abord destinés à cette publication d'intérêt plus général (Hinglais, 1870, p. 78-79).

DES COMPLÉMENTS ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Jusqu'au renouveau des études archéologiques qui marque les années 1970, durant un siècle, donc, le château et ses seigneurs feront l'objet d'une série de recherches et de publications. Elles chercheront à prolonger et à compléter la *Notice* d'Alexandre de Salies, tout en ayant conscience qu'il serait difficile d'aller bien au-delà des interprétations avancées par ce dernier, sans prendre en compte de nouvelles sources de documentation.

Quelques *fouilles* – il faudrait plutôt parler de déblaiements *archéologiques* – seront ainsi menées entre la fin

du XIX^e et le milieu du siècle suivant, sans apporter d'avancées bien considérables sur la connaissance du château. Achille de Rochambeau présentera en 1887 (p. 165) un compte rendu des déblaiements et des consolidations réalisés l'année précédente au château, sous la direction de membres de la Société Archéologique du Vendômois. Ces travaux avaient été réalisés avec une subvention de 200 F obtenue de la Société française d'archéologie, qui avait reconnu lors de son Congrès de Vendôme, en 1872, l'importance de ce monument (anonyme, *BSAV*, 1877, p. 192). Faute de pouvoir consolider les voûtes du donjon avec cette trop modeste subvention, les sociétaires devront se résigner à « parfaire un travail commencé il y a une dizaine d'années, c'est-à-dire à continuer le déblaiement du donjon », dont Gervais Launay indiquait encore en 1884 (p. 754) que son rez-de-chaussée était « presque enterré sous les décombres ». Ils vont faire enlever « 200 m³ de moellons », qu'ils feront déposer par leurs terrassiers « de façon à ne pas gêner l'étude des ruines ». Ces travaux ne suffiront pas à déblayer complètement le rez-de-chaussée du donjon, mais on pourra dorénavant y pénétrer « facilement » par la porte basse (p. 166). C'est à ce moment qu'a été dégagé, sur une profondeur de plus de 5 m, le puits percé au centre du donjon (p. 167).

D'autres déblaiements seront effectués au château entre les deux guerres, d'abord par l'abbé Gabriel Plat en 1922-1923, qui en publiera un compte rendu en 1924. Ces travaux, réalisés grâce à une autre subvention de la Société française des fouilles archéologiques, avaient pour objet de retrouver, sur le premier palier du promontoire, l'entrée des souterrains communiquant avec la partie supérieure du château, comme avec le « bayle extérieur » occupant le pied du promontoire, à travers le rocher de ce premier palier. Un



Entrée des souterrains sur le premier palier, après les fouilles de l'abbé Gabriel Plat (vers 1925)

troisième objectif consistait à retrouver une éventuelle communication établie entre les souterrains du premier et du dernier palier du promontoire. Ces questions avaient déjà été soulevées, pour partie, dans les publications d'Alexandre de Salies en 1865 et 1872. Des sondages et des « repérages au son » (avec une barre à mine ?) ont cherché à repérer la communication établie entre les souterrains déjà étudiés par Alexandre de Salies sous le donjon, le logis bâti sur le second palier du promontoire, et les souterrains creusés dans le second palier du promontoire. Évoqués de façon imprécise et publiés sans plan de situation, les résultats obtenus sur le second palier du promontoire sont aujourd'hui inexploitable.

Les souterrains de cette partie du château ont apparemment fait l'objet d'autres déblaiements ponctuels vers 1920, travaux inédits que signale Éloi Jouanneau, curé de Lavardin, en février 1922. Il note que la « crypte de la chapelle » a été « récemment complètement dégagée » ; que le souterrain donnant accès à la salle de garde située sous l'escalier du grand logis, depuis cette « crypte » et par-dessous l'autre, venait d'être « tout fraîchement (...) décombré » (p. 9). On ne sait si ces travaux sont à mettre en relation avec les déblaiements précédemment cités, ou s'ils sont l'œuvre d'un autre chercheur, voire du propriétaire des ruines.

Les données archéologiques résultant des déblaiements effectués par Gabriel Plat au pied du second palier du promontoire (1924, p. 10), derrière le châtelet, sont plus évidentes avec notamment le dégagement de quelques vestiges de l'escalier d'apparat menant sur ce second palier, de la porte basse permettant l'accès du réseau des souterrains depuis le « bayle intérieur » établi sur le premier palier. L'intérieur de la rampe d'accès que Gabriel Plat pense être un simple « saillant », « moitié bâti, moitié creusé », sera dégagé à cette occasion. Ce chercheur constatera que la destruction de cette rampe ou « saillant » avait été provoquée par un « coup de mine formidable », accumulant sur place des blocs de rocher dont quelques-uns avaient 2,50 m de long. Il apercevra aussi, « juste en face de la porte basse, l'entrée d'un vaste souterrain » (p. 11) qui pourrait éventuellement, à ses yeux, correspondre à l'entrée de la communication reliant le château au « bayle inférieur », situé au niveau du fond de la vallée. Il se garde cependant de toute interprétation hâtive, car il reconnaît que c'est une « hypothèse bien osée », que l'existence même de ce souterrain est « hypothétique » et qu'on « ne peut rien affirmer au sujet de sa direction » sans de « nouveaux travaux » (p. 7, 11).

On peut également citer les importantes fouilles menées en collaboration par Henry Corot (archéologue bourguignon) et Paul Mallon, durant les étés 1931, 1932 et 1933, sur les vestiges situés à la rencontre du promontoire et du plateau, aux lieux-dits Les Caves des Vierges et Les Vignes du Château sur l'ancien cadastre, donc autour de la mystérieuse « tombelle ». Ces fouilles faisaient suite aux prospections du Montoirien E. Aubin qui avait exploré en 1914 l'un des versants de la butte et recueilli sur place, dans les labours, « des poteries et des silex » (p. 3), travaux qui avaient été publiés dans le *Bulletin de la Société* dès 1915.

Pour tout compte rendu de ces trois saisons de fouilles, Paul Mallon ne laissera apparemment qu'un petit tapuscrit (réalisé en 1939), au contenu assez confus, aujourd'hui déposé à la bibliothèque de la Société Archéologique du Vendômois. Ce sont ces travaux qui ont laissé la tranchée visible en travers de la butte, excavation qui n'a fourni en 1931 que des vestiges mobiliers datables du néolithique à l'époque gallo-romaine et même « d'époque plus récente encore »... (p. 3). En 1932, des « fonds de cabanes » seront fouillés entre la butte et la « limite du terrain du château » pour le compte du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain. En 1933, la poursuite de ces travaux va enfin mettre au jour une « architecture souterraine » complexe, occupant « un tiers des terres amassées » à cet

emplacement (p. 6), avec des vestiges significatifs d'une utilisation à des fins funéraires (tumulus), recouvrant ce qui serait un village protohistorique et son enceinte.

Ces fouilles ont donc montré que cette partie du site a été occupée depuis l'époque néolithique ou protohistorique, et que les travaux de mise en défense du site au Moyen Âge ont fait disparaître, ou ont recouvert, un grand nombre de vestiges appartenant à une occupation beaucoup plus ancienne (p. 8). Ce qui est aujourd'hui regardé comme une motte féodale, tout au moins au XI^e siècle, doit résulter du surhaussement d'une première élévation de terre (un tumulus protohistorique ?). Ce sont ces travaux médiévaux, avec des terres rapportées des alentours, qui expliquent certainement que, dans la partie supérieure de la butte, les premières fouilles de 1931 aient mis au jour « des mélanges déconcertants de poteries de tous les âges depuis le néolithique jusqu'au gallo-romain, peut-être même d'époque plus récente encore » (p. 3). On remarque d'ailleurs, à ce propos, que deux des tessons de poteries présentés par E. Aubin dans son étude de 1915 (fig. 2), au milieu de vestiges relevant d'époques largement antérieures, pourraient fort bien être des lèvres appartenant à des « oules » d'un type commun aux XI^e et XII^e siècles en Vendômois (voir Schweitz, 1983, p. 150-151).



Sarcophage du haut Moyen Âge dans le flanc sud du promontoire (état en 1968)

Depuis peut-être deux siècles, d'autres recherches moins savantes ont dû être menées sur le site du château par des habitants du village, alléchés par les traditions locales qui y situaient naturellement un trésor et de profonds souterrains. Le plus mystérieux de ces souterrains était celui qui était censé rejoindre le château de Montoire (voir Schweitz, 2005, p. 77), dont on « voyait encore les vestiges » en 1823 si l'on en croit Philippe-Jérôme Gaucher de Passac (p. 81), et auquel des érudits comme Emmanuel-Jacques Pasty de la Hylais en 1878 (p. 37) et Louis-Alfred Hallopeau en 1909 croyaient encore. Sur un site où l'on ne cessait effectivement de rencontrer des ossements depuis au moins un siècle (Pillon, 1853, p. 349), on sait que M. Fresneau, « hôtelier sur la place » du village, et surtout « fermier des visites du château » (en 1934 comme en 1949), a effectué quelques recherches (plus ou moins clandestines ?). Elles lui ont permis de mettre au jour ce qu'un guide touristique publié dans les années 1960 (p. 9) présente comme les « derniers sarcophages mérovingiens » trouvés sur le site.

Les ruines du château feront également l'objet de plusieurs descriptions succinctes sur le passage du XIX^e au XX^e siècle, par exemple dans le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme* de Gervais Launay en 1889, dans *Le Vendômois. Épigraphe et iconographie* d'Achille de Rochambeau en 1894, qui se contente de longuement citer la *Notice* d'Alexandre de Salies (p. 151-155), ou dans *L'Excursion à Montoire, Lavardin, Les Roches...* de Frédéric

Lesueur en 1907. Tous ces textes de simple compilation des travaux antérieurs ne présentent plus guère d'intérêt.

L'étude que l'abbé Gabriel Plat va publier dans le compte rendu de la visite à Lavardin du Congrès archéologique de Blois, en 1925 (p. 315-368), avance par contre de nouvelles interprétations et datations. Elles paraissent plus fiables que celles d'Alexandre de Salies, et rajeunissent notamment des vestiges du bas Moyen Âge que ce dernier avait trop exclusivement datés de la seconde moitié ou du dernier quart du *xiv^e* siècle. On remarque néanmoins que la connaissance du monument n'a progressé que ponctuellement depuis les travaux d'Alexandre de Salies et de Raoul de Saint-Venant. Bien que ce dernier fût un Vendômois de cœur (Sachy de Fourdrinoy, 2004, p. 53), on remarque également que Gabriel Plat entretient un rapport différent avec les ruines qu'il étudie, moins sentimental en tout cas que celui d'Alexandre de Salies.



Entrée de l'escalier du grand logis
du second palier (vers 1925)

Gabriel Plat va être le premier à noter que les consoles de mâchicoulis établies sur le châtelet de Lavardin, qu'on observe également dans les châteaux de Montoire et de Vendôme, appartiennent à un type « qu'on ne rencontre d'ordinaire qu'en Bretagne » et qu'elles caractérisent « une campagne de reconstruction qui s'applique à tous les châteaux du comté de Vendôme, durant le troisième quart du *xiv^e* siècle ». Il attribue cette disposition à la présence en Vendômois d'une « équipe de maçons bretons » sous l'influence d'Alix de Bretagne, veuve de Bouchard VI (mort en 1354) qui, jusqu'à son décès au château de Montoire en 1377, s'appliquera effectivement à relever les remparts sans cesse menacés du comté (p. 358).

Il évoque et date du *xv^e* siècle (p. 360) la « tour » (en réalité, une rampe extérieure) donnant accès au second palier du promontoire, dont il avait retrouvé les restes au cours de ses fouilles de 1923. Il précise que sa porte basse ouverte sur les caves comme les galeries souterraines auxquelles elle donne accès « semblent bien dues aux ingénieurs du *xv^e* siècle » (p. 368). Il date également la « crypte de la chapelle » du *xv^e* siècle (p. 361) et suppose qu'on atteignait le dernier palier du promontoire par un « escalier de charpente », hypothèse facile permettant de répondre à l'absence de vestiges archéologiques signalant au sol cette construction (p. 361).

Dans le donjon, il remarque déjà les « larges joints dressés, caractéristiques du *x^e* siècle », visibles dans les « parties basses » à l'intérieur et « sur la plus grande partie des parois extérieures ». Cette dernière précision, rapportée à ce que nous a appris l'étude minutieuse des parements du donjon par Jean-Claude Yvard (1993 et 1994), tend à montrer qu'il confondait, au moins à l'extérieur, les parements effectivement datables du *x^e* siècle et ceux qui appartiennent à la première reconstruction, certainement datable de la première moitié ou du milieu du *xii^e* siècle (p. 362-363). Il attribue enfin la construction du donjon au dernier quart du *x^e* siècle, et donc aux premiers seigneurs de Lavardin, en le comparant au donjon de Beaugency (p. 362). On observe qu'il se trompe concernant l'attribution au comte Jean VIII (entre 1446 et 1477) du blason sculpté au-dessus de la porte du donjon (p. 366) et qu'il enferme la construction des voûtes du donjon entre 1380 et 1384 (p. 366), sur la base du blason attribué (et c'est une erreur) à Louis I^{er} d'Anjou par Louis-Alfred Hallopeau en 1908.

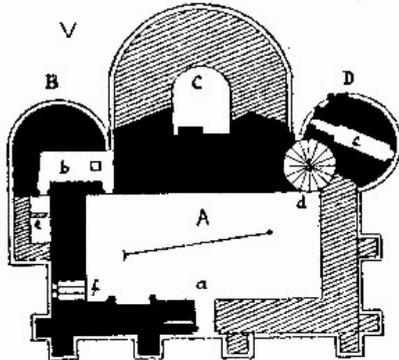
Il paraît être le premier auteur à remarquer que la motte barrant l'accès au promontoire est dans une « situation semblable » à celle qu'on observe « en arrière des châteaux de Montbazou et d'Amboise » (p. 356). Ce schéma d'organisation de l'espace castral sera remis en lumière, un demi-siècle plus tard, dans les études de Marcel Deyres, réexaminant le cas des premiers châteaux de la Touraine féodale, avant d'être appliqué au cas de Lavardin par Jean-Claude Yvard. Il signale enfin, en avant des fortifications du château, sur le plateau, ce qu'il regarde comme un « petit donjon carré du *xii^e* siècle » (p. 62, n. 1).

Au tournant du *xix^e* et dans les premières années du siècle suivant, le donjon va plus spécialement faire l'objet de quelques descriptions et datations qui n'apporteront rien de bien nouveau, même si on remarque qu'elles s'approchent des datations contemporaines. En 1883, le *Guide du touriste dans le Vendômois publié sous les auspices de la Société Archéologique du Vendômois* (p. 365) date la « construction primitive du *x^e* au *x^e* siècle ». En 1889, Gervais Launay (qui pourrait bien être l'auteur du texte publié dans le précédent guide) situera lui aussi la « construction primitive » du donjon et du château à cette époque (p. 40). Pour Frédéric Lesueur en 1907 (p. 14), qui se réfère toujours à Michel Simon (I, p. 116), il faut dater la reconstruction du château de l'époque de Bouchard IV (fin du *xii^e* siècle), mais « le gros œuvre du donjon paraît dater du *xii^e* siècle » et son couronnement ne remonte qu'au *xv^e* siècle (p. 20).

Toujours en ce qui concerne le donjon, on note surtout deux études publiées, non dans les bulletins de la Société Archéologique du Vendômois, mais dans ceux de la Société archéologique de Touraine. On remarquera à ce propos qu'Alexandre de Salies, lorsqu'il étudiait le château de Lavardin vers 1860-1865, demeurait à Tours et qu'il publiera sa *Notice* chez un imprimeur de cette ville : Jules Bouserez. Ces détails montrent que l'intérêt pour le château de Lavardin dépassait déjà le cadre étroit du Vendômois et pouvait amener une société qui n'ouvrait son bulletin qu'à ce qui était strictement tourangeau à faire exception à sa règle de conduite.

Le donjon de Lavardin va également faire l'objet d'une courte notice dans la savante étude que publie Édouard

Gatian de Clérambault en 1905 (p. 84-89) : « Les donjons romans de la Touraine et de ses frontières. » Pour cet auteur, qui renvoie ses lecteurs aux notices de Jules de Pétigny (1849) et d'Alexandre de Salies (1865), mais qui a visiblement visité les ruines du château, on peut faire remonter la partie quadrangulaire du donjon au XI^e siècle et l'attribuer aux seigneurs de Lavardin, tandis que l'adjonction des trois tours est le fait de Bouchard de Lavardin vers la fin du XII^e siècle. Il attribue la rénovation de l'intérieur du donjon à Jean VII, vers la fin du XIV^e siècle, et la galerie de mâchicoulis au XV^e siècle (p. 88).



Le donjon au niveau du rez-de-chaussée, restitué par Gatian de Clérambault (1905)

Dès 1849 (p. 325-326), Jules de Pétigny avait correctement attribué à Jean VII (comte de 1373 à 1393) les armoiries qui surmontaient la porte, alors enterrée, du donjon. Mais en 1883 les érudits de la Société Archéologique du Vendômois n'avaient toujours pas réussi à interpréter les armoiries sculptées sur les culs-de-lampe ornant les voûtes du donjon (*Guide du touriste...*, 1883, p. 369). Il faudra attendre une étude de Louis-Alfred Hallopeau en 1908 (p. 279-280) pour que, la première interprétation étant confirmée, l'un des blasons ornant les voûtes du donjon soit attribué à Louis I^{er}, duc d'Anjou. Sur la base de cette interprétation (erronée), la reconstruction du donjon va alors être enfermée, pour presque un siècle, entre 1374 et 1384. C'est en prenant appui sur l'interprétation avancée par Louis-Alfred Hallopeau en 1908 que Gabriel Plat enfermera, en 1925 (p. 366), la reconstruction du donjon entre 1380 et 1384, tout en signalant que les travaux ont été poursuivis dans le château (et au donjon) par ses successeurs, jusque dans les années 1460-1470 (p. 219).

Des points notables de la chronologie et de l'histoire des premiers seigneurs de Lavardin vont également être revus et précisés par l'abbé Charles Métais dans une étude : « Procès en cours de Rome entre Vendôme et Lavardin », publiée dans le *Bulletin* de 1912 (p. 189-231), avec de savantes « observations » et rectifications de Raoul de Saint-Venant. Ces études complémentaires ont mis en lumière un fait d'importance : la « tour » (le donjon) et la majeure partie de la seigneurie de Lavardin sont revenues entre les mains des comtes de Vendôme dans le second quart du XII^e siècle. Cette acquisition s'est effectuée non par mariage, ainsi qu'on le pensait précédemment, mais par une acquisition due aux soins de la comtesse Mathilde de Châteaudun, agissant à la place de Geoffroy Grisegonelle, alors retenu en captivité. Raoul de Saint-Venant note d'ailleurs que le fils de Mathilde, Geoffroy, est déjà dit « de Lavardin » en 1134 (Saint-Venant, 1912, p. 371, 376 ; id., II, 1913-1914, p. 271).

Une courte synthèse des premières connaissances historiques concernant le château et ses seigneurs sera publiée deux ans plus tard par Raoul de Saint-Venant dans son

monumental *Dictionnaire (...) du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, qui renferme tout naturellement une copieuse notice sur Lavardin (II, 1913-1914, p. 260-273), à laquelle s'ajoutent d'autres données dispersées dans le corps de l'ouvrage. Cet auteur pense toujours que la construction du château et de son donjon remonte probablement au X^e siècle, mais qu'il « serait téméraire d'avancer qu'on trouve à la tour de Lavardin des traces de constructions plus anciennes que le XII^e siècle ». Pour lui aussi : « C'est à cette époque que le château a dû être reconstruit par Bouchard IV, et plus tard refait en entier ou peu s'en faut aux XIV^e et XV^e siècles. » Il attribue cette reconstruction du donjon non seulement à Jean VII, mais également à Jean VIII qui aurait terminé les travaux (id., p. 269). Plus à l'aise dans la connaissance historique que dans l'interprétation des vestiges archéologiques, il donne une suite des seigneurs particuliers de Lavardin (p. 270-271), qui montre le progrès des connaissances depuis les recherches menées au XVIII^e siècle par le chanoine Michel Simon.

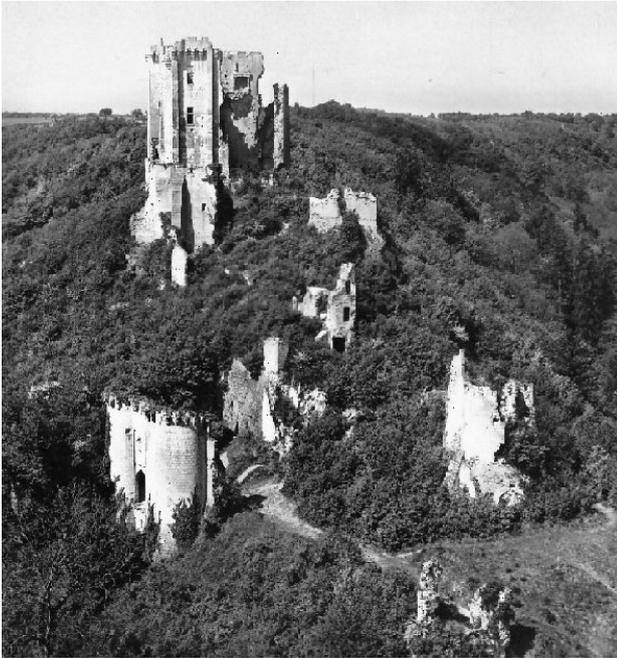
On notera que, si le *Dictionnaire (...) du Vendômois* de Raoul de Saint-Venant constitue, pour partie, la synthèse des recherches effectuées depuis le milieu du siècle précédent, la personnalité de son auteur représente l'ultime figure d'une certaine érudition locale qu'avaient illustrée auparavant Alexandre de Salies et Jules de Pétigny. Comme ce dernier, Raoul de Saint-Venant cherchera à oublier les incertitudes du présent et à sauvegarder la mémoire d'un monde qui était le sien, à travers ses recherches historiques (Vassort, 1995, p. 492). Son œuvre illustre sa nostalgie de l'ancienne France (*ibid.*, p. 80). Lors de son décès en 1927, il apparaîtra même comme le « dernier de cette génération de gentilshommes campagnards (...) à laquelle appartiennent la moitié [des] présidents [de la Société], les Deservilliers, de Lavau, de Nadaillac, de Vibraye, de Rochambeau, de Sachy » (L'Éprevier, 1927, p. 26).

L'IMPACT DES CHANTIERS DU CLUB DU VIEUX MANOIR

Les travaux effectués par le Club du Vieux Manoir (5), entre 1966 et 1969, puis à nouveau à partir de 1976 et jusque vers 1980, ont profondément transformé la topographie des ruines du château de Lavardin, comme d'ailleurs la perception archéologique et esthétique qu'on en avait. Le monument a été dégagé d'une partie des remblais qui l'encombraient depuis son démantèlement à la fin du XVI^e siècle, de la végétation qui l'avait envahi depuis le début du XX^e siècle, et il a été animé de longues années durant par l'activité de chantiers de jeunes bénévoles. Le souvenir de ces chantiers restera à tout jamais gravé dans la mémoire des participants, dont quelques-uns poursuivront d'ailleurs quelques années plus tard des études universitaires d'histoire et d'archéologie, et il marquera certainement l'imaginaire des ruines.

C'est l'aspect très positif de ces années de travaux et d'espoirs communs, mais il en est un autre qu'on ne peut décemment oublier, concernant notamment les quatre premières années d'activité du Club du Vieux Manoir (1966-1969). Les ruines ont en effet fait l'objet de déblaiements « archéologiques » trop radicaux, à la pelle et à la pioche, qui ont fait disparaître des stratigraphies encore en place. On peut, en outre, penser que ces déblaiements ont fragilisé sur le moment les ruines et le coteau qui les porte, obligeant ensuite à d'importants travaux pour assurer leur consolidation et mettre en sécurité le circuit de visite.

(5) Association créée par Maurice Duton au château de Guise (Aisne) en 1952, développée à l'échelle nationale à partir de 1966, avec l'aide de Monique Dine.



Vue aérienne des ruines du château vers 1950

On ne connaît pas dans le détail la chronologie, la nature et l'ampleur exacte des déblaiements réalisés durant toutes ces années, faute de publication de la part des responsables des chantiers. Quelques données insérées dans le bulletin de cette association : *En direct de nos châteaux*, permettent cependant de s'en faire une vague idée. On y relève notamment des déblaiements sur le premier palier du promontoire, autour du châtelet et dans les douves, derrière la tour dite « du Capitaine », ainsi que sur le troisième palier, derrière la chemise du donjon en 1966. Les déblaiements se poursuivront sur le premier palier du promontoire, derrière le châtelet, sur le second palier, autour de l'escalier du grand logis, dans le passage souterrain sous ce logis et dans la tour du Capitaine, ainsi que sur le troisième palier, derrière la chemise et dans la grosse tour flanquant le donjon en 1967. Des déblaiements seront également menés autour de l'ouvrage avancé protégeant l'accès du donjon, autour de l'escalier du grand logis, entre cet escalier et la chemise du donjon, derrière cette chemise en 1968. Les travaux se poursuivront à un rythme plus lent en 1969, avec divers aménagements et le déblaiement du fond de la tour quadrangulaire élevée contre le logis attribué par Alexandre de Salies au « capitaine-châtelain » du château.

Ces travaux de déblaiement qui inquiétaient les archéologues médiévistes et les responsables de la Société Archéologique du Vendômois vont être arrêtés suite à une visite de la Commission départementale de sécurité du Loir-et-Cher au château, en mars 1970. Cette décision était officiellement motivée par une « mesure de sécurité », interdisant dorénavant « les travaux de fouilles et de déblaiement (...) dans l'enceinte de Lavardin et à proximité immédiate ». Prenant acte de cette décision, qu'il interprétait comme un refus des autorités compétentes de prendre leurs responsabilités dans le financement des travaux de confortement des ruines, le

(6) En 1971 et 1972, l'entretien et l'animation du monument durant l'été auront été poursuivis, avec d'infimes moyens matériels, par des bénévoles venus de Tours, autour de Christine Vallée, Dominique Sommier, Paul Letort et nous-même, avec le soutien actif de la municipalité.

(7) Y compris la *Notice...* d'Alexandre de Salies, dont le contenu était encore ignoré des guides de l'association en 1968 et 1969.

Club du Vieux Manoir s'est alors retiré du monument, mais avec l'espoir d'y revenir (Dine, 1970, p. 9-10).

À la demande de la Nouvelle Association de sauvegarde du château de Lavardin, et suite à la levée de l'arrêté de danger qui frappait le monument depuis 1970, les travaux du Club du Vieux Manoir reprendront effectivement sur des bases redéfinies avec les administrations compétentes en 1976 (6). Quelques déblaiements seront encore entrepris, et ce dès la réouverture du premier chantier (Beckelynck, 1976, p. 10), d'autres plus importants envisagés après la stabilisation des vestiges (Beckelynck, 1977, p. 8), mais ils seront sans commune mesure avec ce qui avait été réalisé entre 1966 et 1969. Le Club du Vieux Manoir entreprendra alors d'importants et utiles travaux de consolidation et de petite restauration, plus à sa portée que les fouilles archéologiques, et sous le contrôle de l'architecte en chef des Monuments historiques.

Le bilan de cette longue intervention du Club du Vieux Manoir au château de Lavardin, tout au moins en ce qui concerne la connaissance archéologique du monument, est modeste, pour ne pas dire insignifiant en regard du volume des « terres » évacuées. On remarque, en outre, qu'il résulte pour l'essentiel de l'intervention (ultérieure) de deux membres de la Société Archéologique du Vendômois, dans des conditions matérielles difficiles.

Les déblaiements, réalisés à la pelle et à la pioche pour l'essentiel, sur une large partie de la surface des paliers du promontoire, ne se sont pas contentés d'évacuer les seules couches de destruction du monument, en s'arrêtant au sol d'occupation de la fin du xvi^e siècle. On peut estimer, notamment à la lumière de notre lointaine expérience des quatre chantiers réalisés en 1968 et 1969, qu'une part non négligeable des couches d'occupation médiévales ont été déblayées sans avoir été étudiées selon les normes de la recherche archéologique. Ce n'est pas seulement la formation à la fouille archéologique, la capacité de lire et d'interpréter les stratigraphies, la prise en compte des publications concernant le monument (7) qui ont fait défaut, c'est égale-



Déblaiement à droite du grand logis du second palier en 1969

ment la volonté ou la capacité pour les dirigeants successifs des chantiers de modérer l'ardeur d'adolescents qui se regardaient en fait comme des aventuriers (8). On pourrait même parler à leur propos de « stakhanovistes du déblaiement », comparant par exemple, en 1968 et 1969, le nombre de brouettes remplies en une après-midi d'une équipe à l'autre...

C'est ainsi qu'a été découverte fortuitement au cours d'un déblaiement à la pelle et à la pioche, et aussitôt remblayée dans la précipitation et le secret, en 1966, une remarquable crypte troglodytique du haut Moyen Âge sur le premier palier du promontoire. Cette éventualité aurait dû être envisagée sur un site où avaient déjà été mis au jour, durant les précédentes décennies, des sarcophages de la même époque, dont l'un subsistait d'ailleurs le long de l'escalier permettant d'accéder aux ruines depuis le village. La fouille de sauvetage pratiquée en 1974 a montré que les cuves sépulcrales remises au jour n'étaient plus recouvertes que par un remblai moderne, et qu'il ne subsistait plus aucune couche en place correspondant aux six siècles d'occupation médiévale et moderne du site (Leymarios, Schweitz, Lacroix, 1979, p. 41, 45).

C'est ainsi qu'a été vidée à la pelle à main, en 1969, la majeure partie d'un dépotoir domestique de la fin du XIV^e siècle situé dans le fond de la tour flanquant le logis attribué au « capitaine-châtelain ». C'est ainsi, enfin, qu'a été évacué en 1968 et 1969, sans précautions particulières, le remblai déposé sous le carrelage médiéval de la salle d'apparat jouxtant le grand logis du second palier du promontoire, bâti vers la fin du XV^e siècle, mais sur l'emplacement d'un bâtiment du XII^e siècle.

Il est difficile cependant d'estimer l'ampleur, et surtout l'intérêt archéologique réel, des données qui ont disparu au cours de ces travaux concernant tout l'espace castral, du fond des douves au dernier palier du promontoire. Même de faible ampleur, ces travaux de pelle et de pioche ont pu néanmoins se révéler destructeurs selon les normes actuelles de la recherche archéologique. On notera ainsi que le Club du Vieux Manoir, en 1967 ou 1968, a également fait creuser d'étroites tranchées au bas d'une partie des parois du donjon pour aller en observer les fondations. Déjà malvenues dans leur principe, il n'est pas impossible que ces tranchées aient détruit les relations stratigraphiques existant entre le mur du « *domicilium* » du XI^e siècle et le sol d'occupation médiéval plus tardif, comme une éventuelle tranchée de fondation, mais c'est moins probable.

Quel que soit l'intérêt des stratigraphies ignorées par les travaux « archéologiques » du Club du Vieux Manoir, il est certain que ces derniers ont eu une influence tout à fait néfaste sur l'appréciation de l'intérêt scientifique du site par les archéologues médiévistes. Jean Mesqui (1994, p. 120),



Déblaiement à gauche du grand logis du second palier après 1976

auteur d'une monumentale synthèse sur la question du château et de la fortification au Moyen Âge (9), a d'ailleurs souligné que Lavardin est, aujourd'hui, « l'un des sites curieusement délaissés par les archéologues », et que son château « compte parmi les moins étudiés tout en figurant parmi les mieux connus ». Il met en relation cette frilosité des archéologues médiévistes avec le fait que ce monument a « reçu un temps des traitements qui ont bien peu à voir avec la discipline scientifique, les dégagements s'y produisant sans beaucoup de souci du point de vue de l'observation et supprimant allégrement bien des témoignages ».

Pour être équitable, il faut cependant noter qu'à cette époque encore, entre 1966 et 1969, un nombre non négligeable d'universitaires pratiquant des fouilles archéologiques sur des sites majeurs ignoraient, eux aussi, les méthodes de stratigraphie fine pratiquées notamment par Michel de Boüard (Université de Caen) en Normandie ou Jean-Marie Pesez (EHESS) en Bourgogne. On ne les a guère dénoncés qu'en aparté dans les réunions d'archéologues, et encore en des termes sans commune mesure avec ceux appliqués aux responsables des déblaiements menés à Lavardin. On observe que les « fouilles » de Gabriel Plat relevaient également de cette « archéologie de pelle et de pioche », mais elles ont été réalisées une quarantaine d'années plus tôt, à une époque où la fouille stratigraphique n'était pas encore usitée pour l'étude des périodes historiques.

Outre l'évacuation sur les flancs du promontoire de stratigraphies archéologiques, la disparition d'une bonne partie des objets recueillis au cours de ces travaux, il faut également noter l'initiative de restitutions qui n'apportent que peu de choses à la perception des ruines et qu'il serait bon de ne pas multiplier. On peut citer à ce propos la reconstruction des premières assises de l'enceinte protégeant le premier palier du promontoire, durant l'été 1976, avec l'accord de l'architecte en chef des Monuments historiques. Cette restitution de la courtine disparue, sur 42 m de longueur et avec 200 t de matériaux (Dine, 1982, p. 43), a nécessité des « déblaiements importants » pour retrouver « les fondations de la courtine », travaux qui, bien évidemment, « n'aboutirent à aucun résultat archéologique » (Piffet, 1977, p. 68). On pourrait également citer la création plus récente, *ex nihilo*, d'un escalier d'aspect ancien réalisé avec des pierres de récupération, devant l'entrée du grand logis, sur le second palier du promontoire. À peine mis en place, il va être regardé comme un témoin digne d'être photographié, à l'égal des vestiges anciens avec lesquels il est d'ailleurs confondu, dans une récente monographie touristique (Bernadac, 1996, p. 110-111).

D'autres travaux beaucoup plus utiles ont cependant été réalisés, de 1976 à 1982, afin de stabiliser et de conforter les ruines subsistant sur les deux premiers paliers du promontoire, avec notamment le rejointoiement et la restitution de certains des parements, la mise en place de plusieurs chapes d'étanchéité. Le châtelet d'entrée a été entièrement consolidé durant ces années, avant qu'un pont dormant ne vienne permettre de rétablir son usage en tant qu'entrée principale du château.

En revenant sur les événements de Lavardin, on perçoit trois logiques, trois démarches qui ont valeur d'exemple plus large, tout au moins pour ces années. Il y avait la logique des dirigeants du Club du Vieux Manoir qui regardaient d'abord les ruines du château de Lavardin comme

(8) Le compte rendu des deux premiers chantiers à Lavardin, dans le bulletin de l'association (*En direct du château*, 14, juin 1966 ; 15, juillet 1966, n. p.), porte un titre significatif : « Les aventures à Lavardin ». Il pourrait tout autant qualifier l'esprit des quatre chantiers de 1968 et 1969.

(9) Voir notamment : *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, Paris, Picard, 1991-1993, 2 t. ; *Châteaux forts et fortifications en France*, Paris, Flammarion, 1997.

un terrain de « loisirs actifs » pour de jeunes bénévoles « décidés à faire quelque chose de leurs mains », à « sauver » et à « mettre en valeur des monuments historiques », à les ouvrir au public. Cette logique, qui reste d'actualité, est tout à fait digne d'intérêt et elle a d'ailleurs été soutenue par la municipalité de Lavardin, qui voyait dans la présence de ces jeunes bénévoles autant un facteur d'activité économique et sociale qu'un moyen de sauver les ruines dominant le village.

Il y avait aussi la logique professionnelle des architectes des Monuments historiques, qui portaient d'abord attention à la sauvegarde d'un monument qu'il s'agissait de dégager de la végétation qui l'envahissait, éventuellement de déblayer puis, dans un second temps, de conforter par des travaux de maçonnerie, cela à un moindre coût. Il y avait enfin la logique des archéologues et de certains des membres de la Société Archéologique du Vendômois qui, sans négliger aucunement l'intérêt des deux autres, posait la question de la sauvegarde et de l'étude des « archives du sol » mises à mal par des déblaiements qui n'avaient d'archéologiques que le nom.

VERS UN RENOUVEAU DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

Le débat engagé autour de l'utilité et de l'impact archéologique des déblaiements effectués par le Club du Vieux Manoir au château de Lavardin va, et c'est paradoxal, amener les deux premières fouilles stratigraphiques réalisées au château.

En 1974, une petite équipe animée par Claude Leymarios (10), pour pallier le danger de recherches clandestines, va mener une rapide fouille de sauvetage à l'emplacement de la crypte troglodytique du haut Moyen Âge, trouvée inopinément lors des déblaiements du Club du Vieux Manoir en 1966. Dans cette petite excavation, les fouilleurs vont observer neuf cuves sépulcrales creusées à même le calcaire du promontoire, et autrefois fermées par un couvercle de pierre. Ce qui restait du contexte stratigraphique de cette crypte funéraire porte à penser qu'elle a pu être dégagée par les constructeurs du Moyen Âge, qui l'auraient alors respectée en se contentant de la recouvrir de terre (Leymarios, Schweitz, Lacroix, 1979, p. 41, 45). Il est d'ailleurs vraisemblable que la série des campagnes de constructions menées au château, entre le XI^e ou XII^e siècle et la fin du XV^e siècle, sur un site où l'on a trouvé des sépultures du haut Moyen Âge aux XIX^e et XX^e siècles, a mis au jour d'autres tombes. Elles appartiennent à un cimetière rural installé, comme c'était souvent l'usage à l'époque mérovingienne, sur le flanc sud d'un coteau calcaire.

Cette intervention sera suivie, en 1975, par une seconde fouille de sauvetage portant sur ce qui restait (un gros tiers ?) d'un dépotoir occupant le fond de la tourelle flanquant le logis situé à l'extrémité du second palier du promontoire. Ayant participé durant l'été 1969 au déblaiement (à la pelle à main) de sa partie supérieure, et ayant constaté la variété du mobilier archéologique qui y avait été recueilli, et a depuis été perdu sans avoir été étudié, nous avions averti les responsables de la Circonscription archéologique du Centre. Ces derniers nous avaient alors demandé de reprendre et de ter-

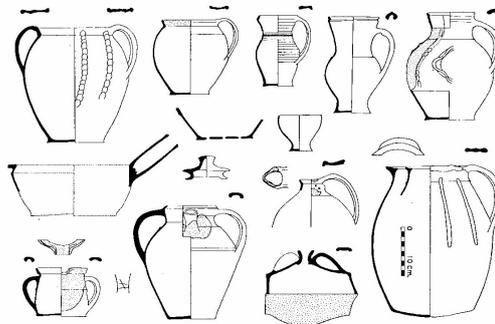
(10) Il faut souligner l'importance de son action dans le renouveau des recherches archéologiques en Vendômois à partir des années 1970, notamment depuis son chantier-école du château de Fréteval. Il a su s'inscrire, avec un remarquable dévouement à la cause de la sauvegarde du patrimoine local, dans la démarche initiée par les fondateurs de l'archéologie médiévale en France : Michel de Boüard (Université de Caen) et Jean-Marie Pesez (EHESS).



Fouille de la crypte du haut Moyen Âge (1974)

miner ce travail, selon les méthodes assimilées dans la pratique des fouilles archéologiques urbaines à Tours.

La fouille de ce qui restait du dépotoir a fourni des données utiles sur l'équipement domestique des occupants du château, certainement dans les années 1370-1400 si l'on en croit les seules monnaies mises au jour (1979, p. 57-58). Cette découverte paraît conforter l'interprétation d'Alexandre de Salies qui voyait dans ce logis (1865, p. 25) la résidence du « capitaine-châtelain » assurant l'encadrement de la petite garnison castrale. Ces données, déjà utilisées dans le cadre d'un mémoire de l'École des hautes études en sciences sociales (1979), ont fait l'objet de deux publications en 1979 et 1980, après avoir été signalées dans la « Chronique des fouilles » de la revue *Archéologie médiévale* en 1976 (p. 365). Les objets recueillis dans ce qui restait du dépotoir ont été confiés au responsable de la Circonscription archéologique du Centre à Orléans, après étude. Les ustensiles en céramique qui ont pu être reconstitués sont aujourd'hui exposés dans une vitrine du musée municipal de Vendôme.



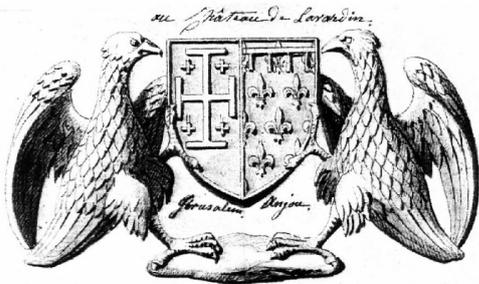
Quelques ustensiles en céramique du XV^e siècle recueillis dans le dépotoir en 1975

Parallèlement à ces fouilles, d'autres études étaient menées concernant plusieurs des manifestations du troglodytisme sur le site du château et dans son environnement immédiat : possible « musse » (cachette) médiévale située dans le prolongement du fossé du château (1972), four et cuisine troglodytique située dans la basse-cour du château (1976), probable « reclusage » avec cheminée à hotte conique du XI^e ou XII^e siècle, connu depuis l'interprétation de Jules de Pétigny en 1849 sous le nom de « Grotte » ou « Cave(s) des Vierges » (1986). Ces premières notes (dont deux viennent d'être republiées dans la revue *Le Bas-Vendômois* en 2004 et 2005) ont été complétées en 2005 par une étude portant sur la place des souterrains dans l'organisation de l'espace castral du bas Moyen Âge à Lavardin.

L'étude que nous avons présentée à l'occasion du Congrès archéologique tenu en Blésois et Vendômois, en 1981, avait pour unique objet d'esquisser un premier état des nouvelles connaissances. Elles résultaient, comme on vient de le noter, des déblaiements réalisés par le Club du Vieux Manoir, des deux fouilles de sauvetage, de l'étude de ce qui subsistait de la « cuisine castrale » et du logis attribué au « capitaine-châtelain », comme de ce qu'on pouvait en inférer pour la compréhension de « l'organisation de l'espace castral » (p. 220-222). Dans cette note, le parement de la partie basse du donjon est bien attribué aux premiers seigneurs de Lavardin, vers la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle (p. 218) ; les « terrassements » visibles à la rencontre du promontoire et du plateau sont rapprochés de l'existence du premier château de terre et de bois élevé au début du XI^e siècle (p. 222). Mais la reconstruction du donjon est toujours attribuée, sur la base de l'étude de Louis-Alfred Hallopeau (1908), non encore réexaminée par Christian de Mérindol, à Jean VII vers 1380-1385 (p. 219), ces travaux étant poursuivis par son successeur.

Ces premières études, proprement archéologiques, seront complétées en 1993 par les données dispersées dans la monumentale thèse d'État de Daniel Barthélemy, *La société dans le comté de Vendôme, de l'an mil au XIV^e siècle*. Cette dernière, qui prend en compte l'ensemble des textes actuellement connus pour cette période, permet enfin de resituer l'histoire du château et des seigneurs de Lavardin dans le cadre de la société du Vendômois médiéval.

Il faut également signaler la lecture par Christian de Mérindol, en 1987, du blason d'Anjou ornant l'un des culs-de-lampe de la voûte du donjon, qui va lui permettre d'avancer une nouvelle datation pour la construction. Pour cet auteur éclairé (p. 43) : « Contrairement à ce qui a été affirmé [par Gabriel Plat en 1925, p. 366], il ne peut s'agir des armes de Louis I^{er} (...) mais de celles de son fils Louis II. Ce qui déplace d'autant la restauration des parties hautes de l'édifice » vers les années 1389-1417 (p. 272, 294, pl. XIII, 21 et 31 a). Il ajoute que « sur une cheminée du donjon figure l'écu royal soutenu par deux anges » et qu'il s'agit, « selon la plus grande vraisemblance, de l'écu de Charles VII (1422-1461) » (p. 43, n. 134).



Blason de Louis II duc d'Anjou,
dessiné par Jorand en 1846

Jean-Claude Yvard reprendra à son compte ces nouvelles datations en 1993, dans une très remarquable contribution à l'étude des différentes campagnes de construction menées au donjon, notamment sur le passage du XIV^e au XV^e siècle, comme dans le grand logis du second palier du promontoire vers la fin du XV^e siècle. Mais sa contribution la plus réellement novatrice, dans le *Bulletin* de 1994, concerne la nature exacte de l'édifice, dont on avait repéré le parement depuis que la salle basse du donjon était débarrassée des remblais qui l'encombraient encore au temps d'Alexandre de Salies, et qu'on interprétait depuis l'étude de Gabriel Plat en 1925 comme un vestige du donjon du XI^e siècle.

On notera que là aussi l'interprétation de Jean-Claude Yvard concernant le château du XI^e siècle, qui aurait

notamment été constitué d'un « *domicilium* » protégé par la motte élevée à la rencontre du promontoire et du plateau (1993, p. 9), reprenait une thèse déjà largement développée par Marcel Deyres, en une série d'articles publiés en 1969, 1970 et 1974, à partir de l'étude des châteaux érigés par les comtes d'Anjou en Touraine. Ces travaux rejoignaient eux-mêmes les acquis de la fouille de la motte de Doué-la-Fontaine, en Anjou, publiés par Michel de Boüard en 1974, qui avaient permis d'entrevoir le processus qui menait du palais carolingien non fortifié des années 900 au donjon emmotté de la fin de ce siècle, au moins dans les provinces ligériennes.

La datation du dernier tiers du XI^e siècle (1994, p. 31) avancée pour la construction de ce que Jean-Claude Yvard regarde comme un « *domicilium* » rejoint celle des environs de 1075 déjà proposée pour le « donjon » par Gabriel Plat en 1925 (p. 362). Une telle hypothèse est aujourd'hui confortée par une nouvelle datation du premier état du donjon voisin de Montoire, qui aurait été édifié, selon les données d'une analyse dendrochronologique obtenue par les soins d'André Michel, autour de 1075 (Yvard, Michel, 1996, p. 11, 54). Malgré la qualité de ses études, et la rigueur visiblement apportée dans l'observation des vestiges, certaines des hypothèses avancées par Jean-Claude Yvard portent au moins à discussion dans le détail. C'est notamment le cas pour ses propositions concernant la répartition des étages et des ouvertures dans le « *domicilium* », propositions qu'il espérait d'ailleurs pouvoir conforter par un sondage archéologique à l'intérieur du donjon.

Le débat pourrait également porter sur la paternité du parti architectural et sur la part des travaux qu'il faut respectivement attribuer à Jean VII avant 1393, et à Louis I^{er} après 1403, notamment l'initiative de l'escalier d'apparat du donjon manifestement inspiré par des modèles royaux, dont on sait qu'ils ont été élevés du vivant du premier. L'escalier d'apparat du donjon royal de Vincennes, par exemple, ouvrage qu'un seigneur de l'importance du comte de Vendôme ne pouvait guère ignorer sur la durée, a été bâti vers 1364 (Chapelot, 2003, p. 13, 43), c'est-à-dire trois décennies avant le décès de Jean VII. La « grande vis » du Louvre a également été bâtie au début du règne de Charles V, dans les années 1360-1370 (Mesqui, t. 2, 1993, p. 165). Pour Jean-Claude Yvard, la rénovation du donjon aurait été conçue « en un seul parti autour de l'escalier », ce qui est acceptable, et elle aurait été réalisée en peu d'années, « entre 1403 et 1415 » (p. 54). Le passage créé par Jean VII aurait d'abord été ouvert sur une salle basse close et « solidement voûtée », et alors que « l'escalier à vis n'existait pas encore » (p. 20). Ce passage aurait eu pour objet de supprimer l'escalier en bois permettant de descendre à ce niveau depuis la « grande salle » de l'étage (p. 22).

L'auteur souligne que dater quelques-uns des éléments d'architecture mis en place dans les étages (voûtes, fenêtres, cheminées), c'est dater la redistribution des étages et donc l'escalier d'apparat qui en permettait l'accès (p. 55). Il met en avant la nouvelle datation du blason d'Anjou ornant un cul-de-lampe de la voûte (1993, p. 36) que Christian de Mérindol venait tout juste d'attribuer à Louis II, duc d'Anjou de 1389 à 1417, et surtout suzerain du comte de Vendôme.

Mais on pourrait faire remarquer que le blason de Jean VII (1372-1393), qui surmonte la nouvelle porte du donjon, comme le blason de Louis II d'Anjou, qui orne l'un des culs-de-lampe des voûtes du donjon, pourraient tout aussi bien permettre d'attribuer une part un peu plus importante des travaux au premier, entre 1384 et 1393, voire la poursuite de ces travaux à sa veuve Catherine. Cette dernière administre en effet le comté de plein droit entre 1393 et 1403, reçoit par exemple l'aveu d'un vassal en 1399 (Salies, 1879, *RHAM*, p. 206), et fait même encore au nom de son fils Louis I^{er} en 1406, comme le souligne d'ailleurs Jean-Claude Yvard (1993 p. 58), l'acquisition de la baronnie de Mondoubleau. On ne peut tout à fait négli-

ger l'hypothèse d'une relation directe, éventuellement quelques années après son percement (par Jean VII avant 1393), entre la porte ouverte sur le rez-de-chaussée du donjon et l'escalier qui permettait de gagner ses étages. On sait qu'une ouverture de ce genre peut exister dès le début du règne de Charles V (11), comme c'est notamment le cas au château de Saumur dans l'édifice reconstruit pour le duc d'Anjou, frère du roi, avant 1371 (Mesqui, t. 2, 1993, p. 166, fig. 183).

Un redémarrage des travaux en 1403, date de la majorité de Louis I^{er}, après une interruption de quelques années, reste cependant l'hypothèse la plus plausible. Dès 1865 (p. 11), Alexandre de Salies avait d'ailleurs tracé le cadre de ces interprétations historiques, en notant que, Jean VII étant mort en 1393, Louis I^{er} avait pris le titre de comte à sa majorité en 1403, avant d'être fait prisonnier à Azincourt en 1415. Il était resté prisonnier douze années durant dans la tour de Londres puis, de retour en France, avait repris sa place comme l'un des premiers seigneurs du royaume, à qui Charles VII confiera bientôt la garde de Jeanne d'Arc.

Jean-Claude Yvard (1993, p. 15) doute de « l'existence réelle d'un accès aérien entre le vieux logis [du second palier] et la chemise » du donjon, « pendant longtemps », et il émet l'hypothèse, à vrai dire peu assurée (voir p. 48), d'une « arrivée à la cour du donjon (...) que par une galerie souterraine » [avec un escalier de 0,60 m de largeur...]. Cette idée, avancée un moment par Alexandre de Salies (CAF, 1872, p. 515), lui aussi déconcerté par l'absence de vestiges archéologiques prouvant l'existence de cette communication aérienne, n'est tout simplement pas recevable, surtout au bas Moyen Âge, et dans un château servant de résidence à des personnages de l'importance des comtes de Vendôme et de leur famille. Ce qui subsistait du système de communication souterrain creusé dans le rocher du promontoire qui porte le château semble d'ailleurs plutôt pouvoir être attribué au bas Moyen Âge (voir Schweitz, 2005, p. 74-76). Le fait était déjà plus ou moins reconnu par Alexandre de Salies en 1872 (CAF, p. 515), qui comparait les « derniers souterrains de Lavardin » à ceux du château de Vendôme, datables à ses yeux de la seconde moitié du xv^e siècle (CAF, 1872, p. 405).

Dernière de ses hypothèses à mettre en débat, celle concernant la relation qui aurait pu exister entre la tour quadrangulaire située à la rencontre du promontoire et du plateau, et l'habitat troglodytique aujourd'hui connu sous le nom de « Cave(s) des Vierges ». Pour Jean-Claude Yvard, au détour d'une analyse insérée dans son étude sur la « localisation du vicus Labricinum en province du Maine » (1989, p. 235), cette « cave » serait « plus sûrement une maison-forte souterraine des x^e-xi^e siècles, comportant sur deux niveaux des magasins, des salles et une chapelle castrale ». La défense en aurait été « complétée par un donjon carré du xii^e siècle, avec baile et fossé ». Mais cette dernière hypothèse pourrait tout aussi bien s'appliquer à une « cave-forte » interprétée, cette fois, comme un « reclusage » troglodytique à l'usage des moines du prieuré voisin (voir Schweitz, 2004).

UN MONUMENT QUI RESTE LARGEMENT MÉCONNU

Au fil d'un siècle et demi d'observations répétées et de déblaiements des ruines du château de Lavardin, avec l'apport de quelques recherches dans les textes médiévaux,

(11) Elle correspond à une nouvelle conception des logis royaux, qui apparaît à compter des années 1360 et donne plus d'importance aux escaliers à vis d'apparat, à partir de l'exemple du Louvre (Mesqui, t. 2, 1993, p. 168).



Appareil allongé à l'intérieur du donjon, vestige du *domicilium* (fin du xi^e siècle)

un nombre non négligeable de données documentaires ont évidemment été mises en lumière. Mais avec, il faut le souligner, plus encore de questions pendantes, dont beaucoup resteront vraisemblablement longtemps ou à tout jamais sans réponse. L'exemple de la nouvelle datation du premier état du donjon de Montoire par dendrochronologie apporte cependant une note d'espoir, pour un futur plus ou moins lointain. Il n'est peut être pas inutile de faire l'inventaire de ces données en quelques lignes, afin de montrer combien est modeste l'acquis scientifique d'une aussi longue série d'études et de publications, même s'il constitue évidemment le fondement incontournable de tout réexamen général des ruines.

On note d'abord que tous les auteurs récents se sont accordés pour situer au début du xi^e siècle (vers 1030-1040) l'érection d'un premier château féodal de terre et de bois, complété selon Jean-Claude Yvard par la construction d'un « *domicilium* » en pierre sur l'emplacement du donjon actuel, à la fin du siècle (vraisemblablement vers 1070-1080). L'hypothèse de l'existence, à l'emplacement du château féodal, d'une fortification du haut Moyen Âge ou même d'un « *castrum* » gallo-romain, dit « *turris dominica* » dans une *Vie de saint Rimay*, a été constamment évoquée depuis que Jules de Pétigny en avait fait mention dans son ouvrage de 1849. Alexandre de Salies note en 1865 (p. 5) que ce « vieux fort désigné sous le nom de (...) *turris dominica* » pourrait être « d'origine romaine », mais avoue qu'il n'en a repéré « aucune trace reconnaissable » et rien qui permette de préciser son emplacement, même s'il avance par ailleurs l'hypothèse que le promontoire a pu être fortifié dès l'arrivée des Romains en Gaule. Il est certain, par contre, qu'un cimetière du haut Moyen Âge (mérovingien ?) a été implanté sur le flanc sud du premier palier du promontoire qui portera le « bayle intérieur » du château médiéval (à partir du xi^e ou du xii^e siècle dans cette partie du site).

Pour Jean-Claude Yvard, le « logis-salle » ou « *domicilium* » des seigneurs de Lavardin, qu'il a reconnu à la base du donjon du xii^e siècle (1993-1994), aurait été placé, à la

fin du XI^e siècle, sous la protection de la motte située à l'ouest du donjon actuel, à la rencontre du promontoire et du plateau. De nouveaux sondages archéologiques réalisés à l'emplacement de cette motte, interprétée comme une « tombelle » gauloise par E. Aubin en 1915, puis comme un « tumulus » protohistorique par Paul Mallon en 1939, pourraient être susceptibles, pour peu qu'il y reste des stratigraphies en place après les fouilles anciennes, de faire progresser cette question, essentielle pour la connaissance du château des premiers seigneurs de Lavardin.

La construction d'un véritable donjon, réemployant et surélevant selon Jean-Claude Yvard les murs du « *domicilium* », pourrait être datée du début ou du courant du XI^e siècle. On ne sait donc s'il faut l'attribuer au dernier seigneur de Lavardin, à Jean I^{er}, comte de Vendôme de 1145 à 1180, ou à son fils Bouchard dit « de Lavardin » (né entre 1125 et 1130) qui résidera longtemps au château, et vraisemblablement à partir des années 1140 (Saint-Venant, I, 1912-1913, p. 181), avant d'être à la tête du comté entre 1180 et 1202. On sait qu'en 1147 l'épouse de ce dernier, Agathe, résidait déjà au château de Lavardin (Saint-Venant, 1910, p. 169).

En se référant depuis le livre de Michel Simon à un texte dont personne n'a donné la référence, et qui serait, si l'on en croit Alexandre de Salies en 1879 (*RHAM*, p. 200), le seul concernant le château à cette époque, d'importants travaux sont attribués à ce Bouchard de Lavardin. Jules de Pétigny en 1849 (p. 280) et 1882 (1882, p. 480), sur la base d'un texte médiéval de Benoît de Peterborough (*Historia Henrici regis*), signale que, après s'être opposé à son père en 1173, Bouchard de Lavardin se serait effectivement retiré au château de Lavardin du vivant de celui-ci (avant 1180). On sait depuis l'étude de Charles Métais complétée par Raoul de Saint-Venant (1912, p. 376, 382), que ce château lui venait par héritage de son oncle Geoffroy de Lavardin, fils apanagé de la comtesse de Vendôme. Cette dernière l'avait acheté, probablement vers 1134, à Gaymar de Lavardin, héritier des seigneurs particuliers du XI^e siècle.

On constate effectivement que le donjon quadrangulaire, élevé au cours du XII^e siècle, a été renforcé et flanqué dans un premier temps de deux puissantes tours d'angle, apparemment vers la fin de ce siècle, puis d'une troisième grosse tour qui semble, elle, pouvoir être datée du premier tiers du XIII^e siècle. Les trois enceintes et le châtelet d'entrée du château paraissent eux aussi, tout au moins dans leur premier état, remonter à la seconde moitié du XII^e siècle, voire, pour Jean-Claude Yvard (1993, p. 15), au tout début du siècle suivant en ce qui concerne la chemise du donjon.

Les travaux ont repris, avec une plus grande ampleur, au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle et durant presque tout le XV^e siècle, en une série de chantiers de reconstruction ou de simple rénovation, réutilisant assez systématiquement les murs de l'ancienne forteresse, ce qui complique aujourd'hui l'étude du peu qui en subsiste. Les premiers travaux ont pu être entrepris par le comte Bouchard VII, qui teste et décède au château en 1371 (Saint-Venant, I, 1912-1913, p. 183), et plus certainement encore par Jean VII, comte de 1372 à 1393, à qui l'on doit au moins l'initiative de la rénovation du donjon. La modernisation des systèmes défensifs du château pourrait avoir été entreprise suite à l'ordonnance de Charles V, qui avait intimé à ses vassaux et à ses capitaines, en 1367, de remettre en état les places fortes de son royaume, afin d'être en mesure de répondre aux « chevauchées » anglaises.

Les travaux, et peut-être l'essentiel de ces travaux au donjon si l'on en croit l'hypothèse de Jean-Claude Yvard, ont été poursuivis par son successeur, Louis I^{er}, dans le premier tiers du XV^e siècle et même au-delà en ce qui concerne la partie haute du donjon et sa galerie de mâchicoulis. D'autres travaux seront menés dans le château par Jean VIII, qui s'y retirera entre 1462 et 1477, et peut-être jusque dans les dernières années du siècle. Le château, après avoir servi de place forte aux Ligueurs, fera l'objet d'un

démantèlement général sur l'ordre d'Henri IV, probablement vers la fin de l'année 1590.

Au terme de cette rapide relecture des publications consacrées au château de Lavardin, depuis les premières études d'Alexandre de Salies, une constatation s'impose : de nombreuses zones d'ombre subsistent, de nombreuses questions restent pendantes, et les incertitudes sont encore plus nombreuses.

Les quelques données écrites concernant la période la plus ancienne de l'histoire du château, du fief et de ses seigneurs féodaux, celle des XI^e et XII^e siècles, ont été publiées par Dominique Barthélemy en 1993, dans sa thèse d'État : *La société dans le comté de Vendôme, de l'an mil au XIV^e siècle*. Mais les textes du bas Moyen Âge, s'il en existe concernant directement le château, restent à repérer et à exploiter. Les données proprement archéologiques qui ont été publiées sont relativement modestes, en regard de l'ampleur des déblaiements opérés à plusieurs reprises depuis l'époque d'Alexandre de Salies. Ceux qui ont été réalisés par le Club du Vieux Manoir ont posé plus de questions qu'ils n'en ont résolues, sans fournir d'ailleurs aucune datation relative ou absolue fiable. Les deux fouilles stratigraphiques et les études d'archéologie monumentale menées durant les trois dernières décennies n'ont concerné qu'une partie des vestiges et leurs résultats peuvent également être discutés.

À bien y réfléchir, on pourrait considérer qu'une part de notre connaissance du château de Lavardin est constituée d'interprétations, d'extrapolations, d'affirmations bâties sur une information historique et archéologique susceptible d'être discutée, et parfois (souvent ?) sans trop de consistance. Elle pourrait même constituer, pour partie, un « château de cartes » (12) ne satisfaisant au fond que les touristes et les amateurs peu éclairés des réalités archéologiques du site. Le fait a d'ailleurs été plus ou moins perçu par les auteurs anciens, et Louis Menard peut déjà noter en 1901 (p. 10), dans un simple guide touristique, que si, « par l'étude des vestiges, des ruines des anciens monuments, les savants ont établi une histoire de la contrée [de Lavardin], peut-être n'est-elle pas absolument authentique sur tous les points », même si elle « a du moins le mérite de la vraisemblance ».

Cette réflexion, qui pourrait s'appliquer aux autres châteaux médiévaux du Vendômois, rejoint le pessimisme affiché par Daniel Barthélemy en 1993 (p. 10), qui souligne que « même en Vendôme », où la documentation écrite est relativement abondante pour cette période, « il n'y a que des zones très vaguement éclairées au milieu d'une nuit profonde ! On peut y faire des recherches historiques, on ne peut pas, au moins avant le XIV^e siècle, en écrire vraiment l'histoire ».

ANNEXE

ALEXANDRE DE SALIES (1815-1883) : EXEMPLE DE « REPLI SUR L'HISTOIRE »

On savait peu de choses sur la vie et sur la position sociale d'Alexandre de Salies ; son ami Charles Bouchet rapporte d'ailleurs dans sa nécrologie de 1883 (p. 72) qu'il « s'était toujours dérobé sous ce rapport » et que « ses amis respectaient sa réserve ». Raoul de Saint-Venant paraît ne

(12) Michel de Bouard, il y a plus de trente ans, regardait déjà comme un véritable « château de cartes » les comparatismes abusifs ou simplificateurs, à partir de monuments majeurs servant de référence à des monuments secondaires.

guère en savoir plus trente ans après son décès (1914-1915, III, p. 341), lui qui se contente d'écrire, dans sa biographie d'Alexandre de Salies : « On croit qu'il avait été notaire (13) dans le Midi et que des revers de fortune l'avaient obligé à chercher à gagner sa vie en donnant des leçons de chant et de piano. »

Le *mystère* de sa vie personnelle, tout au moins dans ce Vendômois où il s'était illustré, subsistera jusqu'à aujourd'hui, en fait parce que ceux qui auraient pu savoir au moment de sa mort s'étaient tus, parce qu'ensuite on n'avait plus suffisamment porté attention à son œuvre pour chercher à redécouvrir la personnalité de son auteur. Grâce notamment aux recherches de Jean Dedieu sur sa famille, à Salies-du-Salat (Haute-Garonne), on peut aujourd'hui éclairer la face cachée de sa vie et constater qu'elle introduit une véritable *rédemption* sociale par la pratique de la recherche archéologique en Vendômois et alentours, plus tard par la participation rémunérée à une œuvre charitable au bénéfice des « enfants du malheur ». On note que, si les historiens vendômois d'aujourd'hui ignoraient la première partie de la vie d'Alexandre de Salies, son biographe salisien ignorait tout des deux autres.

SOUS LE POIDS D'UNE CONDAMNATION

Alexandre de Salies (ou d'Anouilh de Salies), pseudonyme de Jean-Grégorien-Alexandre Danouilh, est né à Salies-du-Salat (Haute-Garonne) le 9 décembre 1815, de Jean-Paul-Alexandre Danouilh, avocat au Parlement, né à Salies en 1765, et de Jeanne-Marie-Marguerite de Chennevières du Fay, née à Lille en 1789. Son grand-père, Jean-Baptiste d'Anouilh, avait retranché la particule de son nom pendant la Révolution, puis avait porté le nom de « Danouilh-Salies » jusqu'à la Restauration, en tant qu'ancien seigneur de Salies du-Salat.

En 1789, Jean-Baptiste d'Anouilh, toujours seigneur du lieu, avait également été désigné sous le nom de « M. de Salies », nom que reprendra notre érudit vendômois pour signer ses travaux à partir de 1865. Toujours en 1789, Jean-Paul-Alexandre est dit « de Salies et Saint-Vincent », ou « de Salies de Saint-Vincent », sans le patronyme Danouilh. Cette désignation rappelait que la seigneurie de Salies comprenait aussi celle de Saint-Vincent. C'est pour cette raison qu'Alexandre de Salies signera les livraisons de son roman historique : *Le Château de Lavardin. Épisode de la vie féodale au XV^e siècle*, dans les colonnes de *La France illustrée* en 1878, du nom de « M. de Saint-Vincent » (Menard, 1901, p. 20).

Alexandre de Salies descendait d'une famille de notables de Salies-du-Salat. La présence de cette famille y est attestée des toutes dernières années du XVI^e siècle, où on relève un Jean Anouilh notaire et consul de la ville, jusqu'au milieu du XIX^e siècle où les descendants de cette famille iront s'établir au loin.

Les Danouilh avaient possédé la seigneurie de Salies-du-Salat durant deux générations. C'est en 1744 que Jean Danouilh, avocat au Parlement, fait aveu de cette seigneurie qu'il venait d'acheter. La Révolution mettra fin à leurs privilèges et leurs titres seigneuriaux seront brûlés par la municipalité de Salies-du-Salat en 1793, faisant de « Maître Danouilh, homme de loi », un simple citoyen. Même s'ils avaient acheté cette seigneurie et un blason décrit dans le *Grand armorial de France*, les Danouilh

(13) Une recherche effectuée aux Archives de la Haute-Garonne, par les soins de M. Jean Le Pottier, n'a pas permis de retrouver sa trace dans les tables des notaires du département. On note d'ailleurs qu'en 1848, lorsqu'il est élu à la mairie de Salies-du-Salat, il est donné comme un simple « propriétaire ».

n'appartenaient pas à la noblesse. Suivant une coutume de l'Ancien Régime, prolongée par la bourgeoisie du XIX^e siècle, ils avaient simplement ajouté une particule à leur nom et ajouté le nom de leurs terre et juridiction à ce dernier.



La ville de Salies-du-Salat vers 1840

Il s'agissait néanmoins d'une famille aisée et, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Jean-Baptiste d'Anouilh contrôlait une part importante de l'activité salisienne. Il cumulait les charges et revenus de seigneur et de juge de la seigneurie, de receveur des Domaines et du Timbre, d'avocat, de propriétaire terrien important, et même de banquier, à l'occasion.

Les d'Anouilh prendront fait et cause pour les idées de la Révolution, obtenant même sous la Terreur un « certificat de civisme », attestant qu'ils n'avaient « jamais été nobles et n'en avaient jamais pris la qualité » et qu'ils avaient « exercé depuis un temps immémorial la profession d'avocat ». Cinq fils de Jean-Baptiste d'Anouilh seront d'ailleurs engagés aux armées de la République en 1794.

Alexandre Danouilh, suivant une longue tradition familiale, fera son droit et se préparera même au doctorat (Bouchet, 1883, p. 151). Sous la Seconde République, en juillet 1848, « Alexandre Danouilh, 33 ans, propriétaire » est élu maire ; mais, sévèrement condamné par la Justice en mai 1849, il sera destitué de sa fonction. Jean Dedieu a retrouvé l'attendu de son procès devant la cour d'assises de la Haute-Garonne (archives Haute-Garonne, 4516 bis, cour d'assises 1847-1848, wu 496). En audience publique du 24 mai 1849, il y est reconnu coupable d'avoir commis de nombreux faux et d'en avoir fait usage à son profit : « Quinze faux en écriture de commerce (...), dix-huit (...) en écriture authentique et publique (...) onze (...) en écriture privée (...) » ; comme d'avoir usé du sceau ou du timbre contrefait d'un notaire local, de l'administration du Cadastre, des Postes, du tribunal du département de la Seine et de celui de Bayonne. Il est condamné pour ces motifs à six ans de « réclusion », à 10 000 F d'amende et aux frais. En décembre 1852, Napoléon III lui fera remise d'une année de sa peine, puis en décembre de 1855 de son amende de 10 000 F, probablement sur la sollicitation de l'intéressé ou de sa famille.

Il doit de toute façon être hors d'état de régler cette amende, depuis la vente de ses biens propres. En 1850, sa maison d'habitation à Salies-du-Salat, connue des habitants sous le nom de « château de M. Danouilh », et ses terres agricoles avaient en effet été saisies puis vendues par « autorité de justice » au profit de ses créanciers toulousains. C'est son épouse, Louise-Charlotte Roaldes, qui avait dû le remplacer devant la Justice en tant que « tutrice » de ses biens, du fait de son « état d'interdiction légale ». Le

Journal de Saint-Gaudens qui annonce la mise en vente de ses propriétés, dans son édition du 26 août 1850, informe également ses lecteurs que la séparation des époux Danouilh-Roaldes est acquise.

On ne sait ce qu'il est advenu d'Alexandre Danouilh après qu'il eut fini de purger sa peine, vraisemblablement vers le milieu de l'année 1854, compte tenu de la remise accordée par l'Empereur. Ce qui est certain, c'est que, étant déshonoré par sa condamnation et ruiné, toute vie sociale a dû lui devenir difficile dans sa région natale, son ex-épouse étant déjà probablement partie avec sa fille (née à Toulouse vers 1846). On note d'ailleurs que c'est sous le Second Empire que les Danouilh quittent Salies-du-Salat et sa région pour s'établir au loin. C'est donc probablement à cette époque qu'Alexandre Danouilh, après avoir purgé sa peine, s'est décidé à trouver une seconde vie ailleurs, à Tours et en Vendômois, à Angers un moment, puis une dernière vie à Paris.

UNE VIE RENOUVELÉE PAR DES TRAVAUX SAVANTS

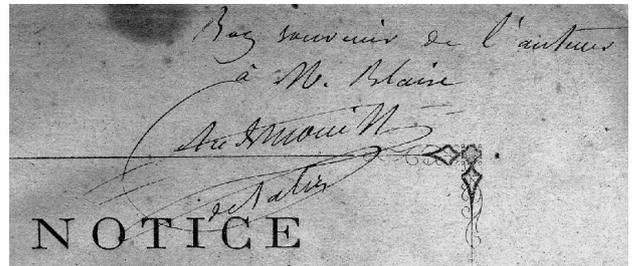
La seconde partie de la vie d'Alexandre Danouilh est plus intéressante pour notre propos. Elle va faire d'un personnage douteux, sévèrement condamné pour faux et usage de faux, un érudit local dont les travaux seront appréciés bien au-delà du seul Vendômois, y compris par Eugène Viollet-le-Duc (*BSAV*, 1866, p. 130 ; Bouchet, 1883, p. 77), qui fait alors autorité en matière d'architecture et d'archéologie du Moyen Âge.

La personnalité d'Alexandre Danouilh, devenu Alexandre de Salies dans ses années tourangelles et vendômoises, est d'autant plus intéressante qu'elle contribue à illustrer la diversité des historiens locaux, des archéologues et des « traditionnistes » qui, entre le milieu du XIX^e siècle et 1914, ont exploré tous les recoins de leurs « petites patries ». Ce sont ces lettrés, le plus souvent des notables locaux, qui ont découvert, inventorié, étudié, et protégé comme ils le pouvaient, les richesses de notre patrimoine historique local, en Vendômois comme partout ailleurs en France. Passé le milieu du XIX^e siècle, leur cercle ne va cesser de s'élargir vers des milieux plus modestes, et jusqu'aux simples instituteurs ruraux des années 1900. Parmi ces derniers, on peut citer Clément, instituteur à Artins et auteur de plusieurs études publiées dans les bulletins de la Société, venant à la suite de ce Landais, instituteur de Montoire, qui va seconder Alexandre de Salies dans l'organisation du déblaiement du cachot du donjon en 1872 (p. 232).

Dans la seconde partie de sa vie, entre les environs de 1855 et son départ pour Paris vers 1876, on trouve Alexandre de Salies fixé à Tours, où il vit de leçons de chant et de piano, et des « obscures fonctions d'une comptabilité » (Bouchet, 1883, p. 72). Sur la « liste des sociétaires au 1^{er} janvier 1872 », on remarque, et c'est probablement pour dissimuler une situation sociale modeste, qu'il est pratiquement le seul à ne pas mentionner son état ou à le suggérer en fournissant pour résidence un château. Il est clair en tout cas que sa position sociale à Tours, puis à Paris avant 1877, fut « toujours précaire » (Saint-Venant, 1914-1915, III, p. 341), et ses revenus ou son niveau de vie des plus modestes jusqu'à sa mort en 1883. À Tours, selon Jean Dedieu, il demeurait rue de l'Arbalète, dans ce qui restait du vieux Tours. Cette partie de la ville est alors désertée par les couches sociales plus ou moins aisées, et est même largement occupée par une population pauvre, demeurant dans des logements insalubres dénoncés par le médecin hygiéniste Alexis Giraudet en 1853. Comme le rappelle Charles Bouchet (1883, p. 75), il aurait même connu à Paris, vers 1876, une période de véritable dénuement.

S'il a été estimé de ses pairs, la position sociale d'Alexandre de Salies paraît donc avoir tranché sur la réalité sociale du milieu de l'érudition locale dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ici comme ailleurs, il est pour l'essentiel composé d'aristocrates, de notables locaux, de fonctionnaires en poste et d'ecclésiastiques. La Société Archéologique du Vendômois ne fait pas exception, elle qui apparaît à cette époque, aux yeux de Jean Vassort notamment (2004, p. 82), comme « une société de notables », et encore largement sous l'influence des anciennes familles aristocratiques, puisque, entre 1862 et 1928, on compte neuf présidents sur dix-sept ayant un nom à particule (Sachy de Foudreirynoy, 2004, p. 56).

De l'avis de son ami Charles Bouchet (1883, p. 74, 79), ce serait notamment la médiocrité de la situation sociale d'Alexandre de Salies qui ne lui aurait pas permis d'atteindre la renommée scientifique qui aurait dû être la sienne à son époque. Ainsi, c'est vraisemblablement par défaut de financement que ne paraîtront que deux livraisons de sa savante *Monographie de Trôo* publiée à Mamers en 1878 (*ibid.*, p. 77), ou que les « conditions matérielles » de la publication de son *Histoire de Foulques Nerra* ne lui amènèrent point « tout le succès qu'il méritait » (*ibid.*, p. 74).



Dédicace d'Alexandre (d')Anouilh de Salles à « M. Blaise » (photographe de Tours), vers 1865

Il est possible qu'à Tours, où il a résidé presque en permanence entre les années 1855 et 1876, Alexandre de Salies ait été déjà quelque peu introduit dans les milieux lettrés et catholiques. On note à ce propos que l'éditeur de sa *Notice sur le château de Lavardin* (1865) est Jules Bouserez (ou Bousrez), présenté comme « imprimeur-libraire » à Tours par l'*Annuaire statistique du département d'Indre-et-Loire*. Son commerce se présentait comme une « librairie religieuse, classique et d'éducation » (dossier Bousrez, archives municipales de Tours). Il a effectivement imprimé des ouvrages d'histoire religieuse, par exemple ceux de l'abbé Rolland, chanoine de l'église Saint-Julien de Tours, en 1867, 1869, vers 1875. La famille Bouserez (14) entretenait des liens d'amitié avec la famille Mame, alors connue en tant qu'imprimeur-éditeur et figure de proue du catholicisme social. On remarque qu'Alexandre de Salies n'a pas été membre de la Société archéologique de Touraine, et qu'il n'apparaît dans ses colonnes et l'une de ces tables que pour le compte rendu (en 1875) et des citations de son *Histoire de Foulques Nerra*, et de son étude sur les prieurés de Marmoutier en Vendômois. Le choix de travailler sur le passé du Vendômois plutôt que sur celui de la Touraine paraît étonnant, et le fait a d'ailleurs été relevé comme une « chose singulière » par son ami et biographe Charles Bouchet

(14) Jules Bouserez a été membre de la Société française d'archéologie de 1872 à 1884. Son frère Paul, imprimeur à Tours, membre de la Société archéologique de Touraine à partir de 1877 (*BSAT*, 1876-1879, p. 11), a été l'un des coéditeurs des *Congrès archéologiques de France* de 1874 (CAF de Châteauroux, 1873) à 1885.

en 1883 (p. 151). Mais sa passion pour le château de Lavardin paraît en être une explication pour Raoul de Saint-Venant (III, 1914-1945, p. 341), comme probablement à nos yeux le souci d'établir une distance avec sa trop modeste position sociale à Tours, et dans un second temps les relations d'amitié nouées en Vendômois.

On sait, en outre, que la ville de Tours, « moralement, ne lui plaisait qu'à demi », ce que son biographe tente d'expliquer en 1883 (p. 151) en notant que « peut-être n'y trouvait-il pas tout l'accueil qu'il méritait ». De mars 1872 à juillet 1873, où il reviendra habiter son ancien domicile à Tours, il ira d'ailleurs s'installer à Angers. On note que dans cette ville il ira cette fois « s'agrèger » à la « société d'archéologie » locale (15). C'est à Angers qu'il demeure lorsqu'il vient déblayer le fond du cachot du donjon de Lavardin en mai 1872. On note également que c'est dans cette ville d'Angers qu'il fait imprimer, en 1873, les tirés-à-part de ses comptes rendus de la visite à Lavardin et à Vendôme du Congrès archéologique de 1872, puis son importante *Histoire de Foulques Nerra* en 1874 (*ibid.*, p. 151). Il n'est pas impossible qu'il existe une relation entre les recherches menant à la publication de cette dernière étude et son séjour à Angers. On remarque d'ailleurs qu'il publie un extrait significatif de son *Histoire de Foulques Nerra* (1874), en avant-première, dans la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou* en 1873 (p. 29-39).



Photo (présumée) d'Alexandre de Salies dans les ruines du château (vers 1860-1865)

Alexandre de Salies sera reçu au sein de la Société Archéologique du Vendômois dans les premiers mois de 1866 (*BSAV*, 1866, p. 665), sous le nom plus flatteur « d'Anouilh de Salies, à Tours », et on le trouvera ainsi nommé sur les listes des sociétaires publiées en 1872 (*BSAV*, 1872, p. I) et en 1877 (*BSAV*, 1877, p. I). On note sa présence à une bonne partie des réunions du Bureau et des membres de la Société entre les mois d'avril 1866 (*BSAV*, 1866, p. 65) et d'octobre 1875 ; en 1871, il sera même élu membre du Bureau (*BSAV*, 1871, p. 94), où il siègera de juillet 1872 à décembre 1873 (*BSAV*, 1873, p. 239). Il ne participera plus aux réunions à partir du début de l'année 1876, et sur la liste des membres publiée au *Bulletin* de 1877 (p. 1) il fera d'ailleurs figurer Paris comme lieu de résidence.

(15) Nous n'avons pas trouvé trace de ce rapprochement dans les bulletins des sociétés angevines. En 1873, les rédacteurs de la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou* (p. 29, n. 1) soulignent cependant qu'ils espèrent bientôt pouvoir le compter parmi leurs « collaborateurs ».

Il sera regardé par son ami Charles Bouchet (1883, p. 17) comme l'un des « membres les plus distingués » de la Société Archéologique du Vendômois, notamment comme l'auteur « d'un grand nombre d'articles fort remarquables » dans son *Bulletin*, et de « la Notice plus remarquable encore sur le château de Lavardin ». Raoul de Saint-Venant n'hésitera pas à écrire dans son *Dictionnaire (...) du Vendômois* (III, 1914-1915, p. 341) qu'Alexandre de Salies avait été « l'une des lumières de la Société Archéologique du Vendômois ». Cette appréciation, dans la bouche d'un homme qui ne cachait pas ses fortes convictions royalistes et catholiques (Vassort, 2004, p. 79), pourrait être mise en relation avec le fait qu'Alexandre de Salies semble avoir partagé ses préoccupations sociétales.

Ce dernier avait en effet écrit, en 1874 (*HFN*, p. x), que, « sans les méditations historiques qui sont en quelque sorte l'examen de conscience des peuples, il ne saurait y avoir de régénération véritable » (après 1789 et les événements révolutionnaires du XIX^e siècle ?). Il déclarera également en 1877 (p. 257) sa sympathie pour les historiens « jaloux d'éclairer le passé comme de réparer les maux de notre malheureux pays ». Achille de Rochambeau partageait apparemment l'appréciation de Saint-Venant quant à l'importance des travaux savants d'Alexandre de Salies. On a, en effet, retrouvé après son décès, dans les 150 fiches qui devaient lui permettre de publier la suite de sa *Biographie vendômoise* (dont un seul tome avait paru), l'amorce d'un texte consacré à « de Salies archéologue » (Saint-Venant, 1908, p. 125).

Alexandre de Salies n'habita jamais Vendôme ou le Vendômois qu'en passant, et seulement pour autant que ses travaux savants l'y incitaient ou qu'il était sollicité par ses amis : Charles Bouchet (1814-1886), Jules Chautard (1826-1901), Gervais Launay (1804-1891) et Achille Lacroix de Vimour, marquis de Rochambeau, tous érudits et « grands hommes » de la Société (Sachy de Fourdrinoy, 2004, p. 48). Ses travaux savants en Vendômois seront également l'occasion pour lui de nouer de profondes amitiés et, si l'en en croit Raoul de Saint-Venant (1914-1915, III, p. 341), qui connaissait son monde en Vendômois : « Nul plus que lui ne cultiva mieux l'amitié. »

On ne connaît pas la nature de sa formation d'historien et d'archéologue, qui doit certainement être l'aboutissement d'une pratique de la recherche sur le terrain et dans les archives. On sait néanmoins que pendant ses études juridiques il s'était pris d'une véritable passion pour le droit romain, orientation intellectuelle qui l'amènera à l'étude des voies antiques (Bouchet, 1883, p. 151). En 1874, dans l'introduction de son *Histoire de Foulques Nerra* (p. xxii), où il s'attache à l'étude de ses fortifications et des lieux de ses combats, comme des voies antiques qui ont facilité ses plans stratégiques, il précise cependant : « De longue date et par les études spéciales de notre jeunesse nous étions quelque peu initié aux choses militaires. » Il ne doit pas s'agir de ses études sur Lavardin, publiées alors qu'il approche de ses 50 ans, mais peut-être de premières observations portant sur le château médiéval de Salies-du-Salat, ou d'autres fortifications du Comminges.

On sait d'ailleurs par un petit article paru vers 1840, dans *Mosaïque du Midi*, que dans sa jeunesse il portait une attention particulière aux « cendres, ossements, javelots rouillés » ensevelis « sous la poussière de la vieille tour » féodale dominant la seigneurie que ses pères avaient possédée cinquante années durant. À le lire, on perçoit déjà la capacité de réflexion et d'analyse qu'il mettra, une vingtaine d'années plus tard, en œuvre dans l'étude des ruines de Lavardin. Il se pose dès cette époque la question de l'interprétation des « hiéroglyphes du temps » que sont les vestiges archéologiques, et dénonce la « pensée vague » qui cherche « à leur aspect (...), dans le passé, ce qu'elle n'y trouvera pas », et qui « revient chargée de présomptions qui ne sont ni de l'histoire, ni des souvenirs d'homme, et dont elle reconnaît bientôt le néant » (Dedieu, 2005).

La nature de ces travaux savants dans les provinces ligériennes, ou tout au moins l'état de sa bibliographie, nous est mieux connue, et l'on constate qu'ils portent pour l'essentiel sur l'histoire et le patrimoine du Vendômois. Outre ses remarquables études sur le château de Lavardin (1865, 1872, 1873), il s'est principalement intéressé aux particularités de construction du château de Vendôme (1869), à sa position stratégique, à ses anciennes fortifications, à ses souterrains, au siège qu'il a subi en 1589 (1872), comme à ses seigneurs (1874). L'histoire de Trôa a retenu toute son attention (1876) et il est l'auteur d'une monographie savante de cette ville (1878). Il a réalisé une série d'études sur les prieurés de Marmoutier en Vendômois (1876, 1877, 1878).

En 1874, après avoir étudié « toutes les chartes, toutes les chroniques », après avoir parcouru à pied « tous les lieux par où son héros avait passé » (p. 74), il publiera enfin une savante *Histoire de Foulques Nerra* (16). Cet ouvrage, dont un extrait avait été publié en avant-première dans la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou* en 1873 (p. 29-39), fera l'objet d'un compte rendu de vingt pages dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* en 1875 (III, p. 324-344), montrant l'intérêt que les érudits tourangeaux attachaient au travail d'Alexandre de Salies. L'auteur de ce compte rendu, un certain Lèques, « sous-intendant militaire » en 1876 (*BSAT*, III, 1874-1876, p. vi), soulignera l'intérêt de cet ouvrage « sérieux et bien fait » (p. 338) pour les archéologues et les militaires (p. 324). Il félicitera l'auteur d'avoir non seulement étudié les textes médiévaux, mais de s'être également astreint à une enquête de terrain (p. 325). On remarque, à le lire, que ce membre de la Société archéologique de Touraine, demeurant à Tours non loin du domicile d'Alexandre de Salies, ne dit mot des autres travaux et de la personnalité de l'auteur d'un livre dont il loue l'érudition.

UNE VIE DÉSORMAIS MIEUX ASSURÉE À PARIS

Peu de temps après la parution de son *Histoire de Foulques Nerra*, alors qu'il n'a pas loin de 60 ans, vers le début de l'année 1876, Alexandre de Salies prend la résolution de se fixer à Paris, où il tombe dans un profond dénuement qu'il prend soin de dissimuler à ses amis en Vendômois (Bouchet, 1883, p. 75). Il pourrait d'ailleurs avoir pris à ce moment une certaine distance avec ces derniers, car il ne se rend plus aux réunions de la Société à Vendôme à partir du début de l'année 1876, ainsi que le montrent les comptes rendus de son bulletin.

Malgré le manque de ressources pécuniaires, on sait qu'il suit les cours de l'École des chartes et qu'il fréquente assidûment les bibliothèques parisiennes. C'est alors qu'il réalise une copie intégrale du cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois, en vue d'une édition annotée sous les auspices de la Société (*ibid.*). Ce projet n'aboutira pas, même si ces recherches lui permettent de faire paraître dans le *Bulletin* une série d'études historiques et archéologiques sur les prieurés vendômois de Marmoutier, en 1876, 1877 et 1878, qui seront édités en un volume en 1877. Le projet avait dû cependant avancer jusqu'au seuil d'une publication, car l'inventaire des imprimés de la Bibliothèque nationale fait référence à un « prospectus », imprimé en 1878, qui annonce sa parution. Ce travail sera sinon réalisé par lui seul, du moins publié par Auguste de Trémault en 1893, dix ans après la mort d'Alexandre de Salies.

Le travail réalisé par Alexandre de Salies fait peut-être suite au projet du Bureau de la Société, qui pensait à la publication de ce cartulaire dès le mois d'avril 1875 et se proposait de trouver un « archiviste instruit pour copier les pièces à la Bibliothèque nationale », avant de lancer une

souscription pour sa publication (*BSAV*, 1875, p. 119). Le Bureau de la Société sera entendu car une copie et des tables des 188 chartes de ce cartulaire seront réalisées par Henry Bouchot, ancien élève de l'École des chartes, au cours des mois d'octobre et novembre de cette année 1875, avant d'être remises à la Société (*BSAV*, 1876, p. 8, 14). Dans l'introduction de son premier article sur les prieurés de Marmoutier en Vendômois, en 1876 (p. 99), Alexandre de Salies fait d'ailleurs référence à ce travail qui présente l'avantage de lui éviter de fournir une copie des textes cités, en annexe de son étude. Il rappelle à ce propos que les principaux matériaux de ses articles avaient été « colligés [c'est-à-dire réunis en un recueil ou une collection par ses soins] depuis longtemps » à partir de ce cartulaire, et qu'il comptait adjoindre cette documentation à la copie remise par Henry Bouchot à la Société.

La position sociale d'Alexandre de Salies va changer du tout au tout en 1877, lorsque l'abbé Louis Roussel (1825-1897), directeur de l'Orphelinat d'Auteuil (17), va lui offrir la place de rédacteur en chef de *La France illustrée*, « journal littéraire, scientifique et religieux » qui se publiait dans la maison, sous sa direction mais avec une équipe de rédaction en partie composée de laïcs (18). L'imprimerie de cette publication, dont le premier numéro paraîtra en décembre 1874, constituait l'un des ateliers créés à partir de 1871 par l'abbé Roussel pour apprendre un métier honorable aux enfants recueillis par son institution. *La France illustrée*, qui va être largement diffusée en France et à l'étranger, et qui comptait déjà 6 000 abonnés dans les années 1880, était pour lui une manière de gagner en visibilité et de fidéliser ses donateurs. Cette revue sera notamment vendue dans les deux magasins d'articles religieux que possédait l'œuvre à Lourdes et à Paray-le-Monial à partir de 1880 (Gardet, Vilbrod, 2000, p. 21, 26, 27 ; site www.fondation-auteuil.org).

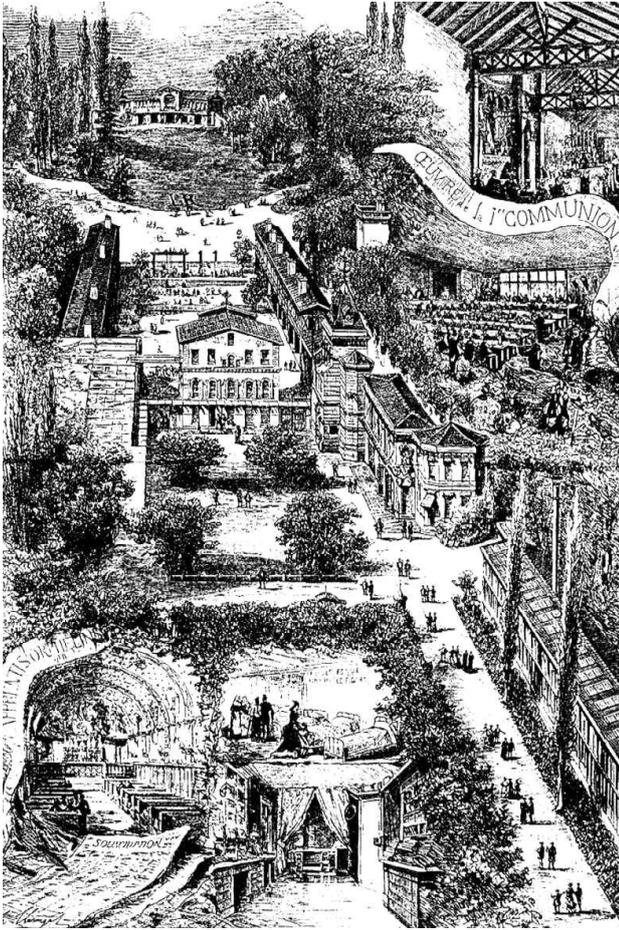
Pour notre érudit déclassé et impécunieux, qui devint également collaborateur de *L'Univers* vers cette époque (Saint-Venant, 1914-1915, III, p. 341), c'était l'avenir assuré et surtout le retour à une position honorable dans la bonne société catholique, au sein d'une institution charitable reconnue par l'Administration. Il va dès lors se consacrer entièrement à son travail de journaliste attaché à rendre compte de son temps selon la vision chrétienne, ce qui, conjugué aux effets de l'âge et de ses ennuis de santé, l'amènera à abandonner ses recherches historiques et archéologiques en Vendômois (Bouchet, 1883, p. 75).

Mais il ne pourra, cependant, tout à fait oublier le château de Lavardin, dont l'étude avait fait naître sa réputation d'archéologue et était en quelque sorte à l'origine de la *rédemption* de son passé, et le souci de le faire mieux connaître restera apparemment l'une de ses préoccupations jusqu'à la fin de sa vie. Alors qu'il avait cessé son activité de recherche sur le terrain en Vendômois, il fait paraître en 1879 un roman mettant en scène un « épisode de la vie féodale au *XV^e siècle* » [passage de Charles VII] dans ce

(16) On note que, dès la première page, il fait « hommage » de cet ouvrage, édité à Angers, au marquis de Nadaillac, président de la Société Archéologique du Vendômois.

(17) Ce fils de paysan pauvre, ordonné prêtre en 1854, s'était tourné vers les frères de Saint-Vincent-de-Paul et le monde ouvrier. En 1866, il avait commencé à recueillir dans une mesure des enfants abandonnés et des orphelins parisiens. De 1866 à 1895, il va loger, nourrir et former les « enfants du malheur » : petits mendiants et petits vagabonds, orphelins ou non, mais sans famille susceptible de leur fournir une vie stable (Laplaige, 1989, p. 166), en portant à bout de bras une œuvre fragile, en proie à des difficultés de tous ordres. Épuisé, il va s'éteindre en 1897, laissant une œuvre qui lui survivra et se développera jusqu'à aujourd'hui, sous le nom des Orphelins apprentis d'Auteuil (voir Gardet, Vilbrod, 2000, p. 15 et sq. ; www.fondation-auteuil.org).

(18) La BN possède une collection de ce journal du numéro de décembre 1874 à 1935 (*Catalogue des périodiques*, II, 1973, p. 649).



Vue générale de l'Orphelinat d'Auteuil, 40, rue La Fontaine à Paris, vers 1878

cadre. Il avait déjà publié ce texte sous le nom de M. de Saint-Vincent en 1878, en livraisons dans *La France illustrée*, revue dont il était le rédacteur en chef depuis 1877 (Bouchet, 1883, p. 76). Ce texte avait sinon été publié, du moins existait à l'état de manuscrit en 1872 ou 1873, puisque son auteur fait déjà référence à ce « long roman historique » dans son compte rendu du Congrès archéologique de 1872 (p. 494). Toujours en 1879, il publie dans la *Revue historique et archéologique du Maine* une note sur les trois Lavardin de l'ancien diocèse du Mans, qui constitue sa dernière publication sur le Vendômois, comme à notre connaissance le dernier de ses travaux savants ayant paru.

Cette troisième partie de l'existence d'Alexandre de Salies montre qu'il n'était pas qu'un érudit préoccupé de ses seules recherches et enfermé dans le souvenir du passé. Il va d'ailleurs s'en défendre dans le compte rendu du Congrès archéologique de Châteauroux en 1873 (p. 405), en évoquant ce que doit être à ses yeux la « science archéologique », qui « n'asservit notre intelligence aux plus vulgaires recherches de la matière, que pour nous relever après, s'emparer de notre âme, l'enivrer des plus pures émotions, et se faire (...) le trait d'union entre la poussière des tombeaux et les rayonnements de l'avenir ».

On sait par ailleurs que (vers la fin de sa vie ?, et dans un souci de racheter ses fautes passées ?) sa foi chrétienne était « sans bornes, sans réserve, sa piété ardente, sa charité iné-

(19) Dans les orphelinats privés de cette époque, à Paris, les seuls laïcs appelés à seconder les religieux qui dirigent les institutions sont des hommes distingués par leur piété (Laplaige, 1989, p. 137).

puisable » (19). Il n'hésitait pas, en suivant l'exemple de l'abbé Roussel, à se « dépouiller de tout » en faveur de ses protégés : enfants délaissés ou orphelins (Bouchet, 1883, p. 78 ; Saint-Venant, 1914-1915, III, p. 341). Cela, alors que sa santé était devenue fragile et que ses largesses l'amenaient à être de nouveau dans la gêne. Lorsqu'il décéda à Auteuil le 16 mars 1883, à l'âge de 67 ans (*ibid.*, p. 17), ses jeunes obligés viendront d'ailleurs nombreux à ses funérailles rejoindre les deux insignes représentants de la Société Archéologique du Vendômois : le marquis Achille de Rochambeau et Armand Queroy (*ibid.*, p. 79). Charles Bouchet va rendre à l'érudit, et à l'homme, un vibrant hommage dans le *Bulletin* de 1883, en soulignant (p. 79) que se fermait ainsi « l'une des existences les plus douloureuses » qu'il lui avait été donné de connaître. Il précisait aussi, certainement en référence à des confidences faites par Alexandre de Salies sur la première partie de sa vie : « Encore n'avons-nous pas tout dit (...), nous ne pouvions ni ne le devons. Certaines souffrances ont leur pudeur, qui doit être respectée. »

Comme on le constate, l'existence d'Alexandre de Salies, en ses *trois vies* bien distinctes, constitue non seulement un exemple du « repli sur l'histoire », qui caractérise une partie des élites de la seconde moitié du XIX^e siècle, mais peut-être plus encore un remarquable exemple de *rédemption sociale* par l'érudition locale, par le dévouement au patrimoine, sans oublier, au moins dans la dernière partie de sa vie, les réalités et les misères sociales de son temps. La personnalité de l'érudit qui a en quelque sorte *inventé* le château de Lavardin, du cicérone qui n'a pas hésité à clamer sa passion pour ce monument devant les savants du Congrès archéologique de France de 1872, était déjà attachante. Ce que nous savons désormais plus précisément, grâce notamment aux recherches de Jean Dedieu à Salies-du-Salat, ne peut que renouveler cet attachement à l'œuvre d'un homme racheté de ses fautes en Vendômois.

BIBLIOGRAPHIE

CONTEXTE DES TRAVAUX ÉRUDITS EN VENDÔMOIS

- Collectif, *BSAV*, collection depuis 1862.
 Bouchet (Charles), « Un chanoine du XVIII^e siècle. L'abbé Simon, historien du Vendômois », *BSAV*, 1882, p. 147-160, 231-251 ; 1883, p. 20-40.
 L'Épervier (J. de), « Notice nécrologique : Raoul Barré de Saint-Venant, 1845-1927 », *BSAV*, 1927, p. 23-28.
 Nouel (Ernest), « Notice biographique sur M. Gervais Lannay. Ancien professeur de dessin du lycée de Vendôme », *BSAV*, 1891, p. 185-215.
 Sachy de Fourdrinoy (Michel de), « Les hommes de la Société Archéologique du Vendômois : 140^e anniversaire (1862-2002) », *BSAV*, 2004, p. 48-58.
 Saint-Venant (Raoul Barré de), « Biographie vendômoise. Sur un projet de continuation de la biographie vendômoise du marquis de Rochambeau », *BSAV*, 1908, p. 13-28.
 Vassort (Jean), *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 (voir p. 493-511).
 Vassort (Jean), « Raoul Barré de Saint Venant et l'érudition vendômoise au tournant des XIX^e et XX^e siècles », *BSAV*, 2004, p. 79-85.

BIOGRAPHIES D'ALEXANDRE DE SALIES

- Bouchet (Charles), « Chronique », *BSAV*, 1883, p. 17 (décès d'Alexandre de Salies).
 Bouchet (Charles), « Notice nécrologique d'Alexandre de Salies (1816-1883) », *BSAV*, 1883, p. 71-79.
 Bouchet (Charles), « M. de Salies (supplément) », *BSAV*, 1883, p. 151-152.

Saint-Venant (Raoul Barré de), « Alexandre d'Anouilh de Salies », in *Dictionnaire (...) du Vendômois*, II, 1914-1915, p. 341.

ÉTUDES SUR LE CHÂTEAU
ET LES SEIGNEURS DE LAVARDIN

- Aubin (E.), « La butte ou tombelle du château de Lavardin », *BSAV*, 1915, p. 45-53.
- Barthélemy (Daniel), *La société dans le comté de Vendôme, de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993.
- Gatian de Clérambault (Édouard), « Les donjons romans de Touraine et de ses frontières », *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, XV, 1905 (voir p. 84-89).
- Gaucher de Passac (Philippe-Jérôme), *Vendôme et le Vendômois ou tableau statistique, historique et biographique du duché, aujourd'hui arrondissement de Vendôme...*, Vendôme, Morard-Jahyer, 1823.
- Hallopeau (Louis-Alfred), « Armoiries de Louis de France (...) et de Marie de Châtillon sculptées au donjon de Lavardin », *BSAV*, XVI, 1908, p. 278-280.
- Hylais (Emmanuel-Jacques Pasty de la), *Bas-Vendômois historique et monumental*, Saint-Calais, impr. Peltier, 1878 (voir p. 35-41).
- Launay (Gervais), « Étude sur les lieux fortifiés du Vendômois », *Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, 13^e session, Blois, 1884*, Paris, Secrétariat de l'Association, 1885 (voir p. 752-755).
- Launay (Gervais), *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, Vendôme, impr. Lemercier, 1889 (voir p. 38-41).
- Leymarios (Claude), Schweitz (Daniel), Lacroix (Michel), « Étude archéologique d'une crypte du haut Moyen Âge au château de Lavardin », *BSAV*, 1979, p. 41-54.
- Mallon (Paul), *Les fouilles de Lavardin (Loir-et-Cher), 1931-1933*, mémoire tapuscrit (1939), 9 ff. (déposé à la bibliothèque de la SAV).
- Mérindol (Christian de), *Le roi René et la seconde Maison d'Anjou. Emblématique, art, histoire*, Paris, Le Léopard d'or, 1987.
- Métais (abbé Charles), « Procès en cours de Rome entre Vendôme et Lavardin », *BSAV*, 1912, p. 189-231.
- Pétigny (Jules de), *Histoire archéologique du Vendômois. Dessins et plans (...) par M. Launay*, Vendôme, Henrion, 1849.
- Pétigny (Jules de), *Histoire archéologique du Vendômois*, 2^e éd. revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur, Vendôme-Blois, tous les libraires, 1882.
- Plat (abbé Gabriel), *Rapport sur les fouilles du château de Lavardin (1922-1923)*, Paris, Société française des fouilles archéologiques, 1924.
- Plat (Gabriel), « Lavardin », *Congrès archéologique de France, 88^e session, Blois, 1925*, Paris, Picard, 1926, p. 315-368 (voir p. 356-368).
- Rochambeau (Achille Lacroix de Vimeur, marquis de), « Rapport sur les fouilles exécutées à Lavardin en 1886 », *BSAV*, 1887, p. 165-167.
- Rochambeau (Achille Lacroix de Vimeur, marquis de), *Le Vendômois. Épigraphe et iconographie*, Paris, Champion, 1889-1894, 2 t. (voir II, p. 151-155).
- Saint-Venant (Raoul Barré de), « Observations sur le dernier travail de l'abbé Métais, intitulé procès en cours de Rome », *BSAV*, 1912, p. 366-382.
- Saint-Venant (Raoul Barré de), *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, Blois-Vendôme, Migault, Rouilly et Chartier, 1912-1917, 4 t. (voir notamment : II, 1913-1914, p. 260-273).
- Salies (Alexandre Danouilh, dit de), *Notice sur le château de Lavardin*, Tours, impr. Bouserez, 1865.
- Salies (Alexandre de), « Rapport (...) sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Trôo et Lavardin », *Congrès*

- archéologique de France, 39^e session, Vendôme, 1872*, Paris, Derache, 1873, p. 459-525 (voir p. 504-525).
- Salies (Alexandre de), « Rapport fait au Bureau de la SAV sur les fouilles du château de Lavardin », *BSAV*, 1872, p. 231-237.
- Salies (Alexandre de), *De Vendôme à la Bonnaventure, Les Roches, Lavardin, Montoire et Trôo*, Angers, impr. Lachèse (...), 1873 (extr. du *Congrès archéologique de France, Vendôme, 1872*) (voir p. 49-74).
- Schweitz (Daniel), « Chronique des fouilles médiévales : château de Lavardin (Loir-et-Cher) », *Archéologie médiévale*, VI, 1976, p. 365.
- Schweitz (Daniel et Arlette), « Contribution archéologique à l'étude du château de Lavardin : la cuisine troglodytique de la basse-cour et son four (XIV^e-XV^e siècles) », *BSAV*, 1976, p. 63-73.
- Schweitz (Daniel), *Contribution archéologique à l'étude de la céramique du bas Moyen Âge en Vendômois*, Paris, mémoire de l'École des études en sciences sociales, 1979 (notamment p. 94-185 ; bibliothèques municipales de Blois et de Tours, Musée national des Arts et Traditions populaires).
- Schweitz (Daniel), « Étude archéologique d'un dépotoir domestique du XIV^e siècle au château de Lavardin », *BSAV*, 1979, p. 55-70.
- Schweitz (Daniel), « L'équipement domestique d'un châtelain du XIV^e siècle à Lavardin », in *La céramique dans la région Centre de l'époque gallo-romaine au XX^e siècle*, catalogue de l'exposition organisée par l'Association des conservateurs de la région Centre, musées de la région Centre, octobre 1980 - décembre 1982, s.l., s.n., 1980, p. 34-42.
- Schweitz (Daniel et Arlette), « Château de Lavardin », in *Congrès archéologique de France, 139^e session, Blésois-Vendômois, Blois, 1981*, Paris, Société française d'archéologie, 1986, p. 218-227.
- Schweitz (Daniel), « Note sur les souterrains du château de Lavardin (Loir-et-Cher) », *Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, 57, 1986, p. 5-10.
- Schweitz (Daniel), « Sur l'organisation de l'espace au château de Lavardin : galeries et escaliers souterrains (XIV^e et XV^e siècles) », *BSAV*, 2005, p. 69-82.
- Simon (abbé Michel), *Histoire de Vendôme et de ses environs*, Vendôme, impr. Henrion-Loiseau, 1834-1835, 3 t.
- Voisin (abbé Auguste), *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*, Saint-Calais, Libr. Peltier-Voisin, 1856 (Lavardin : p. 5-12).
- Yvard (Jean-Claude), *Le donjon résidentiel de Lavardin vers l'an 1400*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1993.
- Yvard (Jean-Claude), « Sur l'existence d'un *domicilium* (fin du XI^e siècle) au donjon de Lavardin », *BSAV*, 1994, p. 27-31.

DIVERS

- Anonyme, « Chronique : Congrès archéologique de France (...) et vote d'une somme de 200 F pour consolidation du château de Lavardin », *BSAV*, 1877, p. 192-193.
- Anonyme, *Lavardin, histoire, monuments*, s.l., Éd du syndicat d'initiative : « Au pays du poète Ronsard », s.d. (années 1960).
- Collectif de la SAV, *Guide du touriste dans le Vendômois publié sous les auspices de la SAV...*, Vendôme, Foucher, 1883.
- Collectif, revue *En direct du château*, devenue *En direct de nos châteaux* en 1967, publication officielle du Club du Vieux Manoir (coll. partielle depuis 1966).
- Collectif, *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII^e siècle à 1939*, Paris, Bibliothèque nationale, 5 t., 1967-1981.
- Beckelynnck (Thérèse), « Chantier de reprise au château de Lavardin », *En direct de nos châteaux*, 64, mai 1976, p. 10.

- Beckelyncq (Thérèse), « La forteresse de Lavardin », *En direct de nos châteaux*, 67, février 1977, p. 5-9.
- Bernadac (Jean), *Lavardin*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1996, p. 91-136.
- Chapelot (Jean), *Le château de Vincennes*, Paris, Monum-Éd. du Patrimoine, 2003.
- Dedieu (Jean), *Documents sur la famille Danouilh de Salies-du-Salat*, 2005 (recueil de documents et d'extraits du *Bulletin municipal de Salies-du-Salat*, déposé à la bibliothèque de la Société archéologique de Touraine).
- Dine (Monique), « Lavardin, est-ce une condamnation ? », *En direct de nos châteaux*, 37, juin 1970, p. 9-10.
- Dine (Monique), *Club du Vieux Manoir : hier et aujourd'hui*, numéro spécial des *Cahiers médiévaux*, 22, 1982.
- Gardet (Mathias), Vilbrod (Alain), *Les Orphelins-Apprentis d'Auteuil. Histoire d'une œuvre*, Paris, Belin, 2000.
- Giraud-Labelle (Claire), *Les Angevins et leurs monuments 1800-1840*, s.l. (Angers), Société des études angevines, 1996.
- Jouanneau (abbé, Éloi), *Lavardin*, Blois, impr. Duguet, 1922.
- Laplaige (Danielle), *Sans famille à Paris. Orphelins et enfants abandonnés de la Seine au XIX^e siècle*, Paris, Centurion, 1989.
- Lesueur (Frédéric), *Excursion à Montoire, Lavardin, Les Roches et La Mézière. 23 juin 1907*, Blois, impr. Migault, 1907 (voir p. 14-24).
- Menard (Louis), *Lavardin à travers le temps, ses monuments et ses sites*, Montoire, impr. Lebert, 1901 (p. 23-41).
- Mesqui (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, t. 2 : *La résidence et les éléments d'architecture*, Paris, Picard, 1993.
- Mesqui (Jean), « J.-Cl. Yvard, *Le donjon de Lavardin vers l'an 1400...* », *Bulletin monumental*, 1994-1, p. 120-121.
- Piffet (Christian), « Le château-fort de Lavardin (Loir-et-Cher). (...) Camp-chantier de 1976 », *Cahiers médiévaux*, 15, mars 1977, p. 66-68.
- Pillon (Ernest), « Excursion à Lavardin », *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, II, 1853, p. 345-352.
- Saint-Venant (Raoul Barré de), « Étude sur les comtes de Vendôme de la maison de Peully (XI^e, XII^e et XIII^e siècles) » *BSAV*, 1910, 1^{re} partie, p. 144-172.
- Schweitz (Daniel), « Aperçu de la production des ateliers céramiques ruraux en Vendômois au XII^e siècle », *Revue archéologique du centre de la France*, septembre 1983, p. 147-157.
- Schweitz (Daniel), *Aux origines de la France des pays : histoire des identités de pays en Touraine (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2001 (sur le Vendômois : p. 24-34).
- Schweitz (Daniel), « La Cave des Vierges à Lavardin : un ermitage troglodytique du Moyen Âge ? », *Le Bas Vendômois*, 2004, p. 14-19.
- Yvard (Jean-Claude), « Sur la localisation du *vicus Labricinum* en Province du Maine », *La Province du Maine*, 91, 1989, p. 233-237.
- Yvard (Jean-Claude), Michel (André), *Le château féodal de Montoire, XI^e-XV^e siècle*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1996.
- anciennes fortifications, ses souterrains, et le siège qu'il a subi en 1589 », in *Congrès archéologique de France, 39^e session, Vendôme, 1872*, Paris, Derache..., 1873, p. 357-428 (rééd., Angers, impr. Lachèse..., 1873).
- « Document nouveau sur le sac de Vendôme en 1589 (...) », *BSAV*, 1872, p. 19-53 (rééd., Vendôme, impr. Lemerrier, 1872).
- « Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou », *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, X, 1873, 4^e sem., p. 29-39 (extrait du suivant, à paraître).
- Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou (...) suivie de l'office du Saint-Sépulchre de l'abbaye de Beaulieu...*, Paris-Angers, Dumoulin-Borassé, 1874.
- « Invention des restes de Bouchard le Vénérable, premier comte de Vendôme (...) dans les ruines de Saint-Maur-des-Fossés », *BSAV*, 1874, p. 317-327.
- « Rapport sur l'excursion faite à Déols par le Congrès archéologique le 11 juin 1873 », *Congrès archéologique de France, 40^e session, 1873*, Paris, Derache..., 1874, p. 370-405 (rééd., Tours, Bousrez, 1874).
- Un roi [Louis XI] qui ne ressemblait point aux autres*, Tours, Mame, 1876 (2^e éd. en 1878).
- « Deux arrêts du Parlement de Saint Louis » [relatifs à la ville de Trôo], *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, XV, 1876, p. 469-481 (rééd., Orléans, impr. Jacob, 1876).
- « Les prieurés de Marmoutier dans le Vendômois. Études historiques et archéologiques », *BSAV*, 1876, p. 99-118, 200-218, 269-285 ; 1877, p. 24-44, 148-179 ; 1878, p. 78-86 (rééd., Vendôme, impr. Lemerrier, 1877).
- Compte rendu de, « Histoire de La Ferté-Bernard par M. Léopold Charles », *BSAV*, 1877, p. 255-257.
- Monographie de l'antique ville de Trôo (Loir-et-Cher). Étude topographique, historique, archéologique et pittoresque...*, Mame, impr. Fleury et Dangin, 1878 (manuscrit original conservé à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois).
- Le Château de Lavardin. Épisode de la vie féodale au XV^e siècle*, Paris, Dumoulin, 1879 (2^e éd.).
- « Notes critiques sur les trois Lavardin de l'ancien diocèse du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, VI, 1879, p. 198-227 (rééd., Mame, impr. Fleury et Dangin, 1879).
- (Préface à), Noë (Amédée-Charles-Henry de), *Album Cham. Texte par Ignatus, du « Figaro » [Maurice Platel], et les rédacteurs de « La France illustrée... »*, Paris, rue La Fontaine, 1879 (« Vendu au profit des Orphelins d'Auteuil » ; selon le catalogue de la BN, Cham est le pseudonyme du comte de Noë, dessinateur et caricaturiste qui édite de nombreux albums entre 1844 et 1883).
- Deux mots sur la peinture monumentale, à l'occasion des nouvelles peintures murales de l'église Saint-Julien de Tours*, Tours, impr. Bousrez, s.d.

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX

D'ALEXANDRE DE SALIES

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE
D'ALEXANDRE DE SALIES

- « Lettre (...) sur une tête automatique autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Montoire », *BSAV*, 1867, p. 97-118 (rééd., Vendôme, impr. Lemerrier, 1867).
- « Notes sur quelques particularités de construction du château de Vendôme », *BSAV*, 1869, p. 159-183 (rééd., Vendôme, impr. Lemerrier, 1869).
- « La représentation satirique a-t-elle existé dans les monuments religieux du Moyen Âge ? », *BSAV*, 1869, p. 25-51 (rééd., Vendôme, impr. Lemerrier, 1869).
- « Le château de Vendôme, sa position stratégique, ses
- Anonyme, « Résumé de la communication verbale de M. de Salies relative à la publication (...) de M. de Rochambeau intitulée *Chansons de P. de Ronsard, Ph. Desportes et autres...* », *BSAV*, 1873, p. 243-249.
- Anonyme, compte rendu de, « Monographie de l'antique ville de Trôo (Loir-et-Cher). Étude topographique, historique, archéologique », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, XIV, 1875, p. 717-722.
- Hinglais (rapport de), « Étude sur le château de Vendôme par M. de Salies », *BSAV*, 1870, p. 78-79.
- Lèques (sous-intendant militaire à Tours, membre de la SAT), « Compte rendu sur l'*Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou* par Alexandre de Salies », *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, III, 1875, p. 324-344.

LA DÉCOUVERTE DE L'IMPRIMERIE, SON ÉVOLUTION ET LE CARACTÈRE VENDÔME

Frédéric Tachot

La région Centre est certainement la région française la mieux nommée car elle est véritablement un centre. Un centre géographique, un centre historique, un centre culturel, un centre scientifique, un centre nourricier. Nourritures terrestres issues des plaines céréalières, des forêts giboyeuses, des coteaux viticoles. Si Cérès et Bacchus ont appris à l'homme l'usage du pain et du vin, c'est la région Centre qui en a répandu l'usage en fournissant à la France ces aliments essentiels.

Puisqu'il y a de quoi y manger et y boire et qu'on ne peut créer, dit-on, que le ventre plein, notre région a traditionnellement donné naissance ou accueilli les plus grands auteurs, les plus grands scientifiques, de géniaux inventeurs et leur corollaire, les imprimeurs.

Il serait vain de vouloir les citer tous, mais souvenons-nous de Jehan de Meung, de Ronsard, de Villon, de Charles d'Orléans, d'Ambroise Paré, de Léonard de Vinci, d'Agrippa d'Aubigné, de François Rabelais, de Christophe Plantin, de Massicot, de Geoffroy Tory, de Nicolas Jenson, d'Étienne Dolet. Quant à l'argent, des mécènes des arts et des sciences s'en chargeaient tels François I^{er}, Diane Salviati, Jacques Cœur et bien d'autres encore.

De nos jours, de grands centres de recherche, des industries de pointe, des artistes de renom et des imprimeries performantes œuvrent dans cette région où des villes compagnonniques comme Tours et Orléans conservent des savoir-faire rares et précieux qui enrichissent le vaste domaine de la pensée et de l'action.

« Si le passé n'éclaire pas le présent, l'avenir demeure dans les ténèbres », écrivait Alexis de Tocqueville. Alors, tournons-nous vers le passé. Dès le xv^e siècle, les ouvriers typographes voulaient diviniser Gutenberg comme on l'avait fait de Bacchus et de Cérès pour avoir appris à l'humanité l'usage du pain et du vin. Si les premiers typographes voyaient déjà poindre la lumière chassant les ténèbres de l'obscurantisme, il n'en était pas de même pour les quelque 6 000 enlumineurs, copistes et écrivains parisiens de l'époque. En cette même année, les prix des manuscrits avaient baissé de plus de 80 % ; mais l'invention nouvelle procura à ces professions plus de travail qu'auparavant.

L'énorme accroissement de la production de livres provoqué par la découverte de la typographie est bien illustré par l'exemple de la Bible. À la fin du xv^e siècle, le texte latin en avait été réimprimé 94 fois. Alors que d'autres inventions mirent des siècles à se répandre, l'imprimerie fut diffusée à partir de Mayence à une vitesse phénoménale.

En cette fin de siècle, tous les États possèdent au moins un grand centre de production de livres imprimés, et certains, même plusieurs. Ces « prototypographes », comme aimait à se faire appeler le blésois Julian Angelier, avaient la lourde tâche de maîtriser le processus entier de production et de diffusion. Ils devaient créer leurs caractères, les

graver, les fondre, composer les textes, les corriger, les imprimer, relier les ouvrages et en assurer la vente.

Gérard Payen, dans l'ouvrage intitulé *Imprimeur au Cœur de la France*, édité en 1987, nous renseigne sur une étude publiée en 1880 par le marquis de Rochembeau. Dans cette étude, il est écrit que la première imprimerie vendômoise a fonctionné dès le début du xvi^e siècle dans les dépendances de l'abbaye bénédictine de la Trinité. Un Tourangeau, Mathieu Latheron, y aurait notamment composé en 1514 un bréviaire à l'usage des religieux vendômois, ouvrage que M. de Rochembeau considère comme « le plus ancien monument daté » de l'imprimerie locale. On peut se demander s'il n'y a pas confusion, quand on lit dans l'*Histoire de Vendôme* de l'abbé Simon, que Louis de Crevant, abbé de la Trinité, fit réaliser ce bréviaire par un imprimeur de Tours. Ce qui n'exclut pas que cet imprimeur ait pu se déplacer.

On reste aussi sceptique à propos de deux ouvrages composés, quelques années plus tard, par Jehan Rousset, un autre imprimeur tourangeau, pour l'abbaye vendômoise. Il s'agit de la *Messe de la Sainte Lerne de Vendosme* et du *Missel du monastère de la Sainte Trinité de Vendosme* daté de 1536, magnifique volume en latin, richement décoré, dont la réalisation suppose un matériel encombrant et un travail de longue haleine. Au surplus, Jehan Rousset date lui-même de Tours, où étaient installés ses ateliers, l'épître adressée aux religieux du monastère vendômois qui clôt l'ouvrage. Et, même s'il indique dans cette lettre que les moines ont eux-mêmes participé au travail, il n'omet pas de préciser qu'ils « y ont mis la main en préparant le modèle manuscrit ».

Ils auraient donc eu la même démarche que les libraires blésois qui faisaient composer les livres qu'ils éditèrent par des imprimeurs parisiens. Mais, faute de preuve déterminante dans un sens ou dans l'autre, abstenons-nous de trancher, sauf pour rappeler que, pendant un siècle, s'il existe deux libraires successifs à Vendôme, Jehan Moreau et Michel Brizion, on ne connaît aucun ouvrage sorti d'un atelier typographique qu'ils auraient pu créer ou exploiter. Il faudra attendre l'année 1629 pour trouver la place certaine de l'installation d'un imprimeur à Vendôme. Ce sera François de La Saugère, qui serait venu de Blois avec sa famille pour échapper à la peste et à la famine qui y régnaient et qui travaillera sur les bords du Loir jusqu'en 1637.

Dans les années 1510, le Berruyer Geoffroy Tory, ancien correcteur d'Henri Estienne, est l'un des premiers théoriciens de la lettre d'imprimerie. Il dessine des alphabets d'une élégance achevée. C'est aussi le précurseur de l'orthographe moderne et le vulgarisateur du caractère romain en France. On lui doit l'invention de l'apostrophe et celle de la cédille remplaçant la petite lettre z placée après le c pour en adoucir le son.

Comme le pèlerin qui souffre sur les chemins, le typo se chargera de coquilles et de bourdons, tirera épreuve sur épreuve, rectifiera, corrigera, unifiera.

GALÉE

Galilée. Aller en Galilée ou à Saint-Jacques ; marche qui n'en finit pas. Marche vers une région lointaine parsemée d'embûches, d'incidents divers et nombreux comme une composition dont les lignes s'accumulent sans fin dans la galée. « Galée », c'est aussi l'orthographe ancienne de « galère ». Galère dans laquelle le rameur souffre pour avancer vers on ne sait quoi. Galliot du Pré, imprimeur du xvi^e siècle, prit ce vaisseau pour marque. Il y ajouta une maxime : « Vogue la Guallée », qui résume l'activité du compositeur et l'esprit du métier.

COQUILLE

Erreur, mot vide de sens comme la coquille vide d'une noix, d'un œuf, d'un mollusque. Mot vide, non habité comme une coquille Saint-Jacques servant de cendrier. Coquille à la fois convexe et concave dont les stries partent d'un point à la manière du texte à l'envers sur le plomb et qui, imposé, imprimé, rayonnera à l'endroit sur le papier. Dans d'autres métiers, on entend parfois cette expression triviale : faire une couille. Ce n'est en fait qu'une coquille du mot « coquille » auquel on a omis le *q*.

BOURDON

Partie d'un texte oublié, omission. Étape non franchie par manquement, qui nécessitera la correction. Sur l'épreuve, le correcteur tracera un signe symbolisant le bourdon du pèlerin, ce long bâton surmonté d'une gourde. Celui qui fait une bourde ne serait-il qu'une grosse cloche... un bourdon ?

Lorsque l'ouvrage est terminé, que le pèlerin est arrivé, il faut revenir. Le typo nettoiera, démontera, rangera chacun des éléments puis, plus enseigné, recommencera un autre travail qui, de toute manière, ne se déroulera jamais de la même façon.

DISTRIBUTION

Distribution, le retour, remonter le temps. Retour sur soi et retour dans le temps. Défaire sans faillir ce qu'on a patiemment construit. Décomposer en éléments simples afin de réalimenter la dévorante casse en distribuant à chaque cassetin sa juste nourriture. La distribution est aussi importante que la composition. C'est d'elle dont dépend la qualité de l'autre, elle qui ne laissera aucune trace autre que le souvenir.

Rien n'est jamais définitif, le typo distribue, le pèlerin revient, et rien en eux ne sera comme avant.

Entre-temps, il chantera le « À la » que l'on entend encore parfois résonner dans certains ateliers. Derrière cet hymne, cette santé du confrère qui nous est si chère, n'y a-t-il pas l'esprit de la Reconquista, cette reconquête de la péninsule Ibérique par les chrétiens pour faire disparaître d'Espagne en 1492 toute domination musulmane ? Reconquête de Compostelle au moment où l'art typographique se répand en Occident. « À la » ne prendrait-il pas alors un autre sens, une autre orthographe ?

Si les rapports entre pèlerinage et composition sont présents au quotidien, d'autres rapports, moins évidents, font

appel aux techniques et pratiques des anciens bâtisseurs, au judaïsme, voire à l'alchimie.

Tout ouvrage de qualité est conçu à partir de tracés régulateurs. Ces tracés, empruntés aux architectes, de Vitruve à Le Corbusier ou bien Gaudí, permettent d'organiser harmonieusement les espaces, les noirs et les blancs. Ce sont eux qui détermineront les proportions, les rapports, qui feront du livre autre chose qu'un simple objet. L'ouvrage prendra alors une dimension humaine.

Le temps et la mesure sont aussi très présents. Temps de la maturation, temps de l'accomplissement, mais aussi autres temps, autres dimensions où les anciennes mesures règnent. Le système duodécimal – encore en vigueur sur nos matériels modernes – offre une souplesse que n'autorise pas le système métrique. Au-delà de la souplesse du cicéro, du douze, le typomètre peut s'assimiler à la canne du maître de l'œuvre ou à la corde à douze nœuds du bâtisseur. C'est un étalon, l'étalon de la proportion et de la division. Cicéro, douze, dualité de l'envers et de l'endroit, du noir et du blanc. Douze, douze mois, douze heures, nuit et jour.

Maintenant que le contexte a été évoqué, examinons ce fameux caractère appelé Vendôme.

Dans le catalogue des vins de chez Nicolas de 1935, le logotype Nicolas de la couverture utilise des capitales étonnamment proches de celles du Vendôme. Peut-être que le négociant en vins faisait de la réclame pour les vins de Loire, peut-être même pour les Coteaux du Vendômois ; toutefois, c'est à Marseille, à la fonderie Olive, que le Vendôme a été créé de 1951 à 1954 par Roger Excoffon assisté de François Ganeau.

Roger Excoffon est né à Marseille en 1910. Autodidacte, il se classe parmi les grands graphistes du xx^e siècle. Directeur de la fonderie Olive de Marseille, deuxième plus grande de France, puis de l'agence de publicité Urbi & Orbi, il réalise les plus prestigieuses campagnes de publicité de l'après-guerre. Il fut, pour Air France, la librairie Larousse et la SNCF, un brillant affichiste. Toujours en publicité, il a géré les comptes des Chaussures Bally et dessiné, entre autres, les logotypes d'Air France et de Pathé Cinéma avec le fameux coq qui se dessine sous les yeux du spectateur.

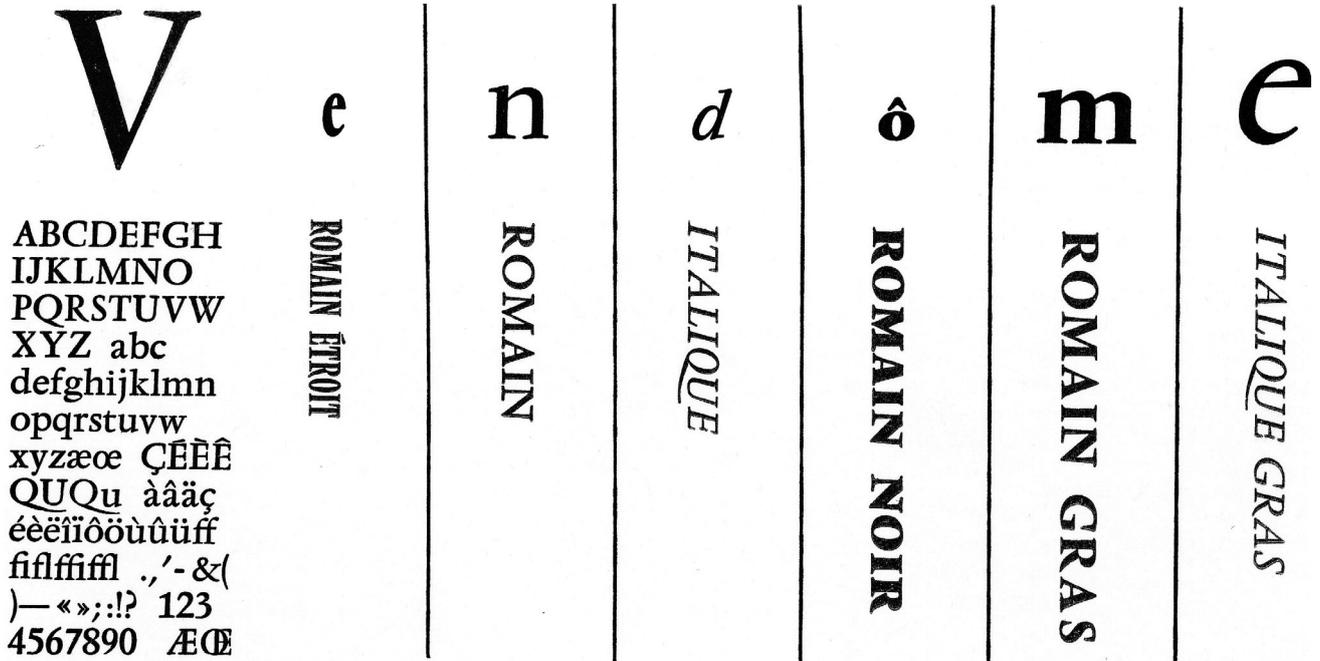
François Ganeau, né en 1912 à Paris, était peintre, sculpteur, graphiste, scénographe et concepteur de polices de caractères. C'était surtout l'ami de Maurice Olive, le propriétaire de la fonderie.

On retrouve l'esprit français dans ces caractères de l'après-guerre dont le prototype est le Vendôme. C'est un caractère très bien dessiné, avec des empattements longs, très marqués. Le Vendôme possède une architecture équilibrée dans ses différentes versions : romain, italique, gras, étroit, noir, etc., qui demeurent lisibles malgré leurs distorsions structurelles.

Le Vendôme se classe dans la famille des garaldes dont les premiers caractères ont vu le jour sous le règne de François I^{er} pour servir la volonté politique de transmission du savoir. Ces caractères sont l'adaptation graphique parfaite pour la transcription de la langue française que les grammairiens, tel Robert Estienne, commençaient alors à régir. De même, le Caslon, qui répond aux nécessités de transcription de langue anglaise, est créé en Angleterre à la même époque.

Par ses caractéristiques, le Vendôme est très français. C'est une sorte d'équivalent typographique des gestes que l'on fait pour accompagner une discussion, de l'ail, de son odeur et des autres herbes que l'on met dans la cuisine. Ce caractère a prouvé que l'on peut obtenir une création qui tient le long terme. Le Vendôme, caractère populaire et controversé, représente le standard français.

Coteaux du Vendômois, vins de chez Nicolas, cuisine, herbes, aromates... Nous voilà revenus dans le Centre, revenus aux nourritures terrestres qui permettent la création au travers des lettres et des mots.



Déclinaisons du caractère Vendôme

BIBLIOGRAPHIE

Archives familiales de sept générations de typographes bretons et parisiens.
Archives de la Chambre syndicale typographique parisienne.
Beaune Joseph, Ponot René, *Qui a ramassé la plume d'oie ?*, Paris, Dessain et Tolra.
Boutmy Eugène, *L'argot des typographes*, Paris, Les Insolites, libraire-éditeur.
Chauvet Paul, *Les ouvriers du livre en France*, Paris, Librairie Marcel Rivière & Cie - PUF.

Dahl Svend, *Histoire du livre*, Paris, Éd. Poinat.
Duplan Pierre, Jauneau Roger, *Maquette et mise en page*, Paris, Éd. de l'Usine nouvelle.
Goustine Luc de, *Mystique ouvrière et tradition hermétique*, Paris, Dervy Livres.
Paris Match, Rabelais, Paris, Éd. Pierre-Charron, coll. « Les Géants ».
Payen Gérard, *Imprimeur au cœur de la France*, Blois, Syndicat des maîtres imprimeurs du Loir-et-Cher.
Rancière Jacques, *La nuit des prolétaires*, Paris, Fayard.
Moutard-Uldry Renée, *Saint-Jean-Porte-Latine*, Orléans, Association Format typographique.

RASSEMBLEMENT FAMILIAL EN VENDÔMOIS

Michel de Sachy

Le dimanche 21 août 2005, 300 descendants d'Adhémar de Saint-Venant, qui fut l'un des premiers présidents de notre Société Archéologique (voir notre *Bulletin* 2004), se sont retrouvés à l'Épau, à Lisle, chez Michel de Sachy et son épouse née Geneviève de Thoury, tous deux arrière-petits-enfants de Raoul de Saint Venant, l'auteur du *Dictionnaire du Vendômois*.

Il s'agissait de la cinquième réunion familiale, organisée tour à tour pour les adultes et pour les jeunes d'au moins 10 ans, qui concerne les 1 320 descendants encore en vie

d'Adhémar de Saint Venant, effectif ayant doublé en vingt-cinq ans.

Après une messe célébrée par Mgr Philippe Verrier, bien connu des Vendômois, les cousins posèrent pour une photo de famille, prirent un apéritif, un déjeuner champêtre composé des plats apportés par chacun, et un café.

Des badges aux couleurs des diverses branches, une exposition de vieilles photos et, bien sûr, une généalogie à jour permirent à tous de mieux se connaître.

Rendez-vous en 2010 en un lieu à définir.



(Photo : Christine et Jean-Jacques Biet)

LES SABLIERES ET LA PRISE D'EAU DE « LA GAUDINERIE » À BOURSAY : DES TÉMOINS DE L'ACTIVITÉ DES HOMMES LIÉE A L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

Jackie Despriée*

Résumé

Le village de Boursay (Loir-et-Cher) est construit sur un compartiment d'argiles à silex d'une surface d'environ 0,5 km² culminant à la cote 185 m NGF. Ce compartiment est limité au sud par la faille de la vallée de la Grenne, à l'est et à l'ouest et partiellement au nord par deux cassures orthogonales parallèles soulignées par des ravins très étroits de plus de 40 m de profondeur. Les coupes des sondages carottés effectués jusqu'à 80 m de profondeur à partir du plateau et du fond de la vallée de la Grenne ont été comparées aux coupes relevées sur le versant nord du bassin du Loir dans le secteur Mondoubleau-Droué. Elles confirment une surrection locale de 50 m du compartiment de Boursay, expliquent l'existence d'exploitations des « sables du Perche » sur le versant du ravin de la Gaudinerie et le choix des « marnes à huîtres » du Cénomaniens pour la création d'une réserve d'eau à 40 m en dessous de la gare utilisatrice.

INTRODUCTION

En préparant l'une des journées de « Découverte du patrimoine dans votre commune » qui devait se tenir le dimanche 4 juillet 2004 à Boursay (Loir-et-Cher), Murielle Gazeau, présidente du Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, et Alexandra Mignot, animatrice du Patrimoine, eurent leur attention attirée par deux sites originaux cachés dans le ravin de la Gaudinerie. Il s'agissait d'extractions de sables d'une ampleur difficile à soupçonner aujourd'hui (fig. 1) et d'une importante retenue d'eau curieusement située, à l'envers des lois de la gravité, plus bas que son lieu d'utilisation. Ces sites paraissant avoir tenu une grande importance dans la vie du village, il était intéressant de comprendre quelles particularités locales géologiques ou techniques avaient permis leur exploitation depuis le XIX^e siècle.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Boursay (Loir-et-Cher) se trouve à une trentaine de kilomètres au nord - nord-ouest de Vendôme, à mi-chemin entre Mondoubleau et Droué, dans une région formée d'un plateau élevé entre 180 et 200 m NGF qui appartient au versant nord du bassin du Loir. Elle est tra-

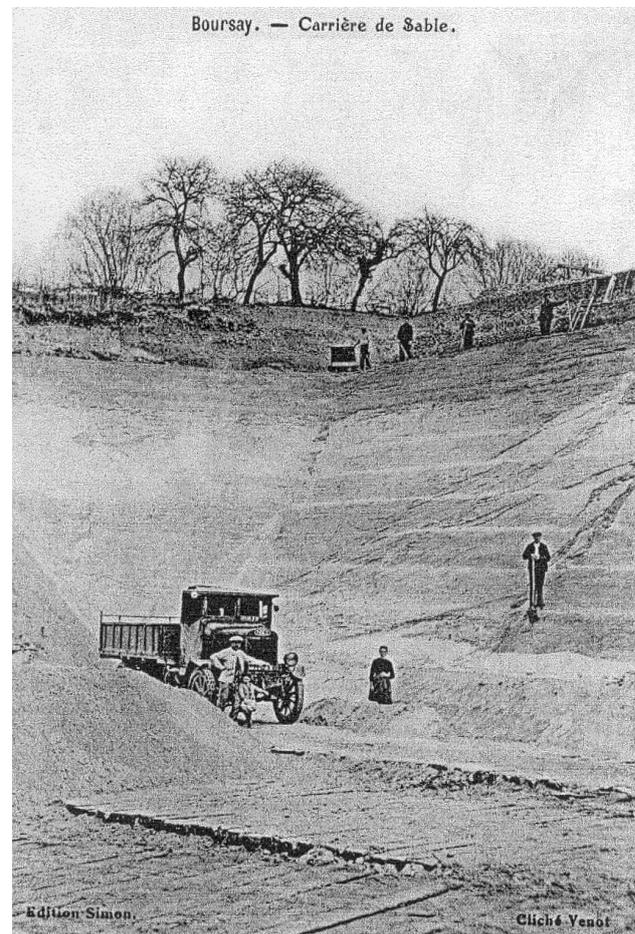


Fig. 1. — La sablière de Boursay, d'après une carte postale. Photographie prise vers 1930

* UMR 5198 CNRS, Département de Préhistoire du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, Institut de Paléontologie humaine, 1, rue René-Panhard, 75013 Paris. E-mail : Jackie.despriee@free.fr.

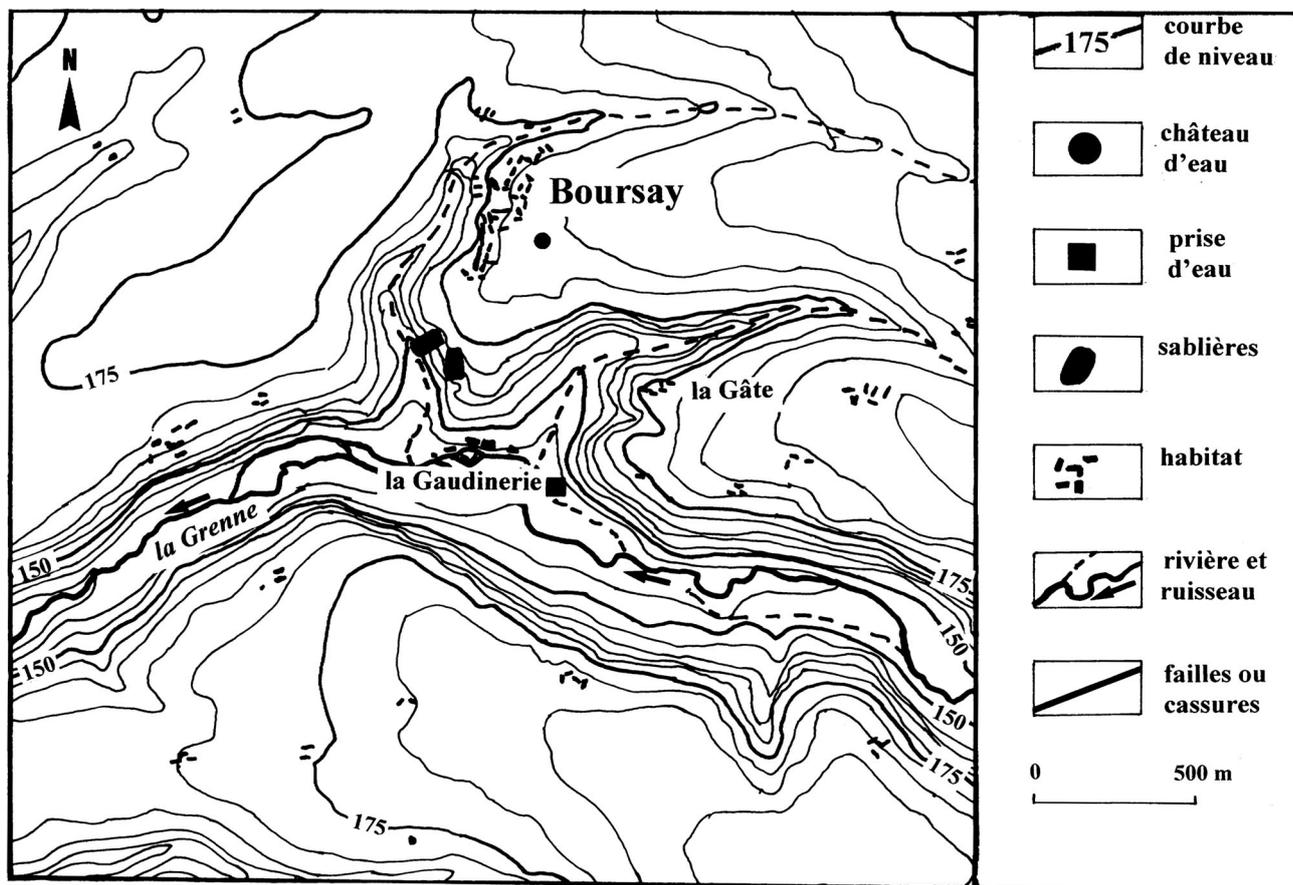


Fig. 2. — Situation topographique du village de Boursay sur le rebord du plateau au-dessus du versant nord de la vallée de la Grenne (D'après la carte 1/25 000, Droué, 1919 E)

versée par la vallée de la Grenne, rivière affluente de la Brayre. Le village est bâti hors de la vallée, sur un replat culminant vers 185 m au-dessus de profonds ravins confluant à « La Gaudinerie » (fig. 2).

Depuis le milieu du XIX^e siècle, trois sablières ont été exploitées par les familles Brûlé, Girard et Simon sur le versant nord de la Grenne, le long de ces ravins. Des photographies anciennes montrent une magnifique puissance de sable qui peut être estimée à une vingtaine de mètres et qui surprend dans ce paysage réputé être constitué d'argiles à silex très épaisses.

Extrait manuellement, le sable était charroyé dans toute la région par tombereaux tirés par des chevaux. Selon sa qualité, il était utilisé pour la voirie et en maçonnerie. Les silex récupérés dans l'importante « découverte » préalable avaient la même destination (fig. 1). Après une mécanisation relative (camions, wagonnets, tapis roulant...), les sablières furent abandonnées dans les années 1970, transformées en décharge et comblées, alors qu'un boisement naturel se développait dans la troisième dans laquelle le sable reste visible sur une petite coupe de 2 m de hauteur.

C'est également dans ce secteur, en fond de vallée de la Grenne, qu'a été aménagée vers 1880 une retenue d'eau destinée aux locomotives à vapeur empruntant la ligne du chemin de fer de Chartres à Saint-Calais. Mais, située à la cote 142 m NGF, quelque 36 m en dessous de la gare construite sur le plateau, il avait fallu aménager un ingénieux système hydraulique pour remonter l'eau jusqu'aux machines. Ce système fut utilisé par la suite pour fournir l'eau au lavoir communal construit vers 160-165 m NGF (Michel, 2004 ; Letteron et Dumont, 2004).

CADRE GÉOLOGIQUE ET STRUCTURAL

Le territoire de cette commune du « Faux-Perche » s'étend sur des terrains datant de l'Ère secondaire (Crétacé) et de l'Ère tertiaire (Éocène). Ces terrains sont visibles à l'affleurement sur les versants des vallées profondes encaissées d'une bonne quarantaine de mètres. On observe, de bas en haut :

- *la craie et l'argile à silex, dépôts marins du Crétacé supérieur (Turonien à Campanien)* : ces deux formations de 10 à 20 m d'épaisseur maximale apparaissent très sporadiquement car les affleurements sont souvent masqués par les dépôts de pente ;
- *les argiles à silex, dépôts détritiques de l'Éocène* : d'une épaisseur moyenne de 20 à 25 m, elles constituent le sous-sol des plateaux du Faux-Perche et s'étendent sur tout le nord du Vendômois ;
- *les limons des plateaux, dépôts quaternaires* : d'origine éolienne ou colluviale, ils sont mélangés aux silex de la formation éocène sur laquelle ils forment une couverture peu épaisse (de quelques décimètres à 2 ou 3 m) qui est le support des sols agricoles.

On remarquera que dans cette stratigraphie d'environ 35 à 40 m d'épaisseur qui est commune à tout le plateau du Nord-Vendômois, il n'existe pas de formation sableuse. Or, à Boursay, les trois sablières étaient situées entre 10 et 30 m de profondeur environ sous le plateau. Situées en bordure du ravin de « La Gaudinerie », elles signalent donc une

anomalie géologique qu'il serait intéressant de comprendre et d'expliquer.

La description très précise des différentes couches de sable décrites dans la monographie de la commune de Boursay : granulométrie grossière à fine, coloration rouge foncé à jaune-ocré, ou blanc, en dépôts stratifiés ou entrecroisés, plus ou moins argileux..., comparée aux descriptions de la notice de la carte géologique, laisse penser que le sable exploité à Boursay pourrait appartenir à la formation des sables du Perche. La présence de cailloux de silex dans la découverte indiquerait que la formation sableuse exploitée était recouverte directement par les argiles à silex décrites plus haut (Girard, 1936 ; Giot, 1990).

LES SABLES DU PERCHE

Les sablières importantes ne sont certes pas rares dans le secteur Sargé-Mondoubleau-Droué : on les a connues en activité plus ou moins anciennement mais elles sont toujours signalées sur les cartes topographiques à 1/25 000. La notice de la carte géologique à 1/50 000 de Saint-Calais apporte une première explication à la présence de telles extractions à Cormenon, Sargé-sur-Braye, Mondoubleau, Choue, en Loir-et-Cher, et à Vibraye, dans la Sarthe. Les matériaux exploités, d'une épaisseur de 25 à 30 m, sont les sables du Perche déposés au milieu du Crétacé.

Les études de la forme et de l'état de surface des grains ont montré que ces sables ont une histoire complexe. Ils ont été apportés depuis le Massif armoricain, transportés par des rivières ou des fleuves qui se jetaient dans la mer cénomaniennne qui recouvrait une partie du Bassin de Paris. Déposés à l'embouchure en dunes ou en plages en bord de mer, ils ont été ensuite repris dans le milieu marin (Pommerol, 1975 ; Giot, 1990).

Déposés sur toute la région au Cénomanienn supérieur, il y a environ 95 millions d'années, ces sables du Perche sont donc antérieurs aux craies et argiles à silex du Crétacé supérieur (90 à 70 millions d'années) et aux formations éocènes (50 millions d'années) constituant le plateau. Plus anciens, ils sont donc stratigraphiquement situés en dessous. Comment expliquer leur présence à moins de 10 m de profondeur, à une altitude égale ou supérieure aux argiles à silex éocènes nettement plus récentes ? On constate que les sablières entaillent le versant des vallées, vallées dont on sait aujourd'hui que leur tracé est lié à des systèmes de failles ayant joué ou rejoué durant le Secondaire puis le Tertiaire (Freytet *et al.*, 1986 ; Despriée *et al.*, 2003) en provoquant l'abaissement ou la surrection des divers compartiments tectoniques. Les sables du Perche exploités sont donc

vraisemblablement remontés par faille(s) et devenus accessibles sur les versants, ou en pied de falaise (Manivit, 1982 ; Giot, 1990 ; Giot, 1999 ; Despriée, 2002).

LE CADRE GÉOLOGIQUE DE BOURSAY

Deux des trois sablières de Boursay sont encore signalées sur la carte topographique de Droué, mais ne sont pas mentionnées sur la carte géologique. Dans les extractions, les coupes ne sont plus visibles car l'une est comblée par un dépôt d'ordures ménagères, l'autre s'est reboisée naturellement. Nous ne connaissons l'ampleur de l'extraction que par la monographie du village de Raoul Girard et par les derniers exploitants, la famille Simon-Brèche : à 20 m de puissance de sable au moins, sous une découverte d'une couche d'« argiles à silex de 2 m de haut », probablement les argiles à silex éocènes et/ou crétacées résiduelles sur le versant, et, sans doute, des dépôts de pente ; et d'une couche d'« argile à foulon » sans caillou dont l'épaisseur n'est pas donnée mais pouvait être importante (s'agit-il de résidus des couches de craie ou de marnes à huîtres ?) (Girard, 1936 ; famille Simon-Brèche, *communic. pers.*).

Il était donc nécessaire de consulter les coupes des sondages effectués sur la commune de Boursay, notamment pour la recherche d'eau potable (AEP). Généralement très profonds, ils permettent de connaître les dépôts successifs, leurs faciès géologiques et leurs épaisseurs très précises rapportées au nivellement général de la France (NGF). Deux forages situés de part et d'autre du site des sablières ont été archivés par le Bureau de recherches géologiques et minières et résumés dans la notice de la carte géologique de Saint-Calais (n° 360). Les coupes sont données dans le tableau ci-dessous.

La position du sondage du château d'eau de Boursay effectué à partir du plateau juste au-dessus des sablières permet de connaître avec une grande précision les cotes de la formation des sables du Perche exploitée. Elle a été observée entre 175 et 152 m NGF, soit sur une épaisseur de 23 m. On retrouve cette épaisseur dans la description très précise rédigée dans la monographie de la commune de Boursay (Girard, 1936) et avec les courbes de niveau de la carte topographique Droué, 1919 E sur laquelle les sablières sont figurées. Les terres de découvertes peuvent correspondre à l'argile à silex et à de faibles épaisseurs résiduelles de craie ou de marne (colonne 2).

En comparant avec le deuxième sondage réalisé pour la station de pompage de « La Gaudinerie », on observe de grandes discordances : les altitudes absolues, rapportées au nivellement général de la France, donnent le sommet des

Coupes	Château d'eau de Boursay		Sablières près la Gaudinerie*		Prise d'eau de la Gaudinerie	
	Alt. NGF	Épaisseur	Alt. NGF	Épaisseur	Alt. NGF	Épaisseur
Terrains traversés						
Quaternaire <i>s. lato</i>	185 m	< 1 m	180 m	0,25 m	146 m	6 m
Argiles à silex	185 m	9 m	180 m	2 m	absentes	
Craie turonienne	176 m	1 m	?	1 à 2 m ?	absente	
Marnes à huîtres	absentes		absentes	absentes	140 m	14 m
Sables du Perche	175 m	23 m	175 m	> 20 m	126 m	9 m
Marnes noires	152 m	51 m	150 m		117 m	11 m
Sables du Maine	101 m	29 m			106 m	15 m
Marnes de l'Albien	72 m	> 12 m			91 m	25 m
Calcaires jurassiques	< 60 m	non sondé			66 m	> 2 m

sables du Perche à une cote de 126 m. Cette cote est conforme à celles relevées dans d'autres coupes du secteur Mondoubleau-Droué où elle varie de 115 à 140 m NGF. Il y a donc à Boursay, entre le versant nord et le fond de la vallée de la Grenne, sur une distance très faible, pratiquement à la verticale, une différence d'altitude de près de 50 m entre deux compartiments d'une même formation, celle des sables du Perche – discordance très forte qui incite à rechercher d'éventuelles causes de tectonique locale pour expliquer cette surrection comme il l'a été notamment démontré pour les affleurements la vallée de la Bray (Yvard, 1884 ; Gigot, 1990).

On constate également des anomalies dans les épaisseurs des formations : 0 m contre 14 m pour les *marnes à huîtres* ; 9 m contre 23 m pour les *sables du Perche* ; 11 m contre 50 m pour les *marnes noires de Bouffry*, etc., ce qui suppose d'autres phénomènes géologiques préalables à la surrection des sables du Perche, peut-être liés aussi à la tectonique de fond régionale.

LA TECTONIQUE RÉGIONALE ET LOCALE

Dans le secteur Mondoubleau-Droué, les trois grands accidents tectoniques reconnus sont d'orientation nord-sud. Le village de Boursay est situé pratiquement sur la faille la plus à l'ouest et la commune est encadrée par deux de ces grandes failles, fa et fb (fig. 3). La vallée de la Grenne quant à elle, suit des failles d'orientation sud-est / nord - nord-ouest en amont de Boursay et nord - nord-est / sud - sud-ouest en aval. C'est de part et d'autre de ces dernières failles (fc) qu'est observée la discordance de 50 m entre les niveaux de sables du Perche repérés dans les carotages profonds.

Un réseau de petites failles détectées par la photo aérienne découpe le plateau en compartiments et favorise

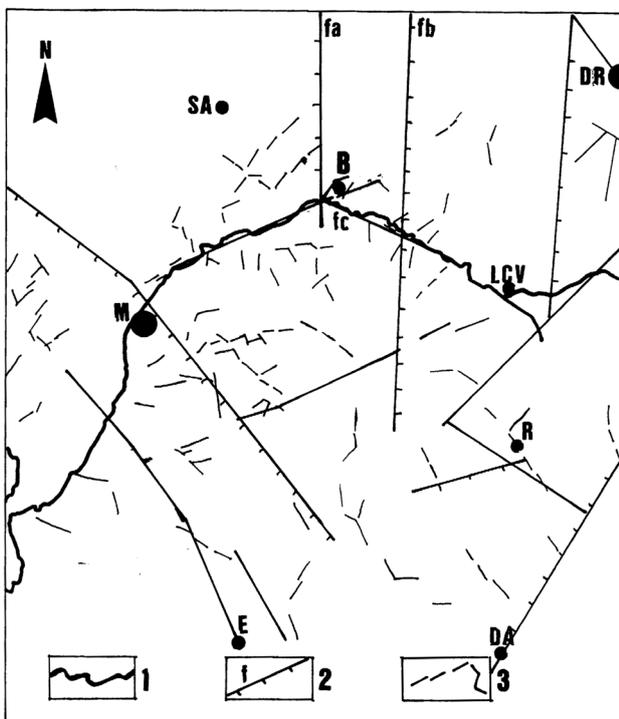


Fig. 3. — Principaux accidents du secteur Mondoubleau-Droué (Loir-et-Cher)

1. rivière la Grenne ; 2. faille avec compartiment abaissé (barbelures) ;
3. linéaments des fractures du plateau détectés par photos aériennes (D'après Gigot, 1990, modifié)

les réseaux de ruisseaux et de rivières (Weecksteen, 1984). On peut déceler selon la méthode des linéaments préconisée dans Lerouge (1984) que les ravins de la Gaudinerie et de la Gâte, orthogonaux à la vallée de la Grenne, sont aussi, d'après leur orientation et leur parallélisme, des cassures d'origine tectonique.

DISCUSSION ET HYPOTHÈSES

Dans le secteur de Boursay existent deux importantes failles d'orientation nord-sud qui recoupent la vallée de la Grenne, elle-même conditionnée par des failles dont les linéaments sont parfaitement lisibles sur le cours de la rivière. Des cassures, de direction orthogonale à la vallée, ont découpé un compartiment d'environ 0,5 km², compartiment sur lequel s'est établi le village (fig. 4). Ces cassures drainent les sources du plateau vers la Grenne et ont permis l'accès aux formations du sous-sol : extractions des sables du Perche sur le versant et creusement du réservoir d'eau de la SNCF dans les marnes à huîtres imperméables sub-affleurantes dans le fond de la vallée de la Grenne.

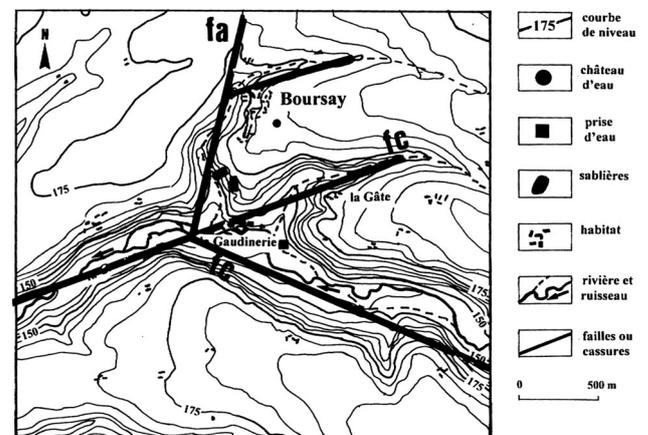


Fig. 4. — À la jonction de plusieurs failles, le compartiment de Boursay

La stratigraphie montre de très faibles épaisseurs résiduelles d'argiles à silex et de craie, et une forte épaisseur de sables du Perche. Le décalage altimétrique important avec le compartiment de la Gaudinerie se produit de part et d'autre de la faille suivie par la vallée de la Brenne (fig. 7). Son ampleur est comparable à celles observées le long de grandes failles dans la vallée du Loir ou de la Bray et nettement inférieure à celle de 120 m (!) observée le long de la faille de Fontaine-Raoul. Toutes ces failles déterminent l'affleurement du Cénomaniens (Yvard, 1984 ; Gigot *et al.*, 1990 ; Giot *et al.*, 1999 ; Despriée, 2003 ; Despriée *et al.*, 2003).

Des questions restent posées :

1 / Les variations d'épaisseur des dépôts cénomaniens

Peut-on expliquer les différences d'épaisseur des sables du Maine, des marnes de Bouffry, des sables du Perche ? La carte de répartition de leurs épaisseurs dans la région, qui varie entre 12 et 30 m, n'est pas très significative. Mais nous sommes dans un cas où les différences sont constatées sur des coupes relevées dans un large couloir limité par deux failles (fa et fb, fig. 3) dont les orientations sont nord-sud et probablement rapportables aux directions reconnues pour le socle profond hercynien/jurassique. L'hypothèse selon laquelle elles délimiteraient un « fossé » dont les abaissements successifs auraient provoqué les variations d'épaisseur peut être envisagée (fig. 5) dans le secteur de Boursay.

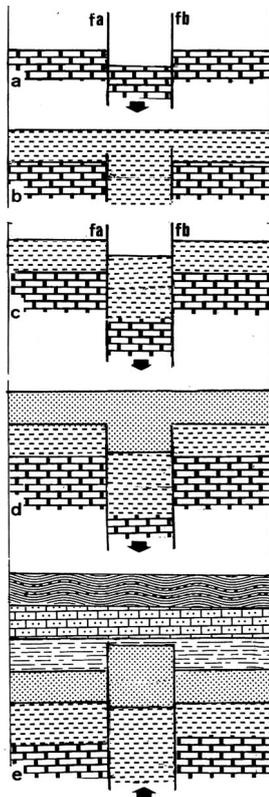


Fig. 5. — Hypothèses de subsidences successives du fossé nord-sud limité par les failles fa et fb, pour expliquer les variations locales d'épaisseurs des dépôts marins ou détritiques du Crétacé moyen et supérieur et leurs discordances stratigraphiques

e. argiles à silex crétacées ; f. craie turonienne ; g. marnes à Huîtres ; h. sables du Perche ; i. marnes de Bouffry ; j. sables du Maine ; k. marnes de l'Albien ; l. Jurassique *s. lato*

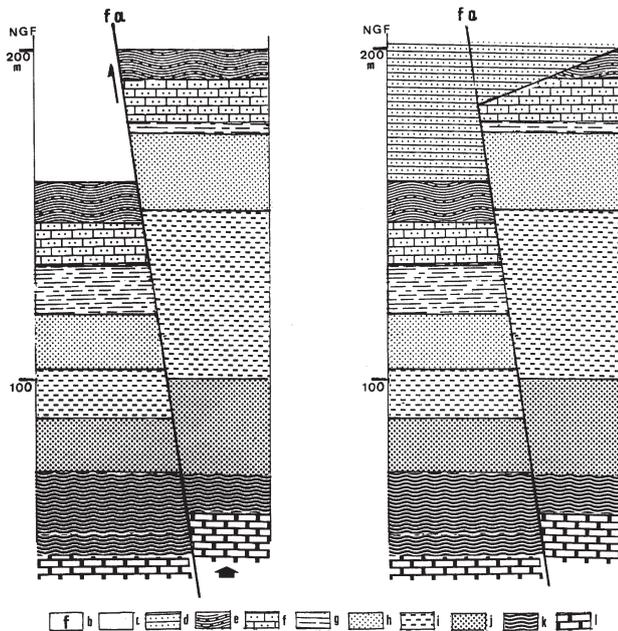


Fig. 6. — Hypothèse de rejeu du bloc sud le long de la faille fa, création d'un bassin comblé par les argiles à silex éocènes qui recouvrent tout le plateau
d. argiles à silex éocènes ; e. argiles à silex crétacées ; f. craie turonienne ; g. marnes à Huîtres ; h. sables du Perche ; i. marnes de Bouffry ; j. sables du Maine ; k. marnes de l'Albien ; l. Jurassique *s. lato*

2 / L'absence des marnes à huîtres du Cénomaniens

Cette absence, observée sous le château d'eau (compartiment de Boursay), a déjà été notée dans les stratigraphies du versant nord du bassin du Loir vendômois. Elle est considérée comme une première indication de la surrection (bombement ?) qui correspondrait, dans la région, à la création d'une bordure continentale armoricaine, avec des cassures et des surrections concomitantes et donc de l'érosion. Dans certains endroits, elle est encore recouverte par des épaisseurs très limitées de craies détritiques et des tuffeaux du Turonien (Giot, 1999).

3 / Les variations de l'épaisseur de la craie et des argiles à silex

La faible épaisseur de craie et d'argiles à silex crétacées retrouvée au nord de la vallée de la Grenne pourrait s'expliquer par le soulèvement du compartiment compris entre les deux failles fa et fb et par le soulèvement concomitant du compartiment de Boursay le long de l'une des failles suivies par la vallée de la Grenne (fc) (fig. 6).

Un nouveau rejeu du compartiment situé au nord de la faille amont de la Grenne est souligné par une érosion en ravin dans les terrains meubles argileux et sableux et marneux, les mettant à l'affleurement sur le versant et le fond de la vallée de la Grenne qui s'installe en suivant les cassures (fig. 7) et déblaie les argiles à silex et la craie.

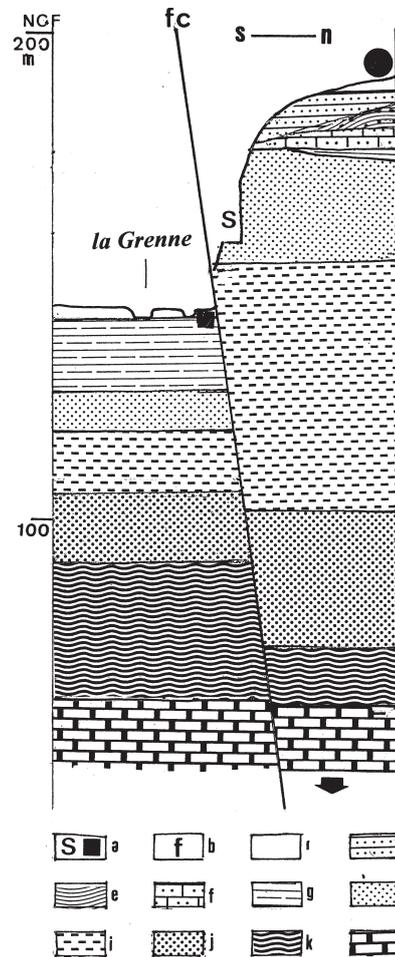


Fig. 7. — Discordances actuelles des formations géologiques de part et d'autre de la faille de la Grenne (fc) et situations de la sablière et de la prise d'eau

a. position des sablières et de la prise d'eau ; b. faille ; c. limon quaternaire ; d. argiles à silex éocène ; e. argiles à silex crétacées ; f. craie turonienne ; g. marnes à Huîtres ; h. sables du Perche ; i. marnes de Bouffry ; j. sables du Maine ; k. marnes de l'Albien ; l. Jurassique *s. lato*

CONCLUSION

À Boursay, les sables du Perche affleurent sur le versant et les marnes de Bouffry dans le fond de la vallée de la Grenne. Ils ont été révélés par l'exploitation d'une sablière et la création d'une réserve d'eau pour locomotives à vapeur. Leur présence peut s'expliquer par des mouvements de tectonique ancienne et récente, à la faveur de failles majeures de direction nord-sud et d'un réseau de failles orientées nord-nord-ouest / sud-sud-est ou nord-nord-est / sud-sud-ouest suivies par la Brenne, rivière affluente de la Bray. Les divers rejeux de ces accidents ont découpé dans le paysage un compartiment aujourd'hui encore légèrement surélevé de 10 à 20 m malgré l'érosion. Le village de Boursay est construit, à son extrémité sud, sur un bloc limité par plusieurs cassures.

Les grandes failles orientées nord-sud visibles sur le versant nord du Loir sont vraisemblablement des cassures anciennes du socle hercynien pour lesquelles cette orientation est fréquente ; elles affectent d'abord les dépôts calcaires du Jurassique. Les variations latérales brutales des épaisseurs des dépôts marins et détritiques de la limite Crétacé moyen / Crétacé supérieur (Albien et Cénomaniens) tendraient à prouver que des rejeux de ces fractures se sont produits entre 110 et 90 millions d'années. Pendant la transgression majeure de la mer de la Craie, au Crétacé supérieur (60 à 70 millions d'années), les dépôts de craies, de tuffeaux et d'argiles à silex seraient, eux, assez calmes et réguliers.

Une nouvelle crise tectonique caractériserait la transition avec l'Éocène vers 55 millions d'années, avec des surrections importantes (de parfois 50 m) de certains compartiments provoquant leur érosion et la création de bassins effondrés piégeant les formations détritiques du Tertiaire. Une néotectonique, non datée, mais probablement de la fin du Tertiaire ou du début du Quaternaire, est responsable de la mise en place des vallées actuelles sur les versants desquelles sont mis au jour les terrains secondaires surélevés.

En conclusion, on voit l'intérêt qu'il peut y avoir, dans nos villages du Vendômois, de conserver la mémoire des métiers anciens, des techniques des siècles passés, mais aussi de conserver, lisibles autant que possible, les coupes des extractions résultant du labeur de nos ancêtres, coupes sur lesquelles on peut déchiffrer, feuille après feuille, les archives de la Terre, et tenter de reconstituer l'Histoire ancienne du Vendômois, quand il faisait partie du continent Laurasia et que les sables apportés du Massif armoricain par de grands fleuves remplissaient le bassin mancennien, à l'ouest de la mer boréale de la Craie qui avait envahi l'actuel Bassin de Paris (Pommerol, 1975).

La discordance entre les différentes formations géologiques dans un même village indique assez que, durant ces quelque cinquante ou cent millions d'années, l'écorce terrestre a eu bien des soubresauts, lesquels pourraient se produire encore... Quand on sait que des sables sont remontés de 50 m à Boursay et qu'à Fontaine-Raoul la cuesta domine de plus de 100 m la vallée de l'Eggonne...

BIBLIOGRAPHIE

Aymard-Girard Nicole et Aymard-Girard Pierre (2004), « La Sablière : description de l'exploitation par Raoul

- Girard. Extraits de sa monographie de Boursay », 1936, in *Boursay. Patrimoine dans votre commune*, n° 30, Blois, Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, p. 11-16.
- Despriée Jackie (2002), « Saint-Martin-des-Bois, de la mer de la Craie à la vallée du Loir : une histoire mouvementée », in *Saint-Martin-des-Bois. Patrimoine dans votre commune*, n° 27, Blois, Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, p. 3-9, 2 fig.
- Despriée Jackie, Voinchet Pierre (2005), « Nouvelles données sur la géologie, la préhistoire et la datation des alluvions de la vallée du Loir dans la région de Vendôme », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, p. 85-98.
- Despriée Jackie, Voinchet Pierre, Bahain Jean-Jacques, Falguères Christophe, Lorain Jean-Marie, Duvalard Jean (2003), « Les nappes alluviales pléistocènes du Loir dans la région de Vendôme (Loir-et-Cher, France) », *Quaternaire*, 14 (4), 207-218.
- Freytet Pierre, Lerouge Georges, Lorenz Claude et Lorenz Jacqueline (1986), « Intérêt de l'étude pluridisciplinaire d'une région : stratigraphie, géologie structurale, géomorphologie, néotectonique, télédétection du sud du Bassin parisien », *Bulletin d'information des géologues du Bassin de Paris*, t. 23, fasc. 2, p. 3-15.
- Gigot Claude (1990), *Carte géologique de la France (1/50 000), feuille de Saint-Calais (360)*, Orléans, Bureau de recherches géologiques et minières, Notice explicative par C. Gigot, 1990, 30 p.
- Giot Denis, Maget Philippe, Irribarria Roland (dir.) (1999), *Notice explicative, carte géologique de la France (1/50 000), feuille Vendôme (395)*, Orléans, Bureau de recherches géologiques et minières, Carte géologique par D. Giot, 1999, 106 p.
- Girard Raoul (1936), *Monographie de la commune de Boursay*, manuscrit.
- Letteron Michel, Dumont Elisabeth (2004), « Notes autour du chemin de fer de Boursay, à partir des archives municipales et de quelques témoignages », in *Boursay. Patrimoine dans votre commune*, n° 30, Blois, Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, p. 55-58.
- Manivit Jacques, Despriée Jackie, Leymarios Claude, Martins Claude (dir.) (1982), *Notice explicative, carte géologique de la France (1/50 000), feuille Cloyes-sur-le-Loir (2019)*, Orléans, Bureau de recherches géologiques et minières, 59 p.
- Michel André (2004), « La construction du chemin de fer sur la commune de Boursay », in *Boursay. Patrimoine dans votre commune*, n° 30, Blois, Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, p. 35-57.
- Pommerol Charles (1973), *Ère cénozoïque (Tertiaire et Quaternaire). Stratigraphie et paléogéographie*, Paris, Doin, 265 p., 235 fig.
- Pommerol Charles (1974), *Ère mésozoïque (Secondaire). Stratigraphie et paléogéographie*, Paris, Doin, 380 p., 360 fig.
- Yvard J.-C. (1980), « La faille de la Bray, Loir-et-Cher et Sarthe », *Congrès national des sociétés savantes, Caen, 1980, section « Sciences »*, 11, p. 269-280.

DE FRÉTEVAL AU CD-ROM : 1 100 ANNÉES D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Anne-Cécile Tizon-Germe,
directrice des Archives départementales
de Loir-et-Cher

Définies par la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 reprise dans le Code du patrimoine, « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ». À une époque où l'on imaginait à peine la dématérialisation des documents, cette définition, par son amplitude, prévoyait l'avenir et ne présente aujourd'hui aucune obsolescence.

L'ORGANISATION

L'événement fondateur des Archives de France a eu lieu en Loir-et-Cher, et singulièrement en Vendômois : en 1194, le roi Philippe Auguste perd ses archives dans la bataille de Fréteval face à Richard Cœur de Lion. À partir de cette date, le roi de France décidera de laisser à Paris ses chartes, ces papiers qui fondent ses droits. C'est le fondement du « Trésor des chartes », futures archives du royaume que « nationalise » la Révolution française par la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) : « Le comité fera trier dans tous les dépôts de titres, soit domaniaux, soit judiciaires, soit d'administration, comme aussi dans les collections et cabinets de tous ceux dont les biens ont été ou seront confisqués, les chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux sciences et aux arts, ou qui peuvent servir à l'instruction. » C'est aussi cette loi qui pose le principe de l'accès gratuit aux archives pour tous. Un autre texte, le 5 brumaire an V (26 octobre 1796), ordonne le rassemblement au chef-lieu de département de tous les papiers des congrégations religieuses supprimées et des seigneurs émigrés. Autour de ce noyau se constituent partout en France les archives départementales.

Sous la tutelle réglementaire du ministère de la Culture (direction des Archives de France) qui élabore les directives nationales de classement et de tri des documents, les Archives départementales sont aujourd'hui un service du Conseil général, le directeur assurant au titre de l'État le contrôle scientifique et technique sur les archives des communes. En Loir-et-Cher, ce sont vingt à vingt-cinq communes qui sont visitées chaque année, auxquelles sont donnés des conseils pour la tenue de leurs dossiers, registres d'état civil et de délibérations.

QUELLES SOURCES ?

Depuis le XIX^e siècle, un cadre de classement national permet de retrouver partout en France le même type de document dans la même série qualifiée par une lettre. C'est ainsi que l'on trouve en série G (Clergé séculier d'Ancien

Régime) le plus vieux document écrit sur le Loir-et-Cher, un échange de terre en 903 entre la comtesse de Blois et l'église Saint-Lubin de Suèvres (G 2549). En série H (Clergé régulier), plus particulièrement dans la sous-série 21 H, le très beau fonds de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. La pièce cotée 21 H 20/1 est un diplôme de Philippe VI de Valois (1337) autorisant l'abbé de Vendôme à détourner un chemin de Gombergean à « Lonc Oulme » pour lui permettre de « parfaire un estanc », à charge pour lui de faire appareiller le chemin et d'y faire construire un pont. On admirera la letrine et le sceau royal de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

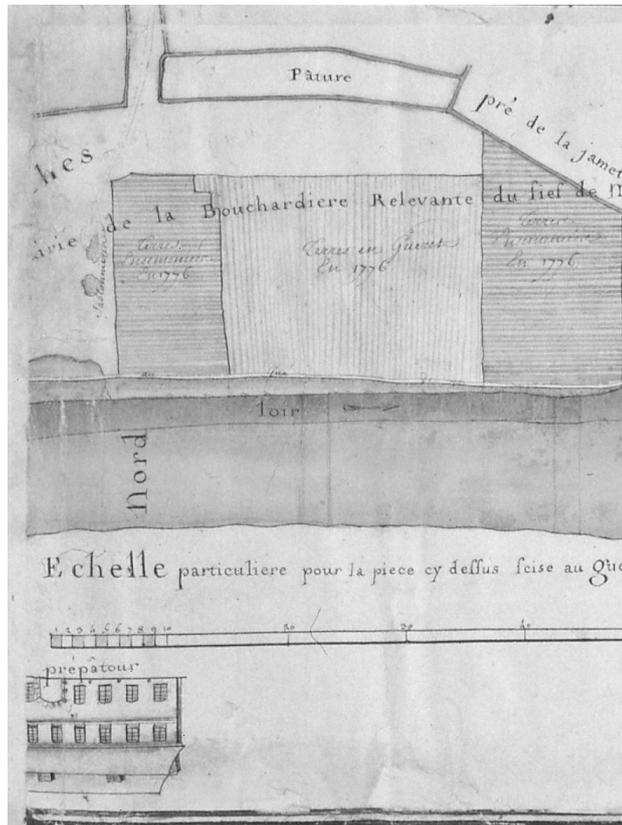
Plus avant dans les siècles, on peut se pencher sur la richesse des registres paroissiaux (série E) qui consignent, outre ces trois événements fondateurs de la vie de l'homme chrétien, le baptême, le mariage et la sépulture, une foule d'incidents et de remarques sur le temps, les moissons, les maladies... Ainsi, à La Ville-aux-Clercs entre 1595 et 1598, les actes de décès signalent-ils les attaques de loups où cinq habitants meurent « dévorés par une beste ». Toujours en série E, les minutes centenaires de notaires du département représentent une source pour l'histoire sociale extrêmement colorée : on ignore souvent que, sous l'Ancien Régime, des gens très pauvres passaient des contrats de mariage ou faisaient leur testament, offrant aux chercheurs du XXI^e siècle de précieux renseignements sur leurs liens familiaux et sociaux, leur garde-robe ou leur habitation.

Une autre source inestimable, toujours très utilisée par ceux qui recherchent l'origine de leur propriété : le cadastre. Les Archives départementales conservent la collection du cadastre napoléonien en provenance des services fonciers, ainsi que les cadastres révisés (série P). Afin de permettre au public d'obtenir plus aisément une reproduction des secteurs des plans qui l'intéressent, et de préserver ces fragiles documents de grand format, leur numérisation a été entreprise cette année. L'arrondissement de Vendôme est totalement numérisé depuis le 31 décembre 2005.

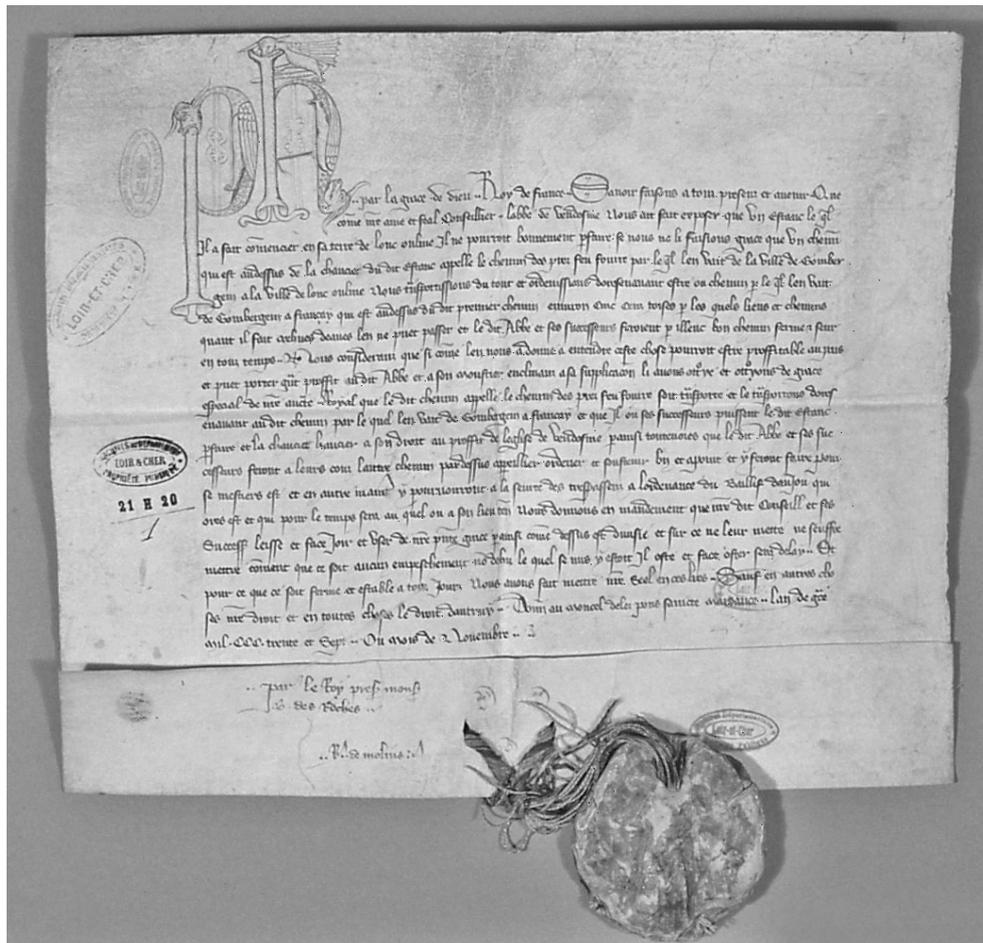
En série S, on trouve les dossiers issus de l'administration des Ponts et Chaussées. Dans un département marqué par les crues, il n'est pas inintéressant de consulter ces relevés du début du XX^e siècle sur les hauteurs atteintes par le Loir aux différents ponts de Vendôme et tout au long de son cours (7 SV 1376).

En série X (Assistance et prévoyance sociales), les généalogistes qui descendent d'un enfant trouvé pourront compléter leurs renseignements. On sait peu que le Loir-et-Cher accueillit un grand nombre d'enfants abandonnés de l'ancien département de la Seine. Une thèse a d'ailleurs été soutenue sur ce sujet en 2004.

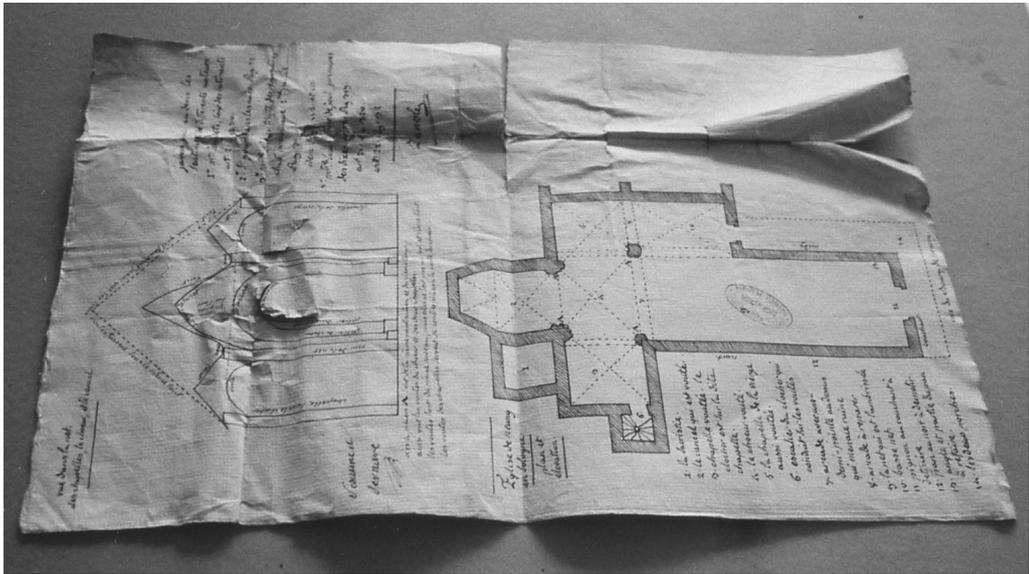
Mentionnons également l'importance des fonds privés, documents isolés achetés en vente publique, chartriers déposés par leur propriétaire (il en existe encore en Loir-et-Cher), mais aussi archives d'entreprises, de coopératives



Plan 1327

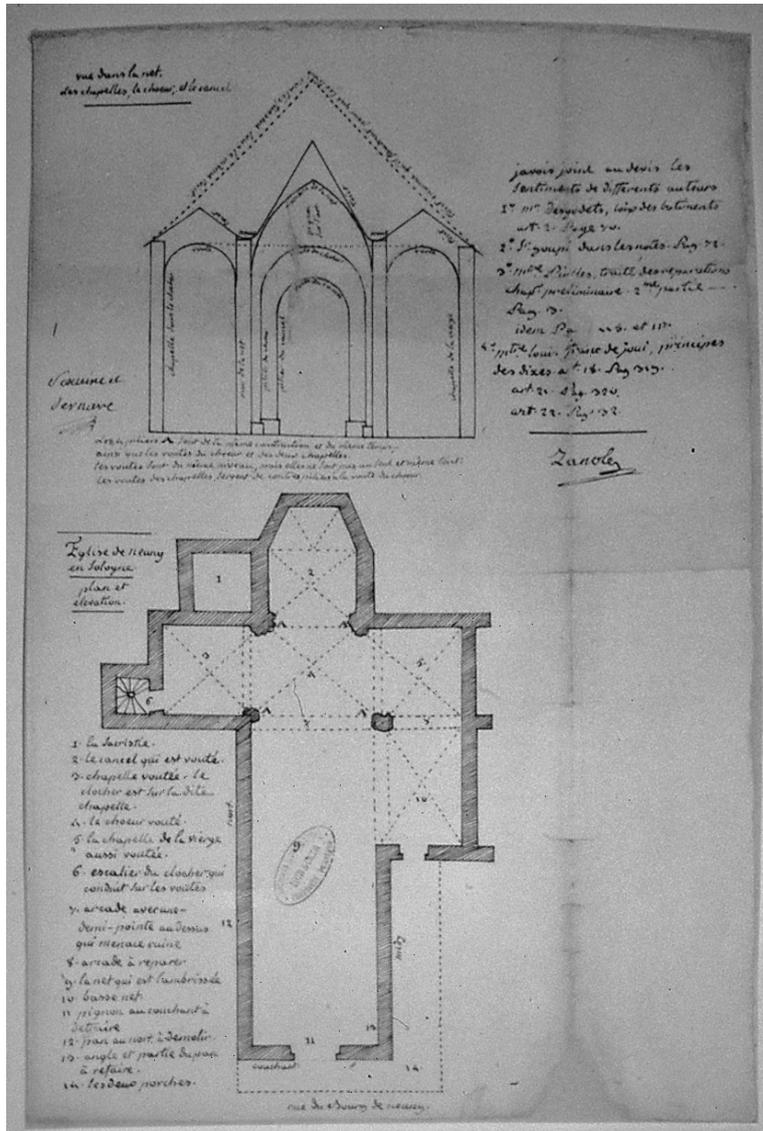


21 H 20/1



Avant restauration

Après restauration





Cliché US ARMY (Archives dépt. non coté)

agricoles. Ces papiers, plus proches de la vie quotidienne, éclairent et humanisent la sécheresse administrative des archives publiques.

On oublie trop souvent que les Archives départementales possèdent aussi une bibliothèque, forte de périodiques et de publications d'histoire locale introuvables. Parallèlement, classés selon leur typologie documentaire et non, comme il est d'usage pour les autres dossiers, selon leur administration d'origine, cartes, plans et photographies représentent également un des trésors des Archives départementales. Ainsi, cette « carte géométrale de la terre, fief et seigneurie de Montrieux paroisse de Naveil près Vendôme appartenant à messire Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, chevalier, comte de Rochambeau » qui date de 1776 (Plan 1327), à une époque où seigneurs et communautés religieuses s'efforcent de restaurer des droits anciens ou du moins de mettre à jour leurs titres. Plus tard, au ^{xx}^e siècle, les marques des bombardements de 1940 qui ont tant affecté la ville de Vendôme sont nettement visibles sur les photographies aériennes prises par l'US Army début août 1944, quelques jours avant la libération de la ville.

ET DEMAIN ?

Les Archives départementales s'enrichissent chaque jour : en dehors des entrées de minutes notariales et de

fonds privés, l'ensemble des administrations du département, Conseil général, Préfecture, tribunaux..., est tenu de verser ses dossiers n'ayant plus d'utilité courante. Très ralentis par la prochaine saturation des magasins, les versements ont atteint 50 m de rayonnages en 2004 (300 m linéaires en 2000), mais près de 60 t de documents ayant perdu leur intérêt administratif, faisant redondance dans le circuit de la décision officielle ou ne pouvant être plus tard employés pour écrire l'histoire, ont été éliminées après autorisation des Archives départementales. Car, contrairement à l'image si répandue, un archiviste se doit de conserver seulement les dossiers utiles et intéressants : nous détestons et combattons les tas de papiers, la poussière qui renferme moisissures et micro-organismes susceptibles d'attaquer les documents, les magasins d'archives sont toujours propres, les dossiers encartonnés et rangés sur des rayonnages métalliques.

En 1797, les archives étaient conservées à Blois dans l'ancienne abbaye de Bourgmoien, siège de l'administration départementale, dans un local « étendu, frais, en bon état de réparation et voûté ». Après bien des déménagements, c'est dans un bâtiment construit à cet effet en 1964, que sont abrités la charte de 903, les cahiers de doléances de 1789, les délibérations du Conseil général, les derniers versements administratifs de 2005, tous documents décrits et accessibles par l'intermédiaire d'un progiciel spécifique appelé Thot, du nom du dieu du savoir, inventeur de l'écriture, dans la mythologie égyptienne...

ARCHIVES SUR COUR D'HONNEUR : 500 ANS D'HISTOIRE LOCALE

Anne-Marie Benoist

Lorsqu'on évoque le terme « archives »*, c'est au féminin pluriel qu'elles se définissent. C'est dire si elles sont nombreuses, prolifiques et évolutives, puisqu'elles suivent le cours de l'histoire immédiate.

Elles sont là pour témoigner de l'activité humaine. C'est dans la nature des choses, puisque les hommes ont toujours laissé des traces de leur action.

Aussi peut-on dire que « la communication sociale commence au moment où l'homme défie l'usure du temps, en donnant à ses signes la permanence de l'écrit ».

Les archives sont donc le cordon qui relie les hommes au temps.

ORGANISATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Actuellement en France, la conservation des archives publiques est régie par la loi du 3 janvier 1979. Les archives communales sont donc concernées. Elles ont, aux termes du décret 79-1037 du 3 décembre 1979, art. 8, pour mission de « conserver, trier, classer, inventorier et communiquer (sous réserve des dispositions des articles L. 1421-7 à L. 1421-9 du Code général des collectivités territoriales) les documents provenant des assemblées des administrations et établissements publics municipaux ainsi que les documents qui leur sont remis à titre onéreux ou gratuit, temporaire ou définitif ».

La commune, propriétaire de ses archives

La loi 83-663 du 22 juillet 1983, complétée par les articles L. 212-6, L. 212-7 et L. 212-10 du Code du patrimoine, a reconnu aux collectivités territoriales la pleine propriété de leurs archives. Elles doivent en assurer financièrement la conservation et la mise en valeur. Ce sont donc des dépenses obligatoires comme le précise l'article L. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (ces frais vont de l'achat de boîtes archives au classement et à la restauration des documents, en passant par l'aménagement d'un local).

L'État exerce un contrôle scientifique et technique

Cette même loi confère aussi à l'État un contrôle scientifique et technique, exercé par le directeur des Archives départementales, sous le contrôle du préfet (décret 88-849 du 28 juillet 1988). Il a pour but d'assurer la sécurité des documents, le respect de l'unité des fonds (fondement du travail des archivistes) et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche, la

compatibilité des systèmes de traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique. Il veille également aux conditions dans lesquelles ces archives sont gérées, notamment en matière de collecte, de tri, d'élimination des documents courants, intermédiaires et définitifs, et au traitement, au classement, à la conservation et à la communication des archives. Il s'exerce sur pièces et sur place. Pour Vendôme, la dernière visite d'inspection a eu lieu le 10 mars 2004.

La responsabilité du maire, ses obligations

Dans chaque commune, le maire est responsable au civil et au pénal de l'ensemble des archives et doit les conserver :

- pour la gestion des affaires communales ;
- pour la justification des droits des administrés ;
- enfin, pour la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine communal.

Récolement

Dans les communes dotées de services d'archives (près de 600 en France), à chaque changement de municipalité le maire dresse un procès-verbal de récolement topographique des fonds d'archives qui tient lieu d'inventaire de prise en charge. Ce document doit être contresigné par le maire sortant et par son successeur, puis transmis au préfet.

Rapport annuel

Chaque année et comme le prévoit la réglementation (art. R 1421-8 du CGCT), la collectivité remet au préfet un rapport relatif à la situation, à l'activité et au fonctionnement de son service d'archives, accompagné des éléments statistiques nécessaires à l'élaboration du rapport annuel sur les archives publiques en France.

Organisation matérielle

Les archives communales sont dotées, comme les archives départementales, de deux cadres de classement réglementaires. En raison de leur volume, on les estime en mètre linéaire (unité de mesure réglementaire).

* Ce terme provient de la famille savante du grec *arkhê* signifiant à la fois le commencement et le commandement (une semblable polysémie existe dans l'ancien français « chef » et dans le français moderne « tête »). Parmi les autres termes, on relève *arkhaios* signifiant « qui remonte aux commencements », « ce qui est ancien ». Le préfixe *arkhi*, quant à lui, indique la supériorité et le suffixe *arkhia*, le mode de gouvernement. Mais le vocable le plus connu est certainement *arkhêion*, le lieu de résidence des principaux magistrats où l'on conservait les archives d'Athènes.

D'une part, on distingue le cadre du 31 décembre 1926 : La loi du 29 avril 1924, complétée par l'arrêté du 31 décembre 1926 portant Règlement des archives communales, est la base de toute législation jusqu'à la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Ce cadre est réparti en deux fonds distincts :

- 1 / *Fonds ancien* (archives antérieures à 1790),
composé de 9 séries de lettres doubles de AA à II
- AA Actes constitutifs et politiques de la commune – correspondance générale
 - BB Administration communale
 - CC Finances, Impôts et Comptabilité
 - DD Biens communaux, Eaux et Forêts, Travaux publics, Voirie
 - EE Affaires militaires
 - FF Justice, Procédures, Police
 - GG Cultes, Instruction publique, Assistance publique
 - HH Agriculture, Industrie, Commerce
 - II Documents divers (documents acquis ou donnés, inventaires, cartes, plans, manuscrits, estampes)
- Annexe objets d'art et d'archéologie.
- 2 / *Fonds moderne* (archives postérieures à 1789),
composé de 18 séries de lettres simples de A à T
- A Lois et Actes du Pouvoir central
 - B Actes de l'Administration départementale
 - C Bibliothèque administrative
 - D Administration générale de la commune
 - E État civil
 - F Population, Économie sociale, Statistique
 - G Contributions, Administrations financières
 - H Affaires militaires
 - K Élections et Personnel
 - L Finances de la commune
 - M Édifices communaux, Monuments et Établissements publics
 - N Biens communaux, Terres, Bois, Eaux
 - O Travaux publics, Voirie, Moyens de transport, Régime des eaux
 - P Cultes
 - Q Assistance et Prévoyance
 - R Instruction publique, Sciences, Lettres et Arts
 - S Pièces ne rentrant pas dans les séries précédentes
- Annexe mobilier de la mairie
- T Urbanisme (depuis 1979)

Dans le second cadre, la direction des Archives de France, dans une circulaire du 8 mars 1983, propose aux communes d'opter pour le premier cadre ou pour le système de classement continu identifié par la lettre W (cette lettre n'a aucune valeur intellectuelle, elle indique que les dossiers sont rangés en continu et sépare le numéro d'entrée du versement du numéro d'article). Utilisé à Vendôme, ce système permet de ranger matériellement sur les rayons, selon leur ordre d'arrivée dans le dépôt, les documents. Il est accompagné d'une pièce indispensable, le bordereau de versement, à la fois un outil de gestion et un instrument de recherche administratif et juridique.

Une activité certifiée

Pour appuyer leur activité d'organisation des archives courantes et intermédiaires, au regard des pratiques archivistiques françaises, depuis 2002 les archivistes français disposent de la norme AFNOR ISO 15489.

La singularité des archives

Par rapport aux autres secteurs de la culture, les archives présentent des particularités marquant l'exercice du métier : elles ont un caractère d'universalité et se composent d'objets

culturels par destination (par contraste avec les objets culturels intrinsèques que sont, par exemple, les œuvres d'art).

Or, c'est seulement après avoir subi une métamorphose en traversant les « 3 âges » : archives vivantes, intermédiaires et historiques, qu'elles deviennent objets culturels à part entière.

LES ARCHIVES DE VENDÔME

La situation actuelle

Les archives communales sont un service public chargé de collecter, de trier, d'éliminer, de classer, de répertorier et de communiquer les documents produits ou reçus par les services de la ville, du Centre intercommunal d'action sociale et de la Communauté du Pays de Vendôme.

Aussi, pour aborder ces fonds d'archives, il convient de connaître l'activité et le fonctionnement de chaque institution dont ils émanent. C'est la raison pour laquelle il est utile de présenter leur environnement institutionnel et géographique.

A ce jour, le service traite, depuis 1981, les archives de la ville ; 1999, celles du Centre intercommunal d'Action sociale (CIAS) – établissement public créé le 1^{er} janvier 1998 – ; et depuis le 1^{er} mai 2003, celles de la Communauté du Pays de Vendôme (CPV) – Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé le 9 décembre 1993 (après le transfert des compétences de la ville à la Communauté).

Les archives, conservées au 3^e étage de l'aile nord de l'hôtel de ville, stockent les documents des services de la mairie, une partie de la Communauté après 2003, quelques fonds privés, des documents figurés. Elles sont rangées dans un magasin équipé de 28 chariots mobiles d'une capacité totale de 1 km (ayant atteint sa capacité d'accueil). Le service reçoit près de 100 m linéaires par an et procède régulièrement aux éliminations réglementaires (soit près de 1 t par an), avec le visa du directeur des Archives départementales.

Historique des lieux de stockage

Pourquoi les archives sont-elles installées au 3^e étage de l'hôtel de ville ?

Pour comprendre leur emplacement actuel, il est important de présenter les lieux de stockage dans les différents hôtels de ville.

Installé depuis 1981 à l'hôtel de ville (ancien lycée Ron-sard), le service archives est le premier à occuper les lieux. Les autres ne déménageront qu'au mois de juin 1982 (du 10 au 12), un peu avant son inauguration le 19 juin, sous le mandat de M. Robert Lasneau, en présence de Mme Yvette Chassagne, préfet de Loir-et-Cher.

Avant cette date (1981), les archives étaient entreposées dans le grenier de l'ancien hôtel de ville (l'hôtel de Courtenvaux, bâtiment construit en 1866 par l'architecte Marganne) qui abritait le musée et la Société Archéologique et, aujourd'hui, occupé par la bibliothèque, depuis 1986.

Les archives n'ont pas été transférées par hasard. Ce sont les événements qui ont précipité leur déplacement. En effet, le premier édifice qui a abrité l'hôtel de ville est la Porte Saint-Georges, devenue maison commune le 13 juin 1467, où les échevins s'assemblaient pour y tenir leurs réunions.

La mairie y reste jusqu'en 1940. Les événements du 15 juin de la même année vont bouleverser la cité. Vendôme est bombardé, faisant de nombreuses victimes, provoquant des incendies et entraînant la destruction quasi complète de tout un quartier et en particulier l'hôtel de ville (classé monument historique depuis 1871). Les dégâts sont



L'hôtel de ville en 1978 avant sa réhabilitation (ancien lycée Ronsard)

Archives municipales de Vendôme, 3Fi341

considérables, et les documents, les archives et l'état civil sont complètement détruits.

La municipalité s'organise et les services continuent de fonctionner à l'hôpital, rue Poterie, jusqu'au 5 septembre 1940, puis sont transférés à l'ancienne Caisse d'épargne sur le mail Leclerc (aujourd'hui propriété privée). Cette situation provisoire conduit le conseil municipal à prendre une délibération en date du 7 décembre 1940 pour transfé-

rer la mairie au musée, le musée s'installant provisoirement rue Guesnault dans une maison particulière. Il ne sera rouvert qu'en 1954 à son emplacement actuel, dans la cour du cloître de l'abbaye de la Trinité.

Ce n'est que plusieurs années après que la Porte Saint-Georges, après restauration, retrouvera son visage, celui que nous lui connaissons toujours aujourd'hui. Elle est inaugurée le 7 décembre 1959 et on continuera à y célébrer les

Bombardement du 15 juin 1940	M. le Maire expose au Conseil qu'à la suite du bombardement du 15 juin 1940, le feu qui s'était déclaré dans la rue Poterie par l'explosion d'une bombe s'est, par
Destruction de la Mairie par l'incendie	suite de la défection du personnel des pompiers et aussi du manque d'essence pour faire fonctionner l'auto-pompe à incendie, propagé jusqu'à l'immeuble de l'Hôtel de Ville
Perte complète des documents, des archives et de l'Etat-Civil	Il ajoute qu'il a le regret d'annoncer la mort de Madame Ernestard concubine de la Mairie et la perte des documents archives et état civil détruit par l'incendie et passe la parole à M. Gilbert rapporteur de la Commission des finances pour la présentation des budgets

Bombardement du 15 juin 1940, délibération du conseil municipal du 13 juillet 1940

Archives municipales de Vendôme, 1D10 47, p. 1

Hôtel de Ville
futur

Décision de son
transfert au Musée

M. le Maire rend au Conseil du 11 juillet
dernier, celui-ci a décidé de transférer plus tard, lorsque la Porte Saint
Georges sera restaurée la Mairie au Musée.

Après renouveler cette décision à M. le Conservateur du
Musée, ce dernier a dit qu'il n'y voyait pas d'inconvénient à
cela, à la condition que la Porte Saint Georges et l'Hôtel du
Gouverneur soient affectés au Musée.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

à l'unanimité

Accepte la suggestion de M. le Conservateur du Musée,
sous réserve de l'acceptation de M. Dattin, propriétaire de l'Hôtel
du Gouvernement située au cas où ce propriétaire se contenterait de
l'indemnité de l'État pour son immeuble brûlé et du payement de
son terrain par la commune.

Décide dans ces conditions dans le cas d'acceptation
de M. Dattin de transférer le Musée à la Porte Saint Georges restaurée
ainsi qu'à l'Hôtel du Gouvernement également restaurée et confirme la
décision d'établir la Mairie au Musée actuel ainsi qu'il en avait
été décidé.

Hôtel de ville futur, transfert au musée, délibération du 7 décembre 1940

Archives municipales de Vendôme, 1D10 47, p. 91

mariages et à y tenir siège pour les réunions du conseil municipal et autres réunions ou conférences intéressant le public.

Le développement considérable que va connaître l'administration municipale entraîne un éclatement des services. La Porte Saint-Georges accueillera les services techniques ; l'hôtel du Saillant (aujourd'hui occupé par l'Office du Tourisme) abritera, quant à lui, les services de l'état civil, de la comptabilité et la perception municipale.

L'hôtel de ville (ancien musée) devient vite exigu et la dispersion des services n'est plus adaptée aux besoins des citoyens et au bon fonctionnement des services.

En 1978, l'assemblée municipale, sous le mandat de M. Lasneau, estime que les bâtiments de l'ancien lycée Ron-sard, désaffectés par l'Éducation nationale depuis 1974, pourraient devenir un lieu privilégié de rencontre pour les Vendômois pour régler leurs démarches administratives. En novembre 1978, le conseil municipal décide de confier la mission d'étude du projet d'aménagement à l'architecte Michel Marconnet.

Dès 1979, hors projet, la priorité sera donnée à l'aménagement du service archives, au 3^e étage de l'aile nord, trop à l'étroit rue Poterie et constituant un danger pour l'édifice.

Le 4 juin 1980, le projet définitif est adopté, et le 26 juin de la même année le conseil municipal décide d'aménager le nouvel hôtel de ville.

Ce parcours était nécessaire pour mesurer, d'une part, la perte des archives au cours de la Seconde Guerre mondiale et, d'autre part, les transferts successifs dans les différents bâtiments.

Déjà, en 1885, l'archiviste départemental Jean Bournon, en établissant l'inventaire des archives de Vendôme, consta-

taît de nombreuses lacunes, précisément la disparition des titres féodaux et de noblesse, mais aussi de livres de compte, de commerce, du prix des denrées qui ont fait l'objet, sur décision de l'Assemblée législative, d'un brûlement en place publique, place d'Armes (l'actuelle place de la République), comme en témoigne la délibération du conseil municipal du 10 août 1793, f^o 192. « C'est tout une partie de la chose commune qui est perdue. Par leur ancienneté, leur nombre, leur variété, ces documents formaient une source précieuse de renseignements authentiques sur les faits, personnes, coutumes, mœurs, agriculture, commerce, prix des denrées. »

Description des fonds

On distingue deux fonds :

- *Fonds ancien* (archives antérieures à 1790). Il est composé de 70 articles (5 ml) représenté par les séries BB (actes de l'administration communale), GG (cultes) et HH (commerce). Il contient d'intéressants renseignements sur l'histoire de la cité.

Concernant la série BB, elle est composée de 20 registres (0,60 ml) où sont consignées les délibérations du conseil municipal de 1649 à 1790. Parmi elles, on peut relever, pour la période révolutionnaire, le projet du cahier des doléances du Tiers État consigné dans le registre des délibérations à la date du 15 mars 1789.

La série GG, quant à elle, est composée de 46 registres (2,75 ml). Le plus ancien date de 1536 pour les baptêmes de la paroisse de La Madeleine. Ce registre a fait l'objet d'une restauration par une entreprise spécialisée dont une partie



Le 7 Décembre 1959

Monsieur Jacques Barbier

Préfet de Loir-et-Cher

a inauguré à la porte S^t Georges,
la Salle d'Honneur dans laquelle se tiendront
les réunions du Conseil Municipal

En présence de M. M.

Lerkovitz, Secrétaire général

Cisserand, Sous-Prefet

Yvon, Maire

et du Conseil Municipal

Inauguration de la porte Saint-Georges, 7 décembre 1959

Archives municipales de Vendôme, ID10 55, p. 162

des travaux est subventionnée par le Conseil général. Rappelons qu'en 1536 les actes étaient rédigés en ancien français. Trois ans plus tard, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (acte de fondation de l'état civil) impose le français à la place du latin pour la rédaction des actes notariés, obligeant ainsi les curés des paroisses à tenir des registres de baptêmes.

Les actes des baptêmes, mariages, sépultures (BMS) sont répartis dans les différentes paroisses hôpitaux et congrégations religieuses (double cotation GG et EC) :

La Madeleine	17 registres	1536 à 1792 (GG1 à GG17)
Saint-Martin	12 registres	1578 à 1792 (GG18 à GG29)
Saint-Lubin	8 registres	1580 à 1791 (GG30 à GG37)
Saint-Bienheure	5 registres	1585 à 1791 (GG38 à GG42)
Hôtel-Dieu	3 registres	1668 à 1792 (GG43 à GG45)

Saint-Georges (1637 à 1790), l'Oratoire (sépultures de prêtres et élèves (1636 à 1792) (l'église était rattachée au Collège des Oratoriens), les Ursulines (sépultures 1780 à 1790), GG46 (1636 à 1792).

S. A. César
de Vendôme
1665

le mardi 17 novembre 1665
César de Vendôme a été inhumé dans le corps de la d. f. g.
de la paroisse de Vendôme à Paris
le 22 octobre dernier après avoir tenu trois fois l'assemblée plusieurs fois pendant
le cours de sa maladie. Dieu lui fasse miséricorde & a bien les fidèles
tristesses.

H. de la Roche

Acte de décès de son Altesse César de Vendôme le 17 novembre 1665, église Saint-Georges
Archives municipales de Vendôme, GG46 et EC Saint-Georges 92

qui fut approuvé par l'ensemble des conseillers. Vendôme avait anticipé la demande, puisque, quelques années plus tard, la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation des communes, précise, à l'article 54, que les séances du conseil sont publiques...

On notera également une série de registres des arrêtés du maire de 1817 à 1893, et de 1940 à nos jours (manque à la collection 1893 à 1940).

- La série E se rapporte aux actes d'état civil, dont les maires ont la charge et la responsabilité depuis la loi du 20 septembre 1792.

Le fonds se compose de tables décennales pour les naissances, mariages, décès de 1792 à 1862, d'une collection de registres pour la période révolutionnaire, de l'an II

à l'an XIV (1793 à 1805-1806) [excepté le registre de mariages de l'an X], et d'un registre de divorces de l'an II. Pour les décès, on relève celui de Gracchus Babeuf, à la date du 8 prairial de l'an V (27 mai 1797).

Puis de 1807 à 1860, pour les naissances, de 1807 à 1870 pour les mariages et de 1807 à 1880 pour les décès. D'importantes lacunes sont à signaler, de 1860 à 1940 pour les naissances, 1870 à 1940 pour les mariages, et 1880 à 1940 pour les décès. Ces actes ont été partiellement reconstitués par une commission mise en place en 1951 (délibération du conseil municipal du 22 janvier 1951).

Malgré leur rétablissement, de nombreux actes n'ont pas été consignés. C'est alors sur l'initiative de Mme Renée

Séances du Conseil
Vœu pour qu'à l'avenir elles soient
publiques.

M. Rigollot demande au Conseil de vouloir bien formuler un vœu pour qu'à l'avenir les séances du Conseil municipal soient publiques. Il dit que dans un pays où les Conseillers sont nommés à l'élection il est logique d'accorder aux électeurs le droit d'assister aux réunions dans lesquelles leurs intérêts sont discutés par leurs mandataires.

Un membre fait observer que ce vœu a été émis déjà par le Conseil, mais que jusqu'à ce jour il n'y a pas été fait droit. M. Rigollot dit alors qu'il renouvelle le vœu antérieur et demande au Conseil de s'y associer.

Le Conseil prend en considération la demande de M. Rigollot. Exprime le vœu qu'à l'avenir les séances du Conseil municipal soient publiques et prie M. le Maire de transmettre ce vœu à qui de droit.

Séances du conseil municipal (vœu pour qu'elles soient publiques), délibération du 18 février 1882

Archives municipales de Vendôme, 1D10 28, p. 261

AUJOURD'HUI huitième jour du mois de prairial l'an cinquième de la République française, une et indivisible, à dix heures du matin par-devant moi Marin Claude Boutrais membre de l'Administration municipale en la commune de Vendôme

département de Loir et Cher, élu pour recevoir les actes destinés à constater les décès des citoyens, est comparu Gracchus Babeuf époux de Victoire Langlet lequel nous a déclaré que Gracchus Babeuf âgé de trente cinq ans

est décédé aujourd'hui à dix heures du matin d'après cette déclaration, je me suis sur-le-champ transporté au domicile de Gracchus Babeuf j'ai constaté le décès de Gracchus Babeuf en présence de François Gasson et de Gaspard Auriant demeurant en cette commune, et du déclarant; et j'en ai dressé le présent acte, que ledit Auriant et Gaspard ont signé avec moi et le déclarant

Fait en la commune de Vendôme les jour, mois et an que dessus.



AMV 32 E 205

Acte de décès de Gracchus Babeuf, 8 prairial an V

Archives municipales de Vendôme, 32E205

Brizions, présidente de « Généalogie vendômoise », qu'un accord fut passé en 1988 avec la ville, sous le mandat de M. Robert Lasneau, pour décrypter les actes d'état civil de 1536 à 1940, ceux de la paroisse de la Trinité de 1865 à 1946 (11 registres) ainsi que les registres du culte protestant de 1668 à 1682 (3 registres), dans le but de sauvegarder les registres anciens et pallier les lacunes, opération reconduite et encouragée par le maire actuellement en poste, Daniel Chanet. Ce travail considérable a été mené durant toutes ces années avec le concours de Jean-Pierre Pélissier, directeur de recherches à l'INRA qui a procédé à l'analyse de l'état civil ancien et à l'informatisation des données (traitement de plus de 160 000 actes), étude qui s'est achevée fin 2003. Ces actes, consignés dans les 110 registres (3,30 ml), sont mis en consultation auprès des lecteurs (les originaux sont toujours conservés et reçoivent les travaux de restauration nécessaires à leur sauvegarde).

Pour information : L'inscription des mentions marginales portées sur les actes d'état civil date de la loi du 17 août 1897. Elles précisent, sur les actes de naissance des époux, la mention de la date et le lieu de mariage avec indication du nom du conjoint. Plus tard, la loi du 28 octobre 1922 doit préciser, sur l'acte de naissance, le lieu et la date de naissance des parents du nouveau-né. Depuis l'ordonnance du 29 mars 1945, l'acte de naissance comporte la date et le lieu de décès.

• La série H contient un fonds de la Seconde Guerre mondiale, (1939 à 1945), soit 31 articles (3,16 ml).

On déplore cependant l'absence des fonds de la guerre de 1870 et celle de 1914-1918.

• La série L renferme une série complète de budgets de la ville de 1877 à nos jours.

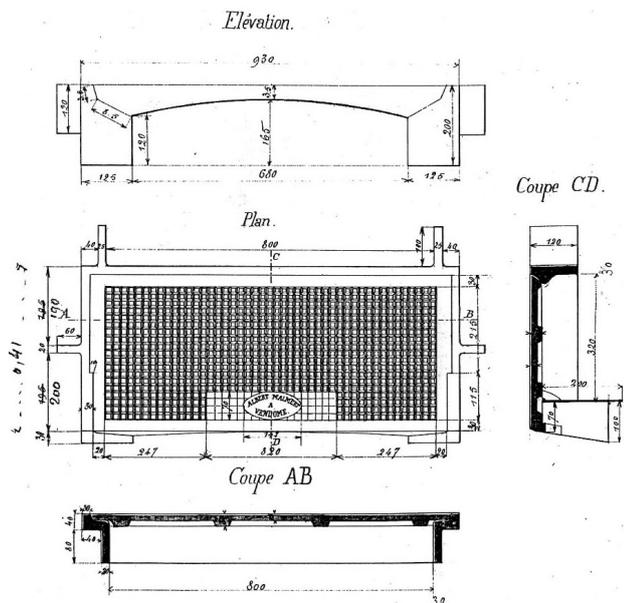
Période de bouleversement profond de la vie municipale, l'après-guerre a été riche en production de documents administratifs versés aux archives par les services municipaux. Un exemple : l'Urbanisme identifié par la série T contient de nombreux documents, notamment une collection de permis de construire de 1948 à nos jours, le projet d'aménagement et de reconstruction de la ville en 1942 (fonds de l'architecte Dorian, 3 articles), le dossier Ville moyenne régionale (VMR) élaboré en 1975 avec la réhabilitation de plusieurs bâtiments (37 articles, 3 ml), l'aménagement en 1956 du quartier des Rottes au nord de la ville et bien d'autres encore qui n'ont pas été cités.

Fonds privés

Le service possède des fonds privés, classés en série Z dont les documents ont fait l'objet d'une entrée par voie extraordinaire.

Ces fonds complètent les fonds d'archives publiques (qui entrent par voie ordinaire); en voici quelques-uns :

- Fonds Latron : 100 articles (3,74 ml), 2Z1 à 2Z100, composé de documents et de plans de voirie du XIX^e siècle réalisés par Eugène Latron, agent voyer de la ville de Vendôme. Don effectué par son petit-fils.
- Fonds des Amis de l'École publique (colonie de Saint-Brévin-les-Pins) : 1949-1985, 54 articles (4,32 ml).
- Fonds Buffi, exposition réalisée en 1980 par l'architecte Buffi sur le thème « L'architecture d'un centre-ville », composé d'une cinquantaine de planches (plans et photos).



Détails d'une bouche d'égout en fonte sous trottoir, employée à Vendôme. Fonds Latron

Archives municipales de Vendôme, 2Z76

- Fonds Yvon, du nom de l'ancien maire de Vendôme, composé de dossiers de ses mandats de député de 1962 à 1967 et conseiller général de 1966 à 1970, 43 articles (3,59 ml).

En 2004, notre fonds s'est enrichi d'un « registre d'entrée des élèves depuis l'ouverture du lycée Ronsard de 1847 à 1881 ». Ce document a été trouvé dans une poubelle, lors d'un déménagement effectué par l'AVADE (Association d'aide aux demandeurs d'emploi) à qui nous adressons nos remerciements. (Ce registre a été désinfecté par une entreprise spécialisée avec de l'oxyde d'éthylène et de l'azote, avant de rejoindre les autres collections.)

Documents figurés : série Fi

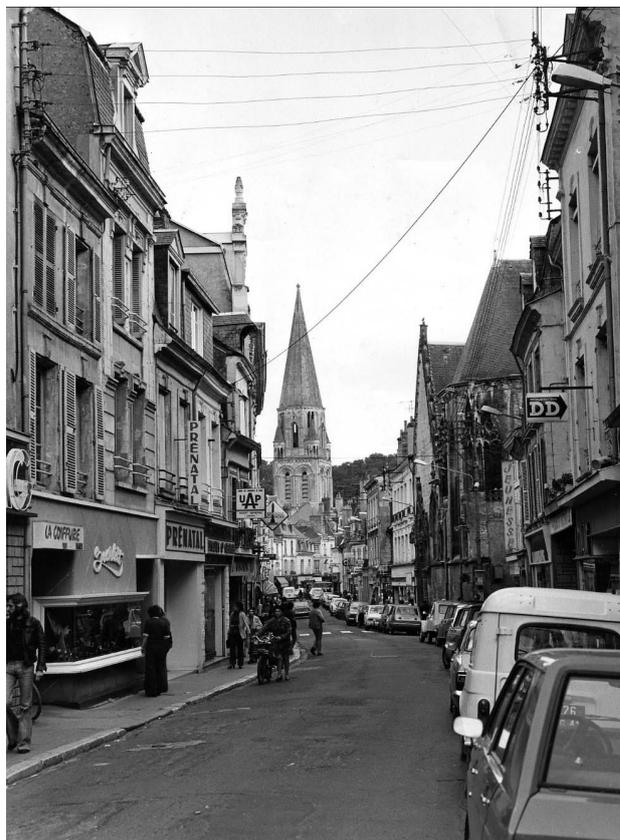
Depuis quelques années, le service collecte et assure la communication des documents figurés, classés en série Fi et qui se composent de photos, plans, affiches, cartes postales.

Pour le fonds photographique, on compte près de 500 photos :

- 3Fi110 : rue du Change, en 1978, avant de devenir piétonne.
- 3Fi205 : baignade dans le Loir (réglementée) avant 1965.
- 3Fi148 : inauguration du centre nautique en présence de Christine Caron, championne de natation du 100 m dos aux Jeux olympiques de Tokyo en 1964 (médaillon d'argent) de son entraîneur Suzanne Berlioux, de Gérard Yvon, maire, de M. Jarry, maire adjoint, et de M. Vitalis-Cros, préfet de Loir-et-Cher.

Récemment, le fonds s'est enrichi d'une dizaine de vues de Vendôme au XIX^e siècle provenant du Fonds Lebeau. Exemples : rue du Change en 1891 (3Fi329), pont des Tanneurs (passerelle métallique qui liait le mail Leclerc à la ferme de l'hôpital, 3Fi317) (ne pas confondre avec le pont des Tanneurs qui relie le faubourg Saint-Bienheureux inauguré le 20 janvier 2001 par le maire, Daniel Chanet).

Quant aux plans, la collection est réduite et se compose du cadastre de 1811 (1Fi1 à 1Fi12), 4 plans aquarellés du quartier Rochambeau de 1885 à 1888.



La rue du Change en 1978, avant sa transformation en rue piétonne

Archives municipales de Vendôme, 3Fi110



Baignade dans le Loir (réglementée) avant 1965

Archives municipales de Vendôme, 3Fi205

Nous conservons également une trentaine de cartes postales sur Vendôme au XX^e siècle ; exemple : inondations des 19 et 20 janvier 1910, rue des Quatre-Huyes (4Fi13).



Inauguration du centre nautique, le 30 juin 1965, en présence de Christine Caron (Kiki), championne de natation aux Jeux olympiques de Tokyo (1964), en présence de son entraîneur Suzanne Berlioux, de MM. Gérard Yvon, maire, et Jarry, maire adjoint
Archives municipales de Vendôme, 3Fi148



Inondations des 19 et 20 janvier 1910. Les 4 huis
Archives municipales de Vendôme, 4Fi13

BIBLIOTHÈQUE DES ARCHIVES

La bibliothèque conserve les publications produites par la ville et la Communauté, les bulletins municipaux de la ville de 1972 à nos jours et, récemment, ceux de la Commu-

nauté, les bulletins du COLORPA (Comité local pour les retraités et personnes âgées) de 1991 à nos jours, la feuille de chou de l'Oasis (maison de retraite aux Rottes) de 1992 à nos jours, les travaux d'étudiants (rapports de stage, mémoires de 1968 à nos jours), les bulletins de sociétés savantes (*Bulletins de la Société Archéologique de Vendôme et du Vendômois*, de 1979 à nos jours), les bulletins de l'UTLV (Université du temps libre de Vendôme) de 1992 à nos jours.

Jours et horaire d'ouverture

Pour la consultation des archives, la salle de lecture est ouverte au public les mardi et jeudi de 14 heures à 17 heures au 3^e étage de l'aile nord de l'hôtel de ville. Leur communication est assurée suivant les textes réglementaires. La consultation est gratuite et se fait sur place. Le prêt à domicile est exclu. Le lecteur doit décliner son identité pour consulter les documents et se montrer attentif à l'ordre des documents qui lui sont remis.

CONCLUSION

Conservier les archives, c'est tout simplement constituer une mémoire active pour ceux qui ont à décider ou à exécuter. Il en va de la responsabilité de chacun d'entre nous. Parce qu'elles constituent des titres juridiques et des preuves irremplaçables, nous devons veiller à leur conservation et à leur sauvegarde.

C'est un peu à la manière du « monde selon Jules Verne » où le lieutenant Villette pose la question sur l'avenir. C'est la grande boîte à surprises de l'humanité !, répond l'ingénieur Verne. Les archives ? C'est la grande boîte au service de la cité ! Elles restituent à chacun la mémoire collective et renforcent l'identité de la commune. D'ailleurs, Erik Orsenna s'est exprimé sur ce sujet : « L'esérance a besoin d'archives. » J'ajouterai que c'est pour perpétuer notre existence et contribuer à l'histoire de notre ville, que l'on dira : « Tant que l'écrit existera, mémoire rimera avec espoir. »

BIBLIOGRAPHIE

- Gabriel Daty, *Loi municipale du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale*, Imprimerie orléanaise, 1943.
Hervé Bastien, *Droit des archives*, La Documentation française, 1996.
Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique*, 2004.
L'histoire de France, Pierre Miquel, 1996.
Archives municipales de Vendôme : séries BB, GG, HH, D, E, L, T, 3Fi, 4Fi, Z.
Jacqueline Picoche, *Dictionnaire étymologique du français. Généalogie de notre langue*, « Les Usuels du Robert ».
Jean Girodet, *Grand dictionnaire de la langue française*, Bordas, t. 1 (A-E).
Patrick et Olivier Poivre d'Arvor, *Le monde selon Jules Verne*, Mengès, 2005.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Gracchus-Babeuf — 41100 Vendôme

	<i>Président</i>	<i>Vice-président(s)</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire(s)</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1862	Renou		Nouel	Launay		
1863	de Deservillers		—	—		
1864	de Saint-Venant		—	—		
1865	Renou		—	Chautard		Bouchet
1866	de Lavau		—	—		—
1867	—		—	—		—
1868	Launay		—	Hinglais		—
1869	de Nadaillac		—	—		—
1870	Chautard		—	—		—
1871	—		—	—		—
1872	de Vibraye		—	Roger		—
1873	Normand		—	Abbé de Préville		—
1874	de Rochambeau		de Maricourt	Beaussier		—
1875	Nouel		—	—		—
1876	de Rochambeau		Martellière	de Maricourt		Nouel
1877	—		—	Soudée		—
1878	—		—	—		—
1879	de Sachy		—	—		—
1880	—		—	—		—
1881	—		—	—		—
1882	Launay		—	—		—
1883	—		—	—		—
1884	—		—	—		—
1885	de Rochambeau		—	—		—
1886	—		—	—		—
1887	—		—	Nouel		Rabouin
1888	Isnard		—	—		—
1889	—		—	—		—
1890	—		—	—		—
1891	de Rochambeau		Renault	—		—
1892	—		—	—		—
1893	—		—	—		—
1894	de Saint-Venant		—	—		—
1895	—		—	—		—
1896	—		—	—		—
1897	de Sachy		—	—		Colas
1898	—		—	—		—
1899	—		—	—		—
1900	de Saint-Venant		—	—		Colas, Bonhoure
1901	—		—	Bonhoure		Martellière
1902	—		—	—		—
1903	Peltereau		—	—		—
1904	—		—	—		—
1905	—		—	—		—
1906	de Saint-Venant		—	—		—
1907	—		—	—		—
1908	—		—	—		Abbé Plat
1909	Peltereau		Letessier	—		—
1910	—		—	—		—
1911	—		—	—		—
1912	de Saint-Venant		Renault	—		—
1913	—		—	—		—
1914	de Saint-Venant		Renault	Bonhoure		Abbé Plat
1915	—		—	—		—
1916	—		—	(vacant)		—
1917	—		—	—		—
1918	—		—	—		—
1919	—		—	—		—
1920	Peltereau		de L'Éprevier	de L'Éprevier		—
1921	—		—	—		—
1922	—		—	—		—
1923	Abbé Plat		—	—		—
1924	—		—	—		—
1925	—		—	—		—
1926	de L'Éprevier		—	Fouquet		—
1927	—		—	—		—
1928	—		—	—		—
1929	Abbé Plat		—	—		—
1930	—		—	—		Rondeau
1931	—		—	Mlle Trocmé		—
1932	de L'Éprevier		—	—		—
1933	—		—	—		—
1934	—		—	—		—
1935	Abbé Plat		—	—		—
1936	—		—	—		—
1937	—		—	—		—
1938	Denizot		—	—		(vacant)
1939	—		Abbé Plat	—		Paumier
1940	—		—	—		—
1941	—		—	—		—
1942	—		—	—		—
1943	—		—	—		—
1944	—		—	—		—
1945	Saillant		Portel	—		Valin
1946	—		—	—		—

	<i>Président</i>	<i>Vice-président(s)</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire(s)</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1947	—		—	—		Poulteau
1948	—		—	—		—
1949	Fouquet		—	Hamelin		—
1950	—		—	—		—
1951	—		Chanoine Gaulandeu	—		—
1952	Chanoine Gaulandeu		—	Courtois		—
1953	—		—	Foussard		—
1954	—		—	Legent		—
1955	Fouquet		—	—		—
1956	—		—	—		—
1957	Chanoine Gaulandeu		—	Couvrat		—
1958	—		—	—		—
1959	—		—	—		—
1960	—		—	—		—
1961	Dattin		—	—		—
1962	—		—	—		—
1963	—		—	—		—
1964	Chanoine Gaulandeu	Dattin	Chanoine Gaulandeu	—	Chrétien	Poulteau
1965	—	—	—	—	—	—
1966	—	—	—	—	—	—
1967	—	—	—	—	—	—
1968	—	—	—	—	—	—
1969	—	—	—	—	—	—
1970	—	—	—	—	—	—
1971	—	—	—	—	—	—
1972	—	—	—	—	—	—
1973	—	—	—	—	—	—
1974	—	—	—	—	—	—
1975	—	Dattin, Arnould	—	—	—	—
1976	—	—	Mme Sommier-Page	Aubry	Lavige	Jeulin
1977	—	—	—	—	—	—
1978	Leymarios	—	—	—	—	—
1979	—	Arnould	—	—	—	—
1980	—	—	—	—	—	—
1981	Despriée	—	—	—	—	—
1982	—	—	—	Giraud, Bayle	—	—
1983	—	—	—	—	—	—
1984	Leymarios	—	Mlle Guilbaud	—	—	—
1985	—	Couvrat, Despriée, Mésange	—	—	Person	—
1986	Rouillac	—	—	Pasquier	—	—
1987	—	—	—	—	—	—
1988	—	—	—	—	Aubert	—
1989	—	—	—	—	—	Mlle Chidaine
1990	—	—	—	—	—	—
1991	—	—	—	—	—	de Saint Salvy
1992	—	Couvrat, Mésange	—	—	—	—
1993	—	—	—	—	—	—
1994	—	—	—	—	—	—
1995	—	—	—	—	—	—
1996	—	—	—	—	—	—
1997	—	—	—	—	—	—
1998	—	—	—	—	—	—
1999	—	—	—	—	—	—
2000	—	—	—	—	Foreau	—
2001	—	Mésange	—	Couvrat, Mme Bourdin	—	—
2002	—	—	—	—	—	—
2003	—	Mésange, Diry	—	—	—	—
2004	—	Diry, de Sachy	—	—	—	—
2005	—	—	—	—	—	de Saint Salvy, Mme Lancelin
2006	—	—	—	—	—	—

Présidents d'honneur : Arnould (1981), Leymarios (1987), Despriée (1992).

Trésorier honoraire : † Aubert (2001).

Secrétaire honoraire : Pasquier (2001).

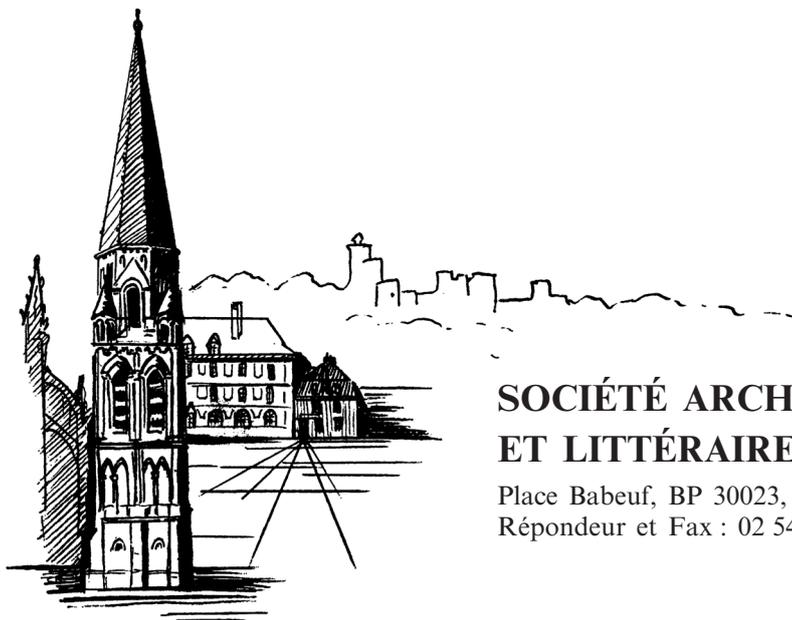
Adresse du site : <http://www.vendomois.fr/societeArcheologique>

Courrier électronique : contact@vendomois.fr

- ⊕ En 2005 la Société Archéologique a poursuivi ses travaux de numérisation, et vous offre la possibilité de lire, via Internet :
 - *l'Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou*, d'Alexandre de Salies ;
 - *L'église de la Trinité de Vendôme*, de Gabriel Plat.
- ⊕ À l'occasion des rendez-vous de l'Histoire 2005 à Blois, nous avons présenté un diaporama de Bernard Diry, « Le monnayage d'or gothique », ainsi que nos documents numérisés et notre logiciel de bibliothèque sur Internet.



- ⊕ En 2006 nous souhaiterions informer nos adhérents internautes par courriel, et remercions par avance tous ceux qui accepteraient de nous communiquer leur adresse électronique à contact@vendomois.fr.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Babeuf, BP 30023, 41101 Vendôme Cedex
Répondeur et Fax : 02 54 77 57 40

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 450 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région, sa préhistoire et son histoire, son sol et ses monuments, sa littérature – en un mot sa Culture.

Depuis plus d'un siècle elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites, dans le cadre prestigieux de la Porte Saint-Georges, privilège de la Société.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes.

Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise à chaque printemps des sorties d'intérêt historique et culturel, dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres une importante bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le Musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections ; et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche, et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres.

L'appartenance à la Société – moyennant une cotisation annuelle de 25 €, 15 € étudiant – donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29,7 cm, abondamment illustré ;
- l'entrée à demi-tarif au Musée de Vendôme ;
- l'accès à la Bibliothèque de la Société (au pied du clocher de la Trinité, les après-midi des mercredi de 14 h à 17 h et vendredi de 14 h à 16 h) ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION

à retourner :

Place G.-Babeuf
BP 30023,
41101 Vendôme Cedex

Nom et prénom _____

Profession ou qualité _____

Adresse _____

souhaite adhérer à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois,
et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 25 € (15 € étudiant).

C.C.P. 665-33 J, La source.

A _____, le _____

Signature :

À LIRE ATTENTIVEMENT

Adresse de la Société :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Place Babeuf, BP 30023 - 41101 Vendôme Cedex. Répondeur et fax : 02 54 77 57 40.

Compte-chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : **25 €** minimum, **15 €** étudiant.

Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude.

Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux.

En conséquence, l'envoi du bulletin sera différé lorsque la cotisation de l'année n'aura pas été acquittée.

Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux.

Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certain canton que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du *Bulletin* (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le *Bulletin* n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés.

Tout travail remis à la Société pour être publié au *Bulletin* doit être dactylographié et porter indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif. Il doit être remis avec disquette.

Tout auteur d'article peut demander un tiré-à-part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves.

Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

INFORMATIQUE

Vous pouvez désormais effectuer vos recherches grâce à notre nouveau logiciel de bibliothèque:

accueil	circulation	catalogue	autorités	éditions	administration	décont																																																															
<table border="1"> <tr> <td colspan="7">catalogue</td> </tr> <tr> <td colspan="7">recherche</td> </tr> <tr> <td>rechercher</td> <td>auteur/titre</td> <td>catégorie/sujet</td> <td>éditeur/collection</td> <td>paniers de notices</td> <td colspan="2">autres recherches</td> </tr> <tr> <td>création d'une notice</td> <td colspan="5"> <p>Le paysan vendômois au moyen âge / Gustave Chanteaud</p> <p>Le paysan vendômois au moyen âge [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- [n.p].</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- MOEUR RURAL MEDIE.</p> </td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2682</td> <td>Société archéo</td> <td>Spécialistes</td> <td colspan="3">disponible</td> </tr> <tr> <td colspan="7"> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) / Gustave Chanteaud</p> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Vendôme : Launay, 1910.- 19 ; 25 cm.</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- SCIEN ANTHR MOYEN PAYS.</p> <p>résumé/extrait : Extrait BSAV</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td>4433</td> <td>Société archéo</td> <td>Spécialistes</td> <td colspan="3">disponible</td> </tr> <tr> <td colspan="7"> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants / Gustave Chanteaud</p> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Bruxelles : Ed. Culture et Civilisation, 1977.- 220 : ill ; 18.</p> <p>Contient : VDM VENDOME.- HISTO GENER VENDOME.</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td>1331</td> <td>944-5</td> <td>Société archéo</td> <td>Spécialistes</td> <td colspan="2">disponible</td> </tr> </table>							catalogue							recherche							rechercher	auteur/titre	catégorie/sujet	éditeur/collection	paniers de notices	autres recherches		création d'une notice	<p>Le paysan vendômois au moyen âge / Gustave Chanteaud</p> <p>Le paysan vendômois au moyen âge [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- [n.p].</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- MOEUR RURAL MEDIE.</p>							2682	Société archéo	Spécialistes	disponible			<p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) / Gustave Chanteaud</p> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Vendôme : Launay, 1910.- 19 ; 25 cm.</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- SCIEN ANTHR MOYEN PAYS.</p> <p>résumé/extrait : Extrait BSAV</p>								4433	Société archéo	Spécialistes	disponible			<p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants / Gustave Chanteaud</p> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Bruxelles : Ed. Culture et Civilisation, 1977.- 220 : ill ; 18.</p> <p>Contient : VDM VENDOME.- HISTO GENER VENDOME.</p>								1331	944-5	Société archéo	Spécialistes	disponible	
catalogue																																																																					
recherche																																																																					
rechercher	auteur/titre	catégorie/sujet	éditeur/collection	paniers de notices	autres recherches																																																																
création d'une notice	<p>Le paysan vendômois au moyen âge / Gustave Chanteaud</p> <p>Le paysan vendômois au moyen âge [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- [n.p].</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- MOEUR RURAL MEDIE.</p>																																																																				
	2682	Société archéo	Spécialistes	disponible																																																																	
<p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) / Gustave Chanteaud</p> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Vendôme : Launay, 1910.- 19 ; 25 cm.</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- SCIEN ANTHR MOYEN PAYS.</p> <p>résumé/extrait : Extrait BSAV</p>																																																																					
	4433	Société archéo	Spécialistes	disponible																																																																	
<p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants / Gustave Chanteaud</p> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Bruxelles : Ed. Culture et Civilisation, 1977.- 220 : ill ; 18.</p> <p>Contient : VDM VENDOME.- HISTO GENER VENDOME.</p>																																																																					
	1331	944-5	Société archéo	Spécialistes	disponible																																																																

et consulter notre site sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.vendomois.fr/societeArcheologique/>

Vous y trouverez les informations de la société et pourrez réaliser une recherche bibliographique

Agressive OK Liens

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

<p>Sommaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Association ▶ Actualités ▶ Bibliothèque ▶ Contact ▶ Bulletins ▶ Livres ▶ Liens ▶ Adhésion 	<p>Bulletins</p> <p>● Dépouillement des bulletins de 1862 à 2005</p> <p>● Livres et articles sur le Vendômois par communes</p> <div style="display: grid; grid-template-columns: 1fr 1fr; gap: 10px;"> <!-- Bulletin 2004 --> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2004</p> <p>Illustration : Villeporcher , berceau des Saint-Venant</p> <p>Thème: Colloque Saint-Venant</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p> </div> <!-- Bulletin 2005 --> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2005</p> <p>Illustration : Aiguère de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p> </div> <!-- Bulletin 2003 --> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2003</p> <p>Illustration : Château de Montmarin</p> <p>Taille : 40 Mo</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p> </div> <!-- Bulletin 2002 --> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2002</p> <p>Titre : Honoré de Balzac(+18 août 1850)</p> <p>Thème: Colloque Balzac</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p> </div> <!-- Bulletin 2001 --> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2001</p> <p>Titre : Honoré de Balzac (1799-1850)</p> <p>Thème: Colloque Balzac</p> <p>Disponibilité : Epuisé</p> <p>Taille : 9Mo</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Texte intégral </p> </div> <!-- Bulletin 2000 --> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2000</p> <p>Illustration : Gouache aquarellée de Charles Portel</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p> </div> </div>
---	--

La Société Archéologique vous remercie vivement de votre générosité.

Association reconnue d'utilité publique. En nous aidant, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux.

Particuliers : vous pouvez déduire de votre impôt 50 % de votre don dans la limite de 6 % du revenu imposable.

Entreprises : vous pouvez déduire la totalité de ce don de votre bénéfice imposable dans la limite de 3,25 % du chiffre d'affaires.

Un reçu vous sera adressé sur simple demande.

Imprimé en France
par Vendôme Impressions
Groupe Landais
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Impr. n° 52 798 — Dépôt légal : mars 2006
ISSN 1153-2513